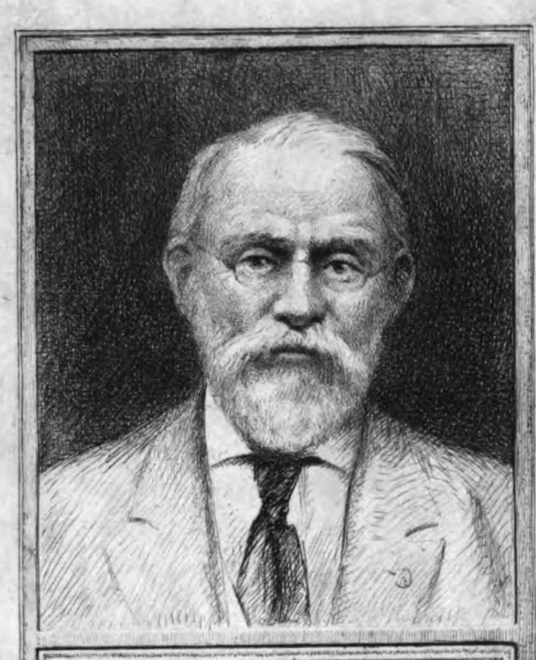
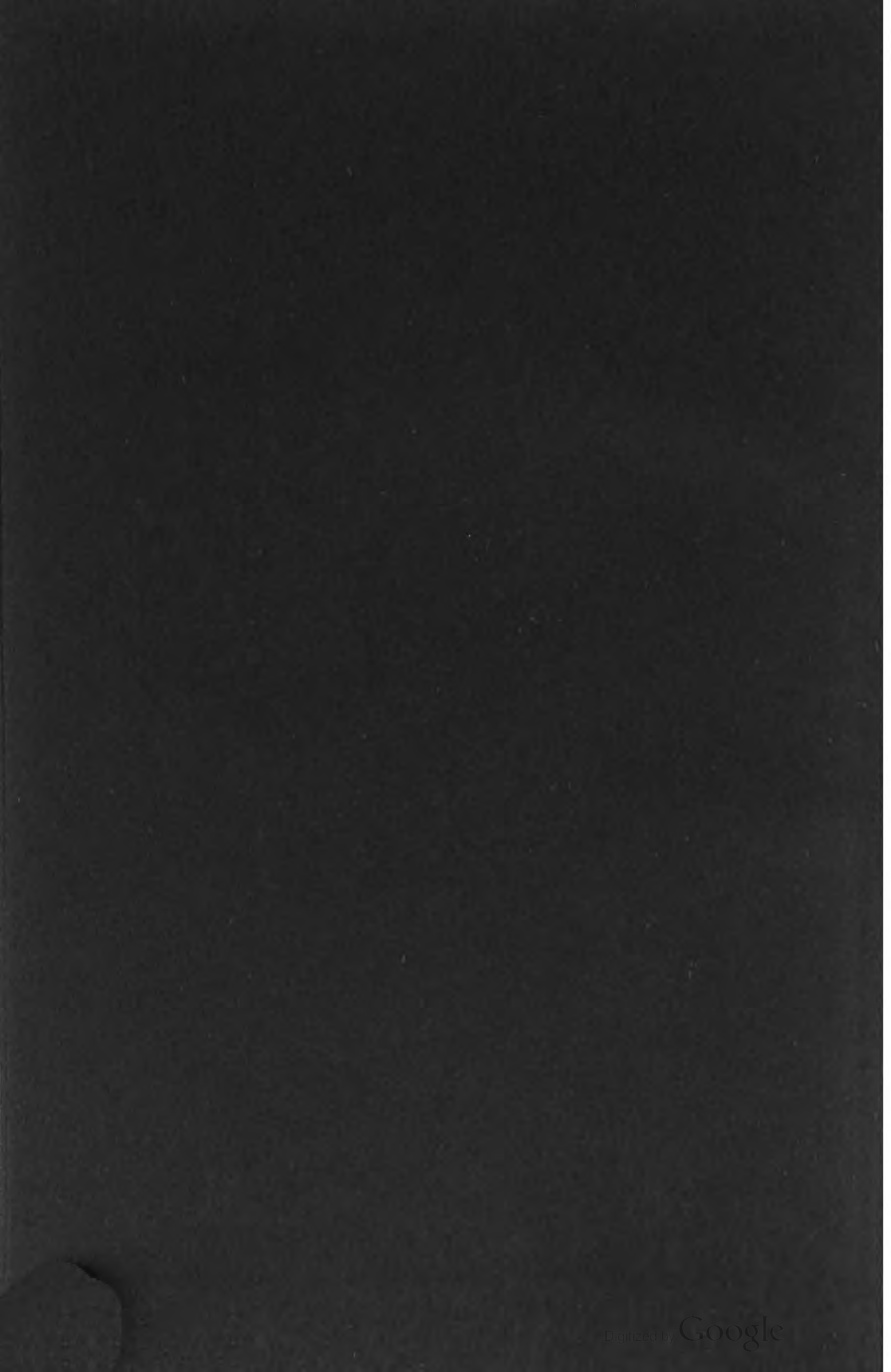






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES

DE CARCASSONNE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

DE

CARCASSONNE

TOME VIme

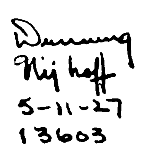


CARCASSONNE

GABELLE, BONNAFOUS ET Cie, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ,

50, RUE DE LA MAIRIE, 50.

1890



LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET SCIENCES DE CARCASSONNE

Au moment de la publication du présent fascicule

en 1891.

BUREAU :

MM. LE PRÉFET DE L'AUDE, président-né;

Prosper MONTÈS, ✪, président;

André MAURE, ✪, secrétaire;

Jules DESMAREST, ✪, trésorier;

SOURBIEU, ✪, archiviste, secrétaire-adjoint.

MEMBRES RÉSIDANTS :

1851.

MM. COSTE, ✪, président de la Caisse d'Epargne.

1857.

Isidore NELLI, sculpteur.

1858.

Charles-Emile SAULNIER, architecte, inspecteur des édifices diocésains.

1868.

Prosper MONTÈS, banquier, ancien chef d'institution.

1870.

Henri MALRIC, avocat, docteur en droit.

1873.

Louis FÉDIÉ, A ✪, homme de lettres.

1874.

Emile ROUMENS, artiste peintre, conservateur du musée de peinture.

1877.

Théodore ROUSSEAU, M. A ✠, inspecteur des forêts.

1880.

Théodore SABATIER, A ✪, professeur au lycée.
Jules DESMAREST, architecte du département.

1881.

Jules LAFFAGE, A ✪, professeur au lycée.

1882.

Antoine RIVES, artiste peintre.

1885.

Charles SCHEURER, A ✪, ✠, professeur de musique.

1887.

Jean-Baptiste CANTEGRIL, ✱, conservateur des forêts en retraite.
Théodore JALABERT, docteur en médecine.
Raymond ALARY, artiste peintre.
Maurice BOUFFET ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Alfred DUPONT, archiviste départemental.

1888.

Urbain ATHANÉ, inspecteur d'académie ✪ I. P.
François PONTET, ✱, inspecteur d'académie honoraire.
André MAURE, A ✪, professeur au lycée.
Général Alphonse DE LASSOUJEOLE G. C ✱ ✪ I. P.
Henri PULLÈS, ingénieur civil.
Pierre CASTEL, avocat, ingénieur civil.
Louis GAVOY, entomologiste.
SOURBIEU,

Anciens membres résidants
nommés membres honoraires :

1851.

MM. Jules François, O ✻, ingénieur en chef des mines en retraite.

1853.

DON DE CÉPIAN, O ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite.

1882.

Charles DE ROLLAND DU ROQUAN.

1885.

Jules BUISSON, ancien député.
Joseph BONNET, de Montolieu.

Liste des membres correspondants,
à partir de 1853.

1853.

MM. Alexandre COSTE (l'abbé), curé de Pieusse.

1857.

CABANEL, artiste peintre à Paris.

1858.

Félix AUBERTIN, ancien sous-préfet de Limoux.

1859.

Henri DURIF, homme de lettres.

1860.

ROBITAILLE, chanoine d'Arras.
DE MARTIN fils, médecin à Narbonne.

1861.

Jules BENOIT, juge à Gannat.
Charles FIERVILLE, censeur au Lycée de Versailles.

1862.

Charles DAT, conducteur des ponts et chaussées.
CATUFFE, proviseur au lycée d'Agen.

1863.

Charles FORNARY, officier en retraite.
Gabriel TOUSSAINT, pharmacien à Castelnaudary.

1864.

SOUCAILLE, professeur à Béziers.
Docteur TISSEIRE, ex-médecin militaire.

1865.

P. FONCIN, inspecteur général de l'instruction publique.

1868.

PARISET, ex-receveur particulier à Castelnaudary.

1869.

Casimir ROUMEGUÈRE, naturaliste à Toulouse.

1871.

Casimir PONS, de Rivel.

1872.

MAFFRE, avocat, à Béziers.

1876.

Charles LENTÉRIC, ingénieur des ponts et chaussées.

1877.

DE ROQUELAURE (l'abbé), curé de Carcanières.

1878.

Edouard FLEURY, à Vorges près Laon (Aisne).

1879.

Auguste DITANDY, inspecteur d'académie.

Aristide BARNIER, ingénieur de mines à Tuchan.
Justin BELLANGER, homme de lettres à Faris.

1880.

Jean-Paul LAURENS, artiste peintre à Paris.
Albert VIENNET, à Béziers.
Emile CARTAILHAC, à Toulouse.
Germain SICARD, au château de Rivière, près Caunes.

1881.

Le docteur Pierre-Barthélémy PRUNIÈRES, à Marvejols.
Le marquis DE NETTANCOURT, à Poitiers.
Louis NOGUIER, à Béziers.
Adalbert DE FANIEZ, à Paris.
Jacques DEGUA (l'abbé), curé de Villemoustaussou.
Antonin CROS-MAYREVIEILLE, à Narbonne.

1882.

Gabriel ROGERY, professeur au lycée de Montpellier.

1883.

Jean GALTIER, garde mines à Albi.
Raymond ANCÉ (l'abbé), curé de Greffeil.
Frédéric FABER, homme de lettres.

1884.

Justin PÉPRATX, homme de lettres à Perpignan.
Le docteur CHAVANETTES, à Tuchan.

1885.

Honoré COCHET, ingénieur des télégraphes à Montpellier.
Jules DE LAHONDÈS, homme de lettres à Toulouse.
Albert FABRE, homme de lettres.
Paul LEGOUX, peintre d'histoire à Paris.

1886.

Monseigneur CONSTANS, camérier de S. S.
BÉRALDI, O. ✱, ancien sénateur, à Paris.
Henri BÉRALDI, à Paris,

1887.

Armand SCHEURER, à Buenos-Ayres.
Jean-Paul LAURENT, archiviste à Mézières.
Gabriel CROS-MAYREVIEILLE, à Narbonne.

1888.

Henri BOUDET (l'abbé), curé de Rennes-les-Bains.
E. BEAUMETZ, artiste peintre à Limoux.
Cy MÉLIX, capitaine en retraite à Bône (Algérie).
Adrien BARET, professeur d'anglais au Lycée Henri IV, à Paris.
P. M. VIEULES, ancien universitaire à Albi.
Gustave MARTY, archéologue à Toulouse.

LISTE

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES CORRESPONDANTES

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ariège.

Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, à Foix.

Aude.

Société de lecture, à Carcassonne

Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, à Narbonne.

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

Basses-Alpes.

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Basses-Pyrénées.

Société des sciences, lettres et arts, à Pau.

Calvados.

Société française d'archéologie, à Caen.

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.

Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Royan-les-Bains.

Société d'agriculture, belles-lettres et arts, à Rochefort.

Côte-d'Or.

Société d'agriculture de Dijon.

Doubs.

Société de médecine de Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme.

Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Eure.

Société des Amis des arts du département de l'Eure, à Evreux.

Finistère.

Société académique des arts et belles-lettres, à Brest.

Gard.

Société scientifique et littéraire, à Alais.
Société académique de Nimes.

Gironde.

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Vienne.

Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Haute-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

Hautes-Alpes.

Société d'études historiques, scientifiques, artistiques et littéraires des Hautes-Alpes, à Gap.

Haute-Garonne.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France à Toulouse.

Hérault.

Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.
Société d'études des sciences naturelles de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Indre-et-Loire.

Société française d'archéologie, à Tours.

Landes.

Société de Borda, à Dax.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.

Lot-et-Garonne.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Lozère.

Société académique de Mende.

Manche.

Société académique de Cherboug.

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas, à Nancy.

Oise.

Société d'Agriculture de Compiègne.

Pyrénées-Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Association polytechnique des Pyrénées-Orientales pour l'instruction gratuite des adultes, à Perpignan.

Rhône.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Seine.

Feuille des jeunes naturalistes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris, rue de la Banque, 8.

Association philotechnique pour l'instruction gratuite des adultes, à Paris, rue Serpente, 24.

Seine-Inférieure.

Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre.

Seine-et-Oise.

Société des sciences naturelles et médicales de Versailles.

Tarn.

Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.

Tarn et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.

Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var.

Société académique du Var, à Toulon.

Société d'études scientifiques et archéologiques du Var, à Draguignan.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse, à Avignon.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Etats-Unis d'Amérique.

Smithsonian institution, à Washington.

Suède.

Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Suède, à Stockholm.

Bibliothèques publiques recevant les mémoires de la société.

Montpellier, bibliothèque municipale.
Paris, bibliothèque du Palais du Trocadéro.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

DE CARCASSONNE

RÈGLEMENT ORGANIQUE

ARTICLE PREMIER. — La Société s'occupe des Arts et des Sciences en général, et plus particulièrement dans leurs rapports avec le département de l'Aude.

ART. 2. — Elle est chargée :

1° De publier un recueil de mémoires relatifs à ses travaux.

2° D'ouvrir des expositions publiques destinées aux produits des Arts et de l'Industrie du département.

3° De surveiller et d'accroître les collections du Musée de Carcassonne ;

4° D'augmenter la bibliothèque de la ville de Carcassonne, et de donner son avis sur toutes les mesures relatives à sa conservation ;

5° De former un recueil iconographique et biogra-graphique des personnages célèbres originaires du département.



Art. 3. — La Société déposera dans le Musée les tableaux, dessins, gravures, et tout ce qui appartient aux antiquités et à l'histoire du pays en débris d'édifices, sculptures, inscriptions, mosaïques, bornes milliaires, vases, fibules, tessères, instruments et ustensiles servant ou à la vie privée ou à des usages religieux ou militaires, armes, sceaux, etc.

Elle mettra obstacle à l'enlèvement de ces objets, et elle réclamera, si elle devenait nécessaire, l'intervention de l'autorité.

La Société pourra, si elle le juge convenable, faire rétablir dans les lieux où ils existaient les objets d'art et de documents historiques qui seront découverts dans le département.

Art. 4. — La Société déposera dans la bibliothèque publique de la ville de Carcassonne, tous les ouvrages publiés par des auteurs nés dans le département ou qui y ont passé leur vie; tous les ouvrages imprimés dans le département depuis l'introduction de la Typographie; tous les ouvrages concernant la biographie des personnages célèbres originaires du département; l'histoire civile, politique et religieuse du pays; ses productions minéralogiques, son agriculture, son commerce, son industrie, etc.

La Société s'étudiera à créer des archives historiques départementales, dans lesquelles seront réunis, classés, et au besoin traduits ou expliqués, les chartes et diplômes qui concernent le département; les registres obituaires et tous autres documents provenant des maisons religieuses; les manuscrits,

plans et dessins, quels qu'ils soient, relatifs à l'histoire du pays, sous un rapport quelconque.

Art. 5. — La collection de portraits des personnages célèbres du département, commencée par la Société, sera continuée par ses soins. Les portraits seront placés dans le Musée.

La Société déposera dans ses archives le recueil iconographique et biographique qu'elle est chargée de former concernant ces mêmes personnages.

Art. 6. — Les livres, estampes, cartes et plans destinés à la bibliothèque de la ville, seront déposés dans cet établissement après qu'ils auront été inscrits dans un catalogue spécial.

Tous les autres objets recueillis par la Société seront placés dans le Musée, dont la conservation sera confiée plus spécialement à deux membres désignés par elle et agréés par le Préfet, sur l'avis du Maire de Carcassonne.

Ces membres auront le titre de Conservateur et de Conservateur adjoint.

Art. 7. — La Société formera et tiendra au courant des catalogues méthodiques et raisonnés, pour les diverses collections réunies dans le Musée de Carcassonne.

Pour tout objet donné, le nom et la qualité du donateur seront indiqués dans le catalogue et inscrits ensuite autant que possible sur l'objet ou à côté.

Art. 8. — La Société se compose de membres résidants, de membres honoraires et de membres correspondants.



Les membres résidants sont au nombre de trente non compris le Préfet qui est président né de la Société, ni le Maire de Carcassonne, qui en est toujours membre résidant, avec droit de présidence effective attribuée à l'un et à l'autre suivant l'ordre hiérarchique lorsqu'ils assistent aux séances.

Les membres résidants ont seuls voix délibérative ils sont nommés au scrutin secret et à la majorité au moins des deux tiers des suffrages exprimés. La nomination ne sera valable qu'autant que le nombre des membres présents sera au moins de dix-huit.

Les cinq sixièmes des membres résidants devront être nécessairement domiciliés dans l'étendue des deux cantons de Carcassonne.

Art. 9. — Les membres honoraires sont choisis parmi les anciens membres résidants ou les personnes éminentes par leurs fonctions et les services rendus à la Société.

Les membres correspondants doivent être domiciliés hors des deux cantons de Carcassonne.

Les membres honoraires et les membres correspondants pourront assister aux séances, mais ils n'ont que voix consultative. Ils sont nommés par la Société réunie au moins aux deux tiers du nombre total de ses membres résidants, au scrutin secret et sans présentation.

Art. 10. — Un certain nombre des membres correspondants sera nécessairement pris dans le département de l'Aude : ils seront chargés d'adresser au président tous les renseignements qui peuvent intéresser les travaux de la Société, ainsi que de lui transmettre,

s'il y a lieu, des rapports sur les voies romaines qui traversent leur canton, sur leurs directions, leurs dimensions, leur mode de construction et leur état en général; sur les tombeaux antiques, sur les découvertes d'objets de sculptures, bronzes, médailles, inscriptions appartenant à l'antiquité et au moyen-âge qui peuvent exister dans le département.

ART. 11. — La Société et ses correspondants du département sont expressément chargés, de concert avec les autorités locales, de la surveillance recommandée par l'instruction ministérielle du 16 novembre 1842, pour empêcher la détérioration des monuments historiques.

ART. 12. — Le Bureau de la Société sera composé d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Archiviste et d'un Trésorier.

Les membres du Bureau devront être élus chaque année, à l'exception du Secrétaire qui sera nommé pour cinq ans.

Tous les membres sont indéfiniment rééligibles excepté le Président qui ne pourra être réélu qu'après un an d'intervalle.

Ces nominations auront lieu dans la séance du mois de janvier, par scrutin secret et individuel, avec les mêmes formalités que pour la présentation et la nomination des membres résidants et correspondants. (1)

(1) Si la majorité des deux tiers, exigible en vertu de l'art. 8, n'était pas obtenue dans les deux premiers tours de scrutin, un troisième tour aurait lieu après une surséance, et le bureau serait alors nommé à la majorité des suffrages exprimés quel que soit le nombre des membres présents à la séance.



Art. 13. — Un règlement intérieur préparé par la Société et soumis à l'approbation du Préfet, déterminera les fonctions spéciales du Président, du Secrétaire, de l'Archiviste, du Trésorier, du Conservateur et du Conservateur adjoint.

Art. 14. — Toute délibération portant vente ou échange des objets déposés dans le Musée et la bibliothèque publique, ne sera valable qu'après l'approbation du Préfet, sur l'avis du Maire de Carcassonne.

Certifié conforme au Registre des délibérations, à Carcassonne le 22 avril 1851.

Le Président, CROS-MAYREVIEILLE.

Le Secrétaire, DENISSE.

Vu et approuvé le présent Règlement organique contenant quatorze articles.

Paris, le 9 mai 1851.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE PREMIER. — Les officiers de la Société composant le Bureau sont : le Président, le Secrétaire, l'Archiviste et le Trésorier.

ART. 2. — Le Président ouvre chaque séance et en présente l'ordre du jour ; il maintient l'ordre dans les discussions ; il veille enfin à l'exécution du règlement et porte la parole dans toutes les visites officielles. (1)

ART. 3. — Le Secrétaire est chargé de la correspondance ; il rédige le procès-verbal des séances, lequel doit contenir le résultat des discussions et les délibérations ; il délivre les extraits du registre, donne avis des nominations et convoque pour les réunions ; néanmoins la délivrance des extraits du registre pour tous les autres cas que ceux spécifiés dans l'article 9 ci-après, n'aura lieu que d'après l'autorisation spéciale de la Société ou de son président.

---

(1) Le Président présente à la Société avant de quitter le fauteuil, le compte-rendu des travaux de l'année.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, les fonctions en sont remplies par le Président le plus récemment sorti ou à défaut, par le plus ancien membre de la Société suivant l'ordre du tableau.



ART. 4. — L'Archiviste est chargé de la tenue des registres et des archives; il en dresse un inventaire qui doit être renouvelé tous les ans dans le courant de décembre, signé par le président et communiqué à la Société dans la séance de janvier.

Il remplace le secrétaire en cas d'absence ou de maladie.

ART. 5. — Le Trésorier est chargé de tout ce qui concerne la comptabilité : il présente ses comptes tous les six mois à la Société, qui les arrête dans la séance de janvier et dans celle de juillet ; il dresse aussi des comptes sommaires destinés au Conseil général du département et au Conseil municipal de Carcassonne. (1)

ART. 6. — Les réunions ordinaires de la Société auront lieu le premier dimanche du mois, à une heure de l'après-midi. (2)

Il peut y avoir des assemblées extraordinaires qui seront déterminées par le Bureau.

Toute convocation pour une séance ordinaire ou extraordinaire ne sera faite par le Secrétaire qu'après s'être concerté avec le Président, et par billet à domicile, qui devra être remis deux jours au moins avant la séance indiquée.

ART. 7. — Le procès-verbal des séances de la

(1) Le trésorier ne présente les comptes que chaque année au lieu de tous les six mois.

(2) L'heure du rendez-vous à nos réunions est portée de 1 heure à 1 heure et demie.

Société sera inscrit sur un registre spécial : il sera signé par le président et par le secrétaire.

Art. 8. — Quand il s'agira de voter des dépenses ou des recettes ordinaires, il faudra pour délibérer que plus de la moitié des membres résidants soient présents à la séance.

Dans le cas où, à la séance indiquée pour cet objet, la majorité des membres résidants ne serait pas présente, la délibération sera ajournée à la séance suivante, qui sera annoncée dans les billets de convocation et alors la résolution sera prise à la majorité des membres présents.

Toute délibération pour une dépense excédant la somme de cent francs ne pourra être prise que sur la proposition d'une commission, et dans la séance ordinaire qui suivra la lecture de son rapport; elle ne sera valable qu'autant qu'elle aura réuni en sa faveur les deux tiers des suffrages des membres résidants et que la quotité de la dépense sera comprise dans les limites des ressources de la Société. (1)

Art. 9. — Aucune somme ne pourra être comptée par le Trésorier que sur la présentation de l'extrait de la délibération qui a autorisé la dépense ; et cet extrait devra toujours être signé par le président et par le secrétaire.

Art. 10. — La Société nommera chaque année,

(1) Si la Société, composée d'au moins 16 membres, juge par une majorité de douze voix, qu'il y a urgence, la dépense pourra être votée dans la séance où elle est proposée.

dans le mois de janvier, deux commissions, qui seront chargées de faire des rapports, l'une sur l'état du Musée, l'autre sur celui de la Bibliothèque et des archives historiques départementales. (1)

Ces commissions proposeront les mesures qui leur paraîtront nécessaires pour améliorer ces établissements et la Société prendra sur leurs rapports les délibérations qu'elle jugera convenables.

Art. 11. — Il sera formé dans la même séance et de la même manière, une commission permanente de sept membres, y compris le Président et le Secrétaire qui en font nécessairement partie, laquelle sera chargée d'admettre, s'il y a lieu, les mémoires adressés à la Société, elle portera le nom de Comité d'impression.

Art. 12. — A l'exception des cas prévus par les deux articles précédents, le président nommera toujours les commissions. Il pourra assister à leurs réunions. Les commissions nommées par la Société seront convoquées et présidées par le membre qui aura réuni le plus de suffrages, ou par le plus âgé si les voix sont également partagées.

Le membre désigné le premier convoquera et présidera les commissions nommées par le président. (2)

(1) Le nombre des membres de cette commission n'est pas limité.

(2) En dehors des trois commissions permanentes instituées en conformité des articles 10 et 11 par délibération du 3 février 1889 les commissions désignées pour l'examen d'une question spéciale, sont nommées par la Société. La commission nomme son Président. Le Président de la Société et le Secrétaire font partie de droit de toutes ces commissions et sont charges de les convoquer.

Les trois commissions permanentes peuvent se réunir séparément sur l'appel d'un ou plusieurs de leurs membres dans la salle de la Société.

Le Président de la Société devra être avisé de ces réunions.

Art. 13. — Il ne pourra être procédé à la nomination d'un membre résidant qu'après que la place aura été déclarée vacante dans une séance ordinaire de la Société; et l'élection ne sera faite que dans la séance mensuelle qui suivra celle où la déclaration de vacance aura eu lieu, et après avoir été annoncée dans les billets de convocation. Il ne pourra être fait qu'une seule nomination par séance. La nomination des membres honoraires et des membres correspondants aura lieu sur la proposition écrite d'un membre résidant, adressée au Président de la Société. Le bureau délibérera sur cette proposition et si elle est appuyée par la majorité de ses membres, elle sera soumise à la Société après avoir été annoncée dans les billets de convocation.

Art. 14. — La nomination des membres résidants, des membres honoraires et des membres correspondants sera communiquée par l'envoi d'un diplôme, signé par le Président et le Secrétaire.

Art. 15. — Les ouvrages ou mémoires doivent être adressés franco au Secrétaire de la Société qui, de concert avec le Président, les communique au comité d'impression.

Le comité est souverainement juge de tous les ouvrages qui lui seront communiqués, mais il ne peut opérer le moindre changement dans leur rédaction sans l'agrément formel de l'auteur.

Préalablement à l'impression des mémoires qui auront été admis, il en sera donné lecture dans une séance ordinaire de la Société. (1)

(1) La commission des lettres, après examen préalable des commissions spéciales, devra toujours déposer un rapport d'après lequel la Société statuera définitivement sur l'opportunité de l'impression.



ART. 16. — Le Recueil publié par la Société portera le titre de Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

Cette publication n'est point périodique; mais il paraît un volume ou cahier toutes les fois que des *matériaux* assez considérables sont réunis.

ART. 17. — Les mémoires de la Société sont imprimés format grand in-8°; ils renferment des planches gravées ou lithographiées, lorsqu'elles sont nécessaires à l'intelligence du texte. (1)

Le comité d'impression choisit un imprimeur et règle avec lui les conditions de l'impression des mémoires, le nombre des exemplaires, etc. (2)

L'imprimeur est autorisé à mettre en vente les mémoires au prix déterminé par le comité.

ART. 18. — Tous les membres de la Société ont droit à un exemplaire des mémoires, qui leur sera délivré gratuitement. Les membres correspondants doivent faire retirer le leur au secrétariat de la Société.

ART. 19. — Les mémoires pourront être échangés contre les publications des Sociétés savantes avec lesquelles la Société est en relation. Il seront adressés *franco* à ces Sociétés à la condition de la réciprocité.

ART. 20. — Lors du vote du budget de la Société,

---

(1) La Société publiera chaque année un fascicule de ses mémoires qui comprendra le compte-rendu de ses séances.

(2) Le Comité d'impression, c'est-à-dire la Commission des lettres. Attributions modérées par les obligations insérées à l'art. 20.



le comité d'impression fera la demande des fonds présumés nécessaires pour la publication des mémoires admis pendant l'année et rendra compte en même temps de l'emploi des fonds alloués dans le cours de l'année précédente.

ART. 21. — Le conservateur exécutera les délibérations de la Société relatives à la disposition des objets composant le Musée, il veillera à ce que ceux-ci soient placés dans le meilleur ordre et à l'abri de toute espèce de dégradation.

Il permettra et facilitera autant que possible les études que l'on voudrait faire des objets d'art mais il s'opposera à tout ce qui pourrait leur occasionner la moindre détérioration, et ne permettra point que, sous aucun prétexte, un objet soit emporté hors de l'établissement.

Aucun objet d'art ni ouvrage quelconque, étranger au Musée, ne pourra être exposé qu'avec l'assentiment des membres du bureau auquel se réunira le conservateur.

Par les soins de ce dernier les noms des donateurs seront inscrits sur les objets donnés au Musée.

Le conservateur adjoint remplacera le conservateur en cas d'absence ou de maladie ; il est plus spécialement chargé de la conservation des collections de sculptures, d'archéologie et de numismatique.

ART. 22. — Lorsqu'à la suite de recherches ou de fouilles faites dans le département, des objets d'archéologie ou de numismatique auront été découverts,

aucun membre ne pourra les acheter pour son compte à moins que la Société ne veuille pas en faire l'acquisition.

Art. 23. — Les membres résidants sont assujettis à une cotisation de 6 fr. par trimestre, payables d'avance entre les mains du trésorier, et principalement destinée à l'achat de jetons de présence.

Ils auront droit à un jeton qui sera remis par le trésorier, à la fin de chaque séance, à ceux qui seront portés sur la liste arrêtée par le Président, après l'adoption du procès-verbal de la précédente séance. Les membres correspondants n'auront droit au jeton que lorsqu'ils auront été convoqués par délibération du bureau.

Art. 24. — Tout membre régulièrement convoqué qui, sans motif d'absence connu, présenté verbalement ou par écrit, n'aura pas assisté à trois réunions mensuelles consécutives, pourra être déclaré démissionnaire ; dans le cas où la Société en aura exprimé l'avis, le Président devra proposer son remplacement séance tenante.

Art. 25. — Le présent règlement n'aura d'effet qu'à compter du jour où il aura été transcrit, après l'approbation du Préfet, sur le registre des délibérations de la Société.

Certifié conforme au registre des délibérations, ce 22 août 1851.

Le Président,
CROS-MAYREVIEILLE.

Le Secrétaire,
DENISSE.

Vu et approuvé le présent règlement intérieur comprenant vingt-cinq articles.

Paris, le 9 mai 1851.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

DE CROUSEILHES.

Notes adoptées par la Société dans sa séance du 3 mars 1889.

Le Président, MONTÈS.

Le Secrétaire, RAYNAUD.



PHILOMENA

CHRONIQUE HISTORIQUE DU TEMPS DE CHARLEMAGNE

PUBLIÉE

Par M. Louis FÉDIÉ,

INTRODUCTION

Parmi les nombreux manuscrits qui sont conservés à la Bibliothèque publique de Carcassonne, l'un des plus remarquables est celui qui est intitulé : *Philomena*, avec ce sous-titre :

Seu gesta Caroli Magni, de Captione Carcassonæ et Narbonæ Civitatum, et ad constructionem monasterii Crassensis.

Ce manuscrit en parchemin se compose de 32 feuillets. L'écriture est effacée en divers endroits. L'ouvrage est incomplet et date probablement du XIIIe siècle. C'est une copie traduite en latin de l'original qui était écrit en langue Romane, et dont l'auteur était *Philomen*, scribe juré de Charlemagne. C'est à un religieux de l'abbaye de Lagrasse, appelé Vidal, que l'on doit cette traduction, suivant la mention qui en est faite en tête du manuscrit. Ainsi qu'il le dit, dès le début de l'ouvrage, c'est par ordre de Charlemagne que son historiographe *Philomen* composa ce poëme en prose auquel il donna son nom.

Les historiens ont constaté qu'il existe six exemplaires

du *Philomena* ainsi traduit en latin et un exemplaire traduit en Languedocien, ou plutôt en langue néoromane telle qu'on le parlait à Carcassonne, au XIIe et au XIIIe siècles. L'original, après avoir été conservé, pendant de longues années, dans la Bibliothèque de l'abbaye de Lagrasse, a disparu il y a plus de deux cents ans.

Le sous-titre semble indiquer que ce manuscrit est un fragment détaché d'une œuvre historique complète, sorte de poème épique relatant les guerres de Charlemagne en deçà et au-delà des Pyrénées contre les Sarrasins. Il se rattache exclusivement à la prise de Carcassonne et de Narbonne, et à la fondation de l'abbaye de Lagrasse qui est un épisode de ce grand fait de guerre. Or, le terme de *Philomena*, qui signifie, d'après moi, les *Philomènes* ou les œuvres de *Philomen*, s'applique, probablement, à un ensemble de travaux historiques dont le manuscrit conservé à la Bibliothèque ne serait qu'une partie. Ceci n'est, du reste, qu'une opinion personnelle, car aucun historien n'a examiné la question à ce point de vue.

Jusqu'à présent nous ne connaissions aucune traduction française du livre qui s'appelle *Philomena*, mais les religieux de l'abbaye de Lagrasse, le considérant, pour ainsi dire, comme leur livre d'or, il est hors de doute qu'ils ont dû se livrer à ce travail de traduction du latin en français, et qu'ils en ont fait plusieurs exemplaires.

Je suis heureux de pouvoir offrir à la Société des Arts et Sciences un de ces exemplaires qui est ma propriété, car il fait partie d'une collection de livres et de documents relatifs à l'histoire de notre département avant la Révolution et qui ont été recueillis par un mem-

bre de ma famille. Il me serait difficile de faire l'historique complet de ce cahier qui se compose de 35 feuillets de grand format complètement couverts d'une écriture lisible, bien qu'un peu altérée par le temps. Son état de vétusté n'est pas un indice suffisant pour déterminer, même approximativement, la date de sa composition ; mais, d'après les locutions employées, et d'après la tournure des phrases, on peut dire que ce cahier a vu le jour vers le milieu du dix-huitième siècle, entre 1740 et 1760. Sa provenance est bien établie. Il vient de l'abbaye de Lagrasse, et il a été écrit par l'un des religieux de ce monastère

L'intérêt que les membres de la maison conventuelle de Lagrasse ont attaché, de tout temps, à la conservation du *Philomena* nécessite quelques explications qui doivent précéder le dépôt et la publication de ce remarquable ouvrage.

Lorsque, en 1521, Jean de Durfort, Viguier du Termenois, agissant en vertu d'une réquisition du syndic du monastère, procéda à la reconnaissance des droits et des privilèges concédés aux Religieux tant par les Papes que par les rois de France, il consigna la relation de son opération dans un procès-verbal que divers historiens ont reproduit, et dont l'original fut déposé à la Cour des Comptes de Montpellier. (1) Voici un extrait de ce document, que je traduis du latin :

(1) Ce document est conservé à la Bibliothèque nationale à Paris.



« Savoir faisons que, en présence du notaire et « des témoins à ce commis, avons ouvert une ar- « moire placée derrière le maître-autel de l'église, « fermée de trois clés, et, entr'autres titres et do- « cuments, tant d'origine apostolique que d'origine « royale, concernant le monastère de Sainte-Marie « de Lagrasse avons trouvé un livre écrit sur par- « chemin, intitulé : *Gesta caroli Magni.* Ce livre « avait pour couverture des planchettes revêtues de « peau blanche, le dit couvercle, cerclé en laiton, « avec des coins du même métal, était fermé au « moyen de deux courroies termi ées par une bou- « cle aussi en laiton. Le début du livre contient « l'indication du temps, en lettres rouges. Puis vient « la mention du Conseil du saint Synode. La pre- « mière page encadrée d'ornements est ornée de « lettres majuscules dorées. Dans l'intérieur du livre « on trouve en tête des chapitres tantôt des lettres « dorées et tantôt des lettres rouges. »

Après le préambule que je viens de citer figure l'état des biens du monastère. Cet état comprend environ douze feuillets du procès-verbal dressé par Jean de Durfort. Or ce livre si solidement relié, et si bien orné, contenait autre chose que le simple récolement des biens du monastère. Le titre seul : *Gesta Caroli magni* indique qu'à la suite de cet état figurait la relation des faits et gestes de Charlemagne, c'est-à-dire la chronique de *Philomen.* Seulement le Commissaire enquêteur n'avait pas d'autre mission que celle dont l'avait chargé le syndic du monastère. Du reste, les précautions prises pour que le meuble, armoire ou coffre-fort, dans

lequel ce livre si volumineux était renfermé, fut à l'abri de toute tentative d'enlèvement ou de dégradation prouve que les Religieux considéraient ce livre comme un vrai trésor. On serait donc autorisé à conclure de cet exposé que ce livre contenait l'original de la chronique de *Philomen*. Or ce livre conservé presque religieusement par les abbés et les syndics dut disparaître peu de temps après la vérification faite par Jean de Durfort, car il n'en a jamais été fait mention dans les inventaires qui ont été dressés après 1521.

Le plus important de ces inventaires est celui daté de la prise de possession de l'abbaye par les Bénédictins de Saint-Maur, en 1663, et qui est conservé aux archives départementales dans le *Livre vert* de l'abbaye de Lagrasse. Il s'exprime ainsi :

« Premièrement ledit Dom sacristain nous aurait
« fait ouvrir un grand armoire qui est derrière le
« grand autel, lequel estoit fermé d'une grande porte
« de bois et d'une grille de fer, lequel armoire avons
« trouvé composé de trois estages : Au premier d'y-
« ceux avons trouvé deux grands bastons d'argent
« avec leurs boutons en forme de pinhe, jcelui bou-
« ton d'argent vermeil : plus un livre des Evangiles
« qui nous a été dict avoir esté baillé par Charle-
« magne, couvert d'yvoire, et les bords d'argent, fa-
« çonné avec des pierreries, avec son estuy. » (1)

---

(1) Quelques années plus tard ce magnifique missel fut dépouillé de sa splendide reliure, on n'a jamais su par quelles mains profanes.

Vient à la suite la nomenclature des châsses, reliquaires, vases sacrés, croix en argent et ostensoirs. Puis dans deux armoires latérales placées, aussi, derrière le maître-autel se trouvaient d'un côté des ornements d'église et de l'autre diverses pièces d'orfèvrerie destinées aux cérémonies religieuses.

Dans cet inventaire il n'était pas fait mention du *Gesta Caroli Magni*, conservé avec tant de soin cent cinquante ans auparavant.

Enfin j'ai voulu consulter aussi le dernier inventaire qui fut fait à l'abbaye de Lagrasse le 17 mai 1790, lors de la suppression de cet établissement.

Ce document qui figure aux archives de la commune de Lagrasse ne fait pas non plus mention de la chronique de Philomen.

Mais si l'original a disparu les copies ont été conservées. Je n'ai à m'occuper ici que de l'exemplaire en latin qui est conservé dans la collection des manuscrits de la Bibliothèque publique de Carcassonne, et dont le cahier qui est en mon pouvoir est la traduction fidèle et complète.

Ce manuscrit provient du chartier de l'abbaye de Lagrasse, chartier qui fut recueilli avec soin par les officiers municipaux de cette ville, en 1790 et déposé

Dans l'inventaire du 17 mai 1790 il fut inscrit sous la rubrique suivante.

« Un manuscrit contenant les saints Evangiles donné par Charlemagne, suivant la tradition. » C'est dans cet état de dégradation qu'il fut déposé dans la collection conservée aux Archives départementales. L. F.

aux Archives départementales de l'Aude. C'est dans ce chartier que se trouvaient des documents de la plus haute importance.

Outre ce manuscrit si précieux, la Bibliothèque publique de Carcassonne possède un exemplaire du *Philomena* en latin, imprimé et publié à Florence, en 1823, sous ce titre :

Gesta caroli magni ad Carcassonam et Narbonam et de œdificatione monasterii crassensis.

L'auteur du livre est un moine italien, appelé Guilelmus Padovanus, Guillaume de Padoue, qui dans un bref exposé, figurant aux premières lignes, nous fait savoir que faisant partie du personnel du monastère de Lagrasse, il fut chargé par l'abbé, nommé Bernard, de traduire en latin la chronique dite *Philomena*, qui, écrite en langue Romane, était conservée dans l'établissement avec le plus grand soin.

Il y a tout lieu de croire que ce moine avait quitté l'Italie pendant les troubles qui s'y produisirent dans les premières années du XIIIe siècle, et avait cherché un refuge en France dans un établissement de son ordre. Le monastère de Lagrasse a eu à cette époque trois abbés du nom de Bernard ; — Bernard I, qui vivait en 994 ; Bernard II, en 1205 ; et Bernard III, qui fut élevé à cette charge en 1237.

Les deux premiers sont passés presque inaperçus ; mais il n'en est pas de même de Bernard III d'Imbert, dont l'administration fut marquée par de graves évènements.

Le monastère comptait à cette époque 71 religieux, et la discipline était bien relâchée. Bernard d'Imbert était à peine en possession de sa charge, qu'il fut l'objet



d'imputations diffamatoires soulevées par deux moines qui résistaient à son autorité. La dénonciation fut adressée au Pape Innocent IV, qui chargea l'Archevêque de Narbonne de faire une minutieuse enquête et d'instruire cette affaire. L'Archevêque rendit une sentence, aux termes de laquelle l'abbé Bernard fut déclaré absous de toute faute et de tout soupçon. Le Pape et le Roi Saint Louis approuvèrent cette décision. Peu d'années après, l'un des moines qui s'étaient faits les accusateurs de l'abbé, reconnut publiquement que sa dénonciation avait été calomnieuse, et l'innocence de Bernard d'Imbert n'eut plus de contradicteurs.

Ce moine repentant avoua, entr'autres choses, que pour nuire à l'abbé, il avait soustrait et détruit par le feu diverses lettres de Charlemagne renfermées dans une cassette placée sous la garde de l'abbé, ainsi que des lettres du roi Saint Louis.

Malgré la sentence prononcée par l'Archevêque de Narbonne, l'abbé Bernard d'Imbert fut encore en butte à diverses attaques de la part de ses ennemis.

L'Archevêque Guillaume de Broue dut recourir alors à une mesure énergique. Par une ordonnance, datée des Kalendes de Juin 1248, il prononça la peine de l'exil temporaire contre 28 religieux de l'abbaye, qui furent disséminés dans diverses maisons du même ordre, à Cluny, à Aniane, à St-Pons, à La Chaise-Dieu, à St-Victor de Marseille, à Psalmadi, à Villemagne, à Alet, à Montolieu, à Caunes, à Camon et à Saint-Martin-du-Canigou.

Leur internement devait durer sept ans pour les plus coupables et cinq ans pour les autres.

L'abbé Bernard d'Imbert se préoccupa des moyens

à prendre pour combler les vides qu'avait faits dans sa maison conventuelle le départ des 28 bannis, et les portes s'ouvrirent pour d'autres religieux, dont une partie venait de l'étranger. Le monastère de Lagrasse compta, dès lors, quelques moines d'origine Espagnole et Italienne.

N'ayant plus à redouter, du moins pour le moment, l'opposition qui avait fortement ébranlé son autorité, l'abbé réunit un chapitre général des prieurs et des autres officiers qui dirigeaient les monastères et chapelles dépendant de l'abbaye, afin de faire ratifier diverses réformes instituées par l'un de ses prédécesseurs, Béranger. La principale consistait dans l'institution de diverses charges réparties entre les vingt-cinq religieux qui, d'après les statuts de Charlemagne, avaient le titre et le rang de Pères, et n'avaient été reçus qu'après avoir produit leurs preuves de noblesse. Voici la liste de ces charges ou offices. Un prieur majeur ; — un camérier ; — un Aumônier majeur ; — un sacristain ; — un Fabricien ; — un trésorier ; — un Précenteur ou grand chantre. Il y avait, en outre, trois offices de moindre importance. Un infirmier ; — un réfectorier ; — un jardinier ; — *hortalanus*. Ces personnages s'appelaient les officiers du monastère.

En se vouant à cette tâche ardue, l'abbé Bernard d'Imbert poursuivait un double but. Redonner à son monastère l'éclat des anciens jours, et en second lieu, lutter avec efficacité contre l'influence qu'allait conquérir dans la région l'ordre des Frères Prêcheurs que Saint-Dominique venait d'instituer, et que le Roi St-Louis soutenait. Il voulait que l'abbaye de Lagrasse demeurât, comme elle l'avait été depuis plus de quatre siècles, la gardienne vigilante des droits et des privilèges dont

l'avait dotée, dès sa fondation, l'empereur Charlemagne. L'un des moyens qu'il employa à cet effet fut de remettre en lumière l'histoire de la création de l'abbaye. C'est dans ce but qu'il fit transcrire une nouvelle copie en latin de la chronique dite *Philomena*, afin que les vingt-huit moines qui avaient été admis en remplacement de ceux qui avaient été expulsés, pussent avoir connaissance des origines de l'abbaye.

Ce n'est pas là ce que dit le moine Guillaume de Padoue. Il se présente à ses lecteurs comme étant chargé spécialement par l'abbé Bernard de traduire *Philomena* du roman en latin. Mais il est permis d'en douter, puisque nous voyons par la mention inscrite sur l'exemplaire déposé à notre Bibliothèque que le traducteur fut un moine du nom de Vidal. Comment aurait-on choisi, du reste, pour faire cette traduction un religieux de nationalité étrangère, qui ne pouvait avoir qu'une connaissance incomplète de la langue romane, alors que, après le départ des 28 religieux exilés il restait dans le monastère 30 moines, dont la plupart figuraient parmi les *officiers* et étaient pourvus d'une charge ? Comment admettre qu'on eut confié un travail aussi important à un des membres de la famille monacale qui ne devait pas finir ses jours dans la maison, et qui la quitta plus tard, en effet, pour retourner dans son pays natal ? Il y a lieu de croire, au contraire, que l'abbé Bernard d'Imbert fit faire par les religieux placés sous sa direction plusieurs copies du *Philomena*, déjà traduit par le moine Vidal, et dont quelques-unes existent encore de nos jours. L'une de ces copies demeura au pouvoir du frère Guillaume de Padoue avec l'assentiment de l'abbé, ou peut-être sans l'agrément de celui-ci. Cette copie, com-

plètement inédite pendant de longues années, n'a vu le jour qu'en 1825, et voici dans quelles circonstances :

Un avocat de Florence *il signor Sèbastiano Ciampi* nous l'apprend dans une préface figurant en tête de la publication qu'il fit de cette chronique, dès qu'il l'eut découverte dans les collections de la Bibliothèque Laurentine, à Florence.

Cette préface écrite en italien est très étendue et n'est qu'une critique de l'œuvre qu'elle accompagne. Faisant partie, comme membre correspondant, d'une Société littéraire Italienne, l'*Académie héraldique et généalogique de Pise*, j'ai pu me rendre compte de l'intérêt qui s'attache pour les savants Italiens à l'étude des questions historiques qui concernent le Midi de la France. Or. M. Ciampi, après une dissertation sur le moine Guillaume de Padoue, aborde l'examen du *Philomena.* Son appréciation n'est que la reproduction des critiques formulées par l'abbé Lebeuf, sans aucun argument nouveau. On voit que M. Ciampi s'est cantonné dans cette thèse, et n'a pas cherché ailleurs ses moyens d'investigation.

Quand M. Ciampi fit cette publication à Florence, en 1825, il dédia son œuvre à M. Mahul dans une dédicace placée en tête de son livre, et qui commence ainsi :

Al signore Alphonso Mahul; litteratore distinctissimo a Parigi.

A voi, erudissimo signore, dirigo questa legenda delle geste di Carlo M. a Carcassonna ed a Narbona.

M. Mahul s'empressa de faire hommage de l'exemplaire qu'il avait reçu à la Bibliothèque de Carcassonne. C'est



de cette façon que la brochure publiée à Florence est venue en notre pouvoir.

J'ai eu le soin de collationner sur le manuscrit déposé dans la Bibliothèque le livre édité par M. Ciampi, et j'ai constaté qu'il n'y a pas de différence entre les deux textes. Seulement, dans notre manuscrit il n'est nullement question du moine Guillaume de Padoue, ce qui semble prouver que ce religieux n'avait pas droit au titre de traducteur qu'il s'était attribué, et qu'il n'avait fait, comme d'autres moines, que prêter ses bons offices pour transcrire les copies que désirait avoir le prieur Bernard d'Imbert.

Du reste, M. Mahul lui-même à qui le livre édité par M. Ciampi est dédié, doute lui-même que le moine Guillaume de Padoue eut fait la traduction dont il se vante.

Nous venons de voir que la chronique dite *Philomena* a été publiée en Italie dans des circonstances assez remarquables. Cela m'amène à examiner, à un autre point de vue, ce que l'on peut appeler l'histoire de ce livre.

L'abbaye de Lagrasse possédait de nombreux établissements, églises, chapelles et prieurés en Espagne. Elle y comptait aussi de riches fiefs ; ses possessions s'étendaient non-seulement dans les provinces qui touchaient à la frontière, telles que la Catalogne et l'Aragon, mais encore sur le territoire de Valence. Il y avait par conséquent un mouvement très marqué du personnel religieux entre la maison mère et ses dépendances espagnoles.

Quand on dut remplacer les 28 religieux exilés par l'abbé Bernard d'Imbert, plusieurs moines espagnols entrèrent à Lagrasse, et il y a tout lieu de croire que

quelqu'un d'entr'eux fut chargé, comme Guillaume de Padoue, de la transcription du *Philomena*. Ce qui le prouve c'est que l'abbé Lebeuf qui a fait de si actives recherches sur ce sujet pense que le poème de ***Philomena*** fut écrit en espagnol vers le milieu du XII° siècle. Il est donc très probable qu'il existe en Espagne des exemplaires du livre dont nous nous occupons, car la Bibliothèque de Barcelone surtout possède de nombreux documents français.

Puisque le ***Philomena*** a pu se répandre ainsi en Italie et en Espagne, il n'y a rien de surprenant qu'il ait été encore plus recherché en France.

De tous les manuscrits connus le plus intéressant me paraît être celui qui est déposé à la Bibliothèque Nationale, et qui est écrit dans cette langue néoromane si riche, si harmonieuse que l'on parlait à Carcassonne au XII° siècle, et qui, à la suite de la croisade contre les Albigeois, fut détronée par le patois actuel, et demeura cantonée dans le Roussillon où on la parle encore.

Ce manuscrit sur parchemin provient de l'Hôtel-de-Ville de Narbonne. Il est daté de 1622, et il porte le visa des consuls de cette ville. Il débute ainsi :

« Assi sé conta en cal manéra Karlès, can ac prés
« Carcassonna, com partic dé la Ciutat, in an qual païs
« anec, et com hedifiquec lé monestier dé Lagrassa. Item
« com conquériec la Ciutat dé Narbona, é d'aoutrés
« noblés locx. »

Une chose digne de remarque c'est que les historiens et les commentateurs ont reconnu la similitude complète du texte dans le corps de tous les manuscrits connus. On voit que les copistes ont tous puisé à la même source. L'intitulé même ne varie pas.

Il fait partout mention de la prise des Villes de Carcassonne et de Narbonne ainsi que de la fondation de l'abbaye de Lagrasse. Cela prouve en faveur de l'authenticité des manuscrits connus. Aussi ce n'est pas sur ce point, pourtant très essentiel, que s'est exercée la critique. Elle a visé plus haut, et c'est ce qu'il convient d'examiner avant de mettre sous les yeux du lecteur la traduction en langue française à propos de laquelle j'ai cru devoir entreprendre cette modeste étude.

Tous les historiens qui ont écrit sur l'abbaye de Lagrasse se sont occupés du *Philomena*, que les uns appellent une chronique et d'autres une légende.

Pendant plus de huit siècles ce livre fut considéré, pour ainsi dire, comme le titre de noblesse du monastère. Les religieux étaient fiers de leur origine. Ils étaient fiers de ce que leur Maison avait été fondée par Charlemagne, et de ce que le récit de cette fondation avait été rédigé sur l'ordre de ce souverain par *Philomen*, son scribe juré. Ils furent les gardiens vigilants de cette tradition, et le livre qui la contenait était rangé dans le Trésor de l'abbaye, à côté des chartes royales et comtales qui avaient créé l'immense domaine du monastère et à côté des Bulles pontificales qui en consacraient la possession.

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le récit de *Philomen* fit autorité. Il fut invoqué comme un document authentique devant la cour du Sénéchal de Carcassonne, devant le Parlement de Toulouse, et même devant le Conseil du Roi.

Les annalistes de Carcassonne, Besse, Girard de Vic et le P. Bouges ont adopté la narration de *Philomen*, et l'ont considérée comme digne de toute confiance.

Le dernier acte qui prouve que les religieux de Lagrasse et les dignitaires qui étaient à la tête du monastère ont soutenu jusqu'au dernier moment leur prétention touchant l'authenticité de cette chronique, est un jugement de la Chambre des Requêtes du Parlement de Toulouse, qui est reproduit *in extenso* dans le cartulaire de M. Mahul. Je crois devoir citer ce document si important daté du 17 février 1646, seize ans avant l'introduction dans l'abbaye de la réforme de St-Maur.

Ce jugement fut rendu à la requête de frère Bernard de Cazaletz, Vicaire-Général, et de frère Jacques de Bonnefoy, syndic de la dite abbaye qui invoquèrent, à l'appui de leur demande, le récit fait dans le *Philomena*, au sujet de la cérémonie de l'installation du premier abbé, Nymphridius, par le Roi Charles-le-Grand, assisté du Pape, de l'Archevêque Turpin et d'une nombreuse suite. Les requérants ajoutent que leur dire s'appuye sur trois articles d'un livre qu'on nomme *La fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Lagrasse*, inscrits aux feuillets 59, 60 et 65 du dit Livre.

Enfin, une tradition locale nous apprend que les récits figurant dans ce poème de P*hilomena* se sont perpétués, sans variations, jusqu'à nos jours dans la contrée qui avoisine la ville de Lagrasse.

Lorsque, après une longue résistance, les religieux de Lagrasse eurent été contraints d'exécuter l'arrêt du Parlement de Toulouse, du 17 juillet 1663, qui mettait les bénédictins de la Congrégation de St-Maur en possession de ce monastère, l'authenticité du récit de P*hilomen* commença à être discutée.

Catel, dans ses *Mémoires de l'histoire du Languedoc*, le qualifie de fabuleux. La même opinion est émise dans

l'histoire du Languedoc de Dom Vaissette. La critique historique du XVIII[e] siècle a été très sévère à ce sujet, et à ouvert le champ à bien des commentaires.

L'abbé Lebeuf, notamment, dans son *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* dit, entr'autres choses, que l'auteur de la chronique intitulée *Philomena* est un religieux qui, sous le règne de Saint Louis, composa cette légende, afin d'augmenter le lustre de l'abbaye de Lagrasse, et d'autoriser les vues ambitieuses des moines en donnant à leur monastère Charlemagne pour fondateur.

Je n'ai pas la prétention d'émettre mon avis sur une question aussi ardue et aussi complexe. Je me borne à faire un résumé succint de cette lutte d'opinions sur cet important sujet.

Après ce long exposé il ne me reste que quelques explications à donner sur le cahier dont je fais hommage à la Société.

Une tradition locale dont la véracité ne peut pas être contestée, prouve que, de tout temps, il a existé des relations constantes entre le monastère de Lagrasse et les établissements religieux de sa dépendance qui florissaient en grand nombre en Espagne. Ces relations attiraient souvent à Lagrasse des moines d'origine espagnole qui étaient toujours bien accueillis. On y en comptait quelques-uns dans le courant du dernier siècle, qui rentrèrent dans leur pays au moment de la Révolution.

Quand les couvents furent supprimés, en 1790, il ne restait à Lagrasse que douze Religieux, dont deux profès, d'après un état qui fut dressé par les officiers municipaux de la ville, de concert avec Dom Joulia qui était syndic du

monastère. Il résulte des termes du procès-verbal, qui fut rédigé d'un commun accord, que ces douze religieux déclarèrent vouloir *rester dans leur état (sic)*. L'autorité administrative du district de Lagrasse leur ayant laissé toute liberté de se retirer où ils voudraient, et leur ayant accordé, à cet effet, toute facilité, ils rentrèrent dans leurs familles respectives, en mai 1790. L'année suivante, quelques-uns d'eutr'eux émigrèrent en Espagne, et se retirèrent à Figueras et à Urgel.

Il y a tout lieu de croire que l'un de ces moines avait en sa possession mon manuscrit de *Philomena* et qu'il l'emporta en Espagne. Sept ou huit ans après, quand les membres du clergé tant séculier que régulier rentrèrent en France, le religieux qui était en possession du manuscrit le rapporta et en fit don à quelque parent ou ami. Celui-ci s'en dessaisit, à titre gracieux, en faveur d'un membre de ma famille. On se souvenait que M. Raymond Fédié, mon bisaïeul, avait exercé, avant la Révolution, les fonctions de Procureur juridictionnel de la Seigneurie de Couiza et Arques. Son nom était bien connu dans la région des Corbières dont Lagrasse était, pour ainsi dire, la capitale. C'est ainsi que ce cahier est actuellement en mon pouvoir.

Si dans ce récit il y a un côté un peu légendaire touchant les pérégrinations de mon manuscrit en Espagne et en France, je crois devoir citer à l'appui un fait digne de remarque. Il existe sur ce manuscrit une note marginale en langue espagnole, ainsi conçue :

« *Firmado Don Antonio Pagos, sargento primero.* »

Ce qui veut dire : « Certifié, Don Antonio Pagos, premier sergent. »

Cette note est d'une écriture autre que celle du cahier, et surtout plus récente.

La seule explication qui semble devoir s'appliquer à cette note c'est que, pendant l'émigration, ce cahier est passé par les mains d'un sous-officier Espagnol qui consacrait ses loisirs à l'étude de la langue Française, et qui s'intéressant à la chronique de *Philomen* avait tenu à en faire une copie et peut être une traduction en langue espagnole.

Ce manuscrit, dont la Société des Arts et Sciences a décidé l'impression dans ses mémoires, demeurera dans les archives de la Société tel qu'il est déposé.

En le reproduisant, je n'ai altéré ni le texte ni la composition. Il passera sous les yeux des lecteurs avec ses locutions souvent incomplètes et avec ses tournures de phrases un peu défectueuses sur certains points. Mais j'ai pensé que la qualité dominante d'une publication de cette nature consistait dans une reproduction fidèle et complète de l'original.

Le premier feuillet du cahier manque ; je me borne à constater que son contenu se réduisait à l'intitulé, que je rétablis en tête du récit.

Carcassonne, le 24 juin 1890.

Louis FÉDIÉ,

Membre résidant de la Société des Arts et Sciences,
Officier d'Académie.

PHILOMENA

Les faits et gestes de Charlemagne, touchant la prise de Carcassonne et de Narbonne, ainsi que la fondation de l'abbaye de Lagrasse, récit fait sur l'ordre de ce souverain par Philomen, son secrétaire juré.

Ce grand et valeureux Empereur Charlemagne désirant de fabriquer un plancher pour passer à l'immortalité et graver ses vertus d'un éternel butin dans le temple de mémoire poussé en premier lieu d'un saint zèle de la perte de tant de millions d'âmes qu'il pleurait tous les jours dans ce domicile de douleurs fit dessain de faire un voyage au pays de Languedoc et par après en Espagne pour en chasser cette maudite et pestiférée race de Sarrazins et y planter et arborer l'estandard de la Sainte Croix, pour à quoi parvenir il dressa une forte et puissante armée, et se munit de munitions de guerre à une telle entreprise nécessaires. Cela fait il se mit en chemin et fit tant qu'il entra dans le dit pays de Languedoc par Toulouse de la prise de laquelle ville et de plusieurs autres voisines d'icelle je n'ai pas délibéré de parler n'étant porté à cet œuvre, que c'est seulement pour vous faire voir la fondation du saint et vénérable monastère de Notre-Dame de Lagrasse.

ARRIVÉE A CARCASSONNE.

Etant donc, Icellui Empereur parvenu avec toute son armée au devant de la ville de Carcassonne après l'avoir longtemps tenue assiégée, Et y ayant toute son armée souffert un monde d'incommodités, Et perdu plusieurs galants gentilshommes et braves Capitaines, notre bon Dieu lui voulut donner un présage de la future prise de la dite ville par un miracle. Ce fut qu'une des tours de la dite ville comme en signe de Reconnoissance s'inclina devers le champ, Et pour l'Empereur; Et toute l'armée conût que c'était le bon plaisir de Dieu que la ville fut prise, ce qui arriva dans peu de jours, laquelle l'Empereur peupla de chrétiens et y édifia plusieurs Églises; et pria notre Saint père le pape Léon, qui était avec Sa majesté, de consacrer évêque de la dite ville un nommé Roger, homme *docte* et de bonne vie. Cela fait il ne voulut plus longuement s'arrêter là, mais *bien du tout* sans pouvoir accomplir son dessain qui n'était autre que de confondre et exterminer les Sarrazins, à croître et dilater la Sainte foy catholique, et de fait il fit proclamer par toute la Cité de Carcassonne *que* toute l'armée

RENDEZ-VOUS A LA MONTAGNE DE PECH MARI.

s'assemblât en la montagne voisine, appellée du vulgaire *pech mari* pour autant qu'il voulait consulter vers quel cartier de pays il *devrait* prendre son chemin. Chacun se rendit en ladite montagne, le saint Père s'y trouvait et la plus grande partie des cardinaux, le patriarche de Jérusalem, l'archevêque Turpin et les autres archevêques, évêques abbés, prieurs et autres ecclésiastiques presque en nombre infini. Rolland n'y

manqua pas, Olivier s'y trouva, comme aussi Rameric de Allospine, Roger de Corduna, Anselme, prolus, Gécérius, Giles, Estode, fils d'Odon, Synifrède, Auger, vasseus, Gaifer, boues, Jubarbis qui était de Normandie, Encelad de Gascogne, Valamon de Bretagne, et Torestan son frère, les douze pers de France, ducs, comtes, vicomtes, barons, gouverneurs, gentilshommes et entre les noms desquels je laisse pour éviter prolixité; tous étant donc assemblés, l'Empereur tira à part l'Archevêque Turpin lui demandant conseil que devoit il faire, Et quel chemin il devoit prandre à quoi Icellui Archevêque répondit. Sacrée Majesté il ne serait pas décent qu'en un affaire de si grande conséquence et entre tant de si braves Princes et Seigneurs, je me monstrasse sy entremide de vous conseiller ce que vous avez à faire mais bien dévez vous appeller Sa Sainteté, le patriarche, les Cardinaux, Archevêques, Evêques et Abbés, les douze pers de France et autres princes et seigneurs, et leur poser l'affaire et suivre leur conseil. L'Empereur trouva que L'archevêque disait jugement, Et de fait tous étant assemblés leur parla en cète sorte.

Discours a l'Assemblée par l'Empereur

Mes bien aymés princes et seigneurs, quoi que nous ayons pati et enduré beaucoup de travaux, peines et afflictions pour l'amour de notre Seigneur Jésus-Christ, pour l'exaltation de sa Sainte foy Catholique, et pour l'extirpation de cette maudite engence Sarrasine, si est il néanmoins vray que toutes nos peines, afflictions et travaux ne sauraient répondre à la millième partie de sa passion, lequel afin qu'il nous délivrât de la puissance tyrannique de ce Cy-

clope infernal, à répandu son propre sang, à été Ebranlé en une croix, abrévé de vin aigre, couronné d'épines, son côté percé d'une lance, ses pieds et mains cloués, sa face salie de crachats, ses joues batues, bref de telle façon traité qu'il est impossible de le raconter vû donc qu'il a tant fait pour nous délivrer de cette prison infernale et nous préparer ce céleste manoir et domicile bienheureux, pour un jour nous y placer comme ses bien aymés Enfants. Si nous devons à juste raison d'un courage viril et d'une sainte affection embrasser joyeusement toutes les peines et travaux qui s'offriront pour l'accroissement de sa sainte foy et confusion des Infidèles, afin que nous méritions d'être quelque jour faits participaux de sa gloire... Or est il qu'avec sa sainte assistance nous sommes proches d'entrer en Espagne, toutefois non guères loin de nous il y a une noble et forte cité que l'on nomme Narbonne, et encore quelques autres lesquelles nous apporteront plusieurs Incommodités si les Infidèles y demeurent d'avantage telement que si nous pouvions nous rendre maîtres des dittes villes, L'entrée D'espagne nous serait plus facile, car Narbonne prise, les voisins n'ont que tenir, de sorte que si vous trouvez bon que nous alions droit à Narbonne, au nom de Dieu soit, synon prenons la route d'Espagne, Je veux ce que vous voudrez. Alors tous d'une commune voix dirent qu'il était beaucoup meilleur de tâcher à prendre Narbonne.

Conseil pour prandre Narbonne

Puis que l'on y voit plus librement en Espagne,

l'Empereur ayant oui se commun conseil tira à part Sa Sainteté, le patriarche de Jérusalem, l'Archevêque Turpin, Rolland et d'autres princes et leur demanda s'il approuvoit ce conseil, à quoi un chacun s'accorda et se prépara toute l'armée pour tirer droit Narbonne.

Le Landemain ayant oui la messe l'Empereur appela ses guides Et leur demanda quel chemin il devoit tenir pour aller à Narbonne à quoi ils répondirent Syre si c'est votre plaisir vous pouvez passer par les montagnes, car vous y verrez de beaux lieux et propres pour la chasse si non par le plat pais... Syre, dit l'Archevêque Turpin, passons par les montagnes car nous aurons le plaisir de la chasse je m'avanceray avec les chasseurs votre majesté avec Sa Sainteté, et toute l'armée pourra ve ir tout doucement, cela dit l'armée comença à marcher et l'Archevêque Turpin avec les chasseurs et guides se mirent au devant... Iccelui Archevêque avoit déjà cheminé par les montagnes environ de quatre lieues Et étoit écarté des chasseurs Lors ils rencontra en une certaine montagne

RANCONTRE D'UN SARRASIN PAR L'ARCHEVÊQUE TURPIN

un Sarrasin chassant, lequel il prit et interrogea quel homme il étoit, et d'où il étoit. Je suis répondit un Sarrasin, chasseur, et gagne ma vie en chassant et fais mon domicille à la pierre Colobre, En une certaine montagne où il se trouve grande quantité de marbre pandant ces discours du Sarrasin L'Archevêque vit une grande fumée en une certaine valée devant lui et demanda au dit Sarrasin si ce lieu d'où la fumée sortoit étoit habité.

Valée maigre dit Lagrasse

Cète valée dit le Sarrasin est appellée la valée maigre, Et ceux du Narbonne lui ont imposé tel nom mais devant elle étoit appellée la valée valite se nomme maintenant maigre

Sept hermittes

parce qu'il à environ vingt ans qu'il y à sept hommes qui vivent là, lesquels sont tous vélus, sauvages et de telle façon maigres qu'à peine les peut-on juger hommes, ne mangeant que du millet

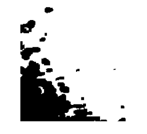
Nourriture de sept hermittes.

des fèves, chous et autres herbes sauvages, ne font ny bien ni mal à personne et parce qu'ils sont tels un chacun appellent cette valée la valée maigre Et cette fumée que vous voyés sort de leur maisonnette.. Or l'Archevêque fut fort joyeux d'ouir telles nouvelles et en rendit grâces à Dieu. Pandant cela l'Empereur ayant laissé son armée en une certaine plaine arriva en ce lieu accompagné de Rolland, des douze pers de France, des Archevêques, Evêques abbés, Environ soixante, aussitôt l'Archevêque Turpin raconta au Roy tout ce qu'il avoit appris du Sarrasin de quoi tous furent bien joyeux Monsieur L'Archevêque, dit Rolland, je serois d'avis que vous descendiés Labas, et voyés si tout ce qu'on vous à dit est vray; je trouve bon que nous y allions tous dit, L'Archevêque, Aussitôt un chacun commença à descendre traînant son cheval par la bride, pour autant qu'il y avoit de mauvais chemin et de descentes fort droites Ils arrivèrent en peu de temps à L'autre côté de la

valée mais L'Archevêque Turpin arriva seul devant tous à l'hermitage,

L'Archevêque Turpin arrive a L'hermitage dit Lagrasse.

Et n'y trouva que de bien pauvres maisonnettes, il entra dans une Et vit un petit oratoire au pied duquel y avoit un des sept hermittes lequel Etonné et surpris de se voir ainsi surpris à peine osa Il lever les yeux vers l'Archevêque. Dites moy, père, dit L'Archevêque à l'honneur de quel saint c'est oratoire est édifié à quoi l'hermitte ne répondit rien quoique par signe il donna à entendre que c'étoit à l'honneur de la glorieuse Vierge Marie. L'Archevêque entra dédans et ayant fait son oraison à la vierge, sort tout joyeux et salua l'hermitte, lequel inclinant la tête lui dit : le Dieu tout puissant fils de la vierge vous bénisse et pour lors l'Archevêque lui donna la bénédiction lui demandant s'il étoit seul où s'il avoit plusieurs compagnons. Puisque dit l'hermitte vous faites le signe de la sainte croix en ce signe puis je assurement parler à vous, comme à un chrétien et serviteur de Dieu. Ouy mon frère, dit L'Archevêque, et n'ayés point de peur car sachés pour la vérité que je suis Chrétien et Archevêque ; vous verrés en bref en ce lieu l'Empereur Charlemagne avec une très grande armée de chrétiens notre saint père le pape Léon est avec lui le patriarche de Jérusalem, de Cardinaux, Archevêques, Evêques et Abbés plus de sept cents. Rolland y est et les douze pers de france, de ducs, contes barons et autres grands personnages un bien grand nombre l'esquels s'exposent à tous dangers pour l'augmentation de notre



sainte foi. l'hermite ayant oui toutes ses choses se jeta fondant en larmes aux piés de l'Archevêque, Et lui demandant pardon lui parla en cète sorte :

DISCOURS DE L'HERMITE A L'ARCHEVÊQUE.

Monseigneur, puisqu'il est ainsi que vous êtes serviteur et ami de notre Dieu, Je vous supplie très humblement que vous ayés pitié et miséricorde de ce misérable pécheur et de ses compagnons ; votre grandeur sera avertie que nous sommes sept compagnons. Et n'avons qu'une volonté depuis que nous sommes ici. Je vous commande dit L'Archevêque en vertu de Sainte obédiance que vous me racontiés tout votre affaire, sçavoir de quel pais et contrée vous êtes et de quelle façon vous êtes ici... fort librement dit l'hermite, sachés donc que nous sommes sept et de diverses provinces.... Je m'appelle Thomas et suis né à Rosan en Normandie et suis le moindre de tous mes compagnons. L'autre s'appelle Richard et est d'une ville nommée Papie proche du fleuve tozite en la Lombardie, Il est noble de race mais beaucoup plus de mœurs. Et si est il bien versé aux sciences... le troisième est fils du Roi D'Ongrie nommé Robert, Je ne dirai mal de ses vertus car mon stile est trop bas pour parler de choses si relevées. Le quatrième s'appelle Germain, Escoussois de nation, et de grande et noble famille, mais, qu'y plus est, grand ami de Dieu. Le cinquième est flamand d'un bourg nommé Saint Detomère. Il s'appelle Almairan et est d'une incroyable humilité et si est il ardemment enflammé de l'amour du Saint Esprit. Le sixième s'appelle Philippe fils d'une noble maison en la ville de Coulogne, mais plus noble en

vertus. Le dernier s'appelle Barthelemi, fils du Roi D'Egypte, Il a la vertu de patience E ı très grande recommandation, et il est homme docte. Or de qu'elle façon nous sommes ici je m'en vay le vous dire... Nous Etions Ecoliers à Paris et compagnons environ l'espace de quatre années, après par l'inspiration de Dieu lequel prévoyant notre future ruine demeurant dans ce la birinte du monde. Nous nous proposâmes de quitter toutes choses et de nous suivre ainsi qu'il nous à commandé, méprisant ces choses *sublunaires* comme caduques et périssables, Et afin de patir et endurer quelque chose pour l'amour de Lui, qu'à enduré une mort ignominieuse pour nous.... Ces Anges nous ont enseigné ce saint lieu où nous avons vécu à son saint service l'espace de vingt ans.... L'orge, le millet, les choux et autres herbes sauvages... que nous semons en ses montagnes sont nos vivres ordinaires; nous vivons en amitié avec les bêtes sauvages ne leur faisant nulle injure, n'y elles à nous, elles nous obéissent. Et avons passé jusques à cet heure comme je vous ai raconté.

Thomas, dit lors l'Archevêque, faites venir vos frères. fort volontiers, dit-il, mais ils auront très grande peur, car ils sont sauvages ainsi que les bêtes brutes de ces bois; Et aussitôt sonne une clochette. le son de laquelle ayant été ouy des frères qui étaient à Roque calière, Ils commancèrent à descendre, et étant parvenus à un lieu appellé le cortal ils ouirent le bruit que faisait l'armée parmi l'épesseur du bois rompant les arbres pour ouvrir le chemin, et pour se randre à l'hermitage. Les frères oyant ce bruit furent saisis de très grande (*peur*) croyant que ce fus-

sent les Sarrasins d'Espagne venus pour les tuer et pançant que leur compagnon eût été déjà tué par eux firent prière à Dieu qu'il lui plût qu'ils mourussent de semblable mort et qu'ils fussent couronnés de la courone de martyre, puisqu'en mourant Il avait voulu être couronné de très poignantes épines pour l'amour d'eux, cela fait ils virent l'armée Et fuyant vers ce fleuve Orbieu, Et l'ayant passé ils entrèrent en son hermitage et trouvèrent Thomas avec L'Archevêque Turpin ; Thomas les saluant les baisa leur disant qu'ils n'eussent peur car toute cète armée étoit Chrétienne. Nous avons été fort affligés dirent-ils croyant que vous fussiés mort, mais puisqu'il à pleu à Dieu de nous amener en ce lieu de si gens de bien, priés les qu'ils mangent de nos vivres alors Thomas se mit à rire leur disant nous n'avons qu'un coq qui nous chante nos heures pourroit il bien servir pour tant de gens; ces choses ainsi passées,

Arrivée de Charlemagne a Lagrasse

l'Empereur Charlemagne arriva à L'hermitage avec le saint père Léon, Rolland les douze pers, Archevêques Evêques abbés ducs contes barons, et autres, Il salua les hermites, notre saint père fit de même et fût raconté par L'Archevêque de mot à mot tout ce qui s'était passé. Ce qu'ayant oui l'Empereur, Et les autres, pleurant de pitié randirent graces à Dieu, de ce qu'il lui avait pleu leur faire rencontrer de si saints personnages, Et un lieu si *dévot*... le pape voyant ses bons hermittes vouloit

parler et prêcher mais l'Archevêque Turpin le pria de remettre le tout au Lendemain,

Conseil a l'Empereur de batir un monastère a Lagrasse

Et de conseiller au roi d'édifier en ce lieu un monastère, Et d'y mettre un abbé... le pape et tout son clergé approuva ce conseil et le roy oyant cela dit qu'il édifieroit en ce lieu un monastère et le vanteroit très bien car il connoissoit fort bien que Dieu aymoit ses bonnes gens... Et que ce lieu étoit saint. Disant ces paroles le roi eût soif Et ayant commandé de lui aporter à boire L'Archevêque Turpin lui en aporta, ce que voyant Thomas dit au roi Sire s'il plaisoit à votre majesté de prendre de notre pain nous lui en offrirons de très bonne volonté et de fait donnant la bénédiction à demi pain de millet cuit depuis onze jours le lui présenta le roy le prit et l'ayant coupé en mangea puis en donna au pape et à L'Archevêque Turpin le roy commanda qu'un chacun se logeât dans la vallée, et que ceux qui avoient des tentes s'en servissent et que ceux qui n'en avoient fissent de petites Logètes avec de rameaux des arbres. le pape demeura à l'hermitage avec L'Empereur, le patriarche aussi, les Archevêques, Evêques, abbés et environ septante cinq tant ducs que contes, les autres se logèrent à l'écart.

Discours de l'Empereur aux hermites

Après cela le roi appela Thomas et ses compagnons leur disant mes très chers amis, nous connoissons fort bien que Dieu vous ayme, vœu qu'il



vous a retirés en ce désert pour y accomplir sa sainte volonté, vos corps, vos visages et votre maintien nous en donnent des indices très grandes, c'est pourquoi je vous prie faites moi sçavoir comment c'est ce que cette valée s'appelle... Sire répondit Thomas, de tout temps l'on l'a appellée la valée valitte; mais il y a quelque tems que certain Roy de Narbonne s'en vint ici pour être enseigné de nous, nous le baptisâmes et selon qu'il à pleu à Dieu nous donner de capacité lui enseignâmes le moment qu'il faloit qu'il tint pour se sauver et se rendre serviteur et amy de Dieu, mais enfin il ne peut supporter l'austérité de notre vie, et s'en retourna Et après il fit appeller cete valée maigre, parce que nous sommes maigres. Il faut dit L'Archevêque Turpin changer de nom, Il se changera du tout dit le roy Et conseillés moi comme je dois faire... Sire répondit L'Archevêque faites placer toute l'armée par la valée Et que Rolland face un fort ici près de vous car aussitôt que les Sarrasins vous sauront ici ils tacheront de vous incommoder de tout leur pouvoir, c'est pourquoi il faut que nous demeurions sur nos gardes... que les Archevêques et Evêques facent leurs petits loges ici près de vous, que faciés venir vos meîtres pour faire de chaux Et ramasser de pierres. de plus que les maîtres charpentiers parcourent valon pour couper le bois qui sera nécessaire pour un tel œuvre, d'avantage sy devez mander par tous ces cartiers vos provinces afin qu'ils facent venir de vivres pour subvenir à la nécessité de votre armée, Et si faut il aussi commettre de gens de guerre pour protéger les vivandiers sur

les chemins, de peur qu'ils ne soient volés Et par ce moment l'armée incommodée... Je veux que tout se face ainsi que vous l'avez dit, dit le roy, Et aussitôt commanda à Aymont de Bavière, d'avoir soin de que l'Archevèque avoit dit, Votre volonté sera accomplie de point en point répondit Aymont pandant ces discours, l'on entand un grand tumulte parmi l'armée, c'étaient les chasseurs du roy qui menoient avec leurs chiens un grand nombre de bètes rousses passant parmi l'armée sans en pouvoir prendre aucune, Et en dépit de tous se vinrent randre devant l'hermitage Et entre les hermittes leur léchant les mains les chiens qui couroient après s'arrêtèrent à l'écart, n'osant passer plus outre de quoi le roy Et toute l'armée fut ravi en admiration. Il n'y a dit l'Archevèque Turpin aucun qui ne puisse colliger de cet acte la bonté et saincteté de ses vénérables personnes, n'en étant pas seulement assurés par leurs saintes et vertueuses actions mais encore par le témoignage que les bêtes brutes nous en donnent, de quoi nous devons rendre graces à Dieu ce qui fût fait sur l'heure.

Ordre de l'Empereur pour batir des Chapeles

Le roy commanda après que l'on édifiât des chapeles, Et que bientôt l'on commenceroit le monastère, Et appelant Thomas lui dit, qu'avez-vous accoutumé de donner à ses bêtes, dites le nous car nous leur en donnerons. Sire dit Vascho Engelerius faites leur donner de poivre échauffé, car c'est leur propre viande, auquel l'Archevêque Turpin répondit, fou ne laisserés vous jamais de baffouer. Sire dit

Thomas, ses bêtes n'ont accoutumé de manger que des herbes et feuilles des arbres, Le roy leur fit apporter des choux, Et dit à Thomas qu'il les leur donnât, ce qu'il fit et après bâtant les mains leur dit retournés vous en la forêt, Et gardés vous des chiens, ce qu'elles firent repassant parmi l'armée sans peur... Cela fait un chacun fît sa chapelle l'abbé de saint michel de Gargano, lequel monastère est en une certaine montagne auprès de la mer en Epulie fit la siene joignant L'hermitage à l'honneur de saint Michel... notre saint père le pape passe le fleuve Orbieu Et fit faire la sienne dessous Roque calière à l'honneur de sainte Cicile, L'Archevêque de tous fit la sienne joignant Orbieu à l'honneur de saint Denis Christofle, l'abbé de saint Benoît sur l'heure passa Orbieu accompagné de sept mille hommes, Et fit sa chapele à l'honneur de saint Benoît et devoient ces gens aller jusques aux courtals... L'abbé de saint qui avoient en sa compagnie dix autres abbés et plus de trante mil hommes fît la sienne près de là à une certaine montagne à l'honneur de saint Denis l'abbé du monastère majeur qui par après fut un des sept dormans fit la sienne à l'honneur de saint martin en un lieu d'où il pouvoit découvrir toute l'armée. L'abbé de saint Jehan d'Angeli fit la sienne à un valon près de là à l'honneur de saint Jehan. Rolland afin d'être près de l'armée fit son fort au Carla Et sa chapelle à l'honneur de la vierge Marie le conte D'Auvergne Et l'abbé de brive et quatre Evêques avec leurs gens de guerre montèrent à la montagne de Nause et firent un monastère à l'honneur de saint Michel. Ils y mirent plu-

sieurs reliques sçavoir du sang de saint Etienné, une dent de sainte Colombe et de la poudre de saint Laurens, Et fut consacrée la ditte Eglise par les mains des susdits Evêques. Item. L'abbé de Brive fit un autre monastère joignant Orbieu à l'honneur de saint Julien. Et l'évêque d'Agen le sien à l'honneur de saint Julien, l'Evêque de Poitiers fit le sien à l'honneur de la vierge Marie. Or devant que le roy partit de Carcassonne Auger Adanendis Et le duc de Normandie étaient partis pour aller au-delà des monts faire une course jeusques à Gironne, et prirent au rivage de la mer tout ce qu'ils peurent trouver, tant hommes femmes Enfants que bestiaux et firent un fort grand butin tant de Gironne, delve que des autres lieux, Et pendant que l'armée s'amusoit à bâtir les chapelles arrivèrent à un lieu tout proche nommé serre rouge, dit vulgairement pech pounchut, où ils dressèrent leurs tantes. L'armée du Roy fut en grande joye de leur arrivée et le roy même ala sur le lieu pour se réjouir avec eux. Ils étoient quarante mille et amenoient tant hommes que femmes plus de mille sept cents enfants aux berceaux. L'Archevêque Turpin du commandement du roy les baptisa et changeant le nom en ce lieu car à cause des dits enfants qui étoient dans les berceaux il voulut que de là en hors cète montagne fût appellée la montagne des berceaux, ce que le roy approuva, Et là fut bâti un monastère à l'honneur de saint Vincent le roy donna des habits à tous ses nouveaux baptisés et abondance de bléd tant pour vivre que pour semer les terres et leur commanda de travailler et d'être toujours bons chrétiens.



Cela fait l'an de l'incarnation de notre seigneur, sept cens nonante un le roy s'en retourna en l'hermitage Et Thomas du commandement du saint père dit la messe.. L'Archevêque Turpin chanta l'Evangile et donna Thomas la bénédiction à tous. Après le roy voulut que Thomas et ses compagnons dinnât avec lui fort librement dirent ils au roy, mais de nos vivres accoutumés car nous ne mangeons pas de la viande n'y ne beuvons point de vin, Et ne fut possible de leur persuader le contraire. Jeusques à ce que notre saint père leur commanda à peine d'excommunication d'obéir à la volonté du roy ce qu'ils firent après dîner l'Archevêque Turpin dit Sire

SOLLICITATION DE L'ARCHEVÊQUE TURPIN ENVERS L'EMPEREUR POUR LA BATISSE DU MONASTÈRE.

Il faut d'ici en hors commancer à bâtir car nous avons quatre fours de chaux de pierre tant qu'il nous en faudra, pour tout le monastère. Il ne nous manque que les piliers, c'est pourquoi il faut aller à la marbrière pour les faire. Désignons prendre dit le roy, ce lieu du monastère, et aussitôt Aymont de Bavière mesura tout joignant l'hermitage *vingt brassées* en longueur pour le frond de la chapelle, et douze pour la croix. L'abbé de saint Denis désigna et mesura le cloître, puis après le roy fit venir son maître masson nommé Robert lequel amenoit toujours sa femme et deux enfants Et lui dit Robert mon ami je désire que vous avanciez cette affaire autant qu'il se pourra, Et veux que le tout soit bien et duement fait et en dit le même aux autres maîtres. Sire dit le Conte de flandres puisque Dieu nous a amené en ce lieu et qu'il a permis qu'ayons trouvé de si saints personnages il faut

que vous faciéz à l'honneur de la sainte vierge Marie un monastère beau et honorable que le dotiés de bonnes et grosses rantes et faciés Thomas abbé, le Conte de flandres à fort bien parlé dit lors l'Archevêque Turpin, J'approuve ce conseil dit le roy et veux qu'il soit ainsi s'il plaît à Thomas, tous furent de cette opinion. Et parce que les cloches sonnes oyons la messe dit l'Archevêque et après nous saurons la volonté de Thomas; un chacun s'en alla en la chapelle Et Thomas se prépara pour chanter la messe pandant laquelle voicy arriver quatre aveugles de fort loin les deux furent d'Allemagne de Rivergue, l'autre d'Angleterre et de Londres Et le quatrième de Périgord un chacun portant un cierge en sa main, Et entrant en la chapelle commencèrent à crier, sainte vierge mère de Dieu nous vous supplions très humblement d'avoir pitié de nous pauvres et misérables aveugles Et nous vouloir restituer la veue; nous sommes venus à ce saint lieu avec confiance à votre miséricorde au bruit de la sainteté d'icelui et de ces braves serviteurs qui s'épand en diverses parties du monde sperant que leurs prières impetreront pour nous ce que nous ne sommes pas dignes de recevoir. hélas Sainte vierge vous êtes la consolation des affligés de la terre, Et d'autant que la messe se disoit il leur fùt imposé silence mais Thomas et ses frères émus de pitié offrirent leurs vœux à Dieu pour leur guérison si que pandant que la sainte Eucharistie se levoit, une si grande clarté fùt vûe, qu'il sembla à un chacun que Dieu même fùt descendu et fut ouï une grande voix disant Thomas sa prière de tes compagnons et la tienne à été éxaucée et lors la veue fut restituée aux aveugles, lesquels offrirent un milion de graces à la sainte vierge. L'Archevêque Turpin voulant prouver le miracle jetta à terre quatre



deniers de diverse mannaye Et leur demanda qu'étoient ce qu'ils voyoient, un autel et un calice d'or dirent-ils, quoi d'avantage les deniers que vous avez jettés répondirent-ils. Il est vrai dit le pape qu'il s'y voient. randons tous graces à Dieu ce qui fût fait à l'instant car le tedeum étant dit notre saint père au devant de la chapelle de Saint michel ouy de toute l'armée ce mit à parler en cète sorte

Discours du Pape sur la batisse du monastère.

Mes très chers enfants notre bon Dieu nous a démontré la sainteté de ce lieu et de ses siens serviteurs car nous n'avons pas tant seulement le témoignage de leurs habits et de leurs paroles mais encore des bêtes brutes Et non seulement cela mais de plus tout ce que vous vénés de voir à ce miracle. c'est pourquoi puisque nous avons trouvé un si saint lieu et de si gens de bien je vous commande à tous de la part de Dieu que vous ayez à vous employer diligemment à la construction de ce saint monastère Et parce que nous sommes en un lieu désert et aride Et que nous n'y pouvons pas trouver des vivres notre conseil a ordonné que Rolland avec ceux qu'il lui plaira passera les monts et fera une course jeusques à Barcelonne et Gironne et ne fera guère de séjour de par delà afin que les rois de ce pais ne s'assamblent et lui donnent de la peine mais à lui et à tous Je demande un don c'est qu'ils donnent à la Sainte vierge en ce monastère là dixième partie du butin pour subvenir aux choses nécessaires en Icellui, ce qu'un chacun approuva.

ROLLAND ENVOYÉ PAR L'EMPEREUR CONTRE LES SARRASINS

Mon très cher neveu dit le roy à Rolland puisque c'est la volonté de sa sainteté vous férés le voyage mais sur tout gardés vous des embûches des Sarrasins. Je veux que vous préniés avec vous vingt mille hommes de cheval et trante mille de pied afin de pouvoir faire tête aux Eunemis et que révéniés au plutôt qu'il se pourra. J'accepte le voyage dit Rolland et ayant pris la bénédiction de Thomas il partit aussitôt. Après le roy ayant ramassé son armée lui parla en cète sorte. Mais amys, Rolland nous a quittés pour quelques jours lequel je prie dieu nous rendre sain et sauvé avec ses compagnons. Il y a déjà trois semaines que nous sommes icy et ne faut pas douter que le Roy de Narbonne Et plusieurs autres sont assemblés. Il faut que l'autre armée se reserre et que l'on fasse des forts aux sommets des montagnes prenons de gens et de vivres afin que les Ennemis ne puissent venir à nous sans être découverts et sans crainte vous pourrés parrachever votre dessein.

J'approuve votre conseil dit le roy et sera accompli et aussitôt commanda aux barons qu'ils fissent des forteresses Il en fit faire une sur la montagne des berceaux avec trois sentineles une autre à Roque Calière avec cinq sur saint Christofle une avec quatre une sur Mirales à l'entrée de la valée ; et sur saint Denis une autre sur la Roque de boesse une avec deux Et sur Nause une laquelle servit beaucoup. le roy fût fort contant de voir les forteresses faites qu'il faloit de là en hors avancer tant que l'on pourroit l'édifice. Et appelant Robert lui dit je t'ay donné mil hommes et trois cens bêtes pour le charriage

des choses nécessaires tous les ferremens qu'il te faut mil peres de gans Et de vivres pour trois mois s'il te faut quelqu'autre chose demande le Sire. dit Robert nous avons tout ce qui nous fait besoin. Robert dit l'Archevêque Turpin vous avez vingt piliers de marbre pour les fondemens du cœur, Il faut treize fenêtres et un grand trou au milieu, vous férés tout le monastère avec des arcs, au cœur des messieurs vous y en métrés dix. Il faut que les chapitaux soient crusés car nous y metrons de reliques. Robert dit le Roi métés toutes ces choses en écrit afin que vous n'obmétiés rien.. Sire dit Robert il sera fait ainsi qu'il plaît à votre majesté Et sortit un chacun du monastère pour aler dîner. Après dîner sept mil bêtes chargées de vivres qui entrent dans la valée de quoi le roi et tout le champ fût bien joyeux... Cependant Vascho Engelerius virent devers le roy avec sept cens gendarmes qui menoient plus de trente mil ou bœuf ou vâches Et ayant Vascho fait la révérance au roy lui dit Sire Rolland et les autres barons saluent votre majesté et toute l'armée suivant leur promesse mandent aux hermittes Et au monastère la dixième partie du gain Et butin que nous avons fait Il y à trante mil bœufs ou vâches, quatre cents chévaux mulets ou mules, onze mil besats d'or, nonante pièces de soye et or pour des ornements. Rolland se porte il bien, dit le roy, ouy sire dit Vascho et avons gagné beaucoup, avons pris force villes et châteaux, nous sommes batus trois fois et toujours emporté la victoire ce qu'oyant le roy fut extrêmement joyeux Et à l'instant randit grâces à Dieu. L'Archevêque Turpin appela Thomas Et le roy lui dit Thomas récévés les trésors et tout le reste que Rolland vous envoye suivant sa promesse à Dieu ne plaise dit Thomas que nous

ayons rien de propre votre majesté en fera ce qu'il lui plaira. Vascho dit le roy quelles terres avez vous prises. Sire répondit il toute la Sardaigne et la moitié de Gironne, nous fûmes à Barcelonne et y avons beaucoup gagné, nous fûmes aussi à Ilerde et à Balanguer Et n'avons osé passer plus outre. nous eumes bataille aux monts d'Urgel, avec trois rois çavoir celui de Ségovie nommé Absvatus, Serregaud roy de Tolède, et avec Supersvigus roi de fraga, Ils y perdirent la vie et cent trente quatre mil Sarrasins avec eux ; de notre côté y furent tués quatre cens. Rolland où est il démeuré dit le roy, Sire répondit Vascho aux Impurs au rivage de la mer à cause que les habitants de ses lieux lui ont promis de se faire chrétiens. La véritté est que Rolland et toute l'armée est fort triste de la perte que nous avons faite d'un des nobles et vaillants chevaliers que nous eussions Et pour l'amour d'icellui Rolland fit bâtir un monastère au sommet des montagnes de Roussillon à l'honneur de saint André et veut qu'icellui monastère dépandu de celui-ci et là nous avons enterré ce chevalier. Comment s'appeloit il dit le roy Sire répondit Vascho, Ogerius de Normandie... Mon Dieu que je le régrette dit le roy Et appelant Philanelle son historien lui commanda de rédiger le tout en écrit avec véritté. Après cela le comptede flandres voyant la valée remplie de vivres et la grande affluance qu'un chacun de l'armée en avoit dit au roy, Sire puisqu'il nous est arrivé une telle abondance des choses nécessaires il faut changer de nom à cète valée car il n'est pas décent qu'elle s'appelle d'ici en hors maigre ; Archevêque Turpin dit le roy, le compte à proposé une chose fort bonne et raisonnable, je veux que vous lui imposiés un autre nom, Sire dit l'Archevêque puisqu'il vous plaît

NOM DE LAGRASSE

elle s'appellera la valée grasse. Je le veux dit le roy et tous l'approuvèrent pendant ces discours un des messagers du roy, lequel entendoit toutes langues, arriva, le roy l'appela et lui demanda d'où il venoit et où il avoit tant demeuré, Sire dit il, je viens de provence avec une grande armée de Sarrasins, Ils sont seize rois bien accompagnés et pansent vous déffaire. Ils ont été avertis que vous édifiés ce monastère quels ils sont Il plaira à votre majesté Louis. Le roy de Narbonne nommé Matrand Est le premier à la prière duquel tous les autres viennent le roy du Vivares Est le second, le troisième Est nommé Berrectus roy des Aurasticiens, le quatrième Est roy d'Auvergne nommé Mordan, le cinquième est roy d'Arles le sixième de Nîmes nommé Corbieu, le septième Bladétus roy de Gévaudan, le huitième Vitreus roy de Roudes, le neuvième de Loclève nommé Furens, le dixième d'Uses nommé Ebitus, l'onzième Tamarin roy de Magalonne, le douzième d'Anabut roy de Béziers, le trezième Carant roy d'Agde, Archilaud roi de Tarragonne est le quatorzième le quinzième est Sateu, roy de Barcelonne, et le seizième est Mahomet roy de Gironne. Ils ont entre tous une armée de cent septante mil chevaux et deux cent mil piétons tous bien armés. Ils se promettent de récourir Toulouse, Carcassonne, Castres, Albi et tout le reste qu'ils ont perdu Et croyent nous exterminer du tout Je les ai laissés au gué de la chèvre pinte et ne craignent rien autre sinon que votre majesté prenne la fuite de leur peur. Est vaine dit le roy, car quand ils seroient bien dix fois autant, j'espère de les attendre ici en édifiant cète maison dédiée à la glorieuse vierge mère de Dieu tout

puissant Et croit que sa protexion pourra beaucoup plus que toute cète grosse troupe infidèle Enflée de folie et présomption ; mais pleut à Dieu que mon cher Rolland fut ici avec nous. Après parla en cète sorte à toute l'armée.

Mes bien aymés, tous ses rois desquels vous avez oui parler viennent contre nous et sont bien près d'ici Et quoi qu'ils soient en grand nombre j'espère que leur puissance sera petite car notre Dieu qui est la vraye puissance Est avec nous Et n'ayme telles gens qu'eux ; de plus nous sommes ici à l'honneur de sa très sainte mère et sous sa protexion c'est pourquoi il faut chasser et bannir toute crainte de nous, animer notre courage se proposer devant les yeux notre dessein bref que c'est pour la querelle de Dieu que nous combatons, Il faut vaincre valeureusement car le plus pauvre de nous sera cejourd'hui fait riche de la dépouille de nos ennemis que quelqu'un meure en la bataille son âme sera bienheureuse Et couronnée de martyre, qu'un chacun donc prépare ses armes et que les sentineles soient posées afin qu'elles donnent avis de ce qu'elles découvriront. Lors un chacun s'écria qu'il fût fait ainsi car dirent ils nous ne craignons rien nous sommes plus courageux que lions pour les attendre de pied ferme. Sire dit Roger vous plairoit il que je mandasse de renfort à Carcassonne. Ouy dit le roy et fut fait aussitôt. Après le roy commanda au conte de Flandres de prandre dix mil chevaux et cinq mil piétons et d'aler garder Nause. Or pandant que le conte montoit la haut il vit venir l'armée des Sarrazins et fit sonner les trompettes pour avertir le roy, ceux de Roque Calière en firent autant, ceux de la montagne des berceaux aussi, le même firent du Carla, et de tous les

les autres forts, ce qu'ayant oui le roy s'écria tout haut Sainte Vierge, soyés nous cejourd'hui propice, vous êtes le secours des chrétiens et la terreur des Infidêles, donnés nous la force de terrasser ces grands collosses de cher, ennemis de votre benoît fils et de vous, et cela dit le roy fit proclamer par toute l'armée qu'un chacun s'armât et que les Archevêques, Evêques et autres prélats sortissent toutes leurs reliques. Pandant que le roy Et

Combat a Nause par le Conte de Flandres

L'armée se préparoit le conte de Flandres descendit de Nause avec ses gens et au pied d'icelle rancontra le roi de Béziers avec autres cinq rois, après s'être recommandé à Dieu il entra au combat et de premier abort rencontrant le frère du roy de Béziers lui donna sy grand coup qu'il le jetta mort par terre ; la melée fût grande Et des premiers coups deux mil piétons Et septante chevaux des Sarrazins y furent tués. Matrand Roi de Narbonne se voyant ainsi du commancement mal mener entra En furie Et s'écriant dit, quoi mes amis ne sommes nous pas bien lâches de cœur de nous laisser battre à cète vingtaine de jeunes garçons, Et avec dix mil Sarrazins qu'il menoit enferma le Conte de Flandres Et les siens dans la valée de Nause dite le Cougoust se bâtant toujours les deux escadrons avec grand courage les Sarrazins aportoient grand nombre de trompètes Et autres instruments desquels ils menoient un tel bruit de tintamarre qu'on n'entendoit rien plns Et tenoit toute l'armée toute la pleine depuis le Cougous jeusques à Luc, le roy sortit aux Matercles, avec trante cinq mil chevaux bien armés, et quatre vingts mil piétons, par après il s'avança jeusques au rodet sur Saint Julien

accompagné de Thomas à pied lequel portait en sa main le saint bois de la croix de notre Seigneur ses compagnons étant demeurés à Lagrasse en prières pour l'armée chrétienne je veux dit le roy à Thomas que vous montiés à cheval, afin que ne préniés mal, Sire dit Thomas en ma vie je ne monterai à cheval alés donc le plutôt que vous pourrés dit le roy à Thomas sur la montagne de Nause Et delà en hors donnés la bénédiction à toute l'armée ce qu'il fit.

Après le roy menant sept mil hommes de cheval accompagné de l'Archevêque Turpin d'Aymeric de Bavière du Conte de Poitiers, de celui d'Agen, du duc de Normandie, Gérard de Viene, du duc de Bourgogne Et plusieurs autres grands seigneurs, donna le premier dans les ennemis (furent roys de Lodève) (*sic*) s'étonna devant lui avec son avangarde, et couchant son bois le rompit sur l'écu du roi sans lui porte domague, mais le roy lui fit pis car d'un grand coup de son épée joyeuse il lui partit par le milieu et l'homme et la tête... un chacun des sept qui étoit avec le roy se déffit de son aversaire aussi bien ce que voyant les autres quinze rois firent avancer le gros de leur armée jeusques à Camplon le conte de Flandres sur ce point sortit du Cougoust où il étoit enfermé et pressoient les ennemis d'un grand courage le gros du roy vint d'un autre côté Et avec telle furie qu'il métoit à bas tout ce qu'il rencontrait telement que le combat dura de l'heure de tierce jeusques au soir Et fût la terre toute rouge de sang et couverte de morts, car le roy y perdit environ de sept mil des siens et les Sarrazins de quarante cinq mil la nuit venue un chacun se prépara le mieux qu'il peut pour la passer. Mais à la pointe du jour un des sept hermittes nommé Germain arriva à l'armée

du roy qu'elles nouvelles aportés vous dit l'Archevèque Turpin c'est dit il que durant tout ce jour cinq rois avec un grand nombre de gens se sont batus avec les nôtres du Carla et si ont perdu mille des siens Et les nôtres environ de trante, et peu s'en à manqué qu'ils ne soient entrés dans le valon de Lagrasse pour ruiner tout Il est vray qu'il ont craint l'entrée à cause qu'elle est étroite. Par où sont-ils venus dit l'Archevêque par palais répondit Germain et l'ont ruiné après le long de la rivière de Niele à Saint Laurent qu'ils ont aussi détruit de là sont passés à Tournissan Et à la montagne des berceaux ont passé Orbieu, les arbalestiers de ce fort leur ont blessés force hommes et chevaux à Mirailles maintenant ils sont au sou Sire dit l'Archevêque s'il plait à votre majesté je les irai voir je le veux dit le roi alés au nom de Dieu prenés dix mil chevaux mil arbalestiers et dix mil piétons. L'Archevêque part et environ l'heure de vêpres passe au rodet de là par la valée de bois. Il envoye trois mil hommes à Caunetos, deux mil à Rieux de Lavaldédaigne et pendant que les Sarrazins pançoient être en suretté ils furent chargés par l'Archevêque et par les autres ceux du Carla vinrent aussi d'un autre côté lors que l'Archevêque d'un grand coup d'épée jetta le Roy de Gironne mort sur terre. Le combat dura longtemps mais enfin les chrétiens emportèrent la victoire avec perte de trois cents hommes des siens, les Sarrasins il y en demeura sept mil le reste prit la fuite jeusques à Souzac en Lavaldédaigne, à heure Roger Evêque de Carcassonne venoit du dit Carcassonne avec trois cents chevaux et sept mil hommes de pied pour aler donner secours au roy lequel rencontrant ses fuiards il eût combat avec eux et au devant de l'Archevêque Turpin qui

les suivoit tua le roy d'Agde ce que voyant l'Archevêque d'un visage joyeux lui dit Monsieur l'Evêque nous sommes maintenant compagnons, car un chacun de nous a déffait un roy. Après cette déffaite l'Archevêque Turpin et l'Evêque Roger avec douze mil chevaux se randit à l'armée du roy lequel fut fort joyeux de les voir et après avoir oui du tout se qui c'étoit passé En rendit grâces à Dieu et vonlut qu'un chacun *repend* (*sic*) et se reposât pour le lendemain rentrer au combat Et attandant ce fit armer vingt mil hommes pour la garde de l'armée les nouvelles de c'est assemblée de roys avoient été aportées à Rolland et comme ils croyent déffaire le roy Charlemagne et détruire le monastère de Lagrasse ce qu'ayant sçu il délibéra de donner secours au roy et de fait il marcha nuit et jour et arriva le jour de la première bataille et que ce jour le roy devoit rantrer au combat. Il s'arma et toute ces gens en cète sorte marcha devers les deux armées le roy à la pointe dn jour recommança le combat et fit tant qu'il chassa les Sarrazins de Camplon et les poursuit jeusques à Fabrézan et delà jeusques à Luc où la rivière de Niele entre dans Orbieu Rolland se trouva au devant des ennemis fuyants et se voulant faire connoître sonna son cor lequel fut oui d'uue lieu, or si le roy et les siens fut joyeux d'un secours si inespéré je le vous laisse pancer pour les Sarrazins une si grande terreur entra dans leur cœur qu'un chacun commença à douter de sa vie. Rolland qui ne désiroit pas perdre de temps se prit à charger les ennemis en criant vive le roy Charlemagne et en premier coup tu un certain nommé Alcatrun de Tortosa et autres sept tout d'essuite ce combat fut si furieux qu'il seroit difficile de le raconter le roy d'Arles et celui de Roudes y demeurèrent sur la place avec plus

de trante mil Sarrazins et le reste ne pouvant soutenir l'effort de l'armée du roy prit la fuite droit Narbonne suivi de Rolland lequel tuoit tout ce qu'il pouvoit attraper le roy voyant qu'il faloit poursuivre la victoire fit retourner Thomas à Lagrasse avec une partie des gens de pied. En poursuivant la victoire il se fit un autre grand combat contre les Murailles de Narbonne,

PREMIER CONBAT A NARBNNNE.

cr en dépit des Sarrasins Rolland avec quelques uns passa le gué de la chèvre pinte et déffit cinq cens hommes de cheval puis repassa devers le roy, mais le plus grand fût devant porte rey car plus de septante mil Sarrasins y furent tués et environ cinq cens chrétiens; Matrand roy de Narbonne y fût blessé Et ne pouvant plus soutenir le choc des chrétiens entra dans la ville Et les siens avec lui, le roy se retira à Mont Laures pour y passer la nuit avec toute son armee où fût chanté le Tedéum de la victoire Et raconta le roy à son neveu Rolland tout ce qui s'étoit passé durant son absence... par après commanda de bâtir au dit Montlaures une église à l'honneur de Saint Michel Le roy Marcille qui étoit sur tous les autres rois des Espagnes eût nouvelles de l'entreprise du roy Charles tant sur l'Espagne que Narbonne Il manda aussitôt à certains rois de s'assembler aux quels quelque temps devant il avoit fait jurer que si le roy Charlemagne se présentoit pour entrer en Espagne où qu'il voulut forcer Narbonne qu'ils y courroient au devant pour l'empêcher. l'assemblée étant faite ils partirent par-

tie par mer et partie par terre Et le soir que le roy enferma les Sarrasins dans Narbonne ils y arrivèrent quels ils étoient vous l'entendrés Almassor de Cordule lequel avoit donné sa fille pour femme à Matrand roy de Narbonne fût le premier, Golia Roi de Dalmatie après puis Falsetus roy de Valance les autres étoient Aurilet du chemin, Orran roi de Tortose, Sueret roy de Culliéro, Baligaad roy de César augustano; Tébet roy de Tutelle Verdelan roy de Frage, Tornasco roy de Barbaste Gospinel et Ferregaud rois de Nazare, Brunaud roi d'Austorge, Caperade roy de Léoni, Barfin roy de Portugal, Palin roy de Pampelune, Chilaurand de Lucerno, Fralet roy de Grenade, roy de Segovie, Benigus roy de Tolède, Betau roy d'Ilerde et Alcatin de Balaverion tous lesquels menoient septante mil hommes... le roy Charles ne pençoient à rien moins qu'à celà le matin après avoir oui la messe voulant jetter la vue vers Narbonne vit les pavillons des ennemis qui étaient campés devant la ville s'il fût étonné je le vous laisse a vous. Et appelant L'Archevêque Turpin Et Rolland leur montra les nouveaux ennemis... pandant cela vint un espion du roy qui lui dit et raconta qui c'étoit à quelle heure ils étoient arrivés, et leur dessein. Le roy aussitôt ala trouver sa sainteté à son pavillon fit assembler les cardinaux, les Archevêques, Evêques, princes, grands seigneurs Et autres pour demander conseil de ce qu'il y avoit à faire... Faites assembler dit le pape toute l'armée car je lui veux faire une éxortation Et suivant qu'il plaira à Dieu de m'inspirer sa sainte volonté vous l'entendrés de moï et

saurés ce qu'il vous conviendra faire... un chacun étant donc attentif le pape parla en cète sorte.

Prêdication du Pape aux soldats

Mes très chers enfans l'amour que notre bon Dieu nous à portée ne peut être ignorée d'aucun de nous, car afin que nous fussions délivrés d'une perpétuelle mort et damnation éternelle Il a envoyé en ce monde son cher et unique fils pour y endurer tous les tourmants et opprobres que l'on se sauroit imaginer. Il est bien donc décent et convenable que nous Endurons et patissons quelque chose pour l'amour de lui. Or est il que Marcille ayant été averti que nous sommes proches pour entrer en Espagne à envoyé ici toute sa puissance pour nous empêcher de passer plus outre et nous ruiner mais notre Dieu est plus puissant que lui; c'est notre apuy, aussi combattons nous pour sa querele Et donnés pour toute assurance qu'il nous donnera un bon guide en la bataille, ce sera ce bienheureux saint Georges qui commencera d'attaquer les ennemis avec une légion d'esprits bienheureux que s'il arrive que quelqu'un de nous meure en la bataille il sera placé dans la Jérusalem céleste Et couronné d'une couronne pourveu qu'il soit confessé où contrit de ses péchés, Et nous qui tenons la place du bienheureux saint Pierre et de l'autorité à lui Et à nous donc nous vous donnerons la rémission Et absolution de tous vos péchés et soyez vous bénis de la bénédiction que Dieu bénit ces apôtres, le pape n'eut pas si tôt fini son sermon que Chânes

ARRIVÉE DE CHANES

venant de France arriva à l'armée du roy avec cinquante mil hommes, de l'arrivé duquel un chacun fût bien joyeux particulièrement de ce qu'il venoit bien à propos... Après cela le roy prépara son armée peur la bataille avec soixante mille chevaux Et cent quatre vingts mil hommes de pied de l'autre côté les Sarrasins ainsi se préparoient avec deux cent trente mil chevaux et quatre cent septante mil piétons, étant donc tout préparé Et les uns près des autres, le roy Charlemagne avec son avangarde marcha le beau premier contre les ennemis premiers en rang ménés par l'Almassor de Cordube... un Sarrasin voyant le roy en tête piqua bien avant devant tous pour se joindre à lui, le roy s'avança aussitôt et d'un cœur magnanime reçut dans son écu le coup ds son adversaire sans être nullement ébranlé mais en Echange d'un grand coup il le jeta à terre roide mort... Rolland qui menoit le gros se mèla aussitôt et du premier coup tua le roy d'Ilerdè, Auger n'en fit pas moins à Sueret et Olivier au roy de Dalmatie d'un coup d'épée qui lui abâtit la tête! mais Gaspine le Juif s'en vangea car de son grand Guiterre il jetta mort en terre le Conte de Flandres.

COKME LE CONTE DE FLANDRES FUT TUÉ A LA BATAILLE

Ce fut alors que l'on commença à bien faire car les chrétiens marris de la perte du conte en voulurent avoir leur raison Et de vray un tel carnage se faisoit d'une part et autre qu'il seroit mal aisé de se croire Et dura la bataille cinq jours mais

enfins les chrétiens eurent le dessus les Sarrasins y perdirent cinquante mil hommes et seize Rois... les chrétiens trante sept mil entre lesquels y avoient cinq Evêques quatorze abbés, et septante barons... L'Abbé de Saint Denis fut blessé à mort Et porté par le Commandement du roy a Laverne, pour les chrétiens morts ils furent enterrés là sauf le conte de Flandres Et les plus apparans lesquels furent portés à Lagrasse, et fut enterré le dit Conte à l'église de Saint Michel auprès de l'autel.

Après tout cela le roy s'en ala à Laverne voir l'abbé de Saint Denis, Et lui fût dit par les médecins qu'il n'y avoit point d'espérance du dit abbé. Notre Saint Père et le roy entrèrent dans sa chambre Et l'abbé s'adressant au roy lui dit Sire c'est fait de moi je mourray bientôt mais je rends grâces à Dieu de la victoire qu'il nous a donnée Et parce que la glorieuse vierge nous à assistés en ce grand affaire je vous supplie très humblement qu'en reconnaissance de ce bien-fait vous faisiés achever le plue honorablement qu'il se pourra le monastère de Lagrasse, ne permétés pas qu'il y puisse jamais entrer autres que de Gentilhommes pour autant que récentant ce qu'ils seront ils augmenteront toujours la maison, Et ne voudront faire acte indigne à leur noblesse, Et pour la dernière chose je vous prie que je sois entérré à palais, car mes gens Et moy L'avons édifié Et aussitôt randit l'âme à Dieu. Le roy avec notre saint père Et toute l'armée accompagnèrent le corps du dit abbé à palais, Et Thomas et ses compagnons rendirent ce bon office au dit abbé de se trouver Lequel fût enseveli dans l'église laquelle fût consacrée par les mains de notre saint père du

commandement duquel Et du roy douze moines compagnons dudit abbé demeurèrent là auxquels le roy donna de rentes capables pour les entretenir Et voulut que ce dit prieur dépandit Et fût sous la puissance de L'abbé de Lagrasse..... Les honneurs du dit abbé étant faites le roy avec toute son armée s'en alla à Lagrasse Et du sommet de la montagne voyant le monastère se mit à pleurer du joye Et étant arrivés à l'église le tedéum fut chanté après il demanda le maître *surintandant* du tout l'œuvre et s'enquit de ce qu'il avoit fait, Sire dit le maître tout va bien, les piliers et colonnes sont prêtes Et les arcs boutans sont aussi achévés; au nom de Dieu soit dit le roy vous avez fort bien fait diligentes le plus qu'il se pourra Et commanda qu'un chacun se retirât à son cartier pour se recréer un peu après tant de travail.

LE ROY VENU A LAGRASSE POUR HONORER LE BATIMENT AVANCÉ.

Le landemain matin le roy ala au monastère Et fût fort contant de voir l'édifice avancé et après avoir oui la messe appelle L'Archevêque et lui demanda qui pourroit il choisir pour abbé... Sire dit l'Archevèque il n'est pas encore tems vous aurés assez de Loisir d'y pansser car il faut que le refectoir soit fait, le dourtoir et chambres ainsi, la cuisine, la cave pour le vin, l'infirmerie, le moulin et le four Il faut aussi établir le pois du pain afin que l'on ne le puisse pas diminuer et que les portions d'un chacun soient égales, Il faut constituer un aumônier et bâtir un hôpital pour loger les pauvres d'avantage dévés ordonner que nul ne puisse être réçu dans cète maison en aucune

manière qu'il ne soit noble pour autant que les ignobles pancent pour le plus souvent à choses viles cela étant tout fait vous y métrés pour lors un abbé.

VIZITE DES OUVRIERS.

Je trouve bon votre conseil mais alons un peu voir nos ouvriers Et si vous remarqués quelque faute dites le moy car nous tâcherons d'y remédier..... Etant sur l'œuvre l'on y trouva manqué de fenêtres Et fût ordonné qu'il y en auroit quatre de plus Et furent en toutes dix huit après le roy prit conseil de notre saint père et des autres prélats pour le lieu des autels... Ce grand et maître autel dit le pape sera à l'honneur de la vierge En ce lieu le marquant, à la main droite aura un autel à l'honneur de saint Marcial Et y mit plusieurs saintes reliques L'Archevêque de Saint Thomas d'Inde en désigna un autre à l'honneur du même saint Thomas Et y mit des reliques de trois saints ; pandant lequel temps l'évêque de Carcassonne envoya au roi quatre grandes cloches lesqueles furent lévées sur quatre colonnes du son desqueles toute l'armée se réjouit.

Les Chrétiens qui avoient été tués au Carla n'avoient pas Eté encore enterrés c'est pourquoi Rolland, L'Archevêque Turpin et autres quatre Evêques y alèrent et furent faites les honneurs qui leur méritoit ; Etant de retour à lagrasse L'Archevêque Turpin voyant trop de gens à l'antour des maîtres ouvriers dit au roy, Sire il n'est pas bon que nous démeurions ici d'autant que nous Empèchons les maîtres pour être ce lieu Etroit, mais bien sérois je d'avis que nous alions placer nos tentes et pavillons à

Mirales, nous y serons beaucoup mieux Et plus en large ; je le veux dit le roy et à l'instant un chacun délogea pour aler à Mirales au bout de trois jours le roy fit trois mil hommes d'armes lesquels étoient tous fils d'hommes d'armes, Il leur donna à chacun et les pourvût de chevaux et autres choses nécessaires Il voulut que tous alâssent ouir la messe à Lagrasse ce qu'ils firent et offrirent un *bisant*, le roy pour plus honorer les nouveaux gendarmes fit un banquet solennel et lui vint très bien à propos de ce que ses chasseurs avoient pris trois cents bêtes sauvages, les tables. au raport de Vascho qui les avoit mésurées, étoient de cent trante brasses de longueur ; Thomas y fût prié mais parce qu'il étoit sammedi il ne mangea pas de chair mais bien douze truites que l'on avoit donées au roy, Et en fût l'Archevêque Turpin le Cuisinier lequel le fit sur une pierre Et imposa ce nom à ce lieu de pierre fricte et le trouva bon le roy... Après dîner l'on ala à Lagrasse Et étoient déja faites les murailles les poutres et chevrons étoient préparés pour monter ce que voyant Rolland Et plusieurs autres avec des cordes aidèrent à les monter cepandant notre saint père et tout le clergé chantoit le tedéum, et après trois jours tout le monastère fut couvert et les murailles peintes... Cela étant fait le pape voulut que tous les Archevêques, Evêques et autres prélats, à l'honneur de la Sainte Vierge donnassent de leurs reliques ce qu'ils firent fort volontiers toutefois L'Archevêque Turpin proposa s'il ne seroit pas meilleur qu'avant cela le monastère fut consacré,

SOLLICITATION FAITE AU PAPE POUR LA CONSÉCRATION DE L'EGLISE.

Non dit le pape car vous dévee sçavoir qu'il ne sera consacré Encore d'un mois Et le sera par la main d'un plus grand que moi c'est de notre seigneur Jesus Christ car la nuit passé il m'a été ainsi révélé par ses saints anges desqueles nouvelles le roy et tous les autres furent grandement joyeux...· Après cela furent mis devant l'autel de la vierge quatre tapis bien riches pour y metre les reliques, tous Ecclésiastiques étoient vètus de fort beaux ornements Et demeuroient à l'antour des dits tapis en chantant et sonnoient aussi les cloches, les parfums odoriférans et aromatiques n'y étoient pas épargnés, cepandant Thomas découvrit l'autel et montra une colonne de marbre sur laquelle le bout de l'autel Etoit soûtenu elle étoit crusé et fût ramplie de saintes reliques, particulièrement y fut mis un os de la poitrine de saint Félix, deux doigts de saint Germain, une manche de l'habit de saint Maximin un gant de saint George, une boite d'yvoire pleine de poudre de saint Laurens, une fiole du sang de saint Etienne Et y mit le pape même une bourse pleine de reliques de saint Paul Et de vingt neuf autres Et encore des habits de la vierge Marie après le trou fut fermé Et la colonne liée avec de chaînes de fer. L'Archevêque Turpin mit aussi plusieurs réliques à un trou d'un certain arc, sçavoir de sainte Foy, de saint Basile, de sainte Cecile Et autres et ferma... En un autre lieu en mit d'autres. Après ledit Archevêque monta entre les deux fenètres de sur l'autel et notre saint

père lui bailla pour y metre une certaine boite faite d'or et d'argent au-dedans de laquelle y avoit une bource de pourpre pleine de chéveux de la sainte vierge Et d'autres réliques de quatorze saints à une autre fenêtre il y mit des reliques de saint Denis et de saint Saturnin, à l'autel de Saint André des reliques du même saint à celui de Saint Pierre de celles de saint Sébastien et de saint Maurice cela fait les cloches étant sonnées notre saint père dit la messe donna la bénédiction et commanda de s'assambler pour élire un abé.

L'assamblée faite le roy parla en cète sorte. Messieurs vous qui êtes amateurs de justice.

DISCOURS DU ROY SUR LES MOINES DE LAGRASSE

Et qui faites état de la vertu sçavez qu'avec l'aide de notre bon Dieu et vôtre depuis notre départ de France avons édifié vingt monastères mis à un chacun des abbés et tellement rantés qu'au moindre il y a toutes choses nécessaires pour cent moines celui-ci est le vingt-unième et j'espère qu'avec le vouloir de Dieu il sera un des plus nobles et plus riches et le ranterons de telle façon que l'on y vivra fort honêtement veu que c'est un lieu fort saint et y a si grande quantité de reliques qu'il doit être honoré d'un chacun par après ne nous restera qu'à édifier trois autres monastères afin que nous en ayons tout autant qu'il y a de lettres à l'Alphabet. Le roi s'étant taisé un de la Compagnie lui dit, Sire puisque cète maison est achevée il faut que d'ici en hors vous panciés à l'augmentation de la foi et à quiter ce lieu mais avant ce il faut faire un abbé si c'étoit votre plaisir un chacun désireroit que ce fut Thomas Je le veux fort volontiers dit le

roi pouveu qu'il lui plaise et pour lors notre saint père l'appela et lui dit Thomas nous, le roi tous les prélats et barons de l'armée voulons qu'à l'honneur de la sainte vierge puisque vous avez demeuré ici long-temps à son saint service vous soyez abbé de cette maison, vous la régirés et gouvernérés le mieux qu'il se pourra et aurés puissance de mener de gens de guerre pour accroitre la sainte foi catholiqne.

Thomas refuse la charge d'abbé

Saint Père répondit Thomas à Dieu ne plaise que je sois abbé et qu'autre fois je me mêle des affaires du monde, il y faut quelque autre qui s'en puisse mieux aquitter, quand à moi et à mes compagnons nous ne désirons autre chose que la pauvre nourriture et alimant de ce misérable corps en demeurant au service de la glorieuse vierge Marie. Thomas dit le roy laissons, laissons ses paroles et pour l'amour de moi recevés l'abbaie. Sire dit-il, je n'en ferai rien l'Archevèque Turpin Rolland et tous les plus apparans l'en prièrent et il refusa à tous toute l'armée désireux qu'il en fut d'une commune voix dit metons le à la chaire. Il en sera veuillé ou non vous perdés temps dit lors Thomas Il n'en sera rien ce que voyant le pape ne le voulut contraindre quoi qu'il en fut marri comme le reste étoit. Il est bosoin dit Olivier qu'en un si beau et riche monastère il y aie un abbé de maison noble, qu'il soit homme de courage, et qu'il sache manier les armes, de plus grand qu'il soit homme docte et vertueux pandant que l'on parlait de l'élection de l'abbé, Robert vint de Roussillon avec trante chevaux dix desquels étoient blessés et raconta au roy comme Marcille les avoit chassés du Roussillon tués tous les chrétiens qui

lui venoient en mains et recouvré toute la terre des Impuries et Roussillon et qu'il se vangeroit de ceux qui avoient été tués à Narbonne. Il raconta aussi la bataille qu'il avoit géré à la prairie de Pédillan où il avoit été vaincu et avoit perdu sept mil hommes chrétiens et que des Sarrazins y étoient morts quatre fois autant où environ, et ne s'en faut pas étonner dit il car Marcille avoit trois cens hommes et nous n'étions que bien peu, il nous a poursuivis toute la nuit et me suis sauvé et avec le peu qui me sont restés et fais état qu'ils seront bientôt ici. Le roy ayant ses nouvelles levant les yeux au ciel dit mon Dieu je vous supplie très humblement de me délivrer moi et les miens des pates des Lions des Enfers. Je ne croyés pas qu'il me fallut encore une fois combattre en ce lieu, mais s'il le faut, plaise vous à l'honneur de votre très chère mère me donner le dessus de vos ennemis. Sire dit Rolland ils sont fort déçus car ils pancent que vos gens s'en soient retournés en leur pais et que peu vous en soient restés. Je suis d'avis dit le roy que nous sortions de ce lieu c'est poùrquoi mangeons quelque peu et après montons à cheval et quittons ces montagnes cependant dit-il à Robert arrêtés vous ici pour vous reposer et faites que les médecins ayent soin des blessés.

L'on n'étoit pas encore monté à cheval et l'armée en chemin pour sortir hors du mauvais pas que les sentineles de Roque Calière et Villebressas se mirent à sonner leurs trompètes et à crier pour désigner que les ennemis étoient prêts et de vrai Marcille étoit déjà entré dans la valée de Vilebressas avait déjà fait butin de plus de mille bêtes et tué cent chrétiens. Le roy et toute son armée fût aussitôt prête et ala au-devant des ennemis à Serre rouge ; Rolland comme de coutume sonna son cor, ce qui causa un

grand épouvantement à Marcille et aux siens car ils tenoient que Rolland fût en France. Marcille donc assembla les plus apparans des siens pour prendre conseil de ce qu'ils avoient à faire et après plusieurs paroles Frenegant de Nazarre dit Sire vous prandrés tel conseil qu'il vous plaira néanmoins assurés vous que puisque Rolland est ici, quand bien nous serions quatre fois plus que nous ne sommes, qu'il serait hors de notre puissance de soutenir leur effection et serois d'avis qu'avant qu'il nous arrive rien de mal que nous nous retirions au plutôt; c'est avis fût trouvé bon et aussitôt Ils se mirent à reculer bien vite le roy voyant leur fuite courut après et les attrapa avant qu'ils fussent à la rivière de Niele là le combat fût grand et y perdit Marcille plus de seize mil hommes et se sauvoit qui pouvoit un certain roy Sarrasin nommé Baldrad voulut faire tête à Rolland mais il reçut bientôt le loyer de sa folie car d'un grand coup Rolland lui avala la tête ce que voyant les autres tous étonnés ne pançoient plus à combatre ains à se garantir à la fuite durant la nuit les deux armées alèrent, l'une en fuyant, et l'autre en poursuivant et de telle façon qu'il sambloit aux chrétiens qu'il fût jour, si clair ils y voyaient, et aux Sarrasins qu'ils étaient en des ténèbres très obscures sur l'heure de tierce le lendemain les deux armées se trouvèrent a la plaine de de Rosillon où ils eurent autrefois combat fût vaincu Marcille et y perdit septante mil des siens et des chrétiens y en eût de morts quatre cens entre lesquels fût le sieur Evêque de Carces nommé Raynaud et deux moines avec lui l'un desquels avoit nom Robert, de saint Germain des Prés et l'autre Roger, de Saint Denis ; toute l'armée chrétienne poursuivit Marcille jeusques à la Clause et là Rolland choisit quarante mil hommes des plus légers de

l'armée et les poursuivit encore durant quatre jours et tua plus de cent mille Sarrazins. Après il s'en retourna en Roussillon où le roy étoit demeuré pour faire enterrer les chrétiens morts au monastère de Saint André de là s'en retournèrent tous à Lagrasse où ils furent reçus de Thomas et de ses compagnons et autres avec une grande joye et fut chanté le Tédéum de la victoire. Le pape commanda que l'on dit des messes pour l'évêque de Carces pandant lesqueles trois boitus vinrent devant l'autel de la vierge Marie où le corps du dit Evèque étoit et prièrent la vierge sainte de leur donner la santé ce quelle fit pour l'amour du dit Evêque ce qui réjouit fort un chacun, après le dit Evêque fût enseveli près l'autel Saint-Michel. Le pape et le roy étant assamblés avec les princes fût ordonné que l'on muniroit fort bien le monastère afin qu'après le départ de l'armée les ennemis ne le pussent ruiner et l'Archevêque Turpin trouva bon de faire cinq fortes tours et des fossés tout au tour du monastère ce qui fut fait. Sire dit Thomas au roy vous laissés à faire une pièce bien et fort importante en un monastère c'est le clocher, il est vray dit l'Archevêque Turpin et appelant Robert le roy lui commanda de faire un clocher ; qui eut vingt brasses d'auteur et qu'il y fit vingt fenêtres afin que le son des cloches sortit mieux faites aussi dit le roy à Robert un pont sur l'Orbieu car il est fort requis après un chacun se retira pour aller souper.

Le lendemain matin le Conseil étant assemblé le roy demanda avis comme si devoit il gouverner pour établir un abbé ; Sire dit le Conte de Poitiers en votre armée il y a un de mes parens homme courageux et vaillant bien versé aux lettres et fort vertueux lequel je m'assure qu'il prendra la charge d'abbé. Comment l'appelés vous

dit le roy : Sire dit le Conte il s'appelle Synifrédus que votre majesté conoît fort bien et l'ayant fait venir le roy lui demanda s'il vouloit être abbé. Sire je le veux si c'est votre bon plaisir.

SYNIFRÉDUS PREMIER ABBÉ

répondit il et à l'instant sans plus attendre le pape lui fit une grande couronne et cent autres sortis de noble maison furent reçus pour moines.

CENT GENTILHOMMES SONT FAITS MOINES AVEC LE DIT SYNIFRÉDUS

Et tous reçurent la bénédiction du pape et après l'abbé fut assis en la Chère et le Tedeum fut chanté aussitôt la messe fut dite après laquelle le pape fit venir l'abbé et lui dit sachés que vous avez la domination de ce lieu lequel est saint et aymé de Dieu et sera toujours pourveu que viviés chastement et religieusement prénés vous garde que l'on ne dérobe pas les saintes reliques qui sont céans. Je vous commande à vous et à vos successeurs d'être sur tout chastes, aymés vos frères en servant à Dieu, ne soyés pas adulateurs n'y ne les aymés, gardés vous d'être mansonger, ainsi aymés la véritté, si vous prométés quelque chose, Il la faut tenir où ne prometre pas ne soyez pas avaricieux, ains dépandés honêtement gardès votre règle aymés toujours le roy de France, de plus veux je que vous ne répondiés à autre qu'au saint siège et à Icelui roi de France. Et parce que j'ai été à l'édification de cète maison, Je veux donné ce privilège et à vos successeurs et veux que vous ne soyés pas sous la domination d'aucun Evêque où Archevêque d'avantage à l'honneur de la glorieuse vierge Marie. Je veux que

l'abbé de Lagrasse au bout de cinq années aille à Rome et afin que l'on conoisse de quelle affection la cour romaine ayme le monastère de Lagrasse le pape qui sera lui envoyera au devant sa mule en signe d'amitié. Je veux aussi que l'Evêque de Carcassonne à la fête de l'Assomption de la sainte Vierge vienne en ce monastère si l'abbé l'en requiert qu'il dise la messe s'il est prêtre qu'il entande les confessions des malades et après que l'abbé lui baille sa mule en signe d'amour. Je vous recommande de garder la justice tant aux grands qu'aux petits et ne faites rien par prières, et s'adressant au roy lui dit Sire il ne reste si non que vous faciés vos dons. Je le veux dit le roy Je donne donc dit-il à la bienheureuse vierge Marie.

DOTATION DU MONASTÈRE POUR LE ROY

Et à son monastère de Lagrasse de quelle qualité toute la terre d'alantour aussi bien qu'une mule pourroit aller en un jour et veux et commande à tous ceux qui seront dans le dit terroir qu'ils soient sous l'autorité du monastère de Lagrasse de quelle qualité qu'ils puissent être et qu'ils lui facent hommage de fidélité. Je lui donne aussi cinq mil hommes que j'ai faits baptiser. Je donne cecy maintenant et quand nous aurons gagné davantage nous donnerons plus. Je donnerai aussi présantement pour les dépances qui se sont faites mille marcs d'argent, desquels dons tant l'abbé que moines en rendirent graces à Dieu. Je veux encore dit le roy à l'abbé que vous donniés tous les jours en aumône dix sept pains pour mon âme et parce que j'aime fort ce lieu je vous commande que vous vous comportiés bien en ce qui touche le monastère et autres choses afin qu'il s'augmente de jour en jour si

vous êtes bon nous le saurons et tout bien vous arrivera si vous êtes au contraire mauvais nous le saurons aussi et sérés payés de mal. Je vous laisse les maîtres maçons nécessaires pour achever tout ce qui est besoin. Robert mon maçon avec sa femme et deux enfants, il fera les tours et le pont sur Orbieu et vous commande que vous l'aymiés. Sire dit l'abbé nous ferons votre volonte en tout avec l'aide de Dieu Sire dit Robert je démureray puis qu'il plaît à votre majesté et ferai ce qu'elle me commande mais je la supplie très humblement qu'il lui plaise me faire un don c'est un petit lieu près d'ici où je veux faire un moulin, où c'est cela dit le roy, Sire ici près à Boixède abbé dit le roy donnés le lui, fort librement répondit l'abbé et plus s'il plaît à votre majesté. L'abbé fit le don du dit lieu à Robert et le roy lui dit de le bâtir vitement et commanda aux autres maçons de lui aider, afin qu'il eût bien tôt fait et qu'il achevât apprès ce qu'il avoit à faire au monastère, car dit le roy j'aurai affaire de vous au siège de Narbonne. Sire dit Robert je garderai vos commandemens de point en point.

SOMMATION AU ROY DE NARBONNE DE RENDRE LA VILLE AU ROI DE FRANCE.

Tout ce qui concernoit le dit monastère ayant été achevé le roy dépêcha un trompète au roy de Narbonne nommé Matrand pour le sommer de se baptiser et lui randre la ville de Narbonne qu'il le prandrait sous sa protexion. Et lui donneroit plus de beaucoup qu'il n'avait quand Matrand ouit la délégation, du trompète il s'en falut peu qu'il ne le fit mourir toutefois à la prière de la Reine Oriane sa femme il ne lui fit point de mal, bien lui dit qu'il raportât au roy qu'il n'étoit pas délibéré de faire

rien pour lui, le maudissant et toutes ses gens ce qu'ayant oni le roy, dit qu'il espérait que tout le malheur tomberoit sur la tête de Matrand après il fit assambler son conseil et parla en cète sorte. Mes biens aymés pui-que nous avons achevé le monastère de Lagrasse il n'est pas besoin que nous démeurions plus longuement ici mais bien faut il aller assiéger Narbonne et accroître et dilater la foy Catholique comme nous avons délibéré. Sire dit Rolland sauf meilleur avis que nous alissions voir de prandre plutôt Minerbe Béziers Agdé et toutes les forteresses d'alantour car puis après nous pourrons mieux à notre aise assièger la dite ville de Narbonne. Je trouve bon votre conseil dit le roy et qu'un chacun soit prêt bon matin pour aler au dit Minerbe. Le lendemain matin, après avoir oui la messe le roy commandaà l'abbé qu'il honorât toujours Thomas et ses compagnons et qu'il fit ce qu'ils voudroient et leur dit adieu, de même fit le pape et autres prenant le chemin de Minerbe lequel fut pris aussitôt et furent mis des soldats pour garder le château et toute la terre de là l'armée passa à un pont nommé Colobrau, et fût imposé le nom de cet endroit de garde Rolland et au sommet de la montagne fut bâtie une chapelle à l'honneur de Saint Martin. Ils tirèrent puis après droit à Capestang lequel ne peut tenir contre une si grande force le roy y fit batir des Eglises et de là se randit devant Béziers lequel ne tint pas fort longuement et furent baptisés les Sarrazins qui étoient dedans pendant que le roy étoit à Béziers Rolland ala assiéger Agde et l'emporta bientôt et y séjourna huit jours par après tant le roy que toute son armée s'en ala à Coursa, il y fût bâti un monastère á l'honneur de saint Etienne et parce que le roy tint sa cour là ce lieu fut appellé Coursa de là en hors le roy

manda à Matrand qu'il vint parler à lui ce qu'il refusa chargeant d'injures tant le roy que le messager Rolland ala le premier investir Narbonne avec vingt mil hommes de cheval.

NARBONNE ASSIÉGÉE

Et le roy le suivit avec toute l'armée. Rolland s'aprocha bien près de porte rey ce que voyant Matrand fit une sortie auquel combat il y perdit plus de septante chevaux et Rolland quatorze. le roy avec son armée Etant arrivé la ville fut assiégée de tous côtés. à saint michel de Montlaures furent mis quarante mil hommes Rolland avec les douze pers de france se logea au breil, Et y fut bâti le monastère de saint Félix le Roy manda à Robert qui Etoit à Lagrasse qu'il s'en vint ce qu'il fit après avoir dit adieu à Thomas à L'abbé ét autres aussitôt que le roy le vit il lui demanda des nouvelles de Lagrasse et Robert le salua de la part de tous Et lui dit que l'on prioit Dieu tous les jours pour sa prospérité de quoi le roy fut bien joyeux. Et lui commanda de dresser les Engins contre la ville à quoi il obéit.

Nous ne pouvons passer plus outre sans parler de ceux pour l'amour desquels la monastère de Lagrasse a été bâti c'est pourquoi il faut aler à eux quelques jours après que Robert fût parti de Lagrasse pour aler à Narbonne Thomas assambla ses Compagnons Et leur dit Il n'y a nul de vous qui ne conoisse fort bien qu'il n'est guères bon pour nous que nous démeurions ici d'avantage avec ses moines parce qu'ils désirent d'être bien nourris.

LES SEPT HERMITTES SE SÉPARENT DES MOINES

Etre richement habillés, Et d'entretenir de beaux

chevaux, de plus leur volonté est du tout contraire à la vie que nous avons commencé à mener devant que le roy Charlemagne nous trouvât ; mon avis séroit de quiter ce monastère Et de nous retirer à Villebressas pour mieux à notre aise vaquer au service de Dieu, ce que les autres trouvèrent fort bon. L'abbé et les Moines furent avertis et ne furent pas fort joyeux, mais plus particulièrement en fût marri un bon religieux nommé Hélie lequel dit à l'abbé : puisque dit-il ses bons pères nous quittent ii faut que vous leur mandiés tous les jours du pain et du vin Et autres choses nécessaires comme ils étoienti ci et que vous ordonniés que deux serviteurs leur aportent du bois et leurs autres nécesités.

Pourveu a la nourriture des sept hermittes

ce que l'abbé accorda Et ayant pris congé se retirèrent au dit lieu de Villebressas où ils firent une petite maison Et une chapelle à l'honneur de saint Vincent. Peu de jours après L'abbé Synifrédus s'en alla trouver le roy à Narbonne, lequel joyeux de son arrivée lui demanda aussitôt des nouvelles de Thomas Et de ses Compagnons lequel abbé raconta à sa majesté En quele façon Thomas et ses compagnons s'étoient retirés du monastère. Le roy donna à l'abbé cent marcs d'argent pour acheter du blé et avec ce l'abbé s'en retourna à Lagrasse. Et salua les moines de la part du roy quelque temps après le prieur nommé Jalabert tira à part l'abbé et lui dit, Monsieur si vous voulés prandre mon conseil je vous donnerois un Expédiant qui vous porteroit prou de commodité et la nourriture d'une bonne partie de cents de cents ; c'est que vous ôtiés le moulin de Boixède à cète vieille femme et à ses enfants car de vrai il vous apor-

tera du blé pour tiante personnes il y a déjà long temps que je l'aurois fait mais je crains le roy. Enfin cète peur s'évanouit.

L'ABBÉ OTE LE MOULIN QUE ROBERT AVAIT BATI POUR SE L'APPROPRIER

Et demeurant tous deux d'acord enlevèrent du moulin soixante sétiers de bled et les gens dans le dit moulin, ils y laissèrent toutefois la femme et les enfants et le tout fût fait contre l'avis d'Hélie et des autres moines, or il arriva que pandant que Robert préparoit les engins contre Narbonne il mourut et les nouvelles étant portées à Lagrasse sa femme et ses enfants en furent fort troublés mais l'abbé et le prieur prirent de la occasion de leur faire pis, et de fait sortirent la mère et les enfans hors du moulin avec promesse de les nourrir des aumônes les enfans quoique petits portant fort impassiement cest outrage disoient à leur mère qu'elle se devoit aler plaindre au roy, mais elle n'osa jamais bien y ala un des enfans nommé Radulphe, aussitôt que le roy le vit ému de pitié à cause qu'il aymoit beaucoup son père lui demanda l'occasion de son arrivée Sire dit l'enfant baisant les pieds du roi.

PLEURS FAITS AU ROY PAR UN DES ENFANS DE ROBERT CONTRE L'ABBÉ

L'abbé de Lagrasse nous a sortis hors du moulin que votre majesté avoit donné à feu mon père et nous a pris soixante septiers de blé le roy oyant cela fut grandement courroussé et écrivit à l'abbé et au prieur de randre le moulin et bléd à la veuve et enfants s'ils ne vouloient encourir son indignation et qu'il vangeroit bien cruele-

ment cest acte ; le roy commanda aussi de donner à l'enfant cinquante sols et des habits tant pour lui que pour sa mère et frère. Après cela l'enfant s'en retourna à Lagrasse et donna les lettres à l'abbé lequel eùt grand peur de ce que le roy lui mandoit mais le prieur le rassura n'aie point de peur disoit il car le roy à force d'affaire et par ce moment il ne se souviendra pas de celui-ci mais encore pour mieux faire metons cest enfant en prison et dirons que nous n'avons veu ni l'enfant ni les lettres du roy et notre excuse sera pertinente l'abbé trouva bon ce mauvais conseil et l'ayant exécuté de plus le prieur ôta les cinquante sols à la mère, laquelle toute dolante et et chargée de pleurs ala demander son fils à l'abbé a l'honneur du fils de Dieu puisqu'il n'avoit fait rien de mal lequel abbé la menaçant.

LE PRIEUR FOUÈTE LA VEUVE DE ROBERT

La renvoya et le prieur la dépouillant de ses abits la fouèta fort cruelement. La pauvre veuve affligée et éplorée comme de raison fit résolution de récourir au roi et de fait ayant pris dix petits poulets bien gras et une géline qui lui restoit avec son dernier fils s'en ala droit à Narbonne trouva le roy au brel avec Rolland et autres princes.

PLEINTE DE LA FEMME AU ROI

Et en pleurant lui raconta tout l'affaire et présenta les poulets et géline n'ayant rien plus en ce monde que l'espérance qu'elle avoit en sa majesté le roy fut bien marri et du conseil du pape et autres seigneurs.

LETTRE ÉCRITE A L'ABBÉ

Ecrivit autrefois à l'abbé qu'il randit tout ce qu'il avait

enlevé à la dite veuve à laquelle il donna cent sols et des habits et lui bailla un de ses messagers pour aller avec elle. L'abbé et le prieur reçurent les lettres du roy avec beaucoup de révérance et promirent d'effectuer le commandement de sa majesté mais aussitôt que le messager fût parti redoublant leur malice ne firent rien de ce qu'ils avoient promis de plus ils otèrent les cent sols à la veuve.

COMME LENFANT DE ROBERT RETOURNA FAIRE DES PLAINTES AU ROY DE L'ABBÉ

Huit jours après l'enfant retourna à Narbonne et prosterné aux pieds du roy lui demanda justice et raconta le peu de conte que l'abbé faisoit des commandements de sa majesté le roi plus marri se délibéra d'aller à Lagrasse venger ceste injure.

COMME LE ROY CHARLEMAGNE RETOURNE A LAGRASSE

Prit avec lui trois cens chevaux et se mit en chemin.

LE ROY ARRIVE A LAGRASSE

Il y arriva un matin sur l'heure que l'abbé disoit la messe lequel voyant le roy fût saisi d'une si grande peur qu'il ne pouvoit achever la messe le roy quittant son manteau mit le genouil en terre fit son oraison et dit à l'abbé qu'il ne fit la messe si longue le craignant de ce que le roy avoit l'épée nue au poin se mit à embrasser l'autel mais cela ne le garantit.

LE ROY COUPA DE SON ÉPÉE LA TÊTE A L'ABBÉ

Car le roy lui avala la tête d'un grand coup d'épée et le corps tomba à la renverse, sans toutefois chose admirable et miraculeuse, qu'aucune goûte de sang tombât sur

l'autel. Les autres religieux voyant cest acte furent saisis d'une si grande peur qu'ils prirent la fuite pour éviter la fureur du roy lequel adressant ses paroles à la gloriëuse vierge mère comme répantant du péché qu'il venoit de faire lui dit vierge sainte je vous supplie très humblement d'avoir pitié de moi et impétrer pardon de ce péché, je l'ai fait pour le zèle de la justice car l'abbé l'avoit mérité par après il chercha le prieur pour les cloîtres et maisons.

LES YEUX SONT CREVÉS AU PRIEUR

Et l'ayant trouvé lui creva les yeux, fit venir devant lui les autres moines et leur dit, n'ayés point de peur car puis que vous n'avez fait le péché aussi n'en porterés vous pas la peine Sire dit un moine nommé Hélie, votre majesté aura peu sçavoir que l'abbé et le prieur ont comis cest acte indigne contre la volonté de tous nous. Hélie dit le roy vous êtes tous gentilhommes c'est pourquoi vous ne devez faire rien qui soit indécent de vous Je vous donne la charge de toute cète abbaie je veux que vous la gouverniés et la régissiés en vrai père car j'espère avec l'aide de Dieu de vous faire abbé. Sire dit Hélie je recevrai toujours vos commandemens durant ses propos Thomas vint saluer le roy et lui demanda comment il avoit tué l'abbé et l'ayant enseveli prit congé du roy et s'en retourna à Villebressas. Le roy coucha cète nuit la et le lendemain il restitua à la femme de Robert tout ce que l'abbé lui avoit été ôté commanda à Hélie qu'il l'aimât et qu'en toutes choses il se gouvernât avec prudance après partit pour s'en retourner à Narbonne.

COMME LE ROY S'EN RETOURNE A NARBONNE

Raconta tout ce qui c'étoit passé à notre saint père et autres princes. Le roy étant arrivé à Narbonne conut fort bien qu'ils étoient entrés des étrangers dans la ville et appelant Matrand le lui demanda, c'est la vérité répondit Matrand mais je vous prie Sire faites cesser la baterie des murailles afin que le combat en soit plus plaisant. Je le veux bien dit le roy. Or pandant que Matrand parloit avec le roy les Sarrazins firent une sortie croyant surprandre les Chrétiens mais ils les trouvèrent les attendant telement qu'ils furent fort bien reçus.

SECOND COMBAT A NARBONNE

Le combat dura assez de temps, et enfin les Sarrasins y perdirent plus de quatre cents des leurs, et les Chrétiens environ de huitante et par force firent rentrer les Sarrasins dans Narbonne. Le roy envoya un messager à Matrand qu'il vint en sûreté parler à lui, au breil ce qu'il fit là où étant arrivé après l'acueil sa majesté lui dit Je voudrais de bon cœur, Matrand, que fussiés chrétien et me randissiés Narbonne Je vous ayme et vous assure que je vous donnéré Girone et Barcelone et encore plus de bien de beaucoup que vous ne possédés pas. Sire répondit Matrand, je ne puis pas rendre la ville de Narbonne quand bien je le voudrois, à cause que j'ai deux frères lesquels y ont leur part, car la porte devers l'eau est à Tamisus et porte rey est à Bruavant. Ils sont avec le Roi Marcille et fais état qu'ils arriveront bientôt d'avantage je ne voudrois pour rien déshonorer ma loi en recevant le baptême ainsi ne se pouvant accorder ils se séparèrent après s'être défliés le roi fit crier par tout son champ qu'un

chacun fût prêt le lendemain matin pour donner l'assaut à la ville ; mais cète nuit Tamissus et Bruavant arrivèreut par mer avec deux mille chevaux et trante mil hommes de pied, et sans que personne du champ les découvrit entrèrent dans Narbonne.

DEUX JOURS COMBAT A NARBONNE

Le landemain bon matin pandant que le roy se prépaparoit pour donner l'assaut à la ville et que l'on batoit les murailles les trois frères sortirent de la ville avec onze mil hommes tant de cheval que de pié et se mirent à si bien faire qu'ils renversoient tout ce qui leur venoit devant jeusques à ce que Rolland leur vint en tête lequel les arrèta court et fût le combat bien grand. Auger de Gascogne rencontra Bruavant et d'un grand coup d'épée le jeta à terre roide mort ce qui étonna les Sarrazins et ne pouvant soutenir l'effort de l'armée chrétienne ils eurent recours aux portes et rantrèrent dans la ville avec perte de la plupart de leurs gens. Et sur l'antrée Rolland fit des merveilles car il abatoit tout ce qu'il rencontroit et ainsi se retira avec les siens pour enlever environ de deux cents chrétiens qui étoient demeurés sur la place. Le landemain matin l'évêque de saint Lis fit armer trois mil hommes de cheval des siens et sapprocha des murailles Tamissus avec vingt mil hommes sortit et commença le combat.

TROISIÈME COMBAT A NARBONNE

Du premier coup l'évêque tua deux Sarrazins et les siens cepandant ne dormoient pas car ils traitoient fort mal leurs ennemis. Tamissus voyant que l'évêque avec ce peu de gens qu'il avoit lui faisoit tète lui vint au devant

et d'un coup d'épée la lui fandit le roy qui vit la partie mal faite vint au secours avec Rolland bien marris de voir l'Evêque mort et tachant de se vanger tous ceux qui se présentoient devant eux avoient du pire et enfin les firent retirer dans la ville en laissant cinq cents de leurs morts et de chrétiens le seul Evêque lequel par le commandement du roy fut enterré à saint Félix. Aymeric, neveu de Gérard de Viene, et de René de Lausan, père d'Olivier un des plus libérals de l'armée galant et fort vaillant chevalier, et qui fùt puis après duc de Narbonne quelques jours après suivi de trois cents chevaliers et soixante arbalestiers passa le gué à la chèvre pinte et donna l'alarme à la ville, près de la porte de l'eau, tua cinquante Sarrasins et prit cent chevaux. Tamissus et Matrand sortirent et commencèrent le combat.

QUATRIÈME COMBAT A NARBONNE

Avec Aymeric, mais pendant ce temps Auger le Dannois avec quinze mil hommes venant de Coursa arriva bien a point lequel voyant le combat se jeta au milieu, la mêlée s'augmenta de beaucoup, car Auger abatoit tout autant de Sarrasins qu'il rencontroit le roy et Rolland arriva de l'autre côté avec toute l'armée telement que les Sarrazins furent contraints de se retirer, les Chrétiens en dépit des ennemis entrèrent dans les fossés et firent un grand trou à la muraille mais les Sarrasins jetoient tant et si grande quantité de pots a feu qu'ils contraîgnirent les Chrétiens de se retirer et puis refermèrent le trou peu de temps après Tamissus voyant quelques soldats Chrétiens autour des murailles sortit autrefois et en tua deux injuriant les Chrétiens et leur loy avec menaces contre le roy et Rolland le sachant seul l'ala attaquer lui seul

et défandit de le suivre pandant que Rolland y aloit, Auger appella Tamissus et lui demanda s'il attendroit Rolland oui dit-il, pourveu qu'il vienne seul, et étant ainsi accordé l'un ala devers l'autre le bois couché.

CINQUIÈME COMBAT A NARBONNE

Rolland ne voulut pas donner à Tamissus lequel n'usa de même courtoisie envers Rolland, car il lui persa l'écu ; Tamissus dit Rolland si vous voulez quiter votre majesté et vous fère chrétien je vous honoreray beaucoup et ferai que le roi vous donnera plus de moyens que vous n'y votre frère n'avez ; vous parlés de peur, dit Tamissus, je ne me baptiserai jamais et tirant son épée abatit la moitié de l'écu à Rolland et blessa bien avant son cheval en l'épaule ; Rolland fâché de se voir ainsi mal traité lui donna si grand coup qu'il lui fandit la tête par le milieu ce coup pleut grandement au roy qui voyait le combat et aux Chrétiens et aporta force desplaisir aux Sarrazins lesquels retirèrent le corps de Tamissus et l'emportèrent au palais, la furent faits les grands regrets et Matrand fût fort étonné quelque temps et puis reprenant ses esprits menaça le roy jurant qu'en bref il vangerait la mort de ses frères. Mais parce qu'il est temps de parler de Thomas et de ses autres compagnons. Laissons les affaires de Narbonne les rois de Catalogne furent tous d'avis de donner secours à Matrand lesquels assamblés avec le plus de gens qu'ils peurent marchèrent jeusques à Elve ville de Roussillon la où ils aprirent la mort de Tamissus et de Bruavant ils furent en doute de ce qu'ils devoient faire et s'ils devoient aler à Narbonne veu que autrefois ils y avoient perdu la plupart de leurs amis et compagnons et avoient couru grand fortune : ils s'assamblèrent donc

pour résoudre ce qu'ils avoient a faire et le roi d'Ilerde parla aux autres en cète façon : La superbe de ce Charlemagne est si grande et Rolland et ses compagnons sont tant à craindre que ce seroit une vraye folie de les aller attaquer, ainsi que l'expérience le nous a apris, mais mon avis seroit et est que nous alions ruiner le mona tère de Lagrasse tuer l'abbé et les moines davantage en quelque montagne proche de là il y a sept hommes que Charlemagne ayme extraordinairement et pour l'amour d'eux a édifié ce monastère de Lagrasse je vous avise que si nous les tuons nous ne saurions faire plus grand desplaisir à Charlemagne et tenés le pour tout assuré un chacun approuva ce conseil et fut dit qu'il étoit meilleur de ce faire que de gagner des villes de plus que ce seroit sans danger et aussitôt fut pris le chemin de Lagrasse. Ils ne cessèrent de cheminer toute la nuit et le lendemain sur le midi furent a palais lequel ils ruinèrent et tuèrent tous ceux qu'ils y trouvèrent.

COMME PALAIS FUT RUINÉ PAR LES SARRASINS

Ils en firent de même à saint Laurens et à Tournichan et se logèrent cète nuit à prats, le jour d'après bon matin ils se trouvèrent à l'hermittage de Thomas et de ses autres compagnons.

COMME SAINT LAURENS ET TOURNICHAN FURENT BRULÉS PAR LES SARRASINS

Sur l'heure que le dit Thomas étoit habillé pour chanter la sainte messe et ses compagnons étoient en oraison tous lesquels furent plutot tués,

COMME LES SEPT HERMITTES FURENT TUÉS
PAR LES SARRASINS

Qu'ils ne s'aperçurent des ennemis recevant par cète mort la palme de martyre à l'instant une très grande clarté descendit des cieux et les cœurs des anges chantant avec très grande mélodie.

COMME LES ANGES ENLEVÈRENT LES AMES
DE SES SAINS PÈRES

Enlevèrent les âmes de ses saints pères et les présentèrent devant la majesté de Dieu. Là où elles furent couronnées de gloire. Les Sarrazins en croyant se faire riches dn butin de ses bonnes gens fouillèrent tout l'hermittage et n'y trouvèrent qu'un calice de cuivre surdoré. Ils eurent opinion qu'il étoit d'or, c'est pourquoi en contestant qui l'auroit ils en vinrent aux mains de telle façon qu'il y en eût plus de cent de morts. Un Sarrasin désirant de ruiner tout ce petit hermitage y mit le feu croyant qu'il n'y eût personne

COMME L'HERMITAGE FUT BRULÉ

Des leurs dedans, mais il y en avoit encore plusieurs lesquels par la volonté de Dieu ne purent jamais trouver le chemin de la porte et furent brullés, un grand miracle se vit pour lors en ce lieu ce fût que les corps de ses bons religieux, quoi qu'ils fussent au milieu des flammes ne furent néanmoins brulés ce qui randit les Sarrasins grandement étonnés, mais notre bon Dieu voulut aussi bien préserver leurs corps du feu matériel comme il avoit gardé leurs âmes du feu inextingible. Après ce bel exploit les Sarrasins alèrent à Lagrasse,

LES SARRASINS ARRIVENT A LAGRASSE

Lesquels furent aussitôt découvers et les cloches sonnées pour donner l'alarme dans le monastère y avoient cent quarante bons soldats et cent vingt-deux moines prirent aussi les armes et montèrent à cheval.

COMME 122 MOYNES MONTÈRENT A CHEVAL

Et Hélie en ayant choisi soixante passa Orbieu avec Iceux entre lesquels y en avoit un nommé Rodulphe sorti de noble maison Icelui tout joyeux dit à ses autres compagnons, courage mes frères il est cent fois beaucoup d'avantage meilleur de combattre que de lire où chanter le Sautier. Sur cela Hélie fût le premier qui se mêla avec les ennemis.

COMBAT ENTRE LES MOINES ET LES SARRASINS

Et frapant d'un côté tantôt de l'autre d'un coup il renversa le roi de Girone roide mort un chacun des autres moines ne voulant céder à leur conducteur en grandeur du courage se déffit d'un des ennemis envoyant le corps en terre et l'âme aux Enfers. Cependant les autres moines et soldats arrivèrent au combat et fut grande la mêlée au plain de saint André et enfin les ennemis furent vaincus et prirent la

COMME LES SARRASINS LAISSÈRENT SEPT CENS DES SIENS MORTS SUR PLACE

Fuite jeusques au Cortel, de la se sauva qui peut par les montagnes sans s'arrêter jeusques à la rivière de Niele en laissant sept cens de morts, s'étant donc un peu reposés à la rivière de Nièle le roy de Barcelone dit à ceux qu'il avoit autour de lui, c'est à cette heure

que nous pouvons conoître que notre Mahomet ne vaut pas une demi galant puis que ses hommes noirs nous ont traités si vilainement se sont des diables vifs dit le roi de Tarragone, lesquels nous ont déçus par leurs astuces. Vous dirés bien quelqu'autre chose dit le roi d'Ilerde si ce Charlemagne nous sait ici, car de vray je ne fais pas état de nos vie et n'en donnerons pas trois deniers. Hélie ne voulut pas passer la Nièle parce qu'il étoit nuit ainsi s'en retourna avec sa troupe toute chargée du butin et en tout ce combat ne perdit que trante soldats.

COMME LES CHRÉTIENS LAISSÈRENT TRANTE DES SIENS MORTS SUR LA PLACE

Lesquels furent enterrés à Saint Michel. Et après cela le Tedéum de la victoire fut chanté, et les Sarrasins marchèrent toute la nuit et le lendemain ne se tenant assurés qu'ils ne fussent à Elve pandant que les moines de Lagrasse parloient de leur victoire Hélie leur dit mes très chers frères vous savez que tout ce qui étoit à Villebressas a été brullé Je crains fort de Thomas et de ses autres compagnons vous avés raison dit Rodulpho. Alons je vous prie voir s'ils vivent ou s'ils sont morts incontinant Hélie et Rodulpho montèrent à cheval.

COMME HÉLIE ET RODULPHO MONTÈRENT A CHEVAL POUR ALLER VOIR SI LES HERMITTES ÉTOIENT MORTS

Avec autres trante et arrivés qu'ils furent au sommet de la montagne les virent morts sur terre et descendant vers eux menèrent grand dueil et tristesse ils envoyèrent à Lagrasse chercher des hommes pour porter les corps et le reste des moines les vinrent recevoir avec la procession témoignant un grand regret de la perte de ses bons pères

après que ces corps furent lavés l'on les mit dans de lits mortuaires très richement parés en l'église devant l'autel de la vierge Marie et un chacun des prêtres dit messe à leur intention. Chacun parloit de leur sépulture Hélie dit Mes frères il ne seroit pas raisonnable de passer plus avant et enterrer ses bons pères sans le communiquer à sa sainteté et au roy, ils ont été fort longtemps ici au service de Dieu et suivant ce que nous pouvons croire leurs ames sont asture placées dans le saint paradis c'est pourquoi ils méritent que l'on leur face tout l'honneur qu'il se pourra pandant les discours d'Hélie cinq boitus et cinq aveugles entrèrent dans le monastère et l'église et en pleurant s'alèrent prosterner devant le corps de Thomas priant la glorieuse vierge et son cher fils qu'il leur pleut de leur donner santé pour l'amour de son serviteur Thomas, ils ne furent pas éconduits car à l'instant ils furent sains et gaillards.

COMME LES CINQ BOITEUX FURENT GUÉRIS PAR L'INTERCESSION DES HERMITTES

De quoi tous les assistans furent joyeux et fut menée une grande joye dans le monastère, par après du Conseil de tous les moines Hélie et Rodulpho avec quarante chevaux alèrent à Narbonne. Ils rencontrèrent le roy et Rolland avec trois cents chevaux qui s'en aloient à Laverne la où ils prirent quatre sang'iers. Le roy fût bien joyeux de voir Hélie lui demandant que faisoit on à Lagrasse. Hélie baisant les mains à sa majesté de la part de tous ceux de Lagrasse lui dit, Sire, nous avons gagné beaucoup je suis bien aise du gain et marri de la perte dit le roy et parce que j'ai envie de manger alons nous en aux tentes et après vous me raconterés le tout

à l'entrée de l'armée le roy commanda à l'Archevèque Turpin qu'il eût charge d'Hélie et de ses compagnons et de leur faire administrer toutes choses nécessaires. Aprês dîner le pape et les plus grands de l'armée s'assemblèrent à la tante du roy, lequel commanda à Hélie de leur raconter ce qui s'étoit passé à Lagrasse ce qu'Hélie fit de point en point sçavoir en quelle façon palais, saint Laurens, Tournichan et Villebrsssas avoient été ruinés la mort des sept hermittes, le miracle de ce qu'ils ne furent brullés, le combat et leur victoire, comme ils avoient aporté les dits hermittes à Lagrasse, et le miracle des boitus et aveugles le roy et tous les autres furent fort tristes de la mort de Thomas et de ses compagnons toutefois leur tristesse fut amoindrie par l'espérance qu'ils avoient que les dits hermittes ét ient bienheureux en paradis. J'irois moi-même dit le pape, à leur sépulture sans le mal que j'ai. Je suis d'avis dit le roy, que nous ne passions plus outre en c'est affaire car demain nous résoudrons ce que nous avons à faire et que chacun se retire en son pavillon, ce qui fut fait. Rolland avoit été cète nuit là chargé de l'armée. Or cète même nuit sans que les Chrétiens s'en prinsent garde, Borel de Comboseure entra dans Narbonne avec sept mil hommes que Marcille mandoit au secours de Matrand dès qu'ils furent dedans ils tinrent conseil et fut avisé d'envoyer soixante hommes de cheval pour donner l'alarme au champ, avec le mot du guet pour tâcher à attirer les ennemis pandant que Borel sortiroit avec ce qu'il avoit méné et Matrand avec les siens il fût fait comme il avoit délibéré mais les premiers ne furent pas si tôt réconnus qu'ils furent suivis de deux mil gendarmes.

SIXIÈME COMBAT A NARBONNE

Si bien batus que des soixante les quarante demurèrent sur la place. Borel et aussi Matrand ne manquèrent pas à sortir et du premier rancontre tuèrent environ de douze cens chrétiens et sans plus attendre se retirèrent le roy fut fort marri de cète perte demandant que ce pouvoit être. Sire dit Rolland je crois pour toute assurance que cète nuit est entré le secours et pandant ces discours Auger le Dannois prit prisonnier un Ecuier de la Reine et l'auroit tué sans le respect d'icelle. Il le mena au roy auquel il raconta tout ce qui se faisoit en la ville, quel secours étoit arrivé et qui le menoit. Rolland donna un bel habit au dit Ecuier, lui bailla une riche et belle bague pour la présanter de sa part à la Reine sa maîtresse. Seigneur Rolland sachés que la reine vous prise et ayme beaucoup, elle et le roy sont tous les jours en dispute à cause qu'elle tient le parti des Chrétiens et désire de tout son cœur d'être baptisée. Ses discours parachevés le roy permit à l'écuier de s'en retourner à la ville la où étant arrivés il offrit à la Reine de la part de Rolland la bague. Et raconta la courtoisie des chrétiens et le surplus qu'il avoit veu. Le lendemain sur l'heure de tierce Borel sortit avec les siens et commença d'attaquer les chrétiens au breil.

SEPTIÈME COMBAT A NARBONEE

Le combat dura long temps car Borel abatoit tout ce qu'il rencontroit devant lui. Auger de Gascogne lui voulut faire tête mais d'un coup Borel le jeta bas son cheval et tua cinq chrétiens sur l'heure. L'armée chrétienne voyant les armes de Borel vint au secours d'Auger et Salamon de Bretagne se rancontrant avec Borel le

jeta à terre. Les Sarrasins se mirent aussitôt à l'antour de leur chef pour le remonter, et ce fût là que ce firent les grands coups car les nôtres vinrent de toutes parts. Borel étant debout le combat s'augmenta et de vray lui et les siens faisoit des merveilles. Le roy ne demeura pas oisif en son pavillon ains courut au combat avec les autres princes et d'un coup d'épée partit la tête de Blandet roy de Tutèle. Rolland se déffit d'Arpin et Olivier fit le même de Torchin, Auger le Dannois de Prau Salamon de Bretagne de Jorau, Rostan frère de Salamon d'exaudret, Estolp de Plumet, Auger se voulant vanger du coup que Borel lui avoit donné en randit un autre de même trempe à Matrand et le jeta à terre, tu as pancé lui dit il être compagnon de ton frère Bruavant car peu s'en manqua qu'il n'y perdit la vie, Olivier se prit garde du coup d'Auger et l'en estima beaucoup. Gérard de Viene dépécha cependant Balvaleum, Reine de Losania, frère du père d'Olivier les contes de Poitiers, d'Agen de forêts, Joffre de Bordeaux, Sanson, Bervis d'Auvergne, avec douze mil chevaux alèrent vers la porte de la ville, tà où ils trouvèrent quinze mil chevaux et trante mil hommes de pied qui les reçurent avec bon courage, ce fût un grand combat que celui-là car un chacun avoit désir d'être le plus fort et d'emporter la victoire, mais enfin les Chrétiens furent les maîtres et contraignirent les Sarrazins de rantrer dans la ville avec perte de douze mil de ses compagnons. La Reine de Narbonne fut bien aise de sçavoir que les Chrétiens avoient eu le dessus et à l'arrivée de Matrand lui dit, il vous seroit beaucoup meilleur que eussiez randu Narbonne aux Chrétiens et non pas endurer les dommages que vous en recevez et êtes prêts à recevoir et vous Seigneur Borel je vous prédis que vous sérez venu à

Narbonne bien mal à votre avantage et que les menaces que vous faisiés en entrant sont tombées et tomberont sur votre chef. Borel n'osa répartir la dessus à cause que la Reine étoit fille de l'Almassor de Cordube, bien lui dit Matrand qu'elle parloit. Et que quelque jour l'amour de Rolland lui porteroit grand dommage ; Mon mari dit la Reine ne vous mêlés que de votre guerre et me laissez aymer Rolland car il n'y va rien du votre si j'aime d'un amour chaste, un si galant et courageux prince et sachés que vous sériés déja perdu n'étoit l'amour qu'il me porte Matrand ne pouvant suporter les propos de sa femme ne peut autre chose que la quiter bien fâché de ce qu'elle avoit dit. Le landemain au point du jour l'Archevêque Turpin prit ses armes et commanda aux siens d'en faire de même et de le suivre. Il fit donner l'alarme à la ville par quatre endroits.

HUITIÈME COMBAT A NARBONNE

Et à l'instant Matrand et Borrel avec ses gens leur sortirent sus, l'Archevêque Turpin couchant son bois de premier abord, rencontra un gendarme de Borrel lequel il jeta à terre et son cheval aussi, vray est que le cheval n'eût que la chute mais le maître n'en releva onques ; le combat fut grand Et pandant Icelui Hélie et son compagnon Radulpho avec licence de l'Archevêque alèrent prandre leurs armes Et avec leurs gens coururent au secours de l'Archevêque. Le premier que Radulpho rancontra fût Gabraet compagnon de Borel auquel il donna si grand coup sur la tête qu'il la lui partit criant aussi haut qu'il peut vive Lagrasse Et dans peu autres cinq tinrent compagnie au dit Gabraet. Hélie ayant vû faire un si beau coup à son compagnon en fut

fort joyeux. Et le jetant lui et son cheval dans un fossé à la vue de la Reine laquelle regardoit le combat avec plusieurs autres de la ville. Le roy vit le beau coup d'Hélie et tout joyeux dit nous avons un bon abbé et qui ressant d'où il vient. Je crois que Lagrasse en vaudra beaucoup plus. Matrand couvert de confusion et d'onte, fumant de colère se retira dans la ville par la porte rey Et entrant dans le palais et en la sale, roide ala au lieu où étoit l'image de Mahomet d'argent surdoré et en furie lui donna des coups de pieds disant que Mahomet n'étoit pas digne d'être adoré et qu'il n'avait nulle puissance de déité En soi puis-qu'il avoit enduré qu'un vil moine l'avoit jeté a terre, les Sarrazins voyant une telle affaire reprirent le roy en lui disant que Mahomet ne pouvoit aider contre le Créateur. Messieurs dit Matrand puisqu'un moine de Lagrasse m'a fait une telle injure si en bref je ne ruine le monastère je ne veux jamais ètre aidé de Mahomet. Un roi qui a été jeté à terre par un moine, dit la Reine, ne doit jamais plus embrasser la fille d'un roy n'y moins doit-il être appelé roy ! vous feriez mieux de randre au roy Charlemagne Narbonne si vous ne voulés tous les jours recevoir plus de dommage. Matrand comme quasi désespéré se voyant si mal-traité de sa femme

NEUVIÈME COMBAT A NARBONNE

sortit hors de sa présance et de la ville avec mil hommes de cheval Et retourna au combat qui duroit encore. Rolland avait fait un grand carnage des ennemis, Et étoient les deux partis telement mêlés qu'à peine se pouvoit-on voir ni connaître. Radalpho couroit d'un côté et d'autre criant vive Lagrasse en donnant de si grands coups que c'étoit merveilles. Borel le voyant un peu de loin ala vers

lui pour le charger de quoi s'apercevant Radulpho l'ala récevoir et se donnèrent d'une telle force que tous deux furent constraints d'aler mesurer la terre là où un chacun eùt besoin de secours. Quelques compagnons de Borel s'étoient jetés sur Radulpho, mais Hélie en tua quatre sur ce lieu Et fit écarter les autres. Borel perdit en ce combat sept cents des siens Et Matrand un bien grand nombre, les chrétiens ne perdirent que cent hommes Et ainsi fùt terminé ce combat un chacun se retirant. Quand Matrand et Borel furent au palais la Reine leur dit : Et bien les moines ne vous connoissent-ils pas Je retourneray encore vous dire qu'il vous seroit plus honète et profitable de randre Narbonne au roy Charlemagne que de vous précipiter d'avantage au danger où vous accourés si vous ne prénés mon conseil, et souvenés vous que toutes vos menaces ne sont que fumée. Matrand et Borel oyant la Reine furent constrains de quiter la place. Après que le roy Charlemagne eut soupé sa tante étant pleine de Princes et Seigneurs Hélie voulut prendre congé du roy et lui dit, il est déjà temps Sire, que je m'en retourne à Lagrasse puisque je ne fais nul service à votre majesté, d'autre il est plus raisonnable de pancer à metre en terre Thomas et ses compagnons veu qu'il a tantôt sept ou huit jours qu'ils sont morts. Hélie dit le roy, il ne faut pas que vous partiés que n'ayés une autre fois combatu Matrand et Borel et que ne soyés béni abbé et le landemain en ce même lieu de saint Félix le pape en présance de tous le bénit et Radulpho fut fait prieur, auquel le roy donna cent marcs d'argent, et à Hélie trante mules lesqueles il présenta en don à notre saint père mais il les refusa Hélie dit l'Archevêque Turpin vous fériés mieux de les mander à Lagrasse Et les faire

vendre pour en avoir du bléd ce qui fut fait car Hélie et son Compagnon Radulpho y mandèrent les mules d'argent et ce qu'ils avoient gagné sur les ennemis.

Le landemain matin Matrand et Borel avec toutes leurs gens sortirent et trouvèrent le roy avec son armée au breil prête à combattre Rolland commença aussitôt le combat.

DIXIÈME COMBAT A NARBONNE

et du premier coup partit par le milieu la tête d'un noble chevalier nommé Marroquin compagnon de Borel pandant que d'un côté et d'autre l'on faisoit à qui mieux arriva au Champ un bien galant et noble chevalier Falcou de Montdar lequel venoit des païs d'Albi et de Toulouse avec trois cents chevaliers et en criant vive Montdar renversa à terre Alcart de Toulouse et dans peu de tems cinq autres roides morts, ses compagnons se saisirent chacun d'un Sarrasin Et enfin de conte lui firent faire le même passage que Falcou aux autres. Le roy et tous les autres furent bien aises de l'arrivée de Falcou et parce qu'il pleuvoit l'on quitta le Combat le roy commanda à Aymon que toutes choses nécessaires fussent administrées à Falcou. Après souper un chacun se randit au pavillon du roy et particulièrement Rolland pour voir Falcou s'enquerant de plusieurs choses Et de ce qui se faisoit au païs d'où il venoit le roy lui demanda des nouvelles de l'abé de Sourese, Et de Gaillac s'étonnant d'eux et de plusieurs autres de se qu'ils n'étoient pas venus à son secours à Narbonne veu que son père Pépin avoit édifié le dit monastère de Sorèze Et qu'il l'avoit réédifié Et fait plusieurs dons. Sire dit Falcou, ils sont vos très humbles serviteurs Et seront ici dans peu de jours après plusieurs

discours un chacun se retira et le roy pria Falcou à dîner le landemain. Cependant que le roy étoit à table Matrand et Borel avec leurs gens sortirent Et du premier abord tuèrent trante gendarmes des chrétiens, le Bruit fut grand en l'armée du roy.

ONZIÈME COMBAT A NARBONNE

Falcou sortit de table et étant aussitôt armé ala avec ses gens où le combat étoit dressé, il se mèla incontinant avec les Ennemis et rancontrant Almadran de Ségovie d'un coup le jeta à ses pieds mort Et autres cinq bientôt après. Les Ennemis ne pouvant supporter les armes des Chrétiens furent constrains de se remetre dans la ville par porte rey, Et de résortir par une autre porte droit au breil où fut un grand combat Et y moururent septante gendarmes Chrétiens Rolland et l'Archevêque Turpin y accoururent, et enserrèrent au milieu d'eux les Ennemis mais parce qu'il y avait de la confusion a cause des gens pied. il n'y eut que cent Sarrasins de tués. Falcou voyant qu'il n'y pouvoit rien à cheval, mit pied à terre, Et plus de dix mil autres avec lui, Et en criant vive Montdar se couvrant de son Ecu l'épée à la main se mèla parmi les Ennemis ; ce fût là qu'il y eut carnage car les assaiglans Et les soùtenans faisoient merveilles. Borel y perdit quatre mil des siens, Et se retira dans la ville avec quatre tronçons de lance, Et quatre flèches qui passoient son Ecu Et parce qu'il pleuvoit les Chrétiens se retirèrent aux tantes, Et le landemain un chacun fit enseveli ses morts. Les Seigneurs et Barons de l'armée étant à la tente du roy, et voyant que Narbonne ne pouvoit guères plus résister un chacun la demanda au roy, mais ils furent tous refusés, pandant ses demandes arriva au

champ un noble chevalier avec sept cens hommes de cheval Et trois cents arbalestiers lesquels étoient partis de l'armée seize jours étoient déjà passés, c'étoit Aymeric fils d'Arnaud de Beulanda, neveu de Gérard de Viene, de Reine de Losania, Et de Milus d'Apulie, ses oncles étoient fils de Garin du Montglau, or Aymeric vénoit de faire une course jeusques à Barcelone et à Ilerde, où il avoit beaucoup gagné, le roy fut bien joyeux de son arrivée car il l'aymait fort Et non seulement lui mais encore toute l'armée parce qu'il étoit bon, Libéral et vaillant chevalier il raconta au roy tout ce qu'il avait fait après ses oncles cy-devant nommés vinrent à lui, lui conseillèrent de demander Narbonne au roy : Messieurs dit il vous m'en excusérés je n'ai garde de la demander s'il plaît au roy il me la donnera car il ne faut jamais rien demander à un bon maître mais bien le servir de tout son cœur, le craindre et l'aimer et voilà des démandes raisonnables lesqueles seront ouies des maîtres, de moy je n'ai jamais randu aucun service au roy qui mérite qu'il me donne la ville de Narbonne ce sera à lui à me donner ce qu'il lui plaira Le roy ouit tous ces discours quoi qu'il s'amblat qu'il étoit attentif allieurs Et appellant Ayméric devant tous lui dit : Aymeric dès à présant je vous donne Narbonne Et si Dieu me fait la grâce de vivre assez vous verrés que je vous donnéré beaucoup plus, Aymeric ayant mis le genouil en terre Et ses gens avec lui randit grâces au roy d'un si beau don. Rolland et tous les barons en furent bien aises et à l'instant le roy fit commandement qu'il n'i eût personne qui appellat Ayméric autrement que Aymeric de Narbonne. Ses choses ainsi passées le roy commanda de donner l'assaut à la ville de toutes parts, il y en avoit déjà dans les fossés.

DOUZIÈME COMBAT A NARBONME

Lors que Matrand et Borel en sortant se mirent à repousser les Chrétiens d'une tele force et grandeur de courage qu'il sembloit qu'ils les deussent tous terrasser mais en peu d'heure *leur signe fut passé* par la perte qu'ils recevoient, car les chrétiens accoutumés à vaincre ne pouvoient trouver bon d'être vaincus. C'est pourquoi redoublant leurs forces, les ennemis furent constrains de tourner visage vers la porte de la ville, laissant deux cent soixante morts pour gages et les Chrétiens quatorze. Cète nuit le fils de l'Almassor de Cordube frère de la Reine femme de Matrand, entra dans la ville de Narbonne avec dix mil hommes pour secourir son Beau-frère de l'arrivée duquel un chacun fût bien joyeux de bon matin tant ceux-cy que les autres qui étoient dans la ville furent armés et sortirent sur l'heure que Rolland, Aymeric et Olivier avec les siens étoient déjà aux champs ne sachant rien du secours qui étoit arrivé, à l'antrée du combat Ayméric avec plusieurs des siens cria tout haut vive Narbonne.

TREIZIÈME COMBAT A NARBONNE.

Et donnant un grand coup au premier qu'il rencontra, l'envoya tout mort mesurer la terre Matraud ouït Aymeric criant vive Narbonne, Et en colère lui dit, pourquoi il criait ainsi parce que le roi me l'a donnée répondit Aymeric toutefois si vous voulés baptiser je vous donnérai toutes les prétansions que j'i ay, Et attendrai un autre bienfait du roy je ne recevrois pas le Baptême pour cent villes répondit Matraud Et estime votre don du tout *jumalide*. Un

certain sarrasin nommé Corbéal de Cortose dit à Aymeric qu'il lui soûtiendroit par armes qu'il ne seroit jamais Seigneur de Narbonne Et que Mahomet valoit plus que Jésus Christ J'accepte fort volontiers le combat répondit Aymeric Et les assurances étant données d'un côté et d'autre ils alèrent de toute leur force L'un contre l'autre Corbéal donna un si grand coup de lance à Aymeric qu'il lui perça d'outre en outre son Ecu Et harnois sans lui toucher le Corps mais il en arriva bien autrement du coup d'Aymeric, car en criant vive Narbonne il traversa de sa lance l'écu , L'arnois et le corps de part en part de Corbéal , Et le jeta à terre mort. Ce fut pour lors que le combat commença d'une armée contre l'autre , Et que Merleran de la Sale en vangeant Corbéal dans peu de temps tua cinq Gendarmes chrétiens ce qu'apercevant Aymeric s'adressa à lui Et l'envoya bien-tôt tenir Compagnie à Corbéal. Rolland eût en tête Matrand Et Olivier Borel lesquels ils jetèrent à terre sans qu'ils eussent autre mal que la cheute. J'élévés que Matrand et Borel furent, Ils reconnurent qu'il n'y faisoit guères bon pour eux Et se retirèrent batus jeusques dans les portes laissant sept cens des Cordubaliers sur la place.... Etant dans la ville et au palais Just Amant En parlant à la Reine sa sœur lui dit , à la vérité ses chrétiens sont de galans hommes Et avons été fort mal traités ce jourd'hui d'eux.... Mon frère répondit la Reine vous n'avez rien veu car il ne se peut dire comme ils sont courageus , Et vaillans hommes , Je ne suis que marrie de ce que vous Etes venu ici car je tiens pour toute assurance que vous vous y perdrés.... Et veux

que vous sachés que quand tous les sarrazins d'Espagne séroient assamblés en un lieu le roy chrétien les déferoit tous avec trante mille des siens aussi bien que vous défériés un petit enfant; c'est pourquoi si vous préniés mon conseil vous vous rétirériés En vos païs d'avantage sachés que le roy Charlemagne à donné Narbonne à un certain nommé Aymeric qui est des plus grands seigneurs de France Et aussi brave chevalier qu'il est possible, que si mon mari se vouloit faire Chrétien il lui redonnerait Narbonne Et tout ce qu'il a, Et quoi qu'il fasse il n'est pas en son pouvoir de résister au roy, Et parce que je sçai qu'en Mahomet n'y à nulle puissance de déite, je suis résolue d'être un jour Baptisée, Et de récevoir la Loi chrétienne, à l'honneur de la glorieuse vierge marie le fils de laquelle est le vray dieu tout puissant Et pleut à Dieu que vous fissiez le même avec moi, car autrement vous n'avez de vie que pour peu de jours.... Just Amant fût bien étonné d'ouïr ainsi parler sa sœur Et *l'entausa* bien aigrement l'estimant fole.... pandant ses propos Rolland et Aymeric n'étoient pas oisifs ains ayant fait armer la plûpart de leurs gens alèrent détruire Sales, Là où ils tuèrent trois cents sarrasins après donnèrent l'alarme à la ville du côté du port, Matrand ne tarda guère à sortir.

Quatorzième combat a Narbonne.

Ensemble Borel et Just Amant avec les siens et se mèlant aussitôt avec les chrétiens un chacun n'obmettoit rien de son devoir pour avoir le dessus de son adversaire.... Aymeric criant vive Narbonne

mi-partit la tête à fustet d'Almaric Hélie criant aussi vive Lagrasse jeta roide mort à terre un chevalier Sarrasin nommé Vincal, Radulpho en fit de même d'un autre. Enfin le combat fut fort grand, et y perdit just deux mil quatre cents des siens et le roy deux cents ainsi furent séparés par la nuit les Chrétiens se retirant avec joye et les Sarrasins avec tristesse non sans être moqués et injuriés de la Reine. Le landemain tous les barons de l'armée étant assemblés à la tente du roy Hélie parla à sa majesté devant tous en cète sorte Sire je crois qu'il n'y a personne en cète compagnie qui face nul doute que l'âme de Thomas et de ses compagnons ne soit bienheureuse et colloquée dans le saint Paradis veu que nous en avons de témoignages bien grands par les miracles que Dieu le Créateur a faits pour l'amour d'eux ; or, il n'est pas décent n'y honête que leurs corps demurent si longtemps sans être inhumés c'est pourquoi je supplie très humblement votre majesté qu'il lui plaise ordonner qu'ils soient mis en terre avec tout l'honneur qu'il se pourra. Ce qu'Hélie a proposé est fort raisonnable dit le roy, si je pouvois laisser l'armée j'y assisterois en personne mais ce sera l'Archevèque Turpin qui y ira. Richard Evêque de Paris sera de la partie comme aussi Robert Evêque de Carcassonne, Radulpho d'Aurilhac, l'Evêque de Saintonge, celui de Poitiers et d'Anglesme et parce qu'ils sont sept il y aura sept Evêques et vous prie que l'on y aporte toute la révérence et l'honneur qu'il se pourra, les prélats se préparèrent aussi tôt pour monter à cheval et prirent trois cens maîtres pour les accompagner et sur l'heure de none ils arrivent à Lagrasse les moines sortirent en procession pour les recevoir et furent aménés en l'Eglise

l'Archevèque Turpin s'approcha du corps de Thomas et ne se peut tenir de pleurer de pitié et parce qu'il étoit tard l'on ne les peut enterrer. le matin tous les évêques dirent messe à l'intention des sept hermittes et après ils furent ensevelis. Thomas fut mis joignant l'autel de la vierge Marie, son compagnon Philippe devant la chère de l'abbé, le grec fut mis près l'autel de saint Thomas et contre lui autres deux, le sixième près l'autel de saint Marcial et le septième à son côté, pandant qu'on les couvroit de terre une si grande clarté descendit du ciel, que tous les assistans étoient presque éblouis d'icelle et fut ouie une musique et très mélodieux concert de voix d'angéliques qui randoit un chacun hors de soy, le tout achévé l'Archevèque Turpin dit sans doute nous pouvons croire que leurs âmes sont bienheureuses. C'est pourquoi j'ordonne que toutes les années en tel temps que nous sommes vous Monsieur l'abbé et messieurs les moines férés fête en leur honneur et souvenance ce que l'abbé et les moines promirent de faire de ce jour à cause qu'il étoit déjà tard les Evèques ne partirent de Lagrasse mais bien le landemain de bon matin après les adieux faits et étant arrivés à Narbonne racontèrent au roy tout ce qui c'étoit passé après l'Archevèque Turpin demanda au roy si l'on c'étoit battu non répondit le roy car l'armée étoit lasse et ay trouvé bon de la laisser un peu reposer. Pandant ces propos un Messager qui étoit à Olivier arriva d'Espagne et vint avertir le roy que cète nuit le secours que faisait venir l'Almassor de Cordube devoit entrer dans la ville, sçavoir et tous ceux de la valée Furane, d'Almaric et de Valance avec septante mil hommes tant à pied qu'à cheval, ils viendront à leur dommage dit le roy et ayant fait appeler Rolland et

Olivier leur raconta les nouvelles et commanda que durant la nuit toute l'armée fût en bataille, dès aussitôt ils furent armés et se mirent à leur chemin à saint Creseus avec trante mil hommes pour attaudre au passage de l'ennemi. Environ là minuit l'armée Sarrasine fut bien près, ce que voyant Rolland étant prêt pour lui courre dessus donna si à propos et d'une telle fureur qu'il mit la peur aux ennemis ne se doutant d'un tel rancontre,

QUINZIÈME COMBAT A NARBONNE

de telle façon qu'eux-mêmes se déffaisaient ; ce combat fut cruel car les chrétiens faisoient tant d'armes que c'étoit merveilles, et ne trouvoient résistance que de la multitude, Olivier prit prisonnier le roy de Valance, Auger Alcat, Rolland tua le roy de Murcie, et Abraham le prince des Sarrasins y fut tué aussi bref tous les autres furent ou tués ou *niés* et des notres septante seulement y furent tués, le jour étant venu les Chrétiens se chargèrent des dépouilles des ennemis lesqueles étoient extrêmement grandes. Le roy de Valance pria Olivier de lui sauver la vie et qu'il lui donneroit pour rançon cent mulets chargés d'or et d'argent mil pièces de drap, d'or et de soye mille cenduts, mille beaux et nobles chevaux et cent faucons moutardins, ce qui plaira au roy sera fait de vous répondit Olivier car en lui seul est votre rédemption le roy le landemain ala voir la déffaite des ennemis et demanda comme le tout c'étoit passé, Sire dit Auger pandant que votre majesté dormoit nous étions au combat, et lui raconta de point en point toutes les particularité, le roy fut bien aise d'un si beau coup et commanda que les chrétiens fussent enterrés à Saint Félix Sire dit

alors Olivier j'ay le roy de Valance pour prisonnier Il promet de donner beaucoup si vous lui voulés sauver la vie, mon ami Olivier dit le roy vous n'avez jamais heu faute ni d'argent ni autres choses n'y aurés. Celui-ci est oncle de Matrand s'il nous veut rendre la ville nous lui sauverons la vie si non il aura la tète tranchée et à pièces sera jeté dans la ville avec des engins. Il fut donc bien méné et garroté devant porte rey et Olivier cria à Matrand un denier et se retira à l'instant ce que voyant Olivier fit trancher la tête et le reste des membres du dit roy de Valance et avec les engins les fit jeter dans la ville Matrand fùt bien marri et triste quand il vit son oncle en tel état et un chacun fut saisi de crainte et disoient entre eux que feront-ils de nous s'il nous peuvent avoir puisqu'ils ont traité ainsi le roy de Valance ; de plus nous savons que puisque le secours a été déffait il est impossible qu'il nous en arrive un autre et étoient tellement affligés qu'ils ne pouvoient recevoir nulle consolation. Je sçai fort bien dit Borrel que je mourray ici et je vandrè chère ma mort je serois d'avis dit Just Amant que l'on se sauvât de jour ou de nuit messieurs dit Matrand ne soyés pas ainsi affligés et saisis de crainte car notre ville est bonne et forte et suis averti de fort bonne part que dans peu de jours le roy Marcille nous secourira ces paroles les consolèrent aucunement bien que la Reine leur dit que ce n'étoit que sornètes ce que Matrand leur avoit dit car dit-elle où vous recevrez le baptème où dans peu de jours vous serez tous morts par la main des Chrétiens et pancés y si vous êtes sages les autres oyant cela la laissèrent sans mot dire étonnés au possible.

Le landemain matin Borel, Just et Matrand firent armer leurs gens et furent cinq mil hommes de cheval

entre tout et sortant par la porte de l'eau avant que les notres fussent armés ils furent aux tentes et tuèrent quatre cens chrétiens Borel trouva Lambert Evêque de Limoges avec cinq de ses compagnons qui venoient de l'eau et sans guère de résistance il les tua. Rolland uit le bruit et s'étant bien tôt armé avec le roy et tout le reste des chrétiens.

SEIZIÈME COMBAT A NARBONNE

L'on courut au combat ils rancontrèrent en chemin l'Evêque et ses compagnons avec plusieurs autres morts de quoi le roy fut fort marri particulièrement de la mort du dit Evêque à cause qu'il étoit galant homme, laissons ces plaintes cria tout haut Rolland et pançons à nous vanger et se jetant au milieu des ennemis d'un coup d'épée partit la téte à ùn Sarrasin et dans peu en tua quinze. Olivier Aymeric de Narbonne, Auger et les autres faisoient tant d'armes qu'il seroit difficile de le croire, enfin les Sarrasins ne purent soutenir ains s'en courant aux portes pançoient quitter la furie des Chrétiens. Borel fuyoit à toute bride mais Rolland lui courant au-devant l'arrêta et lui dit Borel veus nous avez faits plusieurs maux mais vous m'en randrés raisou asture, que si vous vouliés prandre un bon avis et vous faire baptiser je vous féré mon compagnon et ferai que le roy vous donnera de grands dons car je suis marri que vous qui ètes galant homme mourriés en votre erreur

Quand vous me donneriés cent cités répondit Borrel cela ne seroit pas capable de m'ébranler tant soit peu de ma loi. mais faites-moi je vous prie une courtoisie je sçai fort bien que vous êtes le meilleur cavalier de la chrestianté et je crois que je suis le meilleur de tous les

nôtres combattons ensemble au breil au-devant de tous car je veux soutenir que Mahomet vaut plus que votre Christ; j'accepte le combat dit Rolland et le ferai mais encore vous veux je prier que vous récéviés le bap'ème car vous sérez des plus avancés de la cour du roy. Sur ces discours arriva Aymeric de Narbonne et dit tout haut à Borel Borel randés moi Narbonne si vous ne voulés que je dise que vous êtes un méchant et traître vous mantés dit Borel et s'il plaît à Rolland tout asture je vous soutiendrai Je le veux dit Rolland et vous donne assurance de tous les chrétiens et faites le mieux que vous pourrez, cela dit ils s'éloignèrent tous deux pour prandre course et vinrent l'un contre l'autre de telle roideur que les lances, écus, singles et poictrail rompirent et un chacun se trouva par terre à la renverse; les Chrétiens coururent aussi tôt sur Borel pour le tuer ou prandre ; mais il se leva en sursaut et métant la main à l'épée il tua deux chevaux et leurs maîtres, Rolland fût fort marri contre les Chrétiens à cause qu'il avoit donné assurance et se fourrant parmi eux il en blessa plusieurs un chaun fuyant devant lui. Borel remonta sur son cheval et entra dans la ville oû aprés s'être lavé il dit à Matrand et aux autres qu'il avoit accordé le duel avec Rolland et que pour c'est effet il s'en retournoit dehors. Il demanda aussitôt Rolland lequel ne tarda à venir et somma Borel autre fois de se baptiser pandant ces discours Just Amant sortit de la ville et arriva au lieu où étoit Borel et lui dit qu'il ne permettroit le combat, s'il n'étoit de la partie et eùt Olivier pour compagnon. Je connois encore mieux que devant que vous êtes galant homme dit Borel puisqu'il vous plait je le veux et dirent à Rolland de faire appeler Olivier lequel fut bientôt sur le lieu

Olivier dit Borel voici le fils de l'Almassor de Cordube qui veut et moy avec lui soutenir contre vous et Rolland que notre Mahomet vaut plus que votre Christ.

COMME BOREL COMBATIT CONTRE ROLLAND ET JUST AMANT CONTRE OLIVIER

Je suis bien aise du combat et l'accepte répondit Olivier alons au lieu assigné ce qui fut fait là où étant chacun fut armé et pourveu de ce qui était besoin et encore une autrefois Rolland les pria tous deux d'être Chrétiens ce qu'ils refusèrent. Après un chacun s'écarta tant qu'il étoit besoin et Rolland et Borel furent les premiers qui commencèrent à courre. Ils vinrent l'un contre l'autre d'une grande roideur et Borel rompit sa lance contre Rolland sans lui mal faire ni l'ébranler Rolland n'avait voulu de fer en sa lance ne voulant endommager Borel toutefois si lui fit-il prandre le saut et mesurer la terre lequel fut bientôt sur pieds avec l'épée à la main et d'un coup avala la tête du cheval de Rolland et ainsi tous deux furent à pied. Borel voyant un pied de Rolland avancé lui jeta un autre grand coup d'épée croyant le lui couper mais Rolland sauta à l'écart et l'épée entra dans la terre presque la moitié Rolland ala droit à Borel le pria pour la dernière fois de se faire chrétien ce qu'il réfeuza et encore pour lors donna un si grand coup à Rolland qu'il lui emporta la moitié de son écu. Rolland ne l'avait pas encore frappé espérant le ramener enfin à la foy mais voyant qu'il perdoit temps lui donna un coup d'épée de si grande force qu'il lui sépara une épaule du corps et à terre lui coupa la tête d'un autre. Olivier et Just Amant n'avoient pas demeuré en repos car aussitôt

l'un courut sur l'autre, Just frapa Olivier avec telle force qu'il lui perça l'écu et l'arnois sans le toucher au corps mais Olivier le traita un peu plus mal du premier coup car il lui perça l'écu, l'arnois et le corps par le milieu et le jeta à terre mort. Après cela Rolland et Olivier firent jeter les deux corps tous despécés dans la ville avec des engins la Reine se contrista fort de la mort de son frère et Matrand et les autres de la ville furent fort épouvantés toutefois pour la consolation des autres il jura qu'il vangeroit cruelement leur mort et en cète façon les apaisa aucunement vous avez de beau dire dit la Reine vos menaces seront veines et inutiles car un chacun conoit fort bien que votre Mahomet n'est n'y Dieu ni la puissance de déité, je vous conseille de randre Narbonne au roy, et de vous faire chrétien ; un nommé Merlerand étoit de l'avis de la Reine Mais Matrand les tançant tous deux ne les voulut ouir. Les juifs qui étoient dans Narbonne par leurs sortilèges eurent conoissance que le roy Charlemagne prandroit la ville et qu'il seroit seigneur de tout le rivage de cète mer. Ils tinrent leur conseil et députèrent quelques-uns vers Matrand pour l'avertir de faire paix en quelque façon avec le roy Chrétien, autrement qu'il perdroit la ville et de plus qu'il s'y perdroit lui-même dans peu de temps avec toutes ses gents. Je ne crains pas ce que vous dites répondit Matrand n'y ne veux pas prandre votre conseil, car dans peu de jours j'aurai un tel secours que j'espère de ruiner mes ennemis, je suis assuré de cela par de messagers exprès qui sont venus de la part de mon beau-père l'Almassor de Cordube vous vous flatés dirent les juifs, mais bien nous sommes résolus avant que de nous perdre de nous rendre au roy Chrétien et lui obéir en ce qu'il lui plaira,

je le vous défends dit Matrand, mais eux méprisant cète défence élurent Isaac et autres dix, avec septante mil marcs d'argent, l'envoyèrent vers le roy Charlemagne étant à l'armée ils furent conduits vers le roy, auquel Isaac en cète sorte après les révérances et soumissions, Sire nous sommes Juifs et vos serviteurs très humbles, nous avons conu dans nos livres que Narbonne ne peut d'avantage soutenir l'effort de votre puissance c'est pourquoi nous accourons aux pieds de votre majesté pour impétrer tele miséricorde pour tous les notres; et savons que la demande vous est telement emprainte dans l'ame que nous osons bien nous rassurer que vous ne nous éconduirez notre demande et vous en resterons à jamais vos obligés ; qui demande miséricorde dit le roy la mérite et pour ce je vous reçoi sous ma jurisdiction et vous mets sous ma protexion et sauvegarde Sire dit Isaac ne croyés pas s'il vous plaît que nous pancions à commettre aucune trahison car nous ne tenons rien de Matrand et n'a nulle jurisdiction sur nous quoique nous lui donnions toutes les années certaine somme d'argent car nous avons un roy dans Narbonne de la race de David de la part duquel nous venons à votre majesté, et supplions de nous conserver ce droit et d'avoir notre roy dans Narbonne comme à présent, il envoye à votre majesté par nous septante mil marcs d'argent que s'il lui en plaît d'avantage nous le fournirons comme étant tout ce qui est à nous sien, qu'elle face donner l'assaut à la ville vers notre côté, elle ne trouvera pas de résistance à cent brasses de muraille, le roy accorda aux Juifs toute leurs demandes, fit recevoir l'argent et leur ordonna congé de s'en retourner lesquels arrivés qu'ils furent en la ville firent le récit à leur roy et autres de tout ce qui

s'étoit passé en leur délégation bien aises du bon succès de leurs affaires. Après le départ des Juifs le roy étoit assamblé avec notre Saint Père et les seigneurs et barons de camp pour parler de l'affaire des dits Juifs mais avant que cest affaire fût sur le bureau le patriarche de Jérusalem demanda audiance au roy, laquelle lui fut concédé pandant qu'il parloit de faire porter le corps de l'évèque de Limoges à Lagrasse voilà de malheur

COMME UNE FLÈCHE VENANT DE LA VILLE DE NARBONNE TUA LE PATRIARCHE DE JÉRUSALEM

une flèche venant devers la ville qui lui donna dans l'œil droit et passoit la moitié par le derrière de la tête, il tomba aussitôt aux pieds du roy et se relevant dit qu'il étoit mort et à sa saincteté et au roy qu'il le prioit que son corps fût enterré dans Lagrasse. L'on lui arracha la flèche de la tête et à l'instant devant tous il décéda. Rolland extrêmement marri fit qu'un chacun prit les armes pour vanger le patriarche et sur l'heure donna l'assaut a la ville de tous côtés.

DIX-SEPTIÈME COMBAT A NARBONNE

Les Juifs ainsi qu'ils avoient délibéré vouloient metre les Chrétiens dans la ville par leur cartier, mais ils furent empèchés par Matrand qui s'en douta et y accourut avec grand force, plus grande que celle des Juifs. Il y eut néanmoins du débat entre eux pandant lequel et qu'un chacun étoit attentif à repousser les ennemis la Reine avec Merleran et cinquante tant jeunes gentilhommes que demoisèles chargés de l'or et argent qu'ils purent porter s'ala randre au roy.

COMME LA REINE DE NARBONNE S'ALA RANDRE AU ROY DE FRANCE POUR ÊTRE BAPTISÉE AVEC 50 AUTRES TANT JEUNES HOMMES QUE DEMOISÈLES

Lequel averti lui ala au devant et la Reine lui parla en cète sorte. Sire nous avons quité notre loy, nos parans amis et tout notre avoir et nous sommes venus randre et metre sous votre protexion et vous supplions très humblement que par votre moment à l'honneur et gloire de Dieu et de la glorieuse vierge Marie nous soyons baptisés et qu'après que moi et mes demoiselles serons baptisés Il vous plaise nous donner de maris, suivant notre condition et cepandant nous défendre des injures qui pourroient ètre faites contre notre chasteté attendant que nous soyons baptisées dans Lagrasse, ce que nous vous demandons avec très grande affection. Madame, répondit le roy, qui étoit ému de grande pitié assurés vous que vous aurés tout ce qu'avez demandé et beaucoup plus encore, je veux que vous et vos démoisèles soyés logées en mon même pavillon et ainsi le commanda, sur cest heure le combat finit. Après que Rolland et les autres seigneurs et barons furent désarmés ils alèrent voir la Reine la consolèrent de tout leur pouvoir avec promesse de l'assister en toutes choses de quoi Oriane les remercia. Matrand revenant du combat fut fort marri d'avoir perdu sa femme et jura Mahomet que s'il pouvoit rancontrer le roy il lui passeroit son épée au travers du corps mais il arriva autrement car dès le bon matin Rolland fit donner l'assaut à la ville d'où il se fit une brèche effroyable d'abord Matrand avec tous les siens sortirent et les Chrétiens ne demeurèrent pas oisifs à leurs tentes et d'abord ils coururent les uns sur les autres

mais les Juifs qui vouloit se randre au roy Chrétien virent que Matrand étoit sorti ils firent entrer tous les Chrétiens qu'ils peurent par leur cartier et d'abord qu'ils furent entrés ils firent fermer toutes les portes de la ville et d'abord ils montèrent sur les rampars où ils firent voir leurs drapeaux mais d'abord que les Sarrasins virent les drapeaux Chrétiens sur leurs rampars ils coururent aux portes mais ils trouvèrent visage de bois et d'abord les Sarrasins furent si étonnés qu'il en mourut plusieurs sur la place. Mais Matrand criant courage mes amis c'est aujourd'hui qu'il faut faire voir à ces Chrétiens que notre Mahomet vaut plus que son Jésus-Christ mais pandant qu'il criait de la sorte Rolland l'aperçut de loin dont il courut si vivement sur lui que Matrand le voyant venir si feurieux se jeta à bas son cheval ce que voyant Rolland redoubla sa course et courut si furieusement que Matrand n'eut pas le tems de faire trante pas sans qu'il fut attrapé d'où ils se combatirent si vivement qu'à chaque course l'on voyait sortir de feu de leurs boucliers mais Rolland eût le dessus car ayant combattu si long tems Matrand qu'il lui ôta toute la force et se coucha à terre et Rolland le lia et garrotta et le mena à Charlemagnece que voyant les Sarrasins se mirent en bataille mais les Chrétiens furent au secours dont ils eurent le dessus aux Sarrasins et lorsque Aymeric et Olivier crioit vive Narbonne un neveu de Matrand donna un si grand coup d'épée à Aymeric qu'il lui perça l'écu, l'arnois et l'armure sans y toucher au corps mais il reçut bientôt le loyer de sa folie car Aymeric lui donna un si grand coup d'épée sur la tête qui la lui fandit jusques aux épaules et dans le moins d'une heure il y eut cent quatre vingt cinq mile Sarrasins morts sur place.

Matrand voyant tous ses gents morts et se voyant perdu dit à Rolland que s'il vouloit lui randre la liberté il lui donneroit quatre mil chevaux chargés d'or et cent mille pièces de toille d'or. Mais Rolland ne voulut point accepter le parti mais il lui dit seulement que s'il vouloit se faire baptiser il lui randroit la liberté et en même temps il lui randroit Narbonne et lui donneroit toutes les villes qui seroit vingt lieues à l'antour mais Matrand ne voulut point e tandre de se faire baptiser ce qui irrita Rolland que dès le landemain il le fit écarteler tout vif puis brûler et jeter les cendres au vent ce que voyant le saint père loua le zèle de Rolland et dès le lendemain le roy, le Pape, les Archevêques et Evêques ducs, contes, vicomtes, barons et autres entrèrent dans Narbonne tous couronés de gloire et dès le moment ils alèrent à l'église de Jupiter où le pape la consacra à l'honneur de Saint-Just et de là furent à une autre Eglise où étoit l'idolle de Calbin le pape la consacra à l'honneur de saint George qu'ils avoient tant invoqué où fut chanté le tedeum de la victoire et puis alèrent souper parce que il étoit tard et alèrent coucher au palais de Matrand et le landemain il congédia la plupart de ses gents et envoya à leur païs de Toulouze, d'Albi, de Castres et plusieurs autres et d'abord appella Aymeric de Narbonne et lui dit Aymeric dès à présant je te fais duc de Narbonne et veus que tu me serves fidèlement Ayméric répondit Sire je suis votre très humble et très obéissant serviteur ; vous avez répondu comme un galant et noble chevalier dit le roy c'est pourquoi tout maintenant vous en récevrez le loyer car pour la première partie de la ville que j'ay donnée je vous donne la ville de Béziers ; Et pour l'autre Agde et le port de mer. Je vous donne aussi Magalone, Uzès,

Nimes, Arles, Avignon, Vivares, Valance est de votre oncle c'est pourquoi je ne la vous puis donner, ni aussi Viene ; je vous donne aussi Landun, sur le Rône, Roudes, Loudève, Castres, Toulouse, Albi, Carcassonne, Elve, Impurie, Gironne, Barcelone, Terragone et le champ, par ainsi vous aurez vingt-trois Royaumes des Sarrasins vous serez duc de Narbonne, Conte de Toulouse et monarque des autres cités, de celles que nous avons gagnées, vous en prandrés tout asture possession. des autres quand il plaira à Dieu, et avec toutes ses rantes vous aurés de quoi vous entretenir en homme de bien, donner et dépandre quand il sera besoin.

Je vous confirme tous ces dons devant toute cète noblesse, Et vous donne mon gant En signe de parfaite possession... Aymeric les génouils en terre randit graces au roy, reçut les dons Et le gan et pour un si noble présant fit l'hommage Et ses parents Et amis avec trante mil hommes En remercièrent le roy comme ses très humbles serviteurs toute la court fut joyeuse du don fait à Aymeric après cela un chacun se retira du palais avec joye. Rolland Et Olivier avec sept cents chevaux alèrent aux tentes pour voir Oriane Et la prièrent d'aler loger dans la ville, vous m'en Excuserez s'il vous plaît dit-elle, car je ne pourrois me souvenir de ce que j'ay été Reine de Narbonne En entrant dedans sans en mourir de regret. Ils parlèrent de beaucoup de choses mais particulièrement Rolland lui demanda quel mari vouloit-elle avoir Et si elle en avoit déja fait ellection. S'il plaisait au roy Et à vous répondit Oriane j'aurais volontiers falcou de Montdar ; à la vérité vous avez fort bien choisi dit Rolland car c'est un

des galans chevaliers de france, vous l'aurés sans doute Et récévrés dans peu de tems le baptême dans Lagrasse. C'est ce que je désire plus En ce monde dit-elle, que d'être baptisée, Et voudrois l'être déja de tout mon cœur... pendant ces propos Rolland vit venir vers lui falcou de Montdar l'Evêque de Carcassonne Et l'abbé de Lagrasse tout joyeux de la prise de la ville, Il laissa Oriane au Congé Et leur courut au devant leur racontant tout ce qui s'étoit passé de la prise de la ville Et avec cest entretien les mena devant le roy... quelque peu de temps après Rolland voyant le roy à l'écart s'en approcha Et lui raconta comme il avoit été voir Oriane Et qu'elle lui avoit demandé falcou de Montdar pour mari, Et la raison pourquoy elle ne voulait entrer dans la ville. je le lui donneray dit le roy s'il y a moment, Et parce qu'il étoit nuit tous se retirèrent du palais... le jour d'après le roy fit assembler tous les barons Et toute la Cour Et devant tous appella falcou de Montdar, Et lui dit, falcou je vous veux marier avec Oriane qui a été femme de Matrand Et vous donne dès à présant la ville d'Albi et tout le còté toutefois vous dépandrés de côté de Toulouse Et tiendrés la dite ville Et côté de lui dites moi franchement si vous l'agréés ou non ; Sire dit falcou je suis né pour servir Et obéir à votre majesté Et me tiendrai Beaucoup heureux d'être marié de sa main. Falcou reçut le don D'Albi du consantement D'Aymeric Lui en fit l'hommage Et Aymeric lui promit de lui donner Beaucoup et de l'aimer toujours... le roy voulut aller voir Oriane lui mena Falcou Et lui dit Madame voici Falcou que vous avez demandé

à Rolland pour mari je le vous ai donné Et à tous denx la ville Et côté D'Albi. Il vous épousera aussitôt que vous sérez Baptisée de quoy Oriane fùt bieu joyeuse Et en randit un million de grâces au roy, après les deux amants s'entretinrent de plusieurs propos. Le Landemin matin Aymeric du conseil du roy donna sa Lieutenance en la ville à un nommé Robert de nation Normande et lui bailla sept cents hommes pour la garde de la ville. Après cela le roy dit adieu à ceux de la ville et avec son armée prit le chemin de Lagrasse accompagné de Madame Oriane et sur le tard arrivèrent au dit lieu réçus avec la procession et avec grande joye; le roy fit distribuer des vivres qu'il faisoit porter à toute l'armée ne voulant que l'on prit rien des moines le matin venu les messes de morts furent chantées et fut enterré le patriarche derrière le cœur de l'autel de notre dame au milieu de la fenêtre, L'Evêque de Limoges derrière l'autel de saint Pierre et le pape avec quatre cents évêques bénit le Cimetière, l'abbé de saint Denis ayant été enterré derrière l'autel de saint André après un chacun se retira de l'église pandant qu'Aymeric de Bavière distribuait des vivres, et voulut le roy que falcou et Oriane dinassent avec lui. Le landemain le pape dit la messe après laquelle Madame Oriane vêtue d'un habit de soye blanche mise dans un certain vaisseau plein d'eau fùt Baptisée le roy fût son parrain et fut nommée depuis Oriane de Montdar, à l'instant même Falcou et elle furent épousés par notre saint père, après la messe l'on sortit du monastère et offrit Madame Oriane à l'autel de la vierge Marie

deux pièces de drap de soye et une à chacun des autres autels. arrivés qu'ils furent à la tente le roy donna à sa filheule cent bons et nobles chevaux, cent robes avec autant de tuniques fourrées de martres et hermines, une grande quantité de vaisseaux d'argent l'exhortant d'être fidèle chrétienne, d'aimer Dieu, être charitable Envers les pauvres être vertueuse et sage dame Oriane en pleurant randit graces au roy de ses bons et beaux enseignements et riches dons Lui promettant de lui obéir en tout ce qu'il lui commanderoit. Aymeric de Narbonne donna à Orianes mille marcs d'argent La pria de lui pardonner la mort des siens, de l'aimer toujours et s'il avoit besoin de son aide et secours de l'assister, Oriane le remerciant lui promit que Falcou et elle seroient toujours prêts à recevoir ses commandements le jour d'après Falcou et Oriane prirent congé du roy et des autres de la cour et avec trois cents chevaux s'en alèrent à Albi et à Montdar, le roy demeura à Lagrasse et un jour ayant assemblé l'abbé et les moines les pria de se montrer toujours bons religieux, et vrais observateurs de leur règle qu'à mesure qu'il aquerroit de païs il leur augmenteroit leurs rantes et possessions, par après il commanda à Aymeric de Narbonne de faire hommage à notre dame de Lagrasse et qu'elle auroit en sa protection.

Aymeric s'ala metre à génoux devant L'autel de la vierge Et prêta l'hommage devant L'abbé prometant d'aimer le monastère, comme bon et loyal vassal ce déffandroit Il offrit un calice d'argent surdoré, cinq pièces de drap de soye, Et en présance du

roy donna au monastère Boriane qui est aujourd'hui dite Lézignan, Il donna aussi Roubian Et Laverine prometant d'avantage quand il auroit plus, Et confirma de tout en présance de tous. L'abbé et les moines lui randirent graces Et firent rédiger par Ecrit les dons, lesquels le roy confirma. L'abbé pria le roy de lui promettre qu'il l'accompagnàt en Espagne où il désiroit de servir durant son voyage Et en autres lieux tant qu'il lui plairoit, ce que le roy refusa disant qu'il ne vouloit pas que les rantes de L'abbaye fussent dépandues à la guerre, vœu que le monastère Etoit nouveau Et avoit besoin de tout ce qu'il avoit... pendant ces propos vinrent deux messagers de Narbonne Et trouvèrent Aymeric près de la chapelle de Saint Michel, après les salutations lui racontèrent comme Marcille Et l'Almassor de Cordule dévoient arriver à Narbonne avec trois cents mille chevaux Et une infinité de gens de pied croyant que le roy Charlemagne soit en France; ces deux messagers n'avaient point achévé de parler qu'il en arriva autres deux portant nouvelles que Narbonne étoit assiégée le monastère de saint Crésens détruit; celui de saint félix et de saint Paul aussi; à peine ces messagers se taisoient qu'en voici deux autres disant que Boriane Etoit ruinée, tout le plat païs pillé, qu'ils étoient déjà à Saint Michel de Nause, Et que tout joignant Orbieu ils avoient fait une grande assamblée du butin. le roy oyant ces nouvelles dépêcha aussitôt par tous les Cartiers que tous ceux qui pourroint porter armes vinssent avec diligence Et que personne n'y manquât à peine d'encourir son indignité; Il envoya à Toulouse, Albi Cas-

tres, Limosin, Périgus, Eugolesme, Bordeaux, Poictiers, En Normandie à Basat, Agen, Laictoure, Montauban, Couserans, Rodes, En Auvergne, à Clermont, Et en plusieurs autres parts car trois cents porteurs furent dépêchés avec lettres signées du sain du roy, avec commandement à toute sorte de gens tant d'église qu'autres de venir Et aporter vivres pour trois mois cepandant le roy fit faire de forts au monastère de Lagrasse afin que si les ennemis y venoient pandant son absance qu'ils ne le pussent détruire Rolland Aymeric Et tous les pers de france avec quinze mille chevaux un certain vendredi sortirent de nuit de Lagrasse Et sur l'aube du jour furent près de Narbonne les sarrasins ne les découvrirent jamais jeusques à ce qu'ils furent parmi eux frapant avec une tele rage qu'ils tuoient tout ce qu'ils rencontroient.

Dix huitième combat a Narbonne.

Tout près de Peyriac sy les ennemis se trouvèrent Etonnés je le vous laisse pancer lesquels se levant en sursaut se mirent en grande confusion car dévant Etre en ordre de combatre ils en furent tués onze mil sept cents sept mil chevaux gagnés, d'or, d'argent, de draps de soye et autres choses un bien grand nombre.... Marcille fut bientôt armé Et d'autres avec lui, Et criant tout haut vive Marcille Il faisoit un monde d'armés, Et fût ce grand combat près saint Cresens. Rolland d'un coup de son épée durandal fandit la tête par le milieu à Plumerat, duquel coup les autres furent Epouvantés, Olivier se dépêcha bien-tôt de Baram, Auger en fit de même de Cabraet, Et Sanson de Bretagne se joignant avec

Gospinel tous deux furent renversés à terre parmi le sang qui couroit, Idon tua Plagelet, Aymeric de Narbonne rancontrant Marcille lui dit, Est-ce vous qui vénés assiéger ma ville de Narbonne vous payérés ce jourd'hui cète folie. Et ce sera aujourd'hui di. Marcille que toy Et ton Roy tombérés En mes mains pour me vanger des torts que vous m'avez faits. Sur ces propos Rolland qui étoit bien près se rua sur Marcille mais Icelui le connoissant prit la fuite le plus vite qu'il peut vers les siens Et voyant qu'il ne se pouvoit garantir, à cause que Rolland lui ténoit déjà l'épée sur la tête il se jeta bas son cheval Et le coup tomba sur le cheval qui demeura sur la place. Marcille cria au sécours Et fut bientôt rélévé de terre, pandant cela Aymeric de Narbonne vit de loin L'Almassor de Cordube Lui courat audevant Et d'un coup le jeta mort par terre de quoi Marcille Et les siens furent fort étonnés; le combat dura deux jours Et entre tout y perdit Marcille quatorze mil hommes Et Rolland, Aymeric, Et les autres chargés de butin entrèrent dans Narbonne, Et sur l'heure fût dépèché un messager au roy qui étoit à Lagrasse pour l'avertir de tout ce qui s'étoit passé. Quelques jours après le roi s'en ala à Carcassonne Et fût reçu de l'évêque avec tout l'honneur qui se pouvoit. Le landemain Falcou de Montdar arriva au dit Carcassonne avec mille chevaux Et trois cents arbalestiers, de L'arrivée duquel le roy eût grand plaisir, Et lui démanda de nouvelles de Madame Oriane; Sire dit Falcou elle baise très humblement les mains de votre majesté Et est toujours prête pour recevoir vos commandemens. Après Falcou raconta au roy

comme tous venoient de toutes parts à son secours. Et que le père n'étoit pas excusé pour le fils ni le fils pour le père... Et qu'un chacun venoit de bon cœur et joyeusement.... le roy dit aussi à Falcou tout ce que Rolland et Aymeric avoient fait, Et particulièrement la mort de l'Almassor de Cordube Et comme il seroit bien-tôt seigneur dudit Cordube Lui prometant aussi de lui donner encore d'avantage, de quoi Falcou remercia le roy Et s'en ala loger hors la ville à ses tentes avec ses gens. Les gascons arrivèrent le landemain lesquels étoient tant de pied que de cheval septante mille.

70,000 GASCONS ARRIVÉS A CARCASSONNE.

Auxquels le Roy ala au dévant pour les recevoir Et fût fort aise de voir une si belle armée Et leur raconta comme Marcille avoit assiégée Narbonne et ce que Rolland avoit fait; sire dit le chef des dits Gascons il ne reste si non qu'il plaise à votre majesté que nous alions bien tôt à Narbonne sans attandre personne plus car nous sommes assez pour les déffaire; je vous remercie dit le roy de la peine que vous prénés pour moi, mais je trouve qu'il est beaucoup meilleur que nous attandions les autres, ce qui fût fait. Et se logea la dite armée hors la ville au bord de la rivière; le jour après vinrent les poicteniers, les Normans, les Agenois, les Tolosains, ceux d'Albi, de Castres, de Rodes et autres de ces cartiers le roy fût bien aise de leur arrivée et demande aux Archevêques et Evêques qui menoient toute cetre armée quel nombre pouvoient ils être auquel fût répondu qu'environ soixante mil hom-

mes de cheval et de pied un bien grand nombre et leur fût baillé lieu pour se loger joignant les autres. Cète nuit la arriva L'abbé de Lagrasse lequel dit au roy comme le jour devant Rolland avoit tué le roy de Pampelune au breil et un autre jour Alcassal de Lion et qu'en deux combats plusieurs sarrasins avoient été tués à cest heure là arriva un messager pour avertir le roy qu'une grande armée l'attendoit à Nissan sçavoir c'est ceux d'Auvergne de Bourgogne. les provançals et autres de ces cartiers et qu'ils n'avoient osé passer l'étan que le roy ni les alât recevoir ny même les sarrasins n'avoient osé les aller reconnoître, le roy commanda qu'à l'heure que la trompète sonneroit qu'un chacun fût prêt à marcher. Sire dit l'abbé de Lagrasse s'il plaisoit à votre majesté je partirois maintenant pour aller passer à Lagrasse et me trouverois demain à la pointe du jour à Boriane avec le plus de gens que je pourrai; je le veux dit le roy et environ la minuit il fit crier à son de trompète qu'on s'armât et prit le chemin vers Narbonne ce qui fût fait. Hélie abbé de Lagrasse arriva au dit lieu et après avoir salué tous de la part du roy leur raconta comme il devoit ataquer Marcille' dans le païs avoit assemblé le plus de gens qui l'avoit peu pour aller secourir sa majesté le dit abbé à cause de l'arrivée du dit Marcille avoit assamblé le plus de gens qu'il avoit peu. et avec ceux là il partit du monastère sur l'aube du jour et pouvoit avoir environ cinq cents chevaux sans y comprendre septante moines bien montés et bien armés et environ sept mil hommes de pieds et sur l'heure de prime se trouvèrent à Boriane avec toute l'armée. Le roy avant que passer

plus outre voulut sçavoir le nombre de ses gens de guere et se trouvèrent septante mil hommes de cheval et cent huitante mil de pied. Il les pria et admonesta que pour l'amour de Dieu et de lui un chacun se préparat à bien faire. Le pape leur donna l'absolution de tous leurs péchés et promit le paradis à ceux qui mourroient ce jour veu que c'étoit pour la querelle de Dieu, et après l'armée marcha droit Narbonne pandant que l'armée marchoit le conducteur donna avis au roy comme les arragonois étoient à Bulion et à Montlaures n'ayant par leur superbe vouleu demeurer avec le reste de l'armée. Il les faut donques dit le roy, en premier lieu attaquer et sans doute nous les vaincrons mais afin que nous soyons plus frais pour le combat je suis d'avis que puis que nous avons ici un beau lieu que nous faisions repaître nos chevaux et que nous mangions aussi et dormions un peu. Après l'on reprit le chemin vers Narbonne Et à l'aube du jour ils furent tous contre la ville et voyaient les pavillons des ennemis le roy ainsi qu'il avoit arrêté s'en ala au cartier des arragonois lesquels il trouva tous endormis et avant qu'ils fussent en armes il fût fait un tel carnage

DIX-NEUVIÈME COMBAT A NARBONNE

que ceux qui voulurent faire tète ne purent résister ains furent tous taillés en pièces sauf quatre de trante cinq mille, lesquels quatre coururent en aporter les nouvelles à Marcille de quoi il fut fort marri néanmoins il fit aussitôt préparer les gens pour combattre, le roy cepandant aloit vers lui tout belement en priant la vierge Marie de le secourir à cest affaire et de lui donner victoire contre les ennemis de son fils et siens. L'androit d'un certain

vaisseau entre Montlaures et Narbonne les deux armées joignirent et fût l'abord fort mauvais pour plusieurs particulièrement des Sarrasins

VINGTIEME COMBAT A NARBONNE

Les Chrétiens accoutumés à vaincre fracassoient tout. Le roy d'un coup de lance jeta mort à terre le fils du roy de Ségovie et sept autres avant que rompre son bois criant vive la France. Gerard de Viene les contes d'Agen et de Poitou avoient donné par un autre côté avec dix mille chevaux et dans peu de temps se déffirent de vingt mil Sarrasins. Quelqu'un d'entre les Sarrasins ala vers Marcille l'avertir de faire serrer son armée, car disoit-il le mauvais ordre est cause que nous sommes batus et perdons nos gens à notre grande honte veu que nous sommes dix fois plus. Gospinel qui venoit d'un autre côté dit à Marcille Sire je vous ay prédit que vous ne gagneriés rien avec Charlemagne lors que vous ménassiés d'aler jeusques à Paris en dépit de tous Chrétiens de le prendre votre prisonnier et de vous faire couronner roy, Il n'est besoin que vous aliés plus loin car le voici qui a déjà déffaits tous les arragonois et si vous n'y prénés garde en faira autant de tous nous. Marcille couroit tantôt d'un côté tantot de l'autre exortant ses gens et les animant au combat ; Courage mes amis et compagnons disoit-il c'est aujourd'hui qu'il faut faire voir à ces Chrétiens de combien nous les surpassons en grandeur de courage et nous vanger des torts qu'ils nous ont fait nous combattons pour une juste querele et pour la liberté d'un chacun, que si les Chrétiens emportent la victoire à ce coup c'est fait de notre païs c'est fait de notre religion et de nous aussi, alons hardiment car ils

ne sont qu'une poignée heu égard à nous le roy d'autre part avec toute son armée n'étoit attentif qu'à vaincre La eussiés vous veu les grands coups de Rolland

VINGT UNIÈME COMBAT A NARBONNE

Là ceux d'Aymeric, Olivier n'étoit pas oisif moins le roy qui ne jetoit coup en vain ainsi faisoit pleuvoir ces ames sarrasines dans l'enfer le combat dura tout le jour et furent séparés par la nuit. Le roy s'en retourna coucher avec son armée à Montlaures et cète même nuit ceux qui étoient à Nissan passèrent l'étan lesquels étoient trante mil. Rolland et les autres Seigneurs qui étoient dans Narbonne les alèrent recevoir leur dirent la déffaite des arragonois, le combat de Marcille et celui qui fût fait à l'entrée de Narbonne et avec ses dons ils arrivèrent devant porte rey. Rolland les pria de se loger dans la ville ce qu'ils ne voulurent ains firent tendre leurs tentes près de saint-Félix ce que voyant Rolland il commanda que les siennes fussent tendues et se logea déhors avec eux. Marcille se logea à Saint Cresens entre Peyriac et Jonquières ne voulant demeurer au milieu de l'armée du roy Charlemagne et de Narbonne. Sur la minuit arriva au camp des Sarrasins le sécours que menoit Tournabel de Cordube frère de l'Almassor qui avoit déjà été tué. Icelui Tournabel menoit avec lui trante mil chevaux de l'arrivée duquel Marcille et les siens furent extrêment aises, et voulut Marcille que le dit Tournabel logeât près de lui ce qu'il fit après lui raconta la mort de son frère et le dommage qu'il avoit reçu du roy Charlemagne. Tournabel en furie de ces nouvelles jura Mahomet que le landemain il s'en vangeroit cruellement et que s'il pouvoit rencontrer Falcou de Montdar qu'il

lui ôteroit la tête de sur les épaules après cela ils se réfréchirent et dormirent quelque peu.

Le landemain matin au point du jour Tournabel prit ses armes monta à cheval avec ses gens Et ala donner L'alarme à l'armée du roy Charlemagne Il rancontra cinq pages qui venoient d'abrever de chevaux Lesquels il tua. Ces nouvelles vinrent aussi-tòt à falcou de Montdar lequel armé qu'il fùt avec une partie de L'armée du roy suivit Tournabel lequel déja se retiroit avec ses gens le plus vite qu'il pouvoit. Falcou en les poursuivant demanda qui étoit celui qui faisoit la rétroite auquel fùt répondu que c'étoit Tournabel et en contre change lui fùt demandé son nom. Je suis dit-il Falcou de Montdar; mon ami dit Tournabel je te cherchais à toi, et parce que tu as ma nièce en mariage je veux me batre avec toy en dueil et te soùtenir que Mahomet veaut plus que ton Jésus-Christ. Et que ta femme est une méchante putain tu as manti dit Falcou et pour le combat je l'accepte pour le terminer tout maintenant sy tu veus. Sur ces propos le roy arriva et ceux de la ville et fùt ordonné que le combat assigné se féroit entre Narbonne et la mer. La sùreté ayant donc été donnée des deux partis devant tous les deux combatans furent armés et montés à cheval ils prirent la longueur de leur course. Et alèrent de si grande force l'un contre l'autre que tous deux tombèrent à terre à la renverse; ils ne furent guères à être débout et donna Tournabel un si grand coup d'épée à Falcou qu'il lui avala une partie de son Ecu et alacret. Et lui òta presque la mémoire du coup le dit Tournabel étoit prêt à lui en donner un autre de

surcharge et lui couper les deux jambes mais Falcou évita fort dextrement du coup et à même instant donna à Tournabel un coup d'épée sur la tête qu'il la lui my partit et tomba mort à terre, de quoi le roy Charlemagne et les siens fût bien aise et Falcou remonta à cheval. Les deux armées prêtes à combattre étoient entre Saint Cresens et Jonquières attendant le signal pour aler l'une sur l'autre. Lors que Rolland voyant un jendarme de Cordube un peu écarté lui courut dessus et d'un coup d'épée lui fandit la tête jeusques au manton ce fût assez dit car un chacun ala contre son advèrsère d'une tele fureur qu'il seroit difficile de le croire et dura le combat tout le jour.

Vingt-deuxième combat a Narbonne.

Les Chrétiens donnoient tel affaire à Marcille qu'ils le contraignirent de reculer jeusques à Jonquières avec grande perte de ses gens mais enfin tournant bride vers ses ennemis en ralliant les siens accompagné de Gospinel, de Sernegand, Tournafil, de Beliirgand, de Vacand, de Falsobrod, de Sobrand, d'Atenand, et des autres rois. Il ramena les ennemis jeusques à Saint Crésens et parce que les deux partis étoient las, le combat cessa sans que l'on puisse dire à la vérité le nombre des morts si grand il étoit le landemain le combat recommança au plus matin et fut plus cruel qu'il n'avoit été.

Ving-troisième combat a Narbonne.

Car un chacun combattoit à quitter où à doubler et dura tout le jour que l'on ne fit autre métier

mais enfin les sarrasins furent déffaits excepté un bien petit nombre car il y en demeura environ de cent cinquante mille, et sy la nuit ne fût venue il ne s'en sauvoit pas un après le combat le roy se retira avec ses gens à Narbonne pour prendre quelque réfraichissement mais Marcille du conseil du peu de ceux qui lui restoient prit la fuite et devant le jour fût éloigné à plus d'une lieue. Le jour étant venu les sentineles raportèrent au roy la fuite de Marcille lequel à l'instant commanda que soixante mil chevaux le suivissent pour atraper ledit Marcille ce qui fût fait... le roy courut cinq lieues sans le pouvoir presque atteindre jeusques sur la nuit à un certain mauvais passage nommé Albarras, lequel nom fût puis après changé par L'Archevêque Turpin, et fût appellé Malpertus, et en ce lieu donnant sur la queue des gens de Marcille. Ils en furent tués trante mille ou environ vingt mil saumiers.

VINT-QUATRIÈME COMBAT A NARBONNE.

Chargés de vivres pris septante chameaux chargés d'or et d'argent et à cause de la nuit le reste se sauva et le roy Charlemagne s'arrêta en ce lieu pour cette nuit au contraire Marcille avec ceux des siens qui étoient les mieux montés marcha jeusques au mont Pointu et s'arrêta là parce que Fernagant seigneur de ce Château étoit de ses vasseaux lequel aussitôt qu'il vit Marcille lui dit Sire, je vous avois bien averti de n'aler point à Narbonne comme ayant connu fort bien la puissance de Charlemagne c'est pourquoi je vous conseillois qu'en aucune façon vous ne vous prisiés pas avec lui. Il étoit nécessaire

qu'il arrivât ainsi dit le roy Marcille; mais assurés vous que puis que j'en suis échapé, je vangerai bien cruelement ma perte mais je vous couvriré par la fidélité que me dévez que vous me prétiés votre cheval que je m'en fuye le plus vitement que je pourrai, et par ce moment que j'évite la fureur de Charlemagne et les siens furent armés et virent le mont Pointu sans toutefois voir paroître personne le roy demanda de quel côté pouvoit être passé Marcille, Sire dit Rolland je crois assurément qu'il est dans le château de mont Pointu car voilà les portes fermées le roy s'aprocha du château et à un certain qu'il vit sur le haut du dit château il demanda à parler à Marcille lequel sortit à une fenètre auquel le roy dit Et bien Marcille pourquoi avez vous fui de Narbonne ne voulés vous pas sortir de là pour rompre une lance avec moi, ou vous tenir pour vaincu nous n'avons pas ici de chevaux frais dit Marcille mais je vous promets que nous nous verrons devant qu'une année soit passée et j'espère que votre joye sera convertie en tristesse ce n'est pas ici le lieu dit le roy pour contester par paroles mais parce que vous étes enfermé et clos dans ce château d'ici en avant l'on l'appellera la close et d'autant que le roy n'était pas préparé pour assiéger le dit château par le conseil de tous l'on rebroussa chemin vers Lagrasse. Ils couchèrent cète nuit à ume certaine montagne nommée Caugilla et le lendemain environ midi arrivèrent à Lagrasse furent reçus de l'abbé et moines avec la procession et avec grande joye et après que le tedéum fût chanté le roy raconta à L'abbé et moines tout ce qu'il

avoit fait. Le landemain le roy fit assambler touts les prélats et Barons L'abbé et les moines et en la présance de notre saint père dit à l'abbé et moines Je ne suis pas à cète fois, mes bien aimés Enfans venu ici pour autre occasion que vous donner le dernier adieu veu que je suis appellé ailleurs Je vous exhorte de tout mon cœur que vous viviés honètement en gardant votre règle, ne soyés pas destructeurs ny dissipateurs du bien de cète maison ains tachés de l'améliorer en tout ce que vous pourrés. Sire dit l'abbé puis que votre majesté a achevé La construction de ce monastère et que notre saint père est ici et plusieurs autres prélats il séroit fort raisonnable que l'Eglise fut consacrée... de plus nous supplions très humblement votre dite majesté que si elle est absante de cète maison quand au corps il lui plaise de l'aimer et chérir toujours et y être présant en esprit. Je ne vous oublierai jamais dit le roy et vous donneray plus que je n'ai fait... quand à la requète de la Consécration je la vous accorde et supplie sa sainteté qu'il lui plaise de prendre cète peine et d'y apporter tout ce qui se pourra afin que le tout se fasse avec l'honneur requis... Sa sainctеté sur cela demanda audiance et commança à parler en cète sorte. Mes très chers enfans Il n'y a que cinq jours jeusques à Pâques je désire que ce peu de jours nous les passions ici ensemble en dévotion à l'expiation de nos péchés quoique je sçai fort bien que vous avez beaucoup enduré durant ce saint temps de Carême cependant nous nous préparerons pour la Consécration de ce monastère et pour cet effet ferons venir tous les Evèques de cette pro-

vince et se fera la dite Consécration lé mardi après l'octave de Pâques pendant ce qu'un chacun de vous face ses petites affaires qu'il se confesse le plus exactement qu'il pourra pour le jour de Pâques se communier et recevoir celui qu'un tel jour est ressuscité de mort pour nous donner une vie Eternelle... le roy fit dépêcher aussitôt aux Archevêques Evêques et autres prélats qu'au jour assigné ils eussent à se trouver à Lagrasse. Il envoya aussi tout à l'antour pour faire venir de vivres et fut passée la fête dé Pâques avec grande joye... le jour assigné étant venu tous les prélats tant Archevêques Evêques qu'Abbés pourtant crosse furent assamblés et étoient en nombre mil trois cents. les murailles du monastère furent tandues de précieux et riches draps Et le de toute sorte de fleurs. devant le grand autel furent mis trois grands vaisseaux pleins d'eau, et tout ce qui étoit nécessaire pour la consécration La célébration des messes par les prélats dura du Commandement de sa saincteté jeusques à none, et voyant qu'il étoit tard il trouva bon de différer le reste des cérémonies de la Consécration jeusques au Landemain et partit un chacun de l'Eglise pour aller dîner. sur l'heure de vêpres l'on s'assambla à l'Eglise et vêpres furent chantées et Complies aussi avec grandes cérémonies après Complies parce qu'il étoit nuit chacun se retira sauf sa saincteté qui seul en resta en l'église faisant son oraison devant le grand autel de la vierge jeusques bien tard que tous étoient endormis au dourtoir après donques qu'il eut achevé sa prière il se leva et tout belement entré dans le dourtoir et sans être oüi se

couclia tout vêtu sur un lit à peine commençoit il à dormir lors que Jésus-Christ notre seigneur accompagné d'une infinie multitude d'Archanges, Anges et autres esprits bienheureux deigna descendre dans L'Eglise pour la consacrer et en cela faire l'office d'un homme mortel.

Jésus-Christ consacra L'Eglise accompagné d'une multitude d'anges. L. F.

FIN

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 23 Février 1890

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SOUJEOLE

Étaient présents : MM. ALARY, ATHANÉ, BAICHÈRE (l'abbé), CANTEGRIL, DESMAREST, ESCUDIÉ, FÉDIÉ, GAVOY, JALABERT, MAURE, MONTÈS, PONTET, PULLÉS, RIVES, ROUMENS, SABATIER, SAULNIER, SCHEURER, SOURBIEU.

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le docteur Garrigou nous annonce que l'Association Pyrénéenne doit tenir son premier congrès annuel à Narbonne, que, pour une fois seulement, ce congrès sera international des peuples latins, enfin que les congressistes, comptant sur notre concours, feront une visite officielle à la Cité de Carcassonne.

Le Secrétaire est chargé de répondre à M. le docteur Garrigou que nous nous ferons un plaisir de nous joindre aux congressistes pour les guider dans leur visite à la Cité et pour leur faire connaître toutes les richesses archéologiques et scientifiques de notre ville ; mais que nous ne pouvons prendre aucun engagement de participation ou d'adhésion, avant d'être

complètement fixés sur l'organisation et sur la date du congrès.

Les procès-verbaux des trois dernières séances sont lus et adoptés; M. Fédié demande seulement qu'il soit ajouté à celui de la séance du 5 janvier que le résumé des travaux de l'année 89, lu par M. Montès, sera inséré dans les Mémoires de la Société.

La parole est donnée ensuite à M. Desmarest pour faire connaître le résultat des démarches qu'il a bien voulu faire, avec son collègue M. Saulnier, auprès du notaire et de l'entrepreneur des Dames Dominicaines, au sujet du local que nous devons occuper dans leur immeuble de la Grand'rue. Ces dames ont écrit à leur notaire que, moyennant un loyer de 500 fr., elles se chargeraient des réparations nécessaires à notre installation, jusqu'à concurrence de 300 fr.; mais que, si nous faisions ces réparations à nos frais, elles abaisseraient le prix de la location à 450 fr. M. Desmarest pense que la Société a tout intérêt à accepter ces dernières conditions, surtout pour un bail d'assez longue durée. D'après le devis tracé par MM. les Architectes et les prix arrêtés avec l'entrepreneur Crébassol, les réparations coûteront 600 fr. Mais M. Desmarest se réserve d'exiger que le local nous soit livré en bon état, c'est-à-dire que ces Dames feront restaurer à leurs frais les jalousies et les ferrures des fenêtres; que de plus elles prendront à leur charge, si besoin est, la prolongation des tuyaux de nos poêles hors des appartements, et la consolidation du plancher, dans le cas où il ne pourrait pas supporter le poids de nos cloisons et de notre mobilier.

Aux inquiétudes budgétaires exprimées par M. Montès,

M. Desmarest répond, avec chiffres à l'appui, que nos recettes ordinaires et, au besoin, notre réserve nous permettront de faire face aux dépenses de réparations, de déménagement et d'installation qui ne dépasseront pas 800 fr.

Néanmoins, M. Montès croit qu'il y a lieu de se préoccuper de la question financière. Une nouvelle société vient de se former, dit-il, la Société des Etudes Scientifiques, qui fera tous ses efforts pour obtenir une subvention et, cela, peut-être à notre détriment. Il serait bon de prendre les devants et d'attirer l'attention de M. le Préfet et du Conseil Général sur la situation qui nous a été faite depuis 1887 par une municipalité peu reconnaissante. D'ailleurs il faut prévoir le cas où un local nous serait offert gratuitement; la Société devra donc, si elle passe un bail de 9 ans, se réserver la faculté de le résilier tous les trois ans.

M. Pullès demande qu'on ajoute cette clause : à l'expiration du bail ou en cas de résiliation, nous ne serons pas tenus de remettre les lieux en état ; les Dames Dominicaines devront accepter le local tel qu'il leur sera laissé par la Société.

Avec ces réserves, les conclusions de M. Desmarest sont adoptées et il lui est donné pleins pouvoirs pour traiter.

Me Escudié demande la parole pour faire connaître le résultat de ses recherches et de ses démarches au sujet du legs Gineste. Par quelques indications claires et précises, le jeune maître nous guide sûrement dans le labyrinthe du Code et nous trace la marche à suivre pour obtenir tout ou partie de ce legs. Il reçoit les remerciements de M. le Président.

Il est rendu compte par M. Gavoy : de la *Revue du Tarn* ; par M. Baichère : des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.*

M. Cantegril demande, au nom de M. Rousseau, que son travail sur les essences forestières de notre région soit inséré dans nos mémoires tel qu'il le renvoie à la commission d'impression. — Adopté.

Il est procédé à l'élection d'un membre résidant.

M. Antonin Cros-Mayrevieille, ayant obtenu au premier tour la majorité des suffrages, est nommé membre résidant.

Comme Pâques tombe cette année le premier dimanche d'avril, et que notre bail avec la municipalité touche à sa fin, il est décidé que notre prochaine réunion aura lieu seulement le 13 avril et dans un autre local.

Dons faits à la Société :

Par M. Fédié : du *Bulletin de l'Alliance Française* (Novembre 1889).

Par M. Rousseau : du *Bulletin météorologique* (Octobre et Novembre 1889, Janvier 1890), et d'échantillons :

1° de Leptinite avec cristaux de tournaline;

2° de Dendrites sur de la diorite de Roumégoux (Cantal) ;

3° de Cénérite avec empreintes de feuilles de hêtre (Cantal) ;

4° de Cérites et paludines, calcaire tertiaire de Vergnols (Cantal) ;

5° de Silex résinite avec gouttes d'opale (Cantal);

6° de Limonite avec empreintes de roseau (Cantal).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. MAURE.

Séance du 13 Avril 1890.

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SOUJEOLE.

Étaient présents : MM. ALARY, DESMAREST, ESDUDIÉ, FÉDIÉ, GAVOY, JALABERT, MAURE, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, SAULNIER, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture : 1° de la lettre par laquelle M. Antonin Cros-Mayrevieille remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres résidants.

2° D'une lettre de M. Desmarest qui s'excuse de ne pouvoir assister au commencement de la séance et informe M. le Président que M. Amigues, représentant des Dames Dominicaines, n'a pas voulu accepter les clauses du bail projeté pour leur local de la rue de la Grille.

Il est rendu compte par M. le docteur Jalabert :

1° De deux numéros de l'*Association philotechnique* ;

2° Du Bulletin de la Société des Basses-Alpes.

Par M. Escudié, du Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux.

M. Desmares[1], arrivant sur ces entrefaites, annonce qu'à la suite d'une démarche faite par lui et par M. Maure, M. le Maire a laissé gracieusement à notre disposition jusqu'au moment où nous pourrons déménager, le local que nous aurions dû quitter le 1er avril. La Société vote des remerciements à M. le Maire.

M. Desmarest nous apprend aussi qu'il a entamé de nouvelles négociations avec Madame Pullès, pour la location d'une salle du rez-de-chaussée de sa maison de la rue Victor Hugo, à raison de 400 fr. par an, avec abandon d'un trimestre, pour nous indemniser des frais d'installation qui seraient à notre charge.

M. Desmarest pense que la Société ne doit pas hésiter à accepter ces conditions plus avantageuses que celles qui nous étaient faites par les Dames Dominicaines ; d'autant plus d'ailleurs que dans le local de la rue Victor Hugo les réparations à faire ne coûteront que 200 fr.

L'assemblée autorise M. Desmarest à traiter sur ces bases avec Madame Pullès et vote une somme de 300 fr. pour couvrir les frais de déménagement et d'installation.

M. Fédié demande que la Société prenne une décision au sujet du mémoire de M. Cornet-Peyrusse sur André Chénier ; doit-il être imprimé ?

M. Desmarest répond que c'est à la commission d'impression d'examiner ce mémoire et de présenter

un rapport d'après lequel la Société pourra se prononcer.

M. Fédié lit une notice sur quelques pièces de serrurerie très anciennes, qu'il offre à la Société. Ces pièces, d'un travail remarquable, ont été découvertes dans un terrain du quartier Laraignon et remises à M. Fédié par M. Gaston Macé. La Société remercie les donateurs et décide que la notice de M. Fédié sera insérée dans nos Mémoires.

Autres dons faits à la Société :

Par M. Gavoy : Un pecten fossile, incrusté dans un bloc de pierre de Beaucaire, (don de M. Bonnes de Moux).

Par M. Fédié : Bulletin de l'*Alliance Française*, (Janvier, Mars, 1890).

Par M. le Capitaine Dunoyer : Trois pièces de monnaie dont un double tournois à l'effigie de Louis XIII.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. MAURE.

Séance du 4 Mai 1890.

PRÉSIDENCE DE M. MONTÈS.

Étaient présents : MM. ALARY, BAICHÈRE, BOUFFET, CANTEGRIL, CROS-MAYREVIEILLE, DESMAREST, ESDUDIÉ, FÉDIÉ, GAVOY, MAURE, MONTÈS, PONTET, PULLÉS, RIVES, ROUMENS, SABATIER, SAULNIER, SCHEURER, SOURBIEU.

En l'absence de M. le Général de La Soujeole, et conformément au règlement, M. Montès est invité à présider la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Secrétaire du Congrès de Narbonne par laquelle il nous fait connaître l'heure de l'arrivée des Congressistes à Carcassonne. Sur la proposition de M. Desmarest, il est décidé que nous irons prendre ces messieurs à 12 heures, à l'hôtel Saint-Jean-Baptiste, et que la réception officielle aura lieu à 12 heures 1[2 à l'une des portes de la Cité.

M. Sabatier dépose sur le bureau les comptes de la Société, qu'il était chargé de vérifier. Il déclare que ces comptes sont d'une exactitude irréprochable et, sur sa proposition, M. le Président adresse des félicitations et des remerciements à M. le Trésorier.

M. Fédié offre à la Société un manuscrit qui,

d'après ses suppositions, date au moins de 150 ans. C'est la traduction française d'un extrait des *Gesta Caroli Magni* de Philomena, historiographe de Charlemagne, où est racontée la fondation de l'Abbaye de Lagrasse. Le manuscrit original se trouve à la Bibliothèque de la ville, mais écrit en latin et très incomplet.

M. Cros-Mayrevieille est prié de rechercher dans les archives de l'Abbaye de Lagrasse, qui ont été déposées à la Bibliothèque de Narbonne, s'il n'est pas fait mention de ce manuscrit.

Quoiqu'il en soit, des remerciements sont votés à M. Fédié et il est décidé qu'une copie de son manuscrit sera faite, aux frais de la Société, pour qu'il puisse être inséré dans nos Mémoires.

Il est rendu compte :

Par M. Sabatier, de la Revue des travaux scientifiques.

Par M. Alary, 1° des Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard ; 2° des Mémoires de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.

Par M. Escudié, des Mémoires de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.

Par M. Pullès, des Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France.

Par M. Desmarest, des Mémoires de la Commission Archéologique de Narbonne.

Dans cette publication, M. Desmarest signale le récit du voyage d'un Narbonnais à Paris, en 1588, véritable odyssée tragi-comique.

Ensuite, au sujet d'une notice sur Simon Vigor, de M. Louis Narbonne, M. Desmarest relève, dans le Cartulaire de M. Mahul, une erreur que Viollet-Leduc a corrigée dans sa notice sur la Cité. M. Mahul croit qu'il faut reconnaître Simon Vigor dans la statue d'archevêque couchée sous l'arcade qui sépare le chœur de la chapelle Notre-Dame. D'après Viollet-Leduc, le tombeau et la statue sont du XIVe siècle. Or, Simon Vigor est mort en 1575.

En terminant, M. Desmarest exprime le désir que notre Société ait des rapports plus fréquents avec la Commission archéologique de Narbonne, qui se livre aux mêmes études et poursuit le même but que nous.

Il est procédé à l'élection d'un membre résidant :

M. Achille Mir, ayant obtenu la majorité des suffrages, est nommé membre résidant.

Dons faits à la Société :

Par M. l'abbé Baichère, de trois pièces de monnaie à l'effigie :

1° De Ferdinand VII, roi d'Espagne, 1820.

2° De Georges III, roi d'Angleterre, 1806.

3° De Charles-Félix, roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem, 1826.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. MAURE,

Séance du 1er Juin 1890

Présidence de M. de La Soujeole

Étaient présents : MM. Alary, Athané, Baichère, Cros-Mayrevieille, Desmarest, Fédié, Gavoy, Jalabert, Malric, Maure, Mir, Montés, Pontet, Pullès, Rives, Roumens, Rousseau, Sabatier, Saulnier, Scheurer, Sourbieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Maure dépose sur le bureau un volume intitulé : *Leçons de chimie agricole*, offert à la Société par l'auteur, M. P. Sabatier, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse. La Société vote des remerciements à M. Sabatier et charge M. Malric de faire de cet ouvrage un compte-rendu qui sera inséré dans nos Mémoires.

Le Secrétaire donne lecture : 1° d'une note de M. Achille Rouquet, rédacteur en chef de la *Revue méridionale*, où il est établi, sur des documents incontestables, que M. Azaïs, allié à la famille Chénier, occupe actuellement, rue de l'Aigle-d'Or, la maison où, dans leur enfance, André et Marie Joseph de Chénier allaient prendre les leçons du sieur Jean Pierre Cyrille Sélariés, professeur d'écriture. Cette découverte a un certain prix, car c'est le seul souvenir qu'on ait retrouvé du séjour du grand poète à Carcassonne.

2° D'une lettre de M. Gayraud, vice-consul de Por-

tugal et président de la Société Néo-latine, qui nous offre le buste de Gamelin, fils du peintre dont notre Société a fait restaurer le tombeau en 1888. Des remerciements sont votés à M. Gayraud et sur la demande de M. Rousseau, il est décidé que ce buste sera placé sur une console dans la salle de nos réunions.

M. Fédié donne lecture d'une lettre dans laquelle M. le Curé de Greffeil lui annonce qu'il a découvert dans sa commune, entre la rivière du Lauquet et l'ancien château aujourd'hui en ruine, une vingtaine de tombeaux renfermant des tessons de poterie recouverts de dessins, une hache en silex, des ossements et des dents d'animaux. M. le Curé de Greffeil a été obligé d'interrompre ses fouilles parce que le champ qui recèle ces tombeaux vient d'être ensemencé.

Le Secrétaire est chargé de remercier M. le Curé de sa communication et de l'informer qu'après les moissons, M. Rousseau passera à Greffeil pour constater l'importance de la découverte.

Sur la proposition de M. Fédié appuyée par MM. Montés et Rousseau, les gages du sieur Bernier, famulus de la Société, seront portés de 60 francs à 120 fr. à partir du 1er juillet, en raison de l'augmentation de travail et du dérangement que lui cause notre changement de local.

Il est procédé à l'élection d'un membre résidant : M. Coste Bernard ayant obtenu la majorité de suffrages est nommé membre résidant.

M. Desmarest demande si cette année encore la Société se contentera de donner des médailles comme récompenses aux élèves les plus méritants des écoles municipales de musique et de dessin ; s'il ne serait pas

plus convenable pour nous et plus encourageant pour les élèves de leur donner, comme on l'a déjà fait, quelque objet utile pour se perfectionner dans les arts.

M. Rousseau fait observer que ce serait une grosse dépense et que la subvention qui nous est faite par le Conseil gé.éral doit être consacrée avant tout à l'enrichissement du Musée.

M. Athané demande qu'une commission soit nommée pour étudier la question.

M. Pullès n'est pas d'avis de nommer une commission spéciale ; chacun de nous étudiera la question d'ici à la séance de juillet, où elle sera tranchée.

M. Desmarest dit que cette étude peut être faite par la commission des arts à laquelle on adjoindrait MM. Montès et Fédié.

M. Montés répond qu'il est plus simple de s'en remettre au bureau pour faire une proposition sur laquelle la Société votera le mois prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. MAURE.

Séance du 6 Juillet 1890

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SOUJEOLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle M. L. Victor Rey offre à la Société un document

portant la date de 1768. C'est l'énoncé d'un jugement émanant de son bisaïeul maternel, M. Saïsset-Tibou-Mérié, avocat à Alzonne et juge aux délégations criminelles de la Sénéchaussée de Carcassonne. La Société accepte avec reconnaissance cette pièce qui sera classée dans ses archives et vote des remerciements à M. Rey.

M. Fédié annonce que l'impression de *Philomena* sera bientôt terminée. M. Cros-Mayrevieille dit, à ce sujet, qu'il n'a trouvé dans les archives de Narbonne aucune mention de ce manuscrit. La Société n'en remercie pas moins M. Cros-Mayrevieille de ses recherches.

M. Rousseau informe la Société qu'il a trouvé, dans le correspondant du collectionneur, une liste d'objets anciens concernant Carcassonne et le département. L'examen de ces objets et du prix auquel ils sont offerts est renvoyé à la commission des beaux-arts.

M. le Président procède à l'élection d'un membre résidant ; M. Izard, bibliothécaire de la ville, ayant obtenu la majorité des suffrages au premier tour de scrutin, est nommé membre résidant.

M. Mir, à propos des ouvrages dont il avait à rendre compte, lit une note pleine de chaleur et d'intérêt, dans laquelle il prend la défense du patois. Cette apologie, qu'il vient d'appuyer par la publication *d'al Riré* et *d'al Pourquet dé laït* perdrait toute sa saveur à être analysée. Le Secrétaire la joint donc au procès-verbal.

Sur la proposition de M. Desmarest, la Société décide que pour cette année encore les récompenses accordées par elle aux élèves les plus méritants des écoles mu-

nicipales de musique, de dessin et de travaux manuels, consisteront en médailles d'une valeur au moins de 20 francs.

Dons offerts à la Société :

Par M. le Préfet : Son Rapport et les procès-verbaux du Conseil général (session d'avril 1890).

Par M. Fédié : *Bulletin de l'Alliance Française.*

Par M. l'abbé Baichère : d'une note géologique sur les dépôts quaternaires de la plaine du Minervois et de l'étang de Marseillette ; et sur deux nouvelles stations de plantes rares pour la flore de Carcassonne.

Par M. Rousseau : d'un Ostrea colonia Turonien (Rennes-les-Bains — Montagne des Cornes).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,
A. MAURE.

Séance du 3 Août 1890

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SOUJEOLE

En l'absence de M. Maure, M. Scheurer remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet est lu et adopté.

Il est donné lecture : 1° d'une lettre de M. Izard, bibliothécaire de la ville, remerciant la société de l'avoir nommé membre résidant : 2° d'une lettre de

M. Astruc, directeur de l'Ecole municipale des Beaux-Arts, invitant M. le président à faire partie du comité chargé de préparer l'érection, à Carcassonne, de la statue de Gamelin, père, peintre d'histoire ; et demandant à la Société de s'associer à une œuvre, à laquelle doivent s'intéresser tous les amis de l'art et de la gloire de notre ville.

M. le président accepte de faire partie du comité ; mais c'est seulement lorsque la composition et les intentions de ce comité lui seront connues, que la Société décidera pour quelle part elle doit s'associer à son œuvre ; 3° d'une lettre de la société archéologique du Midi nous demandant d'adhérer au vœu qu'elle a émis pour que Toulouse redevienne le siège d'une Université, comme elle l'était autrefois. Après une discussion à laquelle prennent part M. Desmarest et M. Rousseau, M. le président renvoie la proposition à la commission des Lettres.

Des remerciements sont votés à M. l'Abbé Baichère et à M. Achille Mir qui ont fait don à la Société l'un de ses Etudes préliminaires sur la faune de l'Aude, l'autre de son poème sur le Rire.

M. Desmarest fait connaître les noms des élèves des cours municipaux de musique et de dessin, qui, sur l'avis de leurs professeurs, ont droit aux médailles décernées annuellement par la Société.

Sur sa demande, M. le Trésorier est autorisé à s'adresser à la monnaie pour renouveler sa provision de jetons de présence.

La Société décide aussi de souscrire pour un exemplaire de l'*Exposition Universelle* à raison de 25 francs pour chaque volume expédié par l'éditeur.

M. Alary lit une notice sur le jeune Teicheire, élève de notre école des Beaux-Arts et demande à la Société d'appuyer une pétition faite au Conseil général de l'Aude par les parents de ce jeune homme pour obtenir une subvention qui lui permette de suivre les cours de l'école des Beaux-Arts de Toulouse. La Société vote à l'unanimité en faveur de cette pétition.

Sur la proposition de M. Roumens, la Société décide d'acheter pour 160 francs un tableau de M. Ed. Vié, peintre carcassonnais, lequel tableau sera offert à la municipalité pour être déposé au Musée de la ville.

Est renvoyé à la commission des Lettres un discours de M. Malric.

Enfin une commission, composée de MM. Escudié, Roumens, Alary, est chargée de s'entendre avec la nouvelle municipalité au sujet du legs Gineste.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. MAURE.

Séance du 2 Novembre 1890

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SOUJEOLE

Etaient présents : MM. ALARY, BAICHÈRE, BOUFFET, CANTEGRIL, CASTEL, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, DESMAREST, FÉDIÉ, GAVOY, JALABERT, MAURE, MIR, MONTÉS, PULLÉS, ROUMENS, ROUSSEAU, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la séance du 3 août est lu et adopté.

Sur la proposition de M. Maure, M. Sourbieu est nommé secrétaire adjoint et une somme de 10 francs est votée pour la copie du manuscrit de Philoména. Il est donné lecture d'un questionnaire adressé par M. le Ministre de l'Instruction publique aux sociétés savantes pour obtenir des renseignements sur les salaires et sur les habitations des ouvriers. M. Mir est chargé de faire imprimer un nombre suffisant d'exemplaires de ce questionnaire pour qu'il puisse être distribué à tous les membres de la Société. Pour préparer les réponses aux questions posées par M. le Ministre, M. le Président institue une commission d'études économiques, composée de MM. Bouffet, Jalabert, Rousseau, Desmarest, Montés, Mir, Cantegril, Coste, Pullès.

Au sujet du document offert à la Société par M. Victor Rey, M. Fédié dit qu'il a eu entre les mains plusieurs jugements rendus sur des plaintes du même

genre, et qui prouvent qu'au siècle dernier la recherche de la paternité était admise en justice.

M. Roumens propose de faire peindre en terre cuite le buste de Gamelin, offert par M. Guiraud, adopté.

M. Gavoy dépose sur le bureau le bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, et demande l'échange avec nos mémoires. Adopté.

Il est rendu compte :

Par M. Desmarest, du bulletin de la société Philotechnique ;

Par M. Achille Mir, des mémoires de l'Académie de Vaucluse ;

Par M. Coste, du bulletin de la société agricole des Pyrénées-Orientales ;

Par M. de La Soujeole, des mémoires de la société de Borda.

Dons offerts à la Société :

Par M. Fédié : 1° le bulletin de l'Alliance-Française ;

2° D'une monnaie d'argent à l'effigie de Ferdinand VI, roi d'Espagne, frappée en 1752. (Offerte par M. Fabre).

Par M. Lévy, professeur au Lycée, un sou de Louis XVI, avec, au droit, un buste de ce roi ; au revers, sur champ, des faisceaux surmontés d'un bonnet phrygien et coupant l'indication 12-D (Deniers). Légende : La Nation, La Loi, Le Roi.

Après la distribution des ouvrages à analyser, M. le Président lève la séance.

Le Secrétaire,

A. MAURE.

Séance du 7 Décembre 1890

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SOUJEOLE

Etaient présents : MM. ATHANÉ, BAICHÈRE, BOUFFET, CANTEGRIL, CASTEL, DESMAREST, FÉDIÉ, IZARD, JALABERT, MAURE, MIR, PONTET, RIVES, ROUMENS, ROUSSEAU, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU, DE LA SOUJEOLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Izard, nouveau membre résidant.

Au nom de M. Joseph Bonnet, propriétaire à Montolieu, M. Rousseau offre à la Société : *La Description de l'Egypte*, en 25 volumes avec cartes, plans et dessins, gravés d'après les travaux de la Commission emmenée en Egypte par Bonaparte. Des remercîments sont votés au généreux donateur qui, séance tenante, et par acclamation, est nommé membre honoraire de la Société. Il est décidé, en outre, que des tiroirs seront ajoutés à notre bibliothèque pour recevoir ce rare et précieux ouvrage.

Madame Raynaud fait savoir qu'elle est disposée à faire mettre, à ses frais, sur la façade de sa maison, une inscription rappelant qu'elle a été habitée par Gamelin fils. Des recherches seront faites au bureau de l'état-civil pour savoir si on ne pourrait pas joindre au nom du fils celui du père, beaucoup plus connu dans le monde artistique. M. Jalabert nous apprend que cette même maison a été habitée par le célèbre médecin Barthès, chef de l'école vitaliste de Montpel-

lier, et que l'inscription pourrait aussi en faire mention.

Il a été rendu compte :

Par M. Cantegril, de la Revue du département du Tarn.

Par M. l'abbé Baichère : 1° de la Revue de Saintonge et d'Aunis ; 2° de la Flore du S. O. Au sujet de ces publications, M. l'abbé Baichère a lu deux notes qui ont été renvoyées à la Commission d'impression.

Par M. de La Soujeole, du Bulletin de la Société des Agriculteurs de France, et du Bulletin de la Société de Borda.

Par M. Desmarest, du Bulletin Archéologique n° 1; dans lequel il signale : 1° Une lettre de M. Gérard, ministre de France à Montenegro, sur les fouilles opérées par ordre du prince Nicolas à Duckle sur l'emplacement de l'ancienne ville de Doclea. 2° Un discours de M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, à la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne. 3° Une note sur les caractères de l'architecture religieuse dans le Berry. 4° Sur une mosaïque antique découverte près de Montréal (Gers). 5° Sur quelques fonts baptismaux du Nord de la France. 6° Sur une coupe chrétienne en verre gravé du V° siècle. L'inventaire du mobilier de Jules Ma caron, Evêque d'Agen, en 1703. 8° Recherches sur l'emplacement de la ville de Lixus.

Par M. Fédié, 1° du Bulletin historique et philosophique. 2° du 1er volume des Mémoires de la Société des Etudes scientifiques de l'Aude. L'analyse écrite de ce dernier ouvrage est renvoyée à la Commission d'impression.

Par M. Mir, du Bulletin de la Société Ariégeoise.

Par M. Athané, du Bulletin Archéologique de la Société littéraire, scientifique et artistique de Béziers, où il signale un long et intéressant article sur les vicomtes de Béziers.

Par M. Jalabert, des Mémoires de l'Académie de Stanislas. Au sujet de cette publication, M. Jalabert lit une note dans laquelle il demande que notre Société, à l'exemple de l'Académie Française et de l'Académie de Nancy, distribue des prix de vertu.

M. Bouffet demande que la question soit étudiée préalablement par le bureau, au double point de vue du budget et du règlement. Pour faire ce travail préparatoire, le bureau s'adjoindra M. le docteur Jalabert, auteur de la proposition.

Dons offerts à la Société :

Par Mme G. Bausil : Un crabe gigantesque que M. Jalabert s'est chargé de remettre en état pour qu'il puisse servir à la décoration de la salle de nos réunions.

Par M. Fédié : de plusieurs monnaies de bronze étrangères mais de date récente, et d'un tournois argent détérioré, au point qu'il est impossible d'en reconnaître la date et l'effigie.

Par M. Justin Rech : Un tournois cuivre à l'effigie de Louis XIII, roi de France et de Navarre ; millésime 1713, avec fleurs de lis sur champ au revers.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et lève la séance.

Le Secrétaire,

A. MAURE.

Séance du 4 Janvier 1891

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SOUJEOLE

Etaient présents : MM. ALARY, ATHANÉ, CANTEGRIL, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, DESMAREST, FÉDIÉ, MAURE, MIR, MONTÈS, PONTET, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, ROUSSEAU, SABATIER, SAULNIER, SCHEURER, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau, au nom de M. Gaston Jourdanne, un morceau de bois et un morceau de fer, qu'un de nos compatriotes, M. Béteille, fixé à Buenos-Ayres, a détaché de la carcasse d'un bateau récemment découvert près de cette ville, et dans lequel les autorités Argentines ont cru reconnaître l'une des trois caravelles confiées à Christophe Colomb pour aller à la découverte du Nouveau-Monde.

M. le trésorier remet ses comptes de l'année 1890 et fait l'exposé de la situation financière, de la Société ; ces comptes sont renvoyés à une commission composée de MM. Sabatier, Montès, Pullès.

Monsieur le Président, dans une allocution pleine de bonhomie, remercie ses collègues de l'empressement qu'ils ont montré dans toutes les circonstances pour l'aider à conserver les bonnes traditions de notre Société. Il rappelle les principaux évènements qui ont

marqué sa Présidence : notre changement de domicile, la visite des membres du Congrès Pyrénéen et enfin le vide que la mort a fait dans nos rangs, en nous enlevant notre toujours regretté secrétaire, Monsieur Raynaud.

Le scrutin est ouvert pour l'élection d'un président.

Monsieur le Docteur Jalabert, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé Président pour l'année 1891.

En son absence, M. le général de La Soujeole continue à présider la séance.

M. Fédié annonce que l'impression du Philomena sera bientôt terminée ; mais comme cet ouvrage ne suffira pour faire un volume de nos mémoires, il propose de publier des extraits des procès-verbaux de nos séances. Plusieurs membres rappellent que cela a été décidé depuis longtemps, et que ce soin regarde la commission d'impression.

Les membres de cette commission conviennent de se réunir tous les jeudis à 3 heures pour choisir les extraits à publier.

Monsieur Pullès, au nom de la commission d'études économiques, lit un rapport où il est répondu aux questions posées par le Comité des travaux historiques et scientifiques, sur le logement de la classe ouvrière agricole dans notre région.

Il est décidé que deux copies seront faites de ce rapport, l'une pour la commission d'impression ; l'autre pour être envoyée à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, avec le croquis de la maison-type, exécuté par Monsieur Desmarest.

Il est rendu compte :

Par M. Alary : de la Revue Suédoise.

Par M. Pullés : du bulletin de l'Académie du Tarn-et-Garonne.

Par M. Sourbieu : du bulletin de la société des sciences naturelles de Béziers.

Par M. Fédié : du bulletin de la Société Archéologique du midi de la France :

Par M. Sabatier : des mémoires de l'Académie de Vaucluse.

Par M. Cros-Mayrevieille : du bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne. Ce compte-rendu écrit, est renvoyé à la commission d'impression.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. MAURE.

Séance du 1er Mars 1891

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SOUJEOLE.

Etaient présents : MM. DESMAREST, SOURBIEU, ROUSSEAU, SABATIER, SCHEURER, IZARD, ROUMENS, SAULNIER, RIVES, MIR, GAVOY, PONTET, FÉDIÉ, MAURE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une circulaire par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique invite

les Sociétés savantes à se rendre à la 15e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, dont l'ouverture a été fixée au 19 mai prochain.

M. Fédié offre à la Société, au nom d'un donateur anonyme, un exemplaire de la Vie des Souverains Pontifes, depuis Saint-Pierre jusqu'à Clément VIII. Ce précieux ouvrage a été imprimé en 1596. M. Fédié nous fait espérer que d'autres volumes non moins rares nous seront offerts par la même main. En attendant, des remercîments sont votés pour ce premier don.

La Fabrique de l'église de Caunes fait réclamer par M. Sicard un coffret d'ivoire qui a figuré à notre exposition de 1884, section d'archéologie. M. Fédié constate qu'en effet, dans le catalogue de cette exposition, il est fait mention d'une boîte dans l'ivoire de laquelle sont sculptés différents animaux et une inscription coufique (arabe qui se parlait au IVe siècle de l'hégire).

Dans la séance du 6 mai 1890 de la Société archéologique du Midi de la France, M. Cartaillac signale et regrette la disparition de cette boîte.

Notre trésorier, M. Desmarest, qui était membre de la Commission d'exposition en 1884, répond que la Société des arts et sciences ne saurait être rendue responsable de cette disparition ; qu'à la clôture de l'exposition, tous les objets exposés ont été rendus aux exposants ; qu'aucune réclamation ne fut faite à cette époque, ni plus tard ; qu'aujourd'hui, après un intervalle de six ans, il serait difficile de savoir si c'est à Carcassonne ou à Caunes que ledit coffret a disparu. Toutefois MM. Desmarest, Fédié et Maure sont chargés de faire une enquête à ce sujet.

M. Sabatier, déposant le rapport de la Commission de comptabilité sur les comptes de l'année, dit qu'il n'y a que des éloges et des remercîments à adresser à M. le Trésorier pour l'ordre, la clarté et l'exactitude méticuleuse avec lesquels il a présenté le tableau des recettes et des dépenses. La Société approuve ces comptes et remercie le Trésorier.

M. Scheurer propose qu'une délégation se rende auprès de Mme Vve Germain pour obtenir d'elle toutes les œuvres du vaillant compositeur que vient de perdre Carcassonne. Ces œuvres seraient déposées et conservées à la Bibliothèque de la ville. M. Desmarest, approuvant cette proposition, ajoute qu'il serait bon de faire la même démarche auprès de tous les compositeurs Carcassonnais ou de les inviter par la voix de la presse à faire ainsi le dépôt de chacune de leurs compositions, pour former à la Bibliothèque une sorte de trésor musical que pourraient consulter avec profit les écoliers ou les amateurs de musique.

M. Maure est chargé de voir d'abord Mme Germain et de lui présenter la demande de la Société.

Il est rendu compte, par M. Pontet : du Bulletin de l'Association Philotechnique.

Par M. Rousseau : du Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux, dans lequel il signale une étude du docteur Berchon sur une statuette d'argent trouvée en 1813, à Bordeaux, dans le Jardin des cloîtres de St-André à une profondeur de 14 à 15 pieds sous terre dans un tas de valves d'huîtres. On avait cru reconnaître dans cette figurine les uns : l'un des quatre évangélistes, les autres Diogène, le cynique. M. Berchon démontre par des preuves con-

vaincantes qu'elle représente Sophocle lisant une de ses tragédies.

Par M. Mir : du Bulletin de la Société Ariégeoise.

Par M. Gavoy : du Bulletin de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
A. MAURE.

Séance du 5 Avril 1891

Présidence de M. Montès

Etaient présents : MM. Athané, Castel, Coste, Fédié, Gavoy, Jalabert, Maure, Mir, Montès, Roumens, Rousseau, Sabatier, de La Soujeole, Sourbieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Maure dépose sur le bureau une étude de M. Achille Rouquet sur les portraits des Chénier. M. Fédié est chargé d'en faire l'analyse pour la prochaine séance, et la Société vote des remercîments à l'auteur.

M. Maure propose ensuite l'insertion dans nos mémoires du rapport annuel que notre collègue M. Izard vient d'adresser à M. le ministre de l'Instruction publique, sur la bibliothèque de la ville. Ce n'est pas un simple rapport,

dit M. Maure, mais bien une histoire très complète et très intéressante de l'origine et de la formation de notre bibliothèque ; histoire qui se rattache à celle des établissement d'éducation où elle a été longtemps logée, et aussi, vous le savez, à celle de notre Société.

La proposition de M. Maure est adoptée.

Adoptée aussi la proposition d'échange de documents, faite par le Président de la société du Sauveteur de Meurthe-et-Moselle.

Pour l'acquisition des œuvres de Pierre Germain, comme presque toutes sont manuscrites et qu'il est difficile d'en fixer le prix, M. Scheurer est chargé de s'entendre à ce sujet avec la veuve du maëstro.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Barrière membre de la société Archéologique du midi de la France, qui demande des indications sur les plaques, boucles de ceinturon ou de baudrier de l'époque Mérovingienne et de provenance méridionale, qui peuvent se trouver soit dans le musée de la ville, soit dans les collections particulières. MM. Fédié et Roumens se mettent à la disposition de M. Barrière pour ces recherches.

M. le Président communique à la Société une lettre circulaire par laquelle il est invité à faire partie du Comité d'exécution qui sera chargé d'organiser une souscription en vue d'élever un monument ou une statue à André Chénier, sur une des places de Carcassonne. Il rappelle que la Société a été la première à attirer l'attention du public sur le nom des Chénier, en faisant placer dans la rue Pinel une plaque commémorative pour perpétuer le souvenir de leur séjour dans notre ville. Il accepte donc avec empressement l'invitation qui lui a été faite, et il espère que tous ses collègues voudront s'associer pour

une large part à l'œuvre de réparation entreprise en faveur du grand poète que nous avons le droit de regarder comme notre compatriote.

Il est rendu compte :

Par M. Castel : de la Topographie historique de Châlons-sur-Marne ;

Par M. Gavoy : du Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ;

Par M. Rousseau : de la Revue du département du Tarn ;

Par M. de La Soujeole : du Bulletin de la société du Borda.

Dons faits à la Société :

1° Hippurite : Don de M. Gabriel Périères ;

2° Stalactite de grotte : Don de M. Paul Mons de Cazilhac ;

3° Hache silex : Don de M. Charles Bernier ;

4° Calcaire Nummulit, Terebratula Montoleanensis-Mont Alaric, Aude : Don de M. Gavoy ;

5° Peson de tisserand : Don de M. Jean Sicard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. MAURE.

APPENDICE

Communications mentionnées dans les procès-verbaux des séances.

COMPTE-RENDU

DE LA PREMIÈRE PARTIE DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS DE LA MARNE

(ANNÉE 1889).

Le volume dont vous m'avez prié de faire l'analyse ne renferme absolument rien d'intéressant pour l'agriculture.

Après un discours du président de la société, on y lit le compte-rendu des travaux de cette association pendant l'année 1888-1889 et quelques notices qui sont sans intérêt, aussi bien au point de vue de l'histoire en général, qu'au point de vue de celle de notre région.

Mais il n'en est pas de même d'un mémoire historique fort considérable rédigé par M. l'abbé Millard, l'un des membres les plus actifs de cette société, concernant l'ancienne abbaye d'Andecy.

Ce travail, aussi bien écrit que sérieux occupe plus de cent pages du volume qui vient d'être publié, et n'est que la suite de ce qui a déjà paru dans celui qui a été imprimé en 1889. N'ayant pas vu le commencement, je ne puis que vous parler de la fin.

L'abbaye d'Andecy était située dans ce qui forme actuellement le département de la Marne, près du village de Bage, arrondissement d'Epernay.

C'était une communauté de femmes dirigée par une

abbesse et possédant des revenus élevés provenant de biens territoriaux, de bénéfices ou d'autres origines.

L'histoire de cette communauté telle que l'a faite M. l'abbé Millard est plutôt personnelle que générale, elle est en effet divisée en chapitres qui s'appliquent chacun à une abbesse et à tout ce qui s'est passé d'important pendant sa régie. C'est donc une énumération chronologique, mais elle est produite avec tant d'art que je n'ai pu me passer de m'y attacher, et j'y trouvais d'autant plus d'intérêt, que les vicissitudes par lesquelles sont passées les religieuses d'Andecy me rappelaient celles qu'eurent à subir les religieuses de l'abbaye de Rieunette, dans notre propre pays.

J'en avais commencé l'historique à une époque déjà éloignée, mais des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché de mener mon œuvre à bonne fin, j'espère bien pouvoir la reprendre.

Passons cette digression et revenons à notre sujet, qui est suffisamment palpitant d'intérêt.

De 1537 à 1562 l'abbaye d'Andecy fut gouvernée par Dame Marguerite des Marins originaire des environs de Provins et d'une famille peu connue. Elle se trouvait à la tête d'une communauté de femmes, juste pendant les guerres de religion, et l'influence de la réforme fut telle, qu'elle et ses religieuses se firent protestantes. On espérait peut-être ainsi déjouer les projets de pillage des hordes batailleuses qui tenaient la campagne ; il n'en fut rien, et un beau jour l'abbaye fut pillée par les huguenots. L'abesse avait été prévenue et était partie avec un chevalier qui devint son mari, les religieuses se dispersèrent et rentrèrent dans leurs

familles ; mais fait surprenant, tous les titres de propriété avaient été mis en sûreté.

Après des évènements aussi frappants, on aurait pu croire que la communauté disparaîtrait. L'abandon ne dura pas longtemps et une autre abbesse remplaça Marguerite des Marins, même avant sa mort. Elle s'appelait Marguerite de la Boissière et ne put prendre possession de son poste, tant que sa rivale vécut.

Pendant ces compétitions les biens de l'abbaye étaient livrés au pillage par les Allemands et les autres troupes qui guerroyaient dans la région.

20 ans après, l'ordre reparut et l'abbaye recommença à se peupler, mais les difficultés n'étaient qu'ajournées, elles renaissaient sans cesse sous forme de procès de toute sorte, soit avec les riverains, soit avec les fermiers, soit avec les curés du voisinage, soit avec les seigneurs ou intrigants se targuant de cette qualité.

Jusqu'à la révolution de 1789, toutes les abbesses qui se sont succédé à Andecy ont eu à lutter contre des empiètements ou des prétentions exhorbitantes.

Un procès scandaleux se produisit en 1777 à propos de l'enlèvement d'une jeune religieuse par un jeune homme qui s'était affublé de la qualité de marchand ambulant ; il paraît, dit l'histoire, que ce fut la demoiselle qui eut la première l'idée d'employer ce moyen de sortir du couvent.

Peu après surgit un autre gros procès au sujet de l'enterrement de la femme d'un fermier des religieuses. Le 4 Mars 1784 le curé de Bages se présenta à l'abbaye pour faire l'inhumation ; l'abbesse lui fit fermer la porte au nez. On fit l'inhumation sans lui, au

cimetière du couvent, il protesta, fit imprimer un mémoire; les religieuses y répondirent par un autre, et les choses traînèrent tellement en longueur qu'en 1789 le procès n'était pas encore terminé.

En vertu des décrets de l'assemblée nationale des 18 Novembre 1789 et 24 Janvier 1790, l'abbaye d'Andecy fut supprimée comme les autres, mais l'exécution de ces décrets comportait certains ménagements dont cette abbaye ne fut pas exempte. Seulement, lorsque l'abbesse dut faire à la municipalité de Bages la déclaration des revenus de sa communauté, elle crut bien faire d'en dissimuler une grande partie, et de revendiquer les dépenses comme une créance personnelle ; ce qui ne lui réussit pas.

On remarqua, à cette époque, que l'abbaye devait 2136 livres à l'apothicaire de Paris pour des fournitures de cierges, café, pois à cautères, muscades, thé, drogues de toutes sortes, abonnement au *Journal de Genève* et à la *Gazette de France*.

Il y avait alors à Andecy 18 religieuses, et les domestiques et employés étaient au nombre de 12. L'abbesse, à elle seule, avait une servante et une femme de chambre.

Le licenciement permettait aux religieuses de continuer à vivre en commun, ou de se retirer dans leurs familles, ou de choisir une résidence à leur convenance.

Toutes les jeunes profitèrent de l'occasion pour rentrer chez elles, les plus âgées se groupèrent à Epernay dans une maison particulière où elles achevèrent leurs jours avec le traitement fixé par l'Assemblée nationale.

D'après un témoignage formel cité par l'abbé Millard ces religieuses purent emporter leurs meubles personnels, et reçurent l'argent nécessaire pour faire leurs voyages jusqu'à leurs destinations respectives.

Actuellement l'abbaye d'Andecy ne présente plus que des bâtiments en ruines, mais encore empreints de grandeur.

ROUSSEAU.

COMPTE-RENDU

SUR

LA REVUE DE L'AUDE

M. Maure, chargé de rendre compte des cinq derniers numéros de la Revue de l'Aude, devenue, depuis le 1er janvier, la Revue méridionale (Rédacteur en chef M. Achille Rouquet), regrette de ne pouvoir dire de cette publication tout le bien qu'il en pense. Les éloges qu'il adresserait à ses collaborateurs, pourraient paraître intéressés. « Mais ce qui fait, dit-il, l'originalité de cette Revue et ce qui devrait lui assurer une plus grande vogue dans la région, c'est qu'elle est largement ouverte à tous ceux qui ne dédaignent pas de rimer en patois et principalement à notre gai félibre, Achille Mir. Au moment où l'Académie Française vient de couronner Mistral, où Agen projette d'élever une statue à Jasmin, qu'il soit permis à un Lyonnais de plaider la cause du patois dans une réunion, où on ne s'attendait guère à la voir attaquer. Je ne veux pas parler ici de la valeur littéraire du patois : Je n'ai pas à vous apprendre qu'il est harmonieux, qu'il se prête à toutes les exigences de la rime et du rhythme, qu'il abonde en onomatopées, en expressions pittoresques, en mots qui font image ; vous le savez mieux que moi. Je vais essayer seulement de montrer, en quelques mots, combien le patois est utile au point de vue grammatical, ou plutôt philologique. La Philologie, cette science née d'hier, mais qui a fait tant de progrès, se glisse aujourd'hui jusque dans les grammaires les plus élémentaires. Le plus humble instituteur est obligé, pour

suivre les nouveaux programmes, de parler à ses élèves des origines de la langue française et des lois de la formation des mots.

Pour un homme qui n'a pas fait d'études classiques, de quel secours ne sera pas le patois où il pourra prendre, pour ainsi dire, sur le fait, le long travail d'évolution qui a tiré le français du bas latin pour en faire la langue de Corneille, de Voltaire et de Victor Hugo? Votre patois, en effet, variété de la langue d'Oc, se rapproche beaucoup plus du latin que les dialectes de la langue d'Oïl.

Je croyais avoir été le premier à découvrir l'utilité grammaticale du patois, lorsque M. Mir m'a mis sous les yeux cette phrase d'un maître en philologie, M. Michel Bréal, « *Le patois (dialecte provincial) est le plus utile auxiliaire de l'enseignement du français* ». Cependant, pour vous prouver combien j'aime votre idiome, et combien j'ai à cœur de le réhabiliter aux yeux des *puristes* qui ne la connaissent pas, ou des *parvenus* qui croient qu'il est de bon ton de l'oublier. je ne puis résister au plaisir de vous soumettre quelques observations que j'ai puisées, il y a déjà longtemps, dans mes entretiens avec notre regretté proviseur, M. Robert, un ami du patois, et dans mes rapports journaliers avec les enfants qui nous viennent de la campagne.

D'abord, s'il s'agit de l'accent tonique, un enfant du pays saura bien vite de quoi vous lui parlez ; il ne lui sera pas difficile de lire le latin comme il devrait être lu partout, c'est-à-dire en appuyant tantôt sur l'avant dernière syllabe des mots, tantôt sur l'antépénultième, au lieu d'appuyer toujours sur la dernière, comme le font les écoliers de Paris. Lorsque j'ai commencé à déchiffrer le

patois, je faisais bien rire ma cusinière, parce que je ne prononçais : tampò la portò. Eh ! bien, Cicéron rirait de même, s'il entendait réciter un de ses discours dans une classe de Charlemagne ou de Louis le Grand.

Passons aux difficultés si nombreuses de notre orthographe. Les débutants, par exemple, sont toujours embarrassés par les mots terminés en *au*. Faut-il écrire troup*e*au, ou troupau, mart*e*au ou martau? Les grammaires de mon temps ne donnaient pas de règle à ce sujet. Le patois en fournit une infaillible : Il faut écrire avec un *e* muet tous les mots qui en patois se terminent en *el*, comme troupel, martel, mantel, coutel, etc. (loi du changement de *l* en *u*). Il en est de même pour les mots terminés en té, les élèves sont portés à y ajouter un *e* muet, parce qu'ils sont du féminin. Dites leur, une fois pour toutes, que les mots qui en patois sont terminés en *tat,* comme liber*tat,* ber*tat*, ne prennent jamais l'*e* muet, tandis que les mots patois terminés en *ado*, comme carretado charretée, doivent en prendre un en français ; ils ne se tromperont plus. De même encore un élève qui connait le mot patois *le bent* ; saura pourquoi il doit écrire en français le vent avec un *e* et non avec un *a*. Je suis sûr qu'on trouverait encore bien d'autres cas où le patois peut venir en aide aux écoliers.

Mais c'est surtout pour faire voir les origines de notre langue et les lois de la formation des mots, que la connaissance des dialectes du midi est indispensable.

Vous dites à un enfant que les Romains ont donné au huitième mois de notre année le nom de l'empereur Auguste. Entre Auguste et août, il ne voit pas plus de rapport qu'entre un mouton et un habit de drap d'Elbeuf, quoique l'un vienne de l'autre ; mais si cet enfant sait

qu'en patois on dit lé més d'agoust, il verra facilement comment Augustus est devenu agoust, aoust, août. Il étudiera sur le vif deux lois de la formation des mots : La chute de la consonne médiale ; la loi du moindre effort dans la prononciation. De même un enfant qui connaîtra l'expression patoise « n'en pot pas mai » pourra se rendre compte de la locution française « qui n'en peut mais »; parce qu'il saura qu'en patois *mai* veut dire *plus*, *davantage*, et il y reconnaîtra sans peine le mot latin ma(*g*)is. Je pourrais multiplier les exemples de ce genre, mais je laisse ce soin à ceux qui, nés dans le pays, manient le patois avec plus d'aisance et de sûreté.

A. MAURE.

COMPTE-RENDU

D'UNE NOTE GÉOLOGIQUE

sur les montagnes de la Clape (Aude)

Par M. LEENNARDT,

membre résidant de l'Académie des sciences belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

Messieurs,

Dans le Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, (2ᵉ Série, tome III, année 1887), je trouve un article de M. Leennardt, membre résidant de cette Académie, qui est particulièrement intéressant pour nous. C'est une étude géologique et stratigraphique sur la montagne de la Clape (Aude).

Ce petit massif rocheux, qui sépare Narbonne de la mer, a été l'objet de vues divergentes presque d'une petite querelle, entre les géologues, si les savants pouvaient se quereller.

Jusqu'à D'Archiac, en passant par Tournal, le géologue narbonnais, Dufresne, Marcel de Serres, notre Rolland du Roquan, et le professeur Leymerie, de Toulouse, on avait reconnu dans ces montagnes deux assises dont une composée de calcaires et de marnes, une autre de calcaires compactes.

En 1869 parut sur la Clape un nouveau travail dû au géologue provençal Coquaud. Celui-ci reconnut trois assises dont deux constituées par des calcaires à *chama* (fossile), séparées par une tourbe marneuse, identique

par ses fossiles à celles qu'on a nommées marnes aptiennes, parce que de beaux spécimens de ces sortes de marnes abondent autour de la ville d'Apt.

Ainsi présentée, la stratigraphie de la Clape offrait ce phénomène intéressant que les géologues nomment *récurrence*, et qui consiste dans le retour, à un niveau différent, de roches déjà rencontrées à un autre niveau, et dans les mêmes lieux. Ce phénomène est intéressant parce qu'il peut servir à déterminer la succession des immersions et des émersions dans les localités où on le rencontre.

Cette description stratigraphique a trouvé un premier contradicteur dans Hébert, qui, il est vrai, ne parle pas de la Clape, mais qui déclare n'avoir rencontré nulle part cette *récurrence* dans les Pyrénées. Mais un peu après 1870 Magnan publie dans les Mémoires de la Société de géologie un travail renfermant trois coupes du massif de la Clape, et dans lequel, comme Coquard, il reconnait trois assises dont deux calcaires séparées par des marnes.

C'est alors qu'en 1872 paraît la thèse de Cairol, soutenue en Sorbonne, et ayant pour titre : « Etudes sur le terrain crétacé inférieur de la Clape et des Corbières. »

Pour Cairol la prétendue *récurrence* admise par Coquard et par Magnan ne serait qu'une illusion. Il n'existerait qu'une seule couche calcaire reposant sur un soubassement marneux, et les différences de niveau de ces calcaires seraient simplement dues à des failles, à des brisures de l'écorce terrestre, d'où se seraient suivis des dénivellations, des rejets, des chevauchements, et qui donneraient aux lieux l'aspect décrit par

ses prédécesseurs. La preuve en serait l'identité des roches rencontrées à des niveaux différents, de sorte qu'il ne faudrait voir dans leur superposition qu'un accident dû à quelque *faille cachée.*

Messieurs, vous pourriez vous demander peut-être quel intérêt, autre qu'un intérêt purement scientifique, pourrait s'attacher pour nous, à ces différences d'interprétation. Eh bien ! il en est un autre et le voici :

En 1876 l'auteur du travail que j'analyse avait parcouru les montagnes de la Clape dans le but d'y rechercher des fossiles pouvant servir de termes de comparaison avec ceux du mont Ventoux qu'il étudiait alors.

Il avait fait son excursion le livre de Cairol à la main, et il avait pu se convaincre plus d'une fois du peu d'exactitude des coupes de Cairol ; il lui avait paru notamment que loin de constituer le soubassement de tout le système, comme le disait Cairol, les marnes reposaient manifestement sur une première assise calcaire. Mais préoccupé seulement alors de paléontologie, il n'avait pas donné d'autre suite à ses observations, lorsque parut la carte géologique de l'Aude.

M. Leennardt ne fut pas peu surpris de voir les auteurs de ce travail incliner aux vues de Cairol. Or, c'est là qu'est l'intérêt pour nous. Si, en effet, Cairol a vu juste, c'est bien. Mais s'il se trompe, la carte dressée sur ses données est inexacte sur ce point.

M. Leennardt résolut d'étudier la question de près, et surtout de faire ce qu'on avait négligé de faire jusqu'à lui, c'est-à-dire de ne pas se borner à constater la superposition des couches, mais à déterminer par une analyse sévère et complète si, dans les lieux où se

rencontre manifestement la double assise calcaire, ces calcaires sont identiques ou différents. S'ils sont identiques Cairol pourra être dans le vrai ; de simples accidents stratigraphiques, tels que ceux qu'il invoque par hypothèse, pourront rendre compte de l'état des choses ; la récurrence n'existera pas, ou du moins, restera douteuse. Mais s'ils sont différents la question sera jugée en sens inverse.

Messieurs, je n'entreprendrai point une analyse détaillée de la savante étude de M. Leennardt, d'abord parce que ce travail technique se prête peu à l'analyse, et ensuite parce que ce serait dépasser de beaucoup les limites d'un simple compte-rendu. Mais je vous dirai qu'il résulte des recherches de M. Leennardt que non seulement il existe à la Clape deux assises calcaires séparées par des marnes comme l'ont vu Coquand et Magnan, mais encoré une seconde assise marneuse, ou plutôt composée de calcaires et de marnes, et qu'il n'y aurait pas seulement une récurrence mais deux et même trois.

Quant à la nature des calcaires, elle serait différente dans chaque assise. Cette différence serait attestée, outre des aspects divers, par des compacités inégales dans les calcaires supérieurs et inférieurs, et surtout par la présence dans chacun de fossiles différents, les *Orbitolines* dominant dans les premiers et les *Requienies* dans les seconds.

Je termine en ajoutant que la note de M. Leennardt est accompagnée d'une planche donnant :

1° La coupe générale du terrain telle qu'elle apparait à première vue ;

2° La coupe suivant l'interprétation de Coquand ;

3° La coupe suivant l'interprétation de Cairol ;

4° La coupe, par le plan de Roques, donnant l'interprétation de l'auteur.

4 mai 1889.

Dr JALABERT.

ACADÉMIE STANISLAS

(5me Série Tome VII).

PROPOSITION DE PRIX DE VERTU

Messieurs,

Si j'avais voulu vous rendre compte, avec les détails que cela comporterait, des sujets intéressants traités dans le tome VII, (5me série, CXL^{e} année) des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, de Nancy, cela eut exigé un travail que mes loisirs permettent peu et dont la lecture eut tenu plus que la durée habituelle d'une de nos séances, peut-être de plusieurs.

J'ai dû y renoncer, et me borne à vous dire les titres non de tous les articles, mais de ceux qui peuvent présenter un intérêt général, ou local, mais dans ce dernier cas, susceptibles de présenter quelques renseignements utiles, même en dehors de la région où ils ont été publiés.

Voici donc les titres de quelques-uns de ces sujets, avec le nom de leurs auteurs :

1° Des malentendus habituels au sujet des anciens procédés monétaires, par M. Mathieu de Vienne.

2° Les écoles avant et après 1889 dans la Meurthe, la Meuse, la Moselle, et les Vosges, par M. Maggiolo.

3° Les articles lorrains Devilly, par M. Ch. de Maixmoron de Dombaste.

4° Drouot, par M. Lombard.

5° Essai historique sur les foires françaises au moyen-âge, par M. Chassiguet.

6° Les coalitions des producteurs. Les accaparements des stocks et l'article 419 du Code pénal, par M. J. Liégeois.

7° Les deux morales, par M. Ant. Campaux.

8° Les épidémies et en particulier de la grande peste du XVIIe siècle en Lorraine, par M. Deligny.

Viennent ensuite deux pièces de poésie assez agréables :

1° La suspension de la crémaillère, par M. Duchesne;

2° Les voix, par M. Lombard.

Dans cette nomenclature je n'ai pas mentionné justement le travail qui a le plus attiré mon attention et dont je veux vous entretenir. Ce travail a pour titre :

Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Chassiguet.

Messieurs, je ne me propose pas de faire passer sous vos yeux les actes touchants ou méritoires qui ont valu leurs récompenses aux lauréats, veuves ou jeunes filles, de l'Académie Stanislas. Ceux que cette lecture pourrait intéresser pourront recourir au volume lui-même.

Mais cette lecture m'a inspiré une pensée, qui pourra d'abord paraître singulière, mais qui, je l'espère, ne vous semblera que nouvelle et tout au plus inattendue; et peut-être, selon mon désir, serai-je assez heureux pour que vous en trouviez la justification dans ces quelques lignes.

Vous savez tous, Messieurs, que l'Académie Fran-

çaise décerne, annuellement, je crois, des prix de vertu, connus sous le nom de « Prix Monthyon, » du nom de leur généreux fondateur. Mais ces prix s'appliquent à la France entière, et la France est bien grande pour les ressources dont dispose l'Académie.

Combien de dévouements restés chaque année sans récompense, non faute de mérite, mais faute d'argent ! Je ne saurais le dire, mais ce que je puis dire, c'est que je connais à Carcassonne même, une fille dont le noble et long dévouement à ses jeunes frères ou sœurs, restés orphelins comme elle de bonne heure, n'a rien d'inférieur aux actes analogues que j'ai vu récompensés par l'Académie de Nancy.

Cette jeune fille, ou plutôt cette fille jeune alors, sur le conseil de quelques personnes témoins de sa belle conduite, présenta, il y a quelques années, ses titres à l'Académie Française. J'eus moi-même, comme médecin de cette intéressante famille, à fournir quelques pièces attestant les soins vraiment pieux qu'en maintes circonstances, cette sœur exemplaire avait prodigués à ses jeunes frères malades. Je le fis, permettez-moi de le dire, avec toute la chaleur que pouvait m'inspirer le spectacle touchant que j'avais eu si souvent sous mes yeux ; mais hélas ! la France est grande, comme je disais tout-à-l'heure, et la récompense ne vint pas. Je suis demeuré convaincu que la nécessité de se borner et de choisir quand même en fut la seule cause.

Eh bien ! Messieurs, je me suis demandé s'il ne serait pas bon que ce que l'Académie Française ne peut toujours faire, fut, à l'instar de l'Académie de

Nancy, tenté en province par les Sociétés analogues à elle et à la nôtre.

Ne serait-ce pas là, Messieurs, aujourd'hui qu'on en parle à tout propos, et peut-être hors de propos quelquefois, une petite œuvre de décentralisation non dénuée de tout mérite ?

Je sais qu'on peut me faire plus d'une objection. Je ne m'arrêterai pas à celle qui consisterait à dire que nous sommes une Société scientifique, artistique et littéraire et non une Société de bienfaisance; ou du moins, je répondrais tout de suite que l'Académie Française pas plus que l'Académie Stanislas ne sont, elles non plus, des sociétés de ce genre.

Mais, direz-vous, ces sociétés ont reçu des dotations à cet effet et nous n'en avons pas. C'est malheureusement très juste. Seulement je me demande à qui pourra venir jamais la pensée de nous faire une telle dotation si personne ne soupçonne même et le plaisir que nous aurions à les recevoir et notre aptitude à en faire l'usage indiqué.

Je ne crois pas qu'il soit téméraire de penser que parmi les bienfaiteurs qui de temps en temps laissent une part de leur fortune soit aux hôpitaux soit à la ville, soit à telle bonne œuvre déjà existante, un et peut-être plusieurs seraient amenés à s'associer de la même façon à nos intentions charitables s'ils les connaissaient, et je crois aussi qu'il n'y a pas de meilleure manière de les leur faire connaitre que de prendre d'hors et déjà l'initiative de la fondation de ces prix de vertu.

Mais avant que de poursuivre, et pour votre édification sur la possibilité actuelle de cette création, je

dois vous dire ce que sont ces prix dans l'Académie Stanislas que je propose d'imiter dans la mesure de nos ressources.

Grâce à sa dotation la dite Académie distribue un assez grand nombre de prix, mais leur quotité n'est pas très élevée. C'est deux cents francs, trois cents francs pour un premier prix, cent cinquante, cent francs même pour un second.

Or, il ne s'agit pas, bien entendu, de faire grand dès l'abord, mais seulement de commencer dans le but et dans l'espoir dont je parlais tout-à-l'heure, et il me semble qu'il pourrait suffire d'une somme de deux cents francs pour un premier prix et de cent francs pour un second, ou, si vous le préfériez, d'une somme de trois cents francs pour un prix unique, lequel pourrait d'ailleurs être annuel ou bis-annuel soit suivant les circonstances, soit selon que vous en décideriez de l'une ou de l'autre façon.

Notre budget permettrait-il cette dépense ? Je l'ignore, ou si vous voulez, j'en doute.

Mais ne pensez-vous pas que si la Société voulait bien approuver et prendre à cœur, comme elle le mérite peut-être, la proposition que j'ai l'honneur de lui soumettre, il serait bien aisé, au moins pour une fois et à titre d'essai, de créer parmi nous et par voie de souscription volontaire la dite ressource ?

Ne pensez-vous pas encore que si le Conseil général de la générosité duquel nous tenons notre dotation principale, voyait fonctionner même une fois, l'œuvre à laquelle je vous convie, il serait amené à augmenter cette dotation pour s'y associer et nous permettre de la poursuivre ? Ne serait-il pas permis

même de le lui demander pour ce but généreux et sous la condition expresse de cette affectation spéciale ?

Enfin, si nous devions être trompés soit dans cette espérance, soit dans celle de réaliser nous-mêmes, en attendant mieux, cette somme nécessaire, et qu'il fallut absolument la demander à notre budget actuel, trouveriez-vous mauvais d'alterner ces prix de vertu que je propose, avec ceux d'art que nous donnons déjà.

Remarquez que je dis *alterner* et non *substituer*, ce que je n'aurais garde de faire, trouvant, comme vous tous ici, ces derniers excellents. Mais je vous demande la permission de rappeler l'idée qui a présidé à la création de ces prix.

Selon la juste expression de l'un des membres les plus actifs et les plus sympathiques de notre Compagnie, M. Desmarest, il s'agissait surtout de montrer que *nous vivons* et que nous savons faire bon usage de l'argent qui nous est alloué. Eh bien ! ce serait une forme nouvelle donnée à notre activité, et non peut-être une des moins propres à nous attirer la bienveillance, je ne dirai pas du public dont je m'inquiète peu, mais de ceux qui veulent bien s'intéresser à notre œuvre modeste.

Enfin on pourrait encore, et je ne prétends pas indiquer toutes les combinaisons possibles, on pourrait encore, voter annuellement une somme de cent francs qui, au bout de trois, ferait le total voulu.

J'ai fini, Messieurs, cette trop longue note. Je sais que la Société ne saurait aujourd'hui se prononcer sur

la question qu'elle contient, ni sur le meilleur moyen de la réaliser.

Mais j'ai l'honneur de la déposer sur le bureau, et je serai heureux, si, comme je l'en prie, la Société veut bien décider qu'elle sera examinée soit par le bureau lui-même, soit par une commission nommée à cet effet.

Carcassonne, le 6 novembre 1890.

Dr JALABERT.

PETIT COMPTE-RENDU

D'UN DE SES MEMBRES

A la Séance du 6 Juillet 1890

J'ai parcouru les numéros 4 et 5 février et avril 1890 du Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts.

Une notice de l'abbé Doumenjou sur le père Amélia, poète patois de Pamiers, m'a offert le plus grand intérêt. Cela se comprend, je suis félibre et par conséquent tout sympathique aux défenseurs de la langue délaissée. Ce n'est certes pas pour l'abbé Doumenjou ni ses pareils qne Mistral a écrit dans une noble indignation :

« Un pople que laisso toumba
« La lengo e lis us de si paire,
« Noun merito que de creba
« Souto lou ped dis usurpaire. »

Le livre du Père Amilia est divisé en six parties principales :

1° *La couneissenço de Diu.*

2• — page 159.

Ce que j'ai trouvé de mieux dans les nombreuses citations, dont je vous fais grâce, c'est son *Paster noster*, que je transcris en entier :

« Diu qu'èts al cel, paire tout nostre,
« Bostre noum sio pertout bantat,
« Abengo le Rouyalme bostre,
« Feito sio bostro boulountat ;

« Dounats-nous pa cado journado,
« Perdounats coumo nous fasen,
« Nou laissets nostro amo tentado,
« Délibrats nous de mal. Amen. »

Dans le numéro 5 du Bulletin se trouvent *Les sources du poète Clément Marot*, par Henri Gory.

A en croire ce critique, la gerbe poétique du courtisan de François 1er aurait été glanée presque entièrement dans les champs d'autrui.

Il a emprunté, dit-il, à tous les pays, à tous les temps ; il semble n'avoir ni opinion, ni patrie, ni système.

Ce n'est pas flatteur.

Il avoue cependant que l'œuvre de Clément Marot est pleine d'originalité, qu'il excelle sur l'épigramme, mais il doute que les trois cents qu'on donne sous son nom soient de lui. Il ajoute en terminant sa critique, qu'en empruntant tout, Marot est resté lui-même, c'est-à-dire un poète d'une inspiration légère mais agréable, original, spirituel, digne, en résumé, de passer pour un maître aux yeux de ses contemporains.

C'est fort heureux.

Dans le même fascicule se trouve *L'Eloge du Patois*, par le père Napian, poète Toulousain du XVIIIe siècle.— Préface par Priscus.

Il est dit que si nos idiomes méridionaux ont trouvé des détracteurs prêts à les proscrire, il s'est aussi rencontré de vaillants défenseurs pour les protéger.

Dans la seconde partie de notre siècle, nous assistons en effet à un renouveau de la littérature

Romane dont l'éclat et la vitalité frappent les adversaires et les indifférents.

Français nous sommes, dit l'auteur du compte-rendu, parlons Français. Mais nous sommes les Français du Midi ; à côté de la langue Nationale, existe un dialecte local, offrant des ressources variées aux poètes et aux prosateurs. Pourquoi le proscrire ?

J'applaudis des deux mains ce langage émané d'un bon cœur, et j'y ajoute les nobles paroles de Michel Bréal, de l'Académie Française :

« En traitant les patois avec dédain, on commence
« à enseigner à nos jeunes écoliers le mépris de la
« maison paternelle.»

Il est question ensuite de fouilles faites dans la *Grotte du Pigailh*, (arrondissement de Foix.)

J'avoue que je suis peu compétent pour apprécier tout ce qu'on y a déterré : Débris de poterie mêlés à une grande quantité d'ossements. Quatorze pièces romaines du règne d'Antonin le Pieux : Poinçons de fer, cuillères en os, fer de lance, etc...

E dins ço que coumpreni pas
Repugni de metre lou nas.

Enfin j'ai donné un coup d'œil à la brochure du « Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, année 1889, numéros 3 et 4. »

Il y a là les comptes-rendus des Sciences du Comité. Puis il est question « du train de Maison d'une grande dame, Yolande de Flandre au XIV[e] Siècle. »

Ensuite de « l'Esclavage et du Servage en Corse au XIIIe Siècle. »

Des notes sur quelques documents de « l'Abbaye Saint-Martin de Canigou (Pyrénées-Orientales.)

Enfin la description de « la Peste à Aix en l'année 1580, » écrite par un sieur Foulquet Sabolis durant la maladie.— On y indique des remèdes contre le terrible fléau.

Nos docteurs en médecine auraient peut-être quelque intérêt à en prendre connaissance — Fasse le ciel qu'ils n'aient jamais besoin d'en faire l'application.



BULLETIN

Historique et Philologique

ANNÉE 1890, n°s 2-3

Les n°s 2 et 3 du Bulletin historique et philologique pour l'année 1890, que vous m'avez chargé d'analyser, expriment, comme tous les Bulletins de la section, le double but que s'est proposé le Comité des travaux historiques et scientifiques : — Rechercher dans la Bibliothèque et les Archives nationales et mettre au jour les documents inédits ayant trait à l'histoire de France, et en même temps établir des relations effectives entre le Comité Central et les Sociétés savantes de province pour les engager à prêter leur concours à l'œuvre entreprise, en explorant de leur côté les Bibliothèques et les Archives locales. — L'appel a été entendu et les procès-verbaux de ce fascicule, comme ceux des fascicules antérieurs, présentent un tableau remarquable des travaux exécutés, sans relâche, sur tous les points du territoire, avec une sûreté de méthode, une solidité d'érudition et une persévérance. je dirais presque une ténacité dignes des Bénédictins. Chartes, diplômes, chroniques, mémoires, monographies, biographies sont sortis et sortent tous les jours de nos Archives, sont présentés au Comité, analysés, rapportés par lui, et, suivant leur importance, obtiennent ou une simple mention au Bulletin, ou le dépôt aux Archives nationales, ou l'honneur de l'insertion dans le Bulletin lui-même. Les séances particulières du Comité, répétées régu-

lièrement mois par mois, ont leur couronnement dans les séances générales du Congrès des Sociétés savantes, dont la séance de clôture est présidée par le Ministre de l'Instruction publique.

Après avoir célébré, comme M. Renan l'avait fait l'année précédente, « la fécondité savante de la province », le Ministre, au nom de la France laborieuse et instruite, a adressé aux représentants de ces Sociétés des félicitations et des remerciements aussi chaleureux que mérités.

Ainsi, comme le Bulletin historique et philologique en fait foi, grâce à cette action à la fois intérieure et extérieure du Comité, il se produit sur tous les points du territoire français une sorte de résurrection du passé, une analyse historique documentaire, préparant des matériaux précieux, que saisira, un jour sans doute, un historien de génie, un Michelet de l'avenir, pour en faire la synthèse générale au grand avantage de la gloire et de l'unité nationales.

De tous ces documents mentionnés ou publiés dans le Bulletin n°s 2 et 3, je n'en retiendrai qu'un seul qui servira à faire connaître l'importance des études poursuivies aussi bien que la diversité des sujets traités : Il se rapporte aux origines de l'Imprimerie.

Dans la séance du 29 mai 1890, M. l'abbé Requin communique au Comité des pièces authentiques, — quittances de prêts d'argent, — conservées dans les registres des notaires du temps, aujourd'hui déposées aux Archives de Vaucluse, et prouvant qu'un certain Procope Valdfoghel, orfèvre, originaire de Prague, est établi à Avignon dès le 4 juillet 1444, qu'il y fabrique

des caractères en métal, y apprend *l'art d'écrire artificiellement* à cinq ouvriers venus de divers points de l'Europe et emprunte à l'un de ses apprentis deux A. B. C. en acier , deux formes en fer, une vis en acier, 48 formes en étain, etc.

D'après ces documents Valdfoghel peut-il et doit-il être considéré comme le véritable inventeur de l'Imprimerie, selon le désir des Avignonnais ? — N'est-il pas admissible qu'en venant de Prague et passant par Strasbourg, il ait surpris le secret de Gutemberg et l'ait emporté dans le Comtat, terre libre, alors sous la juridiction des Papes ? — Il reste d'ailleurs à démontrer qu'il a réussi complètement à pratiquer *l'art d'écrire artificiellement*, selon l'expression des notaires d'Avignon. — Peut-être ne faut-il voir dans son entreprise qu'une tentative de diffusion de l'Imprimerie, sans exécution réelle, puisqu'on n'a pu découvrir encore des livres portant ni la date du séjour de Valdfoghel à Avignon, ni le nom de cet imprimeur. — Cette diffusion, du reste, se produira bientôt ; un fait de guerre va la précipiter.

Gutemberg, qui est et restera le célèbre et glorieux inventeur de l'art sublime qui a régénéré l'esprit humain, avait été forcé, faute de ressources, de quitter Strasbourg, de se fixer à Mayence et de s'y associer avec Faust, riche commerçant de cette ville. — Le premier livre sorti de leurs presses, dont un exemplaire la *Bible Mazarine* se trouve à la Bibliothèque Nationale, avait paru en 1455 ; l'atelier, fondé par les deux associés avait de nombreux ouvriers, un matériel important et se trouvait en pleine prospérité, lorsque Philippe de Nassau, en 1462, vint

assiéger et prendre la ville de Mayence. — Les livres ne se vendant plus, le travail s'arrêta, et, comme il s'agissait, pour Faust surtout, moins d'une entreprise d'art que d'un but de spéculation, les ouvriers, renvoyés, se dispersèrent et allèrent porter sur tous les points de l'Europe leurs talents d'imprimeurs. Ce fut un évènement heureux pour la typographie, car on vit bientôt des imprimeries se fonder un peu partout, à Paris, en 1470 ; à Lyon, en 1473 ; à Troyes, en 1483 ; à Rouen, en 1487, pour ne citer que les principales villes de France.

Bientôt même l'Imprimerie donna naissance à un genre particulier d'industrie qui contribua à la répandre. — Comme on voyait naguère des libraires colporteurs parcourir nos campagnes pour la vente de leur littérature ambulante, on vit aussi alors des imprimeurs colporteurs parcourir la France portant pour tout bagage des caractères mobiles d'imprimerie et offrant leurs services à quiconque pouvait et voulait les payer. — C'est à quelques-uns de ces voyageurs que l'Imprimerie dut ses premiers essais dans le pays de l'Aude, — En 1491 le *Breviarium narbonense* est imprimé dans la Cathédrale de St-Just sous les auspices de l'Archevêque François II de Hallé.— Cet ouvrage est un véritable *incunable.* — En 1513 les Religieux de St-Maur du couvent de Lagrasse firent imprimer le *Bréviaire de leur monastère.*— M. le Baron de Fournas propriétaire à Carcassonne, possède un exemplaire de cet ouvrage, ainsi décrit par Mahul : Sans frontispice, lettres gothiques rouges et noires, petit in-12 de 28 feuilles, numérotées au recto ; maroquin rouge, tranches dorées, reliure riche du XVIe siècle, et sur les

plats, gravés par les fers du relieur : F. S. Belissen. Ce frère relieur vivait au monastère en 1601.

Bien que le Catalogue de la Bibliothèque de ce Couvent, déposé aux archives de l'Aude, ait signalé en 1792, cinq exemplaires de cet ouvrage, il n'en existe aucun dans la Bibliothèque de la Ville de Carcassonne, qui a cependant reçu le fonds de celle de Lagrasse.

IZARD,

Bibliothécaire de la Ville de Carcassonne.

COMPTE-RENDU

Sur le logement de la classe ouvrière agricole

Par M. Henri Pullès.

Le Comité des travaux historiques et scientifiques a fait appel au concours des Sociétés savantes et a proposé à leur étude deux sujets intéressant le bien-être de la classe ouvrière.

La première de ces questions est relative à la variation du salaire de la classe ouvrière industrielle ou agricole depuis cinquante ans. Elle comporte aussi l'examen des modifications que l'accroissement du salaire a apportées dans la vie matérielle des ouvriers, et la part que les besoins nouveaux ont introduit dans la vie et dans le budget de chaque famille.

La seconde question soumise à notre étude est relative au logement de la classe ouvrière agricole dans les diverses régions de la France avec les conditions particulières que le logement exerce sur le bien-être de ses habitants.

La Société des Arts et Sciences de Carcassonne a cru de son devoir de répondre à l'appel qui lui était adressé, et dans la réunion du mois de novembre elle a nommé une commission chargée d'étudier les questions proposées et de répondre si les résultats de ses investigations présentaient quelque intérêt.

Votre commission a cru devoir borner ses recherches à la seconde des études proposées, car la première eut exigé une enquête très longue et très minutieuse, et dont le résultat n'aurait pu être communiqué en temps utile, c'est-à-dire à la fin de janvier 1891.

La question du logement de l'ouvrier agricole dans toute une région était aussi trop vaste, et nous eussions probablement renoncé à son étude, si le Comité des travaux historiques et scientifiques n'avait pris soin de laisser à ses correspondants toute latitude pour étudier un simple coin de la région et c'est dans ces conditions que la commission vient vous communiquer le résultat de ses études.

C'est un simple coin de notre département, ou du moins la maison-type de l'ouvrier agricole d'une petite partie de notre pays dont je vais vous entretenir, en résumant les faits et les observations des membres de votre commission ; je suivrai pas à pas dans cette étude le questionnaire que le Comité des travaux historiques et scientifiques nous a adressé.

On trouve dans la partie sud de notre département toute une région dans laquelle les logements des paysans ont une similitude à peu près parfaite et ne diffèrent que par des détails sans importance qui permettent facilement de dégager le type de l'habitation de l'ouvrier agricole. Cette région qui comprend les Corbières et le pays de Sault est indiquée par une teinte rose sur la carte ci-jointe du département.

Les maisons du paysan sont habituellement adossées à la montagne, en façade sur le chemin tracé à flanc de coteau et le plus souvent orientées au midi. C'est la situation topographique du sol qui est la cause dominante de cet état de choses, car dans la région que nous considérons les pentes abruptes du terrain ont obligé les habitants à établir les chemins à flanc de coteau, et les habitations ont alors été construites entre le chemin et la montagne, par suite adossées

à celle-ci. En outre il a fallu s'abriter contre les vents violents qui règnent dans toute la contrée, et orienter les maisons au midi pour ne pas avoir à subir les effets de ces vents qui soufflent alternativement du nord-est ou du sud-ouest.

Les habitations ainsi construites se serraient les unes contre les autres, formaient des agglomérations établies à l'origine autour du chateau seigneurial dont elles dépendaient. Cet ensemble formait les villages éloignés les uns des autres, isolés pendant la période de l'hiver par suite de la chute des neiges, de sorte que les habitants étaient enclins à se rapprocher, à se condenser pour se prêter un secours qu'ils n'auraient pu aller chercher au loin.

C'est là l'état de choses primitif. Aujourd'hui la création des routes amène les habitants à se déplacer; les maisons ne sont plus accolées ; elles sont entourées d'un petit jardin, se construisent sur les routes nouvelles, généralement d'un seul côté entre la route et la montagne ; mais ces constructions récentes ne sont plus semblables entre elles ; elles sont édifiées suivant le caprice et le goût de chacun et ne peuvent être comprises dans le type qui nous occupe et qui se rapporte seulement aux constructions anciennes.

La maison type du pays de Sault et de la Corbière est une maison à deux étages avec un grenier sous le toit. Elle est construite en pierres avec toiture en tuiles et les encadrements des ouvertures en bois. Il n'y a que deux ouvertures sur la façade, l'une au rez-de-chaussée, la porte d'entrée assez large pour donner passage aux habitants et aux bestiaux, l'autre au premier pour éclairer la pièce principale de l'habi-

tation. Mais ce qui donne à la façade un caractère spécial c'est la présence d'un four en saillie au premier étage ; en outre la toiture présente simplement les chevrons en saillie sur la façade sans aucune corniche.

Le rez-de-chaussée se compose d'une seule pièce de 5 mètres de largeur et de 7 mètres de profondeur qui sert d'étable pour les vaches placées au fond ; à gauche en entrant une partie est réservée pour les provisions nécessaires pendant l'hiver à la nourriture des habitants ; à droite l'escalier en bois pour arriver à l'étage supérieur, sous lequel est ménagée la loge pour les porcs.

Au premier étage nous trouvons aussi une pièce unique servant à la fois de cuisine et de chambre. La cheminée adossée à l'une des murailles, présente un foyer allongé jusqu'au mur de façade dans lequel est ménagé le four qui fait saillie sur la rue. Dans l'embrasure de la croisée est ménagé l'évier dont les eaux ménagères sont rejetées au dehors à côté de la porte du rez-de-chaussée ; enfin, au fond de la pièce sont placés les lits. C'est donc, ainsi que nous l'avons déjà dit, la pièce du premier étage qui constitue toute l'habitation et qui sert à la vie de toute la famille. Il arrive cependant quelquefois que les lits sont séparés par des cloisons en planches placées à hauteur d'homme.

L'étable au rez-de-chaussée, la cuisine et la chambre au premier étage, toute l'exploitation renfermée dans un seul bâtiment voilà le type de l'habitation dans la région sud de notre département. Il existe cependant quelques exemples ou la pièce du rez-de-chaussée est elle-même divisée en deux parties par une cloison transversale ;

l'étable est toujours au fond et la pièce ménagée sur la façade sert d'atelier pour les charrons, maréchaux-ferrant cordonniers, etc., qui exercent leur profession en même temps qu'ils exploitent les parcelles de terre dont ils sont propriétaires ou fermiers.

Dans toute la région, la maison n'a pas de dépendances; les jardins, les prairies sont éloignés et situés au fond de la vallée. La maison, dont le prix peut être évalué à mille francs environ, ne constitue aucune source de revenu ; chacun possède sa demeure et il est rare de trouver des locataires ; le cas se produit pourtant quand il existe dans la commune des cantonniers ou des gardes-forestiers étrangers à la région ; mais alors le prix de la location n'excède pas 40 francs par an.

Il nous reste encore pour terminer l'étude de la question de la maison type, à examiner l'influence qu'elle exerce sur l'hygiène physique et morale des habitants.

Les conditions de la cohabitation dans le même immeuble des hommes et des animaux paraît présenter, au point de vue de l'hygiène physique, des conditions désastreuses ; cependant la race robuste de ces contrées donne par sa bonne santé un démenti à ces probabilités.

Mais il faut pour se rendre compte de cette condition anormale songer que dans ces montagnes l'air pur vient vivifier les habitations; en outre les ouvriers agricoles passent hors du logis la majeure partie de leur existence et cette cohabitation qui dans un grand centre causerait peut-être des épidémies terribles n'agit pas sur les agglomérations peu importantes qui existent dans la région que nous avons examinée.

La vie en commun de toute la famille, parents et

enfants parqués dans une pièce unique était, au point de vue moral, une mauvaise chose en mettant sous les yeux des enfants des exemples qui les conduisaient souvent à une promiscuité bestiale, et si le type des maisons que nous avons étudié était curieux au point de vue primitif, il est désirable qu'il se modifie, que la famille ne continue pas à cohabiter dans une pièce unique, afin que les conditions d'hygiène physique et morale de toute une population soient mieux appropriées à l'époque de progrès dans laquelle nous vivons.

Carcassonne, le 4 janvier 1891.



COMPTE-RENDU

Par M. Emile Roumens.

Ce volume est le rapport de l'année 1887 du Muséum National de Washinghton, ville des Etats-Unis.

Les différents sujets qu'il renferme sont :

1° Une lettre introductive du Secrétaire du Muséum National Brow Goodl ;

2° Une liste des acquisitions faites dans l'année par le Muséum, telles que mammifères, oiseaux, invertebrés, fossiles, métallurgie.

3° Les rapports des différents conservateurs qui sont la partie la plus intéressante de l'ouvrage. Ils comprennent :

1° *Une Etude de la Monnaie primitive.* La production naturelle la mieux adaptée par l'usage de monnaie est la coquille et parmi ses différents genres, *les porcelaines.*

Elles ont d'abord été employées dans l'Inde d'après un ouvrage intitulé : *Les premières mathématiques indoues* qui date de l'an 628 avant notre ère.

Les peuplades de l'Amérique du Nord, des lacs s'en servaient à la découverte de ce continent par les Européens. Enfilées les unes aux autres et formant une sorte d'écharpe, elles leur servaient de drapeau dans les combats, principalement pour les indiens de la côte d'ouest, de l'Alaska à la Californie.

Ces écharpes étaient portées par les chefs, et les vainqueurs s'en emparaient pour en faire des trophées ; elles leur servaient aussi comme un gage de la bonne foi des

paroles échangées dans un serment ou une promesse. Moyennant une certaine valeur en porcelaines les Européens se sont longtemps procurés non seulement les peaux et les fourrures, mais aussi les esclaves. On rencontre les porcelaines dans les eaux de l'Océan pacifique.

2° Rapport. — Il a pour titre :

L'*Extermination du bison américain.* La découverte du bison par les Européens date de 1521. Beaucoup d'explorateurs Espagnols et Anglais en ont laissé le portrait. Il est répandu sur un tiers du continent de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire dans la chaîne des Alleganys, les prairies du Mississipi, le Texas, et au nord de Mexico. Leurs produits rapporte annuellement aux Etats-Unis 30 millions. Ils s'élèvent en domesticité. Leur extermination, qui s'accentue de jour en jour, tient aux effets de la civilisation avec ses instincts de destruction, à la stupidité de ses animaux et leur indifférence à l'homme. Les Américains le tuent par le fusil, les Indiens par des flèches.

Dernièrement on a pris aux Etats-Unis des mesures pour la protection des bisons, et à moins qu'on ne les chasse au point de vue de leur chair ou de leur fourrure, on est condamné à une forte amende.

3° Rapport. — *La bête de somme humaine.* Moyens de transports primitifs :

Avant de faire usage des éléments et des animaux comme moyens de transport, l'homme a été le premier charrieur naturel. On rappelle alors les immenses travaux des temps anciens accomplis par les muscles humains et on passe une revue des différentes manières qu'a employé l'homme pour transporter les matériaux sur les

bras; en sautoir, sur une épaule, sur le dos, sur la tête, hommes combinés, etc.

On décrit la forme des récipients qui contenaient les matières à transporter et particulièrement ceux des Indiens de l'Amérique du Nord.

4° Rapport. — *Déformation de la tête.*

Description des berceaux pour enfants des peuples de l'Amérique du Nord, habitants les rives de l'Orégon et de la Colombia et nommés *Makakes*, chez ces derniers les berceaux sont formés de pièces mobiles qui au fur et à mesure modifient le crâne des nouveaux-nés en aplatissant l'os frontal.

Les Makakes se reconnaissent donc à leur crâne très pointu dont le sommet forme avec le nez une ligne très fuyante.

Cette déformation n'influe en rien sur leurs facultés.

Extrait des Archives de la commune de Couiza (Aude).

L'an 1726 et le 22 mai, nous Assezat, prêtre recteur de la paroisse de Couizan, en conformité de la sentence des Ordinaires du présent lieu de Couizan, rendue le dit jour, sur les défenses de François Raynaud, maître d'école, curateur nommé au cadavre du nommé Dupon, de Lyon, valet du commandeur De Béon de Cazeaux, lequel ayant été conduit de Carcassonne dans les prisons du Château de Couizan, et détenu pendant quinze jours et plus en icelles, sous poursuite : Le jour de la prison, garni d'une grille en fer s'étant trouvé rompu le dimanche au matin, 19 mois courant, et les habits du prisonnier s'étant aussi trouvés au bord de la rivière d'Aude qui baigne le pied de la tour de la dite prison, nous aurions vu que son corps était aussi dans la rivière, sous la dite tour d'où nous l'aurions fait tirer. Lequel ayant été visité et ouvert par trois chirurgiens ils auraient fait leur rapport qu'il ne s'était pas noyé volontairement. Et parce que le Procureur juridictionnel, dans sa requête, l'aurait accusé du crime de désespoir, nous aurions été empêché de lui donner l'honneur de la sépulture éclésiastique jusqu'au jour présent que nous l'aurions enterré, sur son relaxe, dans le cimetière, où il a été accompagné par le plus grand nombre de nos paroissiens, et le lendemain nous aurions fait pour lui un service solennel, auquel auraient assisté Messieurs les curés de Luc et de Montazels.

En foy de ce avons rédigé la présente.

ASSEZAT, prêtre curé *signé*.

Pour copie conforme, communiqué à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

LOUIS FÉDIÉ, *Membre résidant*.

SCIENCES -- HISTOIRE -- BIBLIOGRAPHIE

ETUDE SUR LA FLORE DE CARCASSONNE

ET

LISTE DES PLANTES VASCULAIRES

OBSERVÉES AUTOUR DE CETTE VILLE.

PAR M. L'ABBÉ ED. BAICHÈRE

A notre connaissance, il n'avait été publié aucun travail spécial de botanique sur la ville de Carcassonne avant l'année 1888, époque ou a paru notre première Note sur la végétation de cette localité. Cependant quelques auteurs d'histoire naturelle et d'autres écrivains avaient indiqué déjà dans cette région la présence de plusieurs plantes rares, soit pour les y avoir recueillies eux-mêmes, soit pour les tenir de leurs correspondants. C'est en compilant ces diverses citations et en utilisant nos renseignements particuliers et nos souvenirs personnels, que nous avons pu dresser la liste de tous ceux qui ont herborisé avant nous au chef-lieu du département de l'Aude. Cette liste que nous donnerons, en y ajoutant quelques détails, nous servira d'avant-propos à une nouvelle Note sur la flore de Carcassonne.

Dom Fourmeault, religieux bénédictin de l'ancienne abbaye de Saint-Jean d'Angely (Charente-Inférieure), paraît être le premier botaniste qui ait exploré les alentours de notre ville avant 1789 ; en effet, ce moine, passionné pour l'étude des fleurs et qui parcourut presque toute la France en herborisant, avait envoyé à Lamarck deux plantes peu répandues en Europe, le *Cleonia lusitanica* et le *Rhamnus oleoides*,

récoltées par lui entre Caunes, Sorèze et Carcassonne. Ces espèces devaient être bien rares dans la région indiquée, puisque toutes les recherches faites depuis cent ans pour les y retrouver ont été sans résultat.

En 1815, De Candolle signala, dans son *Supplément à la Flore Française,* une espèce rarissime, le *Thalictrum tuberosum*, provenant des coteaux argilo-calcaires du sud-est de Carcassonne ; plus tard, en 1861, Durieu de Maisonneuve retrouva cette plante dans la même région sur les bords du ruisseau de Bazalac entre Montirat et Palaja.

L'abbé Pourret, célèbre botaniste narbonnais mort en 1818, avait aussi visité les environs de Carcassonne. Il recueillit sur les bords du Fresquel, entre Pennautier et Saint-Jean, une dizaine d'espèces rares, en particulier le *Clematis maritima*, dont les échantillons se trouvent encore dans l'herbier de ce botaniste, conservé au Museum d'histoire naturelle de Paris.

Le baron Trouvé, dans sa *Statistique botanique du département*, (ETATS DU LANGUEDOC, TOME II, 1818), cite également cinq ou six plantes observées dans les graviers de l'Aude, du côté de Trèbes, par Jean Pech, médecin et botaniste, mort à Narbonne en 1816.

Trente ans plus tard, vers 1847, Doumenjou herborisa à son tour dans les environs de notre ville et récolta plusieurs espèces intéressantes dans les fossés du canal du Midi, près le Pont-Rouge ; au nombre de ces plantes était le *Vallisneria spiralis* que le même botaniste a cité dans ses *Herborisations sur la Montagne-Noire.*

En 1859, Henri Loret, le savant auteur de la *Flore*

de Montpellier, signala, dans ses *Glanes d'un botaniste*, le *Narcissus incomparabilis*, le *Dianthus Caryophyllus* et d'autres espèces peu communes que M. l'abbé Géli, alors professeur du Petit Séminaire de Carcassonne, lui avait envoyées. Cet ecclésiastique avait herborisé sous la direction d'un autre professeur du même établissement, l'abbé Nayral, dont l'herbier formé en majeure partie de plantes récoltées autour de notre ville fut emporté à St-Affrique vers 1853.

Comme souvenir de son séjour à Carcassonne, l'abbé Nayral a publié un roman d'histoire naturelle destiné aux jeunes gens des écoles et intitulé : *Les aventures surprenantes du chevalier St-Georges*. Ce preux chevalier, héros de l'histoire, n'est autre que le petit lézard des murs (*Lacerta muralis*), s'aventurant seul et sans guide à travers les champs, les coteaux et les rochers d'une région nouvelle pour lui. En lisant ce livre, il est facile de voir que l'auteur était non seulement littérateur et philosophe, mais surtout observateur enthousiaste des merveilles de la nature et en particulier chercheur d'insectes et de plantes.

M. Casimir Roumeguère, Directeur de la *Revue mycologique*, indique, lui aussi, Carcassonne pour l'habitat de plusieurs espèces de mousses, de lichens ou d'hépatiques signalées dans ses travaux cryptogamiques sur le département. En outre, dans un avant-propos sur la *Bryologie de l'Aude*, le même naturaliste, esquissant à grands traits l'histoire botanique de la région des Corbières depuis la fin du dernier siècle jusqu'à l'année 1870, cite le nom d'un pharmacien, Jules Lapeyre, enlevé prématurément à la science, qui

aurait étudié avec soin la végétation de Carcassonne vers l'année 1848. Ce jeune botaniste avait laissé, paraît-il, un herbier conservé par sa famille, mais cet herbier est aujourd'hui perdu ; en tout cas, nous n'avons pu le retrouver malgré nos actives recherches.

Dans quelques-uns de ses écrits botaniques, Timbal-Lagrave a mentionné également Carcassonne au sujet de certaines plantes particulières à la région narbonnaise. C'est au mois de juin 1882, comme nous le lisons dans une de ses lettres, que le botaniste Toulousain, à qui la flore de notre département était bien connue, vint herboriser autour de notre ville avec deux ou trois de ses amis, mais ses recherches faites à la hâte furent si peu fructueuses qu'il ne jugea pas à propos d'en publier les résultats dans une note particulière.

M. l'abbé Louis Chevallier, ancien professeur de l'Ecole St-François-de-Salles (Castelnaudary), a herborisé sur les bords de l'Aude et du Canal en 1885 ; c'est en compagnie de ce botaniste que nous avons récolté pour la première fois autour de la ville le *Sonchus maritimus*, l'*Apium graveolens* et le *Trigonella hybrida*.

Nous ne devons pas oublier d'ajouter le nom de M. Paul Mabille au nombre des botanistes qui ont recueilli des plantes dans les environs de Carcassonne. Nous regrettons vivement que cet ancien professeur du Lycée, dont les nombreuses publications sur l'histoire naturelle ont été si appréciées du monde savant, n'ait fait paraître aucun travail botanique sur la ville de Carcassonne, autour de laquelle il avait herborisé de 1865 à 1871.

C'est enfin un devoir pour nous de citer dans notre travail le nom de M. l'abbé Carré, aujourd'hui Supérieur du Petit-Séminaire de Narbonne, qui, vers 1872, alors qu'il était professeur de sciences au Petit-Séminaire de notre ville, s'était livré à l'étude des plantes avec une ardeur peu commune mais malheureusement trop vite éteinte. Dans l'espace de cinq ou six mois, cet ecclésiastique recueillit, aux environs de Carcassonne, plus de 350 espèces dont nous avons pu vérifier nous-même dans son herbier les derniers échantillons épargnés par les insectes destructeurs. Nous devons à notre ancien confrère des renseignements sur l'habitat autour de la ville du *Sonchus aquatilis*, du *Bidens tripartita* et du *Gratiola officinalis*. M. Carré se fit en outre un plaisir de nous accompagner en 1881 dans plusieurs de nos excursions, pour nous indiquer les divers endroits où il avait recueilli les principales espèces de son herbier.

On nous permettra de citer également les noms de MM. les abbés François Raynaud et Camille Pons, nos anciens camarades d'étude, avec lesquels nous avons fait nos premières herborisations autour de Carcassonne et dont l'un, M. Pons, aujourd'hui professeur au Petit-Séminaire de Narbonne, est resté botaniste et a contribué par des échanges de plantes avec ses correspondants de France et de l'étranger à faire connaître la végétation du département de l'Aude.

Nous pourrions ajouter encore à notre liste les noms de plusieurs personnes de notre ville qui, à diverses époques, se sont occupées de l'étude des

fleurs ; mais, outre que cette énumération serait ici trop longue, nous craindrions de sortir du domaine de la science en signalant, non pas de vrais botanistes, mais de simples amateurs, pour qui la recherche des plantes n'a été qu'un objet de promenades et un moyen de passer agréablement le temps à l'ombre des bois ou sur les bords des ruisseaux.

Il n'y a pas lieu non plus, croyons-nous, de citer dans notre travail certains professeurs d'histoire naturelle qui, tous les ans, font avec leurs élèves des promenades autour de la ville. Ces sortes de courses ne sont en effet que des leçons pratiques pour préparer à divers examens ; d'ailleurs, les maîtres dont il est question, improvisés herborisateurs pour un moment et botanistes plutôt par état que par goût, n'ont jamais cherché à faire des recherches scientifiques dans la région, ou bien, s'ils en ont fait, leur modestie les a empêchés de publier leurs découvertes. Qu'ils nous permettent cependant de dire que leurs savantes dissertations sur l'anatomie et la physiologie des végétaux ont inspiré l'amour de l'étude des plantes à plusieurs de leurs élèves ; ceux-ci, après avoir subi avec succès les épreuves des examens, sont devenus des botanistes d'un rare mérite. Ainsi, nous pourrions citer plus d'un instituteur de notre département, pour qui les herborisations faites pendant son séjour à l'Ecole normale ont été le prélude d'études sérieuses sur la végétation de notre contrée.

Quoi qu'il en soit, une vingtaine de plantes tout au plus avaient été signalées à l'attention des botanistes comme croissant à Carcassonne, lorsque nous résolûmes, il y a déjà douze ans, de consacrer à l'étude

de la botanique les rares moments de loisir que nos occupations pouvaient nous laisser. Depuis 1878 nous avo s exploré successivement et à plusieurs reprises tous les endroits des environs de Carcassonne où nous supposions pouvoir rencontrer des plantes intéressantes. Les coteaux de Pech-Mary, de Montirat, de Villemoustaussou, de Caux et de Pezens ont souvent reçu notre visite ; plus d'une fois, en été surtout, nous sommes allé rechercher dans les bois de La Valette, d'Alairac et de Palaja plutôt des plantes rares que l'ombre et la fraîcheur ; les graviers de l'Aude à Madame, à St-Jean, à La Fajole, à Berriac, à l'Evêque, etc., ainsi que les bords du Fresquel et du Trappel nous sont également bien connus sous le rapport botanique, de telle sorte que nous pouvons affirmer qu'il n'est pas un coin des environs de Carcassonne où nous n'ayons porté nos pas pour y herboriser,

Et cependant nous nous empressons de dire qu'il reste beaucoup à glaner autour de la ville et que les botanistes qui viendront après nous pourront y rencontrer encore de nombreuses plantes échappées facilement à nos recherches. Nous devons ajouter, en effet, que si plusieurs de nos confrères du Petit-Séminaire et quelques amateurs de Carcassonne nous ont accompagné de temps à autre dans nos courses, la troupe des excursionnistes s'est le plus souvent réduite à nous seul, surtout pour les herborisations un peu lointaines ou entreprises par une chaleur accablante. Les naturalistes surtout connaissent la vraie signification de ces deux mots : *le feu sacré* ; nous nous sommes souvent demandé pourquoi il ne s'est

pas éteint chez nous dès le principe par suite de notre isolement, et aujourd'hui que notre première ardeur s'est calmée, nous regrettons de n'avoir connu à Carcassonne aucun botaniste expérimenté qui pût nous aider de ses conseils et rendre nos recherches plus fructueuses en les dirigeant lui-même. Qu'on ne trouve donc pas étonnant si beaucoup de plantes, passées pour nous inaperçues, seront rencontrées plus tard autour de la ville.

Nos herborisations particulières ont eu cependant quelques bons résultats puisqu'elles nous ont permis d'observer de nos propres yeux près de 1050 espèces vasculaires, chiffre énorme pour une région restreinte. Si l'on considère, en effet, que la moyenne des plantes vasculaires d'un département français, d'après les calculs de M. Ardoïno (*Flore des Alpes-Maritimes p.7.*) est comprise entre 1.000 et 1.300 espèces, on peut voir combien la région de Carcassonne est heureusement partagée sous le rapport de la distribution géographique des plantes. Comme nous l'avons fait remarquer dans un précédent travail (1), la richesse de notre flore locale est due à la situation de Carcassonne, voisine de la ligne de partage des eaux entre l'Océan et la Méditerranée et à son peu d'éloignement de la région maritime. Grâce à cette double circonstance, les plantes dites méditerranéennes, qui abondent dans les Corbières et sur l'Alaric, sont encore assez répandues sur les coteaux de Pech-Mary et de Palaja, c'est-à-dire à quelques pas de la ville, et d'un autre côté, plusieurs espèces de l'ouest et du sud-ouest,

(1) *Note sur la végétation de Carcassonne, (Bull. Soc. bot. de Fr. 1888).*

qu'on chercherait inutilement dans les environs de Narbonne, arrivent jusqu'à nos portes et sont mêmes assez communes sur les hauteurs de La Malepère, c'est-à-dire à 8 kilomètres de Carcassonne dans la direction de Montréal.

Cette considération concorde admirablement avec les données de la météorologie sur le climat de notre ville. La région de Carcassonne participe, en effet, au climat méditerranéen et au climat du sud-ouest. Les matinées y sont plus fraîches que dans la région narbonnaise, quoique bien souvent, en été, la chaleur y devienne aussi forte ; les pluies sont plus abondantes, les jours sereins moins nombreux, le vent froid de l'ouest (*cers*) y souffle plus souvent et toutes ces circonstances contribuent à rendre le rapport des vignes qu'on y cultive moins productif que dans le Narbonnais ou le Minervois ; on y trouve des oliviers, cultivés à Charlemagne, à Palaja et ailleurs, mais ces arbres se ressentent de la trop grande humidité et, s'ils résistent encore aux intempéries des saisons, ils ne donnent que de maigres récoltes.

En 1888, nous avons présenté à la Société Botanique de France, pendant sa session extraordinaire dans les Corbières, une première Note sur la flore de Carcassonne. Dans ce travail nous avons signalé, avec indication des principaux habitats, environ 350 espèces observées par nous autour de la ville. Ce sont des plantes peu communes en France et appartenant pour la plupart à la région méditerranéenne. En les énumérant, nous les avons groupées par ordre de fréquence sous les dénominations suivantes ;

espèces abondantes, espèces moins abondantes, espèces rares ou peu répandues.

En 1890, dans un nouveau travail intitulé : *Nouvelles stations de plantes rares ou intéressantes pour la Flore de Carcassonne*, nous avons signalé trente-cinq espèces peu communes, que nous n'avions pas rencontrées précédemment autour de la ville, et ajouté de nouveaux habitats pour quarante plantes citées dans notre première Note. La même année, dans un *Rapport sur l'excursion faite par la* Société *d'Etudes scientifiques de l'Aude à La Malepère*, nous avons indiqué un coin du Razès, remarquable par sa végétation montagnarde, où aucun botaniste n'avait encore porté ses pas. Dans ce travail nous avons cité près de 50 espèces nouvelles pour les environs de Carcassonne et fait connaître les particularités que présente, sur les coteaux déboisés de La Malepère, la rencontre de la flore méditerranéenne avec la flore de la région des montagnes et du sud-ouest.

Cette année, 1891, dans le 1er fascicule de nos *Contributions à la Flore du Bassin de l'Aude et des Corbières*, nous signalons une dizaine de plantes peu communes que nous avons recueillies autour de la ville et qui jusqu'à présent avaient échappé à nos recherches. C'est donc un total de 450 espèces, particulièrement intéressantes pour la flore de Carcassonne, que nous avons signalées depuis 1888 ; nous sommes déjà loin, comme on le voit, des 20 plantes rares que d'autres botanistes avaient indiquées avant nous dans la même localité.

Quant aux espèces vulgaires, nous n'avions pas cru devoir les publier jusqu'à présent, nous réservant de

les citer pour la première fois, ainsi que les nouvelles localités des plantes peu communes, dans notre *Petite Flore des environs de Carcassonne.* Le manuscrit de cette Flore est à peu près terminé, mais nous en retardons à dessein l'impression de deux ou trois ans afin de rendre notre travail aussi complet que possible.

En attendant, il nous a semblé que la liste générale et méthodique de toutes les plantes vasculaires, observées par nous jusqu'à ce jour dans la région de Carcassonne, avec l'indication pour chacune d'elles de sa rareté ou de sa fréquence, pourrait offrir quelque intérêt aux personnes qui s'occupent de l'étude des végétaux. Ce simple catalogue pourra d'ailleurs être considéré comme une sorte de Prodrome de notre future Flore et nous sommes heureux de présenter ce petit travail à l'une des Sociétés scientifiques du département, qui porte le nom de la ville même dont la végétation a fait l'objet de nos recherches et de nos études.

Nous osons espérer que cette nouvelle Note sur la flore de Carcassonne sera bien accueillie par les botanistes étrangers au département ; elle pourra leur permettre de voir les espèces les plus remarquables que nous possédons autour de notre cité et inspirera peut-être à plus d'un d'entre eux le désir de faire des herborisations dans nos parages. Notre petit catalogue pourra servir également de *vade-mecum* pour les nouveaux botanistes de Carcassonne et de la région, qui nous ont promis leur concours dans la recherche des plantes intéressantes échappées jusqu'à présent à nos regards.

C'est, en effet, un vrai plaisir pour nous de pouvoir dire aujourd'hui que, depuis la fondation de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude, c'est-à-dire depuis deux ans environ, le goût des sciences naturelles s'est répandu parmi la jeunesse studieuse et les amateurs de notre contrée ; la botanique en particulier a fait de nombreux adeptes, tous animés d'un zèle qui, nous osons l'espérer, ne se ralentira pas de si tôt. Nous nous en félicitons, non pas seulement pour le succès de la jeune Société d'Etudes dont nous avons été l'un des premiers fondateurs, mais surtout pour l'avancement des sciences naturelles dans notre région. Nous espérons que les recherches scientifiques, multipliées sur tous les points du bassin de l'Aude et des Corbières et centralisées à Carcassonne, contribueront à faire connaître l'histoire naturelle de notre département. D'un autre côté, la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, consacrée par plus de 50 ans d'existence et dont le but principal est d'étudier la région au point de vue artistisque et historique ne saurait voir une rivale dans sa jeune sœur, avec laquelle d'ailleurs elle s'est empressée, grâce à l'initiative de MM. Fédié et Montès, de créer des liens de bonne confraternité.

Nous disions donc que de nouveaux botanistes se trouvent parmi les membres de la Société d'Etudes scientifiques ; nous voudrions les citer tous dans notre travail, mais la liste en serait trop longue et nous nous bornerons pour le moment aux noms de MM. Canal, Fleureau, Gastine, Jean, A. Laffage, Petit, Rebelle, botanistes qui habitent Carcassonne et dont le concours nous sera si précieux pour nous aider à

compléter notre travail. Notre conviction est que la liste des plantes vasculaires de notre flore locale peut atteindre le chiffre de 1.200 mais ne saurait le dépasser; or, comme nous indiquons dans notre catalogue 1050 espèces déjà observées par nous autour de la ville, il y aurait encore 150 espèces, toutes nécessairement rares, à rechercher dans les environs de Carcassonne.

Avant de passer à l'énumération des plantes, nous ferons connaître la circonscription embrassée comme cadre de notre petite Flore. Tout d'abord nous avions pris les limites administratives des cantons *est* et *ouest* de Carcassonne, mais ces limites ne correspondaient pas suffisamment aux divisions indiquées par la configuration du sol et nous y avons renoncé bientôt pour des bornes plus conformes à la géographie physique; cela nous a permis d'étendre un peu plus le champ de nos explorations tout en restant dans les alentours immédiats de notre ville. La circonscription, telle que nous l'avons définitivement adoptée, se présente sous la forme d'une circonférence presque régulière dont la Ville-Basse occupe à peu près le centre et dont le rayon varie entre 8 et 10 kilomètres, de telle sorte que le botaniste, partant de Carcassonne, peut facilement dans la même journée herboriser jusqu'à la limite indiquée et en revenir à pied sans trop de fatigue.

Pour établir cette limite dans tout l'hémicycle de la partie *sud*, c'est-à-dire depuis Trèbes jusqu'à Verzeille d'abord et ensuite depuis Verzeille jusqu'à Villesèque-Lande, nous avons été admirablement servi par l'étude de la configuration géographique du

sol. En effet, nous avons pris pour ce côté, comme limite, la ligne des crêtes des coteaux et des collines servant à séparer les eaux qui se déversent dans la direction de Carcassonne, soit dans l'Aude, soit dans le Fresquel, de celles qui alimentent sucessivement les ruisseaux de La Merdeaux, de La Bretonne, du Lauquet, de Montclar et de Rivairolle. La vallée du Lauquet est comprise dans la circonscription de notre Flore depuis Pech-Violier, au sud de Verzeille, jusqu'au confluent de cette rivière avec l'Aude.

Au nord-est de Carcassonne, la limite naturelle a été également facile à trouver dans la ligne de faîte des coteaux, qui séparent la vallée de l'Orbiel de la plaine de l'Aude et du vallon du Trappel, depuis Trèbes jusqu'au nord de Villegailhenc, au lieu dit *La Pomme*.

La principale difficulté était de trouver une limite naturelle pour le nord-ouest de Carcassonne. De ce côté, les ruisseaux qui se jettent dans le Fresquel, sont de vraies rivières dont la source est située dans la partie supérieure de la Montagne Noire; nous ne pouvions faire entrer leurs bassins dans notre cadre sans nous éloigner du centre et dès lors nous aurions fait une Flore plutôt régionale que locale. Mais nous avons remarqué que dans toute la circonscription déjà indiquée l'élément calcaire n'est pas représenté, du moins isolément, il n'aurait existé que dans la partie nord-ouest. Dès lors, nous avons substitué, pour ce côté seulement, des limites géologiques aux limites géographiques et, puisque la configuration du sol nous le permettait, nous avons exclu totalement l'élément calcaire de la région comprise dans

notre Flore ; par ce moyen l'étude de la végétation en a été rendue plus uniforme. La limite de la circonscription est donc indiquée au nord-ouest, par la présence du calcaire de Ventenac depuis La Pomme (Villegailhenc) jusqu'à la Roujeanne et ensuite par la rivière du Fresquel depuis Pezens jusqu'à l'embouchure de l'Alzau.

Il résulte, par suite de toutes ces lignes de démarcation, que les communes de Trèbes, Montirat, Villefloure, Verzeille, Arzens, Villesèque-Lande, Ventenac-Cabardès, Pezens, Villegailhenc, Conques, Villalier et Villedubert ont leurs territoires compris en partie dans le cadre de notre Flore, tandis que les communes de Cavanac, Couffoulens, Leuc, Preixan, Rouffiac-d'Aude, Roullens, Lavalette, Caux-et-Sauzens, Villemoustaussou et Pennautier y sont comprises complètement. Toutes ces localités étant attenantes au territoire de la ville de Carcassonne ou des hameaux qui en dépendent (Montredon, Montlegun, Palaja. Villalbe, Maquens, Grèzes), nous croyons pouvoir dire que leur végétation diffère peu de celle de Carcassonne et peut être comprise dans une même étude.

La circonscription, telle que nous venons de l'indiquer, peut avoir une superficie d'envion 200 kilom. carrés; son plus grand diamètre passant par Maquens, depuis Villesèque-Lande jusqu'au sud-est de Palaja, est de 19 kilomètres; son altitude moyenne est de 190 mètres; nous dirons cependant que sur les bords de l'Aude, à Trèbes par exemple, l'altitude n'est que de 80 m. tandis qu'elle s'élève jusqu'à 458 mètres au sud-est de Palaja *(signal de Roquemaurel)*. Les autres pics ou *pechs* des côteaux les plus élevés sont :

Pech-Mary, à l'est de Carcassonne (237 m.); Arzens au sud de Palaja (389 m.), le Plô au nord de Villefloure (368 m.), le Château de Lavax à l'est de Roullens (314 m.) et le signal des Jasses au sud-ouest d'Alairac (414 m.). Sur le versant méridional de la Montagne-Noire l'altitude des points les plus élevés ne dépasse pas 170 mètres.

La nature du sol géologique dans la région de Carcassonne est à peu près uniforme. Elle est constituée par un dépôt aréno-argileux (éocène) au sein duquel se montrent çà et là des amandes plus ou moins allongées d'une molasse grise, exploitée comme pierre de construction ; ce dépôt est parfois recouvert par les anciennes alluvions de l'Aude et du Fresquel au voisinage de ces deux rivières.

Par suite de la présence des bois sur les points élevés de la partie sud, c'est-à-dire sur les collines de La Malepère, nous avons pu distinguer trois zones de végétation autour de la ville ; elles sont caractérisées non seulement par la différence d'altitude mais encore par des plantes particulières à chacune d'elles. Nous les désignerons sous les dénominations suivantes : 1° *Zone inférieure* ou *région des sables et des prairies* ; 2° *Zone moyenne* ou *région des coteaux secs* ; 3° *Zone supérieure* ou *région des collines boisées.*

La zone inférieure comprend les graviers du Lauquet, de l'Aude et du Fresquel ainsi que les champs sablonneux, les jardins et les prairies qui les entourent et dont le sol n'est autre qu'une série de dépôts d'alluvions formés dès les temps anciens par les eaux de ces rivières. Dans cette zone nous faisons entrer

également les bords du canal du Midi qui fournissent des plantes analogues à celles qu'on rencontre dans les prairies de St-Jean et de l'Ile ou dans les graviers de La Fajole, de Pennautier et de l'Evêque. Dans cette première région se rencontrent presque toutes les espèces des marais et des sables. Nous citerons comme caractéristiques : *Ranunculus aquatilis*, *Ficaria ranunculoides*, *Clematis Vitalba*, *Roripa amphibia*, *Silene conica*, *Lychnis Flos-Cuculi*, *Saponaria officinalis*, *Trifolium fragiferum*, *Tetragonolobus siliquosus*, *Lotus rectus*, *Œnothera biennis*. *Lythrum Salicaria*, *Tamarix gallica*, *Eupatorium cannabinum*, *Artemisia campestris*. *Centaurea*, *jacea*, *Sonchus aquatilis*, *Limnanthemum nymphoides*, *Orobanche loricata*, *Lathrœa clandestina*, *Stachys palustris*, *Bartsia latifolia*, *Aristolochia rotunda*, *Iris Pseudo-Acorus*, *Narcissus Tazetta*. *Cyperus longus*, *Carex riparia*, *Polypogon monspeliensis*, etc., etc.

Dans la même région, principalement à Madame et à Pennautier, on rencontre aussi certaines espèces rares que les eaux ont apportées des parties élevées des Corbières ou de la Montagne-Noire. Ces plantes ne devraient pas, à vrai dire, être citées dans notre catalogue, puisqu'elles ne se trouvent dans les environs de Carcassonne que par accident ; nous les énumérons cependant, car on les rencontre ailleurs dans la région des Corbières et dès lors nous ne pouvons les considérer ni comme subspontanées ni comme exotiques. Telles sont les espèces suivantes : *Ulex europœus*, *Linum campanulatum*, *Globularia vulgaris*, *Digitalis lutea*, *Cistus laurifolius*, etc.

La zone moyenne, c'est-à-dire la région des coteaux

secs, comprend presque les deux tiers de la circonscription indiquée. On y rencontre non seulement des endroits argileux secs et dénudés, appelés *rassises* dans le langage du pays (*coteaux de Pech Mary, de Montlegun, de Palaja, de Villegailhenc, de Pennautier*, etc.) mais des champs cultivés, des vignes, quelques petits bois de chênes et des plantations de cyprès ou de pins. La végétation y est représentée par de nombreuses espèces vulgaires dont la plupart sont vivaces. Les plantes qu'on peut considérer comme particulières à cette région sont surtout des plantes méditerranéennes. Nous citerons ici parmi les plus caractéristiques : *Helianthemum polifolium, Dianthus longicaulis, Genista Scorpius, Ononis minutissima, Dorycnium suffruticosum, Coronilla minima, Falcaria Rivini, Galium maritimum, Rubia peregrina, Santolina squarrosa, Carlina corymbosa, Catananche cœrulea, Coris monspeliensis, Jasminum fruticans, Lavandula latifolia, Thymus vulgaris, Phlomis Herba-Venti, Thesium divaricatum, Euphorbia Characias, Euphorbia serrata, Aphyllantes monspeliensis, Asparagus acutifolius, Narcissus juncifolius, Brachypodium pinnatum, Ægilops ovata*, etc., etc.

Enfin la zone supérieure ou région des collines boisées occupe la partie sud de la circonscription. Cette contrée est déjà connue sous le nom de La Malepère et nous la désignerons sous ce nom. Le sol de cette région est moins argileux que celui des coteaux; il est formé le plus souvent par de petits cailloux siliceux et schisteux provenant de la désagrégation d'anciens poudingues tertiaires. C'est autant à la présence de ces éléments chimiques qu'à celle des bois et

à son altitude que cette région doit les plantes montagnardes qu'elle renferme. Voici quelques-unes de ces espèces : *Hepatica triloba*, *Linum tenuifolium*, *Geranium sanguineum*. *Hypericum hirsutum*, *Trifolium ochroleucum*, *Vicia sepium*, *Astragalus glycyphyllos*, *Trifolium medium*, *Geum silvaticum*, *Galium vernum*, *Valeriana officinalis*, *Melittis melissophyllum*, *Lavandula Stœchas*, *Sarothamnus scoparius*, *Vincetoxicum officinale*, *Betonica hirsuta*, *Tamus communis*, *Brunella grandiflora*, *Melampyrum pratense*, *Arbutus Unedo*, *Mercurialis perennis*, *Phyteuma orbiculare*, *Sanicula europœa*, *Androsœmum officinale*, *Buxus sempervirens*, *Pulmonaria vulgaris*, etc., etc.

Certaines plantes de cette région descendent le long des rivières et des ruisseaux jusque dans les haies, les marais ou les sables de la région inférieure. Parmi ces espèces nous citerons en particulier les suivantes : *Galium cruciatum*, *Lithospermum purpureo-cœruleum*, *Coriaria myrtifolia*, *Viola Riviniana*, *Daphne Laureola*, *Helianthemum vulgare*, *Linum catharticum*, *Polygala vulgaris*, *Teucrium Scorodonia*, *Cirsium eriophorum*, *Hieracium amplexicaule*, *Primula officinalis*, *Cardamine pratensis*, etc.

Quelques espèces de la même zone vivent aussi dans les petits bois de chênes ou de cyprès de la région moyenne, telles que le *Cistus salviæfolius*, *l'Orchis Morio*, *l'Helianthemum guttatum*, *le Lathyrus angulatus*, etc., mais toujours est-il que la majeure partie des espèces montagnardes citées dans notre catologue restent confinées dans les bois de la Malepère et sur les points élevés des collines de Roquemaurel entre Palaja et Mas-des-Cours.

Eu égard à l'altitude, la zone inférieure est comprise entre 80 et 130 mètres, la zone moyenne entre 130 et 250 mètres et la zone supérieure entre 250 et 460 mètres. Cette dernière zone n'est pas représentée, dans les limites de notre cadre, sur le versant méridional de la Montagne-Noire au nord de Carcassonne.

Nous nous proposons de donner plus tard dans notre Flore de longs détails sur les principales herborisations qu'on peut faire autour de la ville afin de se procurer les plantes citées par nous ; pour le moment, nous nous contenterons de tracer l'itinéraire de ces courses botaniques et d'indiquer la durée de chacune d'elles avec l'époque la plus favorable de l'année pour les accomplir.

1re Herborisation. — RIVE DROITE DE L'AUDE ET COTEAUX DE MONTREDON. *Itinéraire.* — Chemin de Montredon jusqu'à l'Abattoir; haies et graviers sur le bord de l'Aude, cyprès de La Fajole, coteau de Montredon (136 m.), bord de l'Aude jusqu'au ruisseau de Rieux ou jusqu'à Trèbes. Retour en chemin de fer (gare de Trèbes), par la voie romaine ou par la route nationale ; dans ces deux derniers cas, exploration des champs sablonneux de Moureau et de Laconte. *Durée de l'excursion* : 6-8 heures. *Epoque favorable* : du 15 mai au 15 juillet.

2e Herborisation. — LA CITÉ, COTEAUX DE PECH-MARY ET DE MARSEILLENS. *Itinéraire.* — Route de Trèbes jusqu'au pensionnat Ste Gracieuse ; fossés et vieux murs de la Cité, ascension de Pech-Mary (237 m.) par le ruisseau ou par le chemin de Ste Croix, coteaux entre Montlegun et Marseillens (260 m.), collines

de Palajanel, bords du ruisseau de St-Flour jusqu'à Cazilhac, chemin de Carcassonne, champs et pépinière de Charlemagne, rigole de La Barbecane, jardins de l'Ile. *Durée de l'excursion :* 8-10 heures. *Epoque favorable :* du 1er Juin au 15 Juillet.

3e Herborisation. — COLLINES DE PALAJA ET DE MONTIRAT, RUISSEAU DE BAZALAC. *Itinéraire.* — Chemin de Carcassonne à Palaja (à pied ou en voiture). Bords du ruisseau de St-Jean, en amont vers Cassagnac, collines de Montgrand, *pech* de Roquemaurel (458 m.), collines de la Venne et de la Borde-neuve (281 m.) ruisseau de Bazalac, environs de Montirat, de Gaja et de Rougeat, coteau de la Sabatière (133 m.). Retour à pied ou en voiture par la route nationale, ou en chemin de fer (gare de Trèbes). *Durée de l'excursion* : 9-12 heures. Epoque favorable : du 1er Juin au 15 Juillet.

4e Herborisation.— VALLÉE DU TOURON, COTEAUX DE CAVANAC. *Itinéraire.*— Chemin de Carcassonne à Cazilhac ou à Palaja (à pied ou en voiture). Ruisseau des Boutaillères en amont par Gondail jusqu'au pech d'Arzens (389 m.), environs de Gourganel sur les bords du Touron, coteaux d'Andrieu, de Delmas et de St-Martin, coteaux de Cavanac et de La Farguette, graviers de l'Aude à Auriac, champs de Mayrevieille, haies et jardins potagers, traversée de l'Aude sur le bac. *Durée de l'excursion* : 8-10 heures. *Epoque favorable* : du 15 mai au 15 juillet.

5e Herborisation.— COTEAUX DE VERZEILLE, GRAVIERS DE L'AUDE ET DU LAUQUET. *Itinéraire.* — Chemin de fer jusqu'à la gare de Couffoulens-Leuc. Rives du Lauquet jusqu'à Leuc, bords du ruisseau de Cavals,

coteaux de Fraïssé au nord-ouest de Villefloure, pech de Lagarde (262 m.), coteaux de Cornèze et de Verzeille (180 m.), graviers sur le bord de l'Aude jusqu'à Couffoulens. Retour en chemin de fer (gare de Couffoulens-Leuc). *Durée de l'excursion :* 8-10 heures. *Epoque favorable* : du 15 mai au 15 juillet.

6° Herborisation.—COLLINES BOISÉES DE LA MALEPÈRE, COTEAUX DE PREIXAN. *Itinéraire.* — Chemin de fer jusqu'à la gare de Madame. Vallon du ruisseau de Ganez et coteaux de Roullens, bois autour de Lavax (314 m.), environs du Bessou, escarpements des coteaux entre Preixan et Montclar (250 m.), graviers et haies sur la rive gauche de l'Aude depuis Rouffiac-d'Aude jusqu'à Madame. Retour en chemin de fer (gare de Madame). *Durée de l'excursion* : 9-12 heures. *Epoque favorable* : du 1er juin au 30 juillet.

7° Herborisation. — BOIS D'ALAIRAC ET DE LAVALETTE, COTEAUX DE SAUZENS. *Itinéraire.* — Chemin du Razès à pied ou en voiture. Environs de Maquens et de Villalbe, bois de Lavalette et d'Alairac jusqu'au signal des Jasses, ravins du ruisseau de l'Arnouse, bois de Castelles et coteau de St-Benoît entre Caux et Arzens, champs et vignes, bords du canal du Midi autour de Sauzens et de Villesèque-Lande. Retour par la voie romaine (à pied ou en voiture), ou en chemin de fer (gare de Pezens). *Durée de l'excursion* : 9-12 heures. *Epoque favorable* : du 1er juin au 1er août.

8° Herborisation. — CHATEAU DE SERRES, BORDS DU CANAL ET DU FRESQUEL. *Itinéraire.* — Rive droite du canal, champs de l'Estagnol, bois de Serres et ruisseau d'Herminis, château de La Lande, rive droite du Fresquel entre Pezens et Pennautier, parc de Pennautier,

champs sablonneux de Foucaud et de la Reille, entre Pennautier et Carcassonne. On peut aussi continuer à explorer la rive droite du Fresquel jusqu'au pont de Villody et rentrer à Carcassonne par Perrin. *Durée de l'excursion* : 8-10 heures. *Epoque favorable* : du 20 mai au 1er août.

9° Herborisation. — COTEAUX DE VILLEGAILHENC ET DE VILLEMOUSTAUSSOU. *Itinéraire.* — Route de Revel jusqu'a Pennautier (à pied ou en voiture), ou bien en chemin de fer jusqu'à Pezens. Rive gauche du Fresquel, ruisseau de Moure, coteaux de Villegailhenc, ruisseaux de Meredeau et du Trappel, champs entre Villemoustaussou et le château de la Gatimèle, rigole du Fresquel. Retour à Carcassonne par la rive gauche du canal. *Durée de l'excursion* : 9-12 heures. *Epoque favorable* : du 15 mai au 1er juillet.

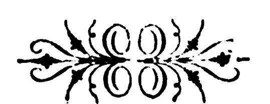
10e Herborisation : RIVE GAUCHE DE L'AUDE, PRAIRIES DE ST-JEAN. *Itinéraire.*—Chemin de fer jusqu'à Trèbes. Rive gauche de l'Aude jusqu'à l'écluse de Villedubert, bords du canal, coteau de Belle-Vue près le château de Fourtou, prairies et haies du Trappel, jardins du Pont-Rouge, prairies et graviers de l'Aude, parc de St Jean. Retour à Carcassonne par la route du Minervois ou en longeant la rive gauche de l'Aude. *Durée de l'excursion :* 8-10 heures. *Epoque favorable* : du 20 mai au 15 juillet.

D'autres excursions moins pénibles et d'une durée de deux ou trois heures peuvent être facilement accomplies dans les environs de Carcassonne. Ces sortes de promenades donneront les meilleurs résultats botaniques si l'on a soin de visiter les endroits suivants: graviers de l'Aude à St-Jean et à La Fajole, fossés

de la Cité, coteau de Pech-Mary, bords du Fresquel entre Pennautier et le Pont-Rouge, bords du canal, bois de Serres, graviers de l'Aude à Madame, champs autour de Grèzes et à Charlemagne.

Carcassonne, le 1er mai 1891.

ED. BAICHÈRE.



LISTE MÉTHODIQUE DES ESPÈCES OBSERVÉES

1er EMBRANCHEMENT

DICOTYLÉDONÉES

CLASSE I. — THALAMIFLORES.

RENONCULACÉES		
Clematis recta L.	1	RR
— Vitalba L.	1,3	C
— Flammula L.	1,2	AR
— *var.* maritima.	1	RR
Thalictrum tuberosum DC.	2	RR
Anemone Hepatica L.	3	AR
— Coronaria L. *var.* cyanea.	2	RR
Adonis autumnalis L.	1,2	C
— flammea Jacq.	2	R
Ceratocephalus falcatus Pers.	1,2	AR
Ranunculus aquatilis L.	1	AC
— fluitans Lam.	1	AR
— trichophyllus Chaix.	1	AC
— — *var.* Drouetii.	1	AC
— — *var.* terrestris.	1	AR
— auricomus L.	3	RR
— acer L.	1,2,3	C
— nemorosus DC.	3	AR
— repens L.	1,2,3	CC
— bulbosus L.	1,2,3	C
— — *var.* villosus.	2,3	AC
— Chœrophyllos L.	2	R
— arvensis L.	1,2	AC
Ficaria ranunculoides Mœnch	1	AC
— — *var.* ambigua.	1	AC
— grandiflora Robert.	1,2	C
Helleborus fœtidus L.	1,3	AC
Nigella damascena L.	1,2	AR
— gallica Jord.	1	R
— arvensis L.	2	RR
Delphinium pubescens DC.	2	AR
— Ajacis L.	1,2	R
NYMPHÉACÉES		
Nymphæa alba L.	1	RR
PAPAVÉRACÉES		
Papaver Rhœas L.	1,2	CC
— dubium L.	1,2	AR
— Argemone L.	1,2	AC
— hybridum L.	1,2	C
Glaucium luteum Scop.	1,2	AC
— corniculatum Curt.	2	RR
Chelidonium majus L.	1,3	AC
FUMARIACÉES		
Fumaria capreolata L.	1,2	AR.
— — *var.* speciosa.	1,2	R
— major Badarro.	1,2	AC

ABRÉVIATIONS : 1. Zone inférieure ; 2. Zone moyenne ; 3. Zone supérieure.— CC, très commun. C, commun. AC, assez commun. AR, assez rare. R, rare. RR. très rare,

— officinalis L.	1,2	C
— — *var.* pycnantha	1,2	C
— micrantha Lag.	1,2	C
— parviflora Lam.	1,2	A C
— Vaillantii Lois.	2	A R
CRUCIFÈRES		
Raphanus Raphanistrum L	1,2	C
— Landra Moretti.	3	A R
Sinapis arvensis L.	1,2	C
— — *var.* villosa.	2	A R
— alba L.	1,2	A C
Brassica nigra Koch.	1,2	A R
Erucastrum obtusangulum Rchb.	1,2	A C
Hirschfeldia adpressa Mœnch	1,2	A R
Eruca sativa Lam.	2,3	A C
Diplotaxis tenuifolia DC.	1,2	A C
— muralis DC.	1-2,3	C
— viminea DC.	1,2	C
— erucoides DC.	1,2	C C
Cheiranthus Cheiri L.	1,2	A R
Barbarea vulgaris R. Br.	1,3	A C
— prœcox R. Br.	3	A R
Sisymbrium officinale Scop.	1,2-3	C C
— Columnæ Jacq.	2	R
— Alliaria Scop.	1,3	C C
— Irio L.	1,2	A C
Nasturtium officinale R. Br.	1	C
— — *var.* siifolium.	1	A R
Arabis Thaliana L.	1,2	C C
— turrita L.	1,3	A R
Cardamine pratensis L.	1,3	A C
— hirsuta L.	1,2	C
Alyssum calycinum L.	1,2	C
— campestre L.	2	A C
Clypeola Gaudini Trachs.	2	R R
Draba verna L.	1,2,3	C
Roripa amphibia Bess.	1	A R
Neslia paniculata Desv.	1,3	A C
Calepina Corvini Desv.	1	R
Bunias Erucago L.	1,2	A R

Iberis pinnata L.	1,2	C
— — *var.* amara.	1	A R
Thlaspi perfoliatum L.	1,3	C
Capsella Bursa-pastoris M.	1,2,3	C C
— *var* rubella.	1,2	R
Lepidium campestre R. Br.	1,3	A R
— ruderale L.	1	R R
— graminifolium L.	1,2,3	C C
— Draba L.	1,2	C
Senebiera Coronopus Poir.	1,2	A C
Rapistrum rugosum All.	1,2	C
CISTINÉES		
Cistus salvifolius L.	1,3	A R
— — *var.* humilis.	1	R
— albidus L.	1,3	A R
— monspeliensis L.	1,3	R
— laurifolius L.	1	R
— Ledon Lam. (C. laurifolio-monspeliensis Loret).	1	R R
Helianthemum salicifolium Pers.	2	A R
— ledifolium Willd.	2	R
— vulgare Gærtn.	1,3	A R
— polifolium DC.	2	A C
— guttatum Mill.	1,3	A R
— Fumana Dun.	1,2	A C
— canum Dun.	2	R
VIOLARIÉES		
Viola scotophylla Jord.	1,3	A C
— odorata L	1	A C
— hirta L.	1	R
— Riviniana Rchb.	1,3	A C
— silvatica Fr.	3	R
— segetalis Jord.	1,3	R
RÉSÉDACÉES		
Reseda Phyteuma L.	1,2-3	C
— luteola L.	3	A R
— lutea L.	1,2	A R
— — *var.* crispa.	1	R
POLYGALÉES		
Polygala vulgaris L.	1,3	A R

— calcarea Sch.	3	RR
CARYOPHYLLÉES		
Cucubalus baccifer L.	1	AR
Silene inflata Smith.	1,2	C
— — *var.* pubescens.	2	AC
— conica L.	1	R
— gallica L.	1,2	AC
— — *var.* quinquevulnera.	1	AR
— nocturna L.	1,2	AC
— brachypetala Rob et Cast.	2	R
— inaperta L.	1	AR
— muscipula L.	2	R
— italica Pers.	2,3	AC
Lychnis Flos-cuculi L.	1,3	AR
Agrostemma Githago L.	2	C
Melandrium dioicum Coss. et Germ.	1,2	CC
— silvestre Rœhl.	3	AR
Saponaria officinalis L.	1	C
— Vaccaria L.	1,2	AC
Dianthus prolifer L.	1,2	AC
— velutinus Guss.	1,3	R
— longicaulis Ten.	2	AR
— Caryophyllus L.	2	RR
Sagina apetala L.	1	AC
Alsine tenuifolia Crantz.	1	C
— — *var.* viscosa.	1	AC
Arenaria serpyllifolia L.	1,3	C
— — *var.* leptoclados.	1,2	AC
— trinervia L.	3	R
Stellaria media Vill.	1,3	C
— — *var.* major.	1	AR
— Holostea L.	1,3	AC
Cerastium glomeratum Thuill.	1,2	C
— semidecandrum L.	2	AR
— obscurum Chaub.	1,2	CC
— triviale Link.	3	AR
Spergula pentandra L.	1	R
Spergularia rubra Pers.	1,2	AC
LINÉES		
Linum glandulosum Mœnch.	1,3	R

— gallicum L.	3	AR
— strictum L.	1,2	C
— — *var.* laxiflorum.	1	AR
— tenuifolium L.	3	R
— narbonense L.	1,2	AR
— angustifolium Huds	1	AC
— catharticum L.	1,3	AC
MALVACÉES		
Malva silvestris L.	3	AC
— — *var.* polymorpha.	1,2	C
— nicœensis All.	1,2	C
— rotundifolia L.	1,3	AR
— nicæensi-rotundifolia Baichère.	1,2	R
Althœa officinalis L.	1	RR
— narbonensis Pourr.	1,2	RR
— hirsuta L.	2	RR
GÉRANIACÉES		
Geranium nodosum L.	3	AR
sanguineum L.	3	R
— columbinum L.	1,3	AC
— dissectum L.	1,2	AC
— molle L.	1,2,3	CC
— rotundifolium L.	1,2	CC
— Robertianum L.	3	R
— purpureum Vill.	1,2	AC
Erodium malacoides Willd.	1,2	C
— ciconium Willd.	1,2	C
— cicutarium l'Hérit.	1,2	C
— — *var.* chœropyllum.	2	AC
— — *var* commixtum.	1,2	AC
— romanum Willd.	2	AR
HYPÉRICINÉES		
Hypericum perforatum L.	3	AR
— *var* angustifolium.	1,2	C
— tetrapterum Fries.	1	AR
— hirsutum L.	3	R
— montanum L.	3	RR
Androsœmium officinale All.	3	R
ACÉRINÉES		
Acer monspessulanum L.	1,3	AR

— campestre L.	1,3	A C
— pseudo-Platanus L.	1	R
OXALIDÉES		
Oxalis corniculata L.	1	C
RUTACÉES		
Ruta montana Lœfl.	2	R
CORIARIÉES		
Coriaria myrtifolia L.	1,3	A C

CLASSE II. — CALICIFLORES.

CÉLASTRINÉES		
Evonymus europœus L.	1,3	A C
RHAMNÉES		
Rhamnus infectoria L.	3	R R
— Alaternus L.	1,3	A C
PAPILIONACÉES		
Cercis siliquastrum L.	1,2	R
Ulex europœus Smith.	1	R R
— provincialis Lois.	3	R
Spartium junceum L.	1.2.3	A C
Sarothamnus scoparius Koch.	3	A C
Genista pilosa L.	3	A C
— tinctoria L.	1.2	A R
— Scorpius DC.	1,2,3	A C
— — *var.* decumbens.	3	A R
— anglica L.	3	R
— hispanica L.	2,3	R
Cytisus nigricans L.	3	R
— sessilifolius L.	2,3	R R
Argyrolobium Linnœanum Walpers.	2,3	A R
Lupinus angustifolius L.	2	R R
Ononis Natrix L.	1,2	A C
— reclinata L.	?	?
— campestris Koch et Ziz.	1,2	C
— — *var.* confusa.	2	A C
— repens L.	1	C
— minutissima L.	2	C
Anthyllis Vulneraria L.	3	A R
— *var.* rubriflora.	2	A R
— *var.* albiflora.	2	A R
Medicago lupulina L.	1.2.3	C
— falcata L.	1,2	A C
— — *var.* versicolor.	1,2	A R
— sativa L.	1,2	A C
— orbicularis All.	1,2	A C
— polycarpa Willd.	1,2	C
— — *var.* apiculata.	1,2	A C
— — *var.* denticulata.	1,2	A C
— — *var.* lappacea.	1,2	A C
— maculata Willd.	1,2	A C
— minima Lamk.	1,2	C
— agrestis Ten.	2	A R
Trigonella monspeliaca L.	1,2	R
— hybrida Pourret.	1	R R
Melilotus sulcata Desf.	1	A R
— parviflora Desf.	1	A R
— arvensis Wallr.	1,2	A C
— alba Lam.	1,2	C
— altissima Thuill.	1	R
Trifolium stellatum L.	2	A R
— angustifolium L.	2,3	R
— incarnatum L.	1,2	R
— medium L.	3	R R
— pratense L.	1	C
— ochroleucum L.	3	A R
— lappaceum L.	1,3	A R
— arvense L.	1,2	C
— striatum L.	1,3	A C
— scabrum L.	1,2	C
— fragiferum L.	1	A C
— resupinatum L.	1,2	A R
— glomeratum L.	1.3	R
— repens L.	1	C

— campestre Schreb.	1,2	A C
— minus Relh.	1,2	R
— patens Schreb	1	RR
Dorycnium suffruticosum Will.	1.2	C
Tetragonolobus siliquosus Roth.	1	A C
Lotus rectus L.	1	A C
— hirsutus L.	2,3	AR
— corniculatus L.	1,3	C
— — *var.* villosus.	2	A R
— — *var.* symmetricus.	1	A R
Astragalus monspessulanus L.	1.2.3	A C
— glycyphyllos L.	3	R
Colutea arborescens L.	1,3	RR
Psoralea bituminosa L.	1,2	A C
Vicia sativa L.	1,2,3	A C
— angustifolia All.	1,2	C
— — *var.* segetalis.	1,2	C
— peregrina L.	2	A C
— lutea L.	2	A C
— hybrida L.	1,2	C
— serratifolia Jacq.	1	RR
— sepium L.	3	A C
— Cracca L.	1,3	AR
— tenuifolia Roth.	1	RR
— varia Host.	1,2	R
— atropurpurea Desf.	2	AR
Ervum hirsutum L.	1,3	A C
— tetraspermum L.	1,3	AR
— gracile DC.	1,2	A C
Pisum arvense L.	1	RR
Lathyrus Aphaca L.	1.2.3	C C
— cicera L.	2	A C
— annuus L.	2,3	R
— angulatus L.	2,3	A R
— sphœricus Retz.	2,3	R
— setifolius L.	2,3	AR
— pratensis L.	1,3	C
— tuberosus L.	1	R
— latifolius L.	3	RR
— ensifolius Badaro.	2,3	A C
— macrorrhizus Wimm	3	A C
Scorpiurus subvillosa L.	1,2	A R
Coronilla Emerus L.	1;3	A C
— glauca L.	1	RR
— minima L.	2	A C
— scorpioides Koch.	1,2	C
Ornithopus compressus L.	2,3	A R
Hippocrepis comosa L.	2,3	A C
— ciliata Willd.	1	R
Onobrychis supina DC.	2	A R
— Caput-galli Lam.	1,2	A C
— sativa Lamk.	1,2	A C
AMYGDALÉES		
Prunus spinosa L.	1,3	C
— fruticans Rchb.	1,2	A C
Cerasus vulgaris Mill.	3	A R
— Mahaleb Mill.	1,3	R
ROSACÉES		
Spiræa Filipendula L.	1,3	A R
Geum urbanum L.	1,3	A C
— silvaticum Pourr.	2.3	A R
Potentilla verna L.	1,2	A C
— reptans L.	1,2	C
— fragariastrum Ehrh.	3	R R
Rubus cœsius L	1,2	A C
— glandulosus Bell.	1,3	A C
— tomentosus Borck.	2,3	A R
— collinus DC.	1,2	A C
— discolor Weihe et Nées.	1,2	C
Rosa sempervirens L.	1.2	A C
— sepium Thuill.	2	A C
— canina L.	1,2	C
— — *var.* dumalis.	1,2	A C
— — *var.* biserrata.	1,2	A C
— — *var.* luteliana.	1.2	A C
— dumetorum Thuill.	1,2	A C
— — *var.* obtusifolia.	1,2	A C
— Pouzini Tratt.	1,2	A R

— rubiginosa L.	2,3	A R
— graveolens.	2	A R
— — *var.* Baicherei.	2	R
Agrimonia Eupatoria L.	1,2,3	A C
Poterium muricatum Spach.	1,3	A C
— Magnolii Spach.	1,2	A C
Alchemilla arvensis Scop.	1,2	A C
POMACÉES		
Cratœgus monogyna Jacq.	1,2,3	C
— oxyacantha L.	3	A R
— ruscinonensis Gren et Bl.	2	R
Amelanchier vulgaris Mœnch.	1,3	R
Cydonia vulgaris Pers.	1,2	A R
Pirus amygdaliformis Vill.	2	R R
— salvifolia DC.	3	R
Malus communis Lam.	1,2	R
Mespilus Germanica L.	3	A C
Sorbus domestica L.	2,3	A R
— torminalis Crantz.	3	R
ONAGRARIÉES		
Epilobium hirsutum L.	1	A C
— parviflorum Schreb.	1,3	A C
— montanum L.	3	R
— tetragonum L.	1	A R
Œnothera biennis L.	1	R
HALORAGÉES		
Myriophyllum verticillatum L.	1	A C
— spicatum L.	1	A C
LYTHRARIÉES		
Lythrum Salicaria L.	1	A C
— Hyssopifolia L.	1	R R
HIPPURIDÉES		
Callitriche stagnalis Scop.	1	A C
— verna Kutz.	1	A C
CERATOPHYLLÉES		
Ceratophyllum demersum L.	1	A C
TAMARISCINÉES		
Tamarix gallica L.	1	A R
Myricaria germanica L.	1	A R

CUCURBITACÉES		
Bryonia dioica Jacq.	1,2,3	C
Ecballium Elaterium Rich.	1,2	A C
PORTULACÉES		
Portulaca oleracea L.	1	A C
PARONYCHIÉES		
Corrigiola littoralis L.	1	R
Herniaria glabra L.	1,2	A R
— hirsuta L.	1,2	A C
CRASSULACÉES		
Sedum album L.	1,2	C
— dasyphyllum L.	1,2,3	A C
— acre L.	1,2,3	C
— reflexum L.	2,3	A R
— nicœense All.	2	C
Sempervivum tectorum L.	2	R
Umbilicus pendulinus DC.	1,2,3	A C
SAXIFRAGÉES		
Saxifraga tridactylites L.	1,2	A C
OMBELLIFÈRES		
Eryngium campestre L.	2	A C
Sanicula europæa L.	3	R
Daucus Carota L.	1,2	A C
Orlaya grandiflora Hoffm.	2	A R
— platycarpos Koch.	1,2	A C
Turgenia latifolia Hoffm.	2	A R
Caucalis daucoides L.	1,2	C
Torilis arvensis Gren.	1,2	A C
— Anthriscus Gmel.	1,3	A C
— nodosa Gœrtn.	2	C
Bifora testiculata DC.	1,2	A R
Thapsia villosa L.	2	R
Anethum graveolens L.	1,2	A R
Opoponax Chironium Koch.	1	A R
Pastinaca pratensis Jord.	1	R
Heracleum Lecoqii God. et Gr.	1	A C
— — *var.* dissectifolium.	1	A R
— Sphondylium L.	1	A C
Tordylium maximum L.	1,2	R
Silaus pratensis Bess.	1	A C
Seseli tortuosum L.	1,2	A C

— montanum L.	2,3	AC
Fœniculum officinale All.	3	R
— piperitum DC.	1,2	AR
Œnanthe pimpinelloides L.	1	AC
— Lachenalii Gm.	1	AR
— fistulosa L.	1	AC
Bupleurum protractum Hff.	1,2	R
— tenuissimum L.	1,2	AC
— fruticosum L.	1,2	R
Sium angustifolium L.	1	AC
Carum Bulbocastanum Koch	2,3	R
Ammi majus L.	1,2	AR
— Visnaga Lam.	1,2	AR
Falcaria Rivini Host.	2	AC
Helosciadium nodiflorum K	1	C
Apium graveolens L.	1	R
Scandix Pecten-Veneris L.	1,2	C
Anthriscus vulgaris Pers.	1,3	AC
— silvestris Hoffm.	1,3	AR
Conopodium majus Loret.	3	R
Smyrnium olusatrum L.	1	AC
Trinia dioica Gaud.	2,3	AR
Conium maculatum L.	1	R
HÉDÉRACÉES		
Hedera Helix L	1,3	C
Cornus sanguinea L.	1,3	AC
LORANTHACÉES		
Viscum album L.	2,3	AR
CAPRIFOLIACÉES		
Sambucus Ebulus L.	1,3	C
— nigra L.	1,2	AC
Viburnum Tinus L.	2,3	R
— Lantana L.	1,3	AR
Lonicera etrusca Santi.	2,3	AC
— Periclymenum L.	3	AR
RUBIACÉES		
Rubia peregrina L.	1,2	AC
Galium Cruciata Scop.	1,3	AC
— Bauhini Lois.	3	AR
— verum L.	1,3	AC
— maritimum L.	1.2.3	AC
— elatum Thuill.	1	C
— silvestre Poll.	1,3	AC
— — *var.* commutatum	1	AC
— — *v.r.* silvivagum.	2,3	AR
— palustre L.	1	AC
— parisiense L.	1	AC
— Aparine L.	1,2	C
— tricorne L.	2	C
— erectum Huds.	2	AC
Asperula galioides MB.	1	AR
— arvensis L.	1,2	C
— cynanchica L.	2	AC
Sherardia arvensis L.	1,2	C
Crucianella angustifolia L.	2	R
VALÉRIANÉES		
Centranthus ruber DC.	2	AR
— calcitrapa Dufr.	2	AC
Valeriana officinalis L.	3	R
— — *var.* angustifolia.	3	RR
Valerianella olitoria Poll.	1,2	CC
— carinata Lois.	1,2	AC
— pumila DC.	1,2	C
— echinata DC.	1,2	C
— eriocarpa Desv.	1,2	AC
— coronata DC.	1,2	AC
— discoidea Lois.	1,2	AC
DIPSACÉES		
Scabiosa maritima L.	1,2	AC
— Gramuntia L.	2	AR
— Succisa L.	3	R
Knautia arvensis Koch.	1,2	AR
Cephalaria leucantha Schrad	2	AR
Dipsacus silvestris Mill.	1,3	AC
CORYMBIFÈRES.		
Eupatorium cannabinum L.	1,3	C
Nardosmia fragrans Reich.	1	AR
Tussilago Farfara L	1,2,3	AC
Solidago Virga-aurea L.	3	R
Conyza ambigua DC.	1,2	AC
Erigeron canadensis L.	1,2,3	AC
— acer L.	2	R

Bellis perennis L.	1,2,3	C	Cirsium lanceolatum Scop.	1,2	C
-- silvestris Cyr.	2,3	AR	— eriophorum Scop.	1,3	RR
Doronicum Pardalianches L.	3	R	— monspessulanum All.	1	AR
Senecio vulgaris L.	1,2,3	CC	— bulbosum DC.	1,2,3	AR
— viscosus L.	2	R	— acaule All.	2,3	R
— Jacobæa L.	3	AR	— arvense Scop.	1,2,3	CC
— — *var.* nemorosus.	2,3	AR	Carduus tenuiflorus Curt.	1,2,3	C
— erucifolius L.	1,2	AC	— pycnocephalus L.	1,2	AC
Artemisia vulgaris L.	1,3	AR	— nutans L.	2,3	R
— campestris L.	1	AC	— spiniger Jord.	2	AC
— — *var.* occitanica.	1	AC	Carduncellus mitissimus DC.	1,2	R
— Absinthium L.	1,3	AR	Centaurea amara L.	2	C
Chrysanthemum coronarium L.	1,2	R	— Jacea L.	1,3	AC
Leucanthemum vulgare DC.	1,3	C	— Cyanus L.	1,3	AR
— pallens DC.	2	AC	— paniculata L.	2	AC
Anthemis mixta L.	1,3	AR	— asperea L.	2,3	C
— arvensis L.	2,3	AC	— collina L.	2	AC
— Cotula L.	1,2,3	C	— Calcitrapa L.	1,2,3	C
Cota altissima Gay.	1,2	AR	— melitensis L.	2	R
Anacyclus clavatus Pers.	1,2	C	— solstitialis L.	2,3	CC
Santolina squarrosa Willd.	2	AC	Microlonchus Clusii Spach.	1,2	AR
Achillea odorata L.	2	AR	Kentrophyllum lanatum DC.	1,2	C
— Millefolium L.	1,2,3	C	Serratula tinctoria L.	3	R
— Ageratum L.	1,2	AR	Leuzea conifera DC.	2	R
Bidens tripartita L.	1	R	Carlina corymbosa L.	1,2	AC
Inula Conyza DC.	1,2	AC	— vulgaris L.	3	AR
— dysenterica L.	1,3	C	Lappa minor DC.	1 3	AC
— Pulicaria L.	1	AR	Xeranthemum inapertum W.	2,3	AR
— montana L.	1	R	CHICORACÉES		
Cupularia viscosa God et Gr.	1,2	AC	Catananche cœrulea L.	2	R
Helichrysum Stœchas DC.	2	AC	Cichorium Intybus L.	1,2	AC
— angustifolium DC.	1,2	AC	Hedypnois cretica Willd.	1,2	C
Gnaphalium luteo-album L.	1	R	— polymorpha DC.	1,2	AC
Filago spatulata Presl.	1,2	C	Rhagadiolus stellatus DC.	1,2	AC
Calendula arvensis L.	1,2	C	— edulis Gœrtn.	1,2	C
CYNAROCÉPHALES			Lampsana communis L.	1,3	AC
Echinops Ritro L.	2	AC	Hypochœris radicata L.	1,3	AC
Galactites tomentosa Mœnch.	1,2	R	Thrincia hirta Roth.	1,2	AC
Silybum Marianum Gœrtn.	1,3	AR	Leontodon autumnalis L.	1,3	AR
Onopordon Acanthium L.	1,2,3	C	— proteiformis Vill.	1,2	AR
			Picris spinulosa Bertol.	2	C

— hieracioides L.	1,3	R
Helminthia echioides Gœrtn	1,2	AC
Urospermum Dalechampii Desf.	1,2	AC
Podospermum laciniatum DC.	1,2	C
— *var.* decumbens.	2	AC
Tragopogon pratensis L.	1	C
— australis Jord.	2	AR
Chondrilla juncea L.	2, 3	C
Taraxacum officinale Wigg.	1, 2	AC
— lœvigatum DC.	2	C
— gymnanthum DC	2, 3	AC
— obovatum DC.	2	AC
— palustre DC.	1	AR
Lactuca saligna L.	1, 2	AC
— Scariola L.	1, 3	AC
— virosa L.	1, 3	AC
Sonchus oleraceus L.	1,2,3	C
— *var.* lacerus	1, 2	AC
— asper All.	1,2,3	AC
— maritimus L.	1	RR
— aquatilis Pourret.	1	AC
Pterotheca sancta Schultz.	1, 2	C
Crepis taraxacifolia Thuill.	1, 2	C
— *var.* multicaulis.	1, 2	AC
— setosa Hall.	1	R
— fœtida L.	1, 2	AC

— virens Vill.	1	AC
— pulchra L.	1, 2	AR
Hieracium Pilosella L.	2, 3	AC
— amplexicaule L.	3	R
— Jaubertianum Timbal et Lor.	1, 3	AR
— vulgatum Fries.	1, 3	AR
Andryala sinuata L.	1, 2	AC
Scolymus hispanicus L.	1, 2	AC
AMBROSIACÉES		
Xanthium strumarium L.	1, 2	C
— macrocarpum DC.	1	AC
— spinosum L.	1, 2	AC
CAMPANULACÉES		
Jasione montana L.	3	AR
Phyteuma orbiculare L.	3	R
— spicatum L.	3	RR
Specularia Speculum Al. DC	1, 2	C
— hybrida Al. DC.	1. 2	AC
Campanula Erinus L.	1, 2	AC
— Trachelium L.	3	R
— Rapunculus L.	1,2,3	C
ERICINÉES		
Arbutus Unedo L.	3	AR
Calluna vulgaris Salisb.	3	AC
Erica arborea L.	3	AC
— scoparia L.	2, 3	C

CLASSE III. — COROLLIFLORES.

PRIMULACÉES		
Primula officinalis Jacq.	2, 3	AC
Asterolinum stellatum Link.	1, 2	AC
Lysimachia vulgaris L.	1	AC
— nemorum L.	3	AR
Coris monspeliensis L.	2	AR
Anagallis phœnicea Lam.	1,2,3	C
— cærulea Lam.	1.2.3	C
Samolus Valerandi L.	1.2.3	AC

JASMINÉES		
Fraxinus excelsior L.	1, 3	AC
— *var.* australis.	1	AC
Ligustrum vulgare L.	1, 3	C
Jasminum fruticans L.	2	AR
APOCYNÉES		
Vinca major L.	1, 3	AC
Vincetoxicum officinale Mœn.	3	AR
— *var.* laxum.	3	R

GENTIANÉES		
Limnanthemum nymphoides Hoffm.	1	AR
Erythræa Centaurium Pers.	1, 3	AC
— pulchella Fries.	2, 3	AR
Chlora perfoliata L.	1.2.3	AC
CONVOLVULACÉES		
Convolvulus sepium L.	1, 3	AC
— arvensis L.	1.2.3	C
— Cantabrica L.	2	AC
Cuscuta Epithymum Murs.	2	AC
— Godronii Desm.	1, 3	AC
BORRAGINÉES.		
Borrago officinalis L.	1, 3	AR
Symphytum tuberosum L.	1, 3	AC
Anchusa arvensis Bieb.	1, 3	AC
— italica Retz.	1,2,3	AC
Nonnea alba DC.	1	R
Lithospermum purpureo-cæruleum L.	1, 3	AR
— officinale L.	1, 3	AC
— arvense L.	1,2,3	C
Echium italicum L.	1, 2	AC
— vulgare L.	1, 2	C
— *var.* parviflorum	1, 2	AR
— plantagineum L.	1, 2	AC
Pulmonaria vulgaris Mérat.	2	AR
Myosotis palustris With.	1	AC
— hispida Schlecht.	1, 2	C
— intermedia Link.	1,2,3	C
— versicolor Pers.	1, 3	R
Lappula Myosotis Mœnch.	1, 2	AR
Cynoglossum cheirifolium L.	2	R
— pictum Ait.	1.2.3	C
Heliotropium europæum L	1, 2	C
SOLANÉES		
Lycium barbarum L.	1, 2	AC
Solanum villosum Lam.	1, 2	C
— miniatum Bernh.	1, 2	C
— nigrum L.	1, 2	C
— Dulcamara L.	1, 3	C
Hyoscyamus niger L.	1,2,3	AR
— major M.	1, 2	AR
Verbascum Thapsus L.	1,2,3	AR
— sinuatum L.	1, 2	AC
— Lychnitis L.	3	R
— thapso-sinuatum.	2	AR
— Blattaria L.	1	R
SCROFULARIACÉES		
Scrofularia nodosa L.	1, 3	AR
— aquatica L.	1, 3	AC
— canina L.	1, 2	C
Antirrhinum Orontium L.	1.2,3	AC
— majus L.	1, 2	AR
— intermedium Del	1	RR
Linaria spuria Mill.	1, 2	C
— Elatine Desf.	1, 2	AC
— simplex DC.	1, 2	AR
— striata DC.	1, 2	C
— supina Desf.	1, 2	AC
— minor Desf.	1	AR
— vulgaris Mœnch.	1	R
Gratiola officinalis L.	1	AR
Veronica Teucrium L.	1, 3	AR
— Chamædrys L.	1, 3	AC
— Beccabunga L.	1, 3	AC
— Anagallis L.	1	AR
— *var.* glandulosa.	1	R
— serpyllifolia L.	3	R
— arvensis L.	1.2.3	AC
— Buxbaumii Ten.	1, 2	AC
— agrestis L.	1.2.3	AC
— polita Fries.	1, 2	C
— hederæfolia L.	1, 2	C
Odontites serotina Rchb.	1	R
Bartsia latifolia Sibth.	1	AC
Rhinanthus major Ehrh.	1, 3	R
Pedicularis silvatica L.	3	RR
Euphrasia rigidula Jord.	3	AR
Digitalis lutea L.	1, 3	R
Melampyrum cristatum L.	3	R
— pratense L.	3	R

OROBANCHÉES		
Phelipœa arenaria Walpers.	1	RR
Orobanche cruenta Bertol.	1, 3	R
— rapum Th.	3	R
— Galii Duby.	1	R
— Epithymum DC.	2	AC
— loricata Rchb.	1	AC
— Hederæ Duby.	1, 3	AR
— minor Sutt.	1, 2	AC
— Picridis Vauch.	1	R
Lathræa clandestina L.	1, 3	AR
LABIÉES		
Lavandula Stæchas L.	3	AC
— vera DC.	2, 3	AC
— latifolia Vill.	1, 2	AC
Mentha rotundifolia L.	1.2.3	C
— aquatica L.	1, 3	AC
— Pulegium L.	1, 2	AC
Lycopus europæus L.	1, 3	AC
Origanum vulgare L.	1, 3	C
Thymus vulgaris L.	1, 2	AC
— Serpyllum L.	1, 2	C
— Chamædrys Fries.	3	AC
Calamintha Nepeta Savi.	1, 2	C
— Acinos Clairv.	1.2.3	C
— Clinopodium Benth.	1, 3	AC
Melissa officinalis L.	1	R
Rosmarinus officinalis L.	1, 2	AR
Salvia officinalis L.	2	R
— pratensis L.	1, 2	AC
— Verbenaca L.	1.2.3	AC
— horminoides Pourr.	1, 2	C
— Clandestina L.	1.2.3	AC
Glechoma hederacea L.	1, 3	AC
Lamium amplexicaule L.	1.2.3	C
— hybridum Vill.	1, 3	AR
— purpureum L.	1.2.3	C
Galeopsis Ladanum L. *var.* latifolia.	3	AR
— *var.* angustifolia.	1, 2	R

Galeobdolon luteum DC.	3	AR
Stachys silvatica L.	3	RR
— palustris L.	1	R
— annua L.	1	AR
— recta L.	1.2.3	AC
Betonica officinalis L.	3	AC
Phlomis Herba-venti L.	1, 2	AC
Sideritis hirsuta L.	1, 2	C
Marrubium vulgare L.	1.2.3	C
Melittis melissophyllum L.	3	AR
Scutellaria galericulata L.	1	AC
Brunella hyssopifolia L.	1, 2	AC
— vulgaris L.	1, 3	AC
— alba Pall.	2, 3	AR
— grandiflora Jacq.	3	R
Ajuga reptans L.	1, 3	AC
— Chamæpytis Schreb.	1.2.3	C
Teucrium Scordium L.	1	R
— Scorodonia L.	1, 3	AR
— Chamædrys L.	2, 3	AC
— Polium L.	2, 3	AC
VERBÉNACÉES		
Verbena officinalis L.	1.2.3	C
— *var.* prostrata.	1	AR
Vitex Agnus-Castus L.	1	RR
GLOBULARIÉES		
Globularia vulgaris L.	1, 3	R
PLANTAGINÉES		
Plantago major L.	1.2.3	AC
— media L.	1, 3	AC
— lanceolata L.	1.2.3	CC
— *var.* lanuginosa.	1	AR
— Lagopus L.	1, 2	AR
— albicans L.	2	RR
— serpentina All.	2, 3	AC
— *var.* longibracteata.	2	AR
— Coronopus L.	1.2.3	C
— — *var.* latifolia.	1, 2	AR
— arenaria Waldst.	1	R
— Cynops L.	2	AC

CLASSE IV. — MONOCHLAMYDÉES.

ARISTOLOCHIÉES		
Aristolochia Clematitis L.	1	R
— Pistolochia L.	2	R
— rotunda L.	1 , 2	A C
CYTINÉES		
Cytinus Hypocistis L. *var.* kermesinus.	3	R R
SANTALACÉES		
Thesium divaricatum Jan.	2	A C
— pratense Ehrh.	1	R
Osyris alba L.	1 , 2	C
DAPHNOIDÉES		
Passerina annua Wichstr.	1.2,3	C
— Thymelæa DC.	2	A R
Daphne Laureola L.	1 , 3	A C
SALSOLACÉES		
Amarantus deflexus L.	1,2.3	C
— ascendens Lois.	1 , 2	A C
— silvestris Desf.	1.2.3	A C
— Delilei Richter et Loret.	1, 2	A C
— albus L.	1, 2	A C
Polycnemum arvense L.	1, 2	C
Atriplex hastata L.	1,2.3	C
— patula L.	1.2,3	A C
— Halimus L.	1	R
Chenopodium Botrys L.	1	R
— polyspermum L.	1 , 3	A R
— Vulvaria L.	1,2.3	C
— album L.	1,2,3	A C
— opulifolium Schrad.	1.2.3	C
— hybridum L.	1	A R
— murale L.	1.2.3	C
POLYGONÉES		
Rumex pulcher L.	1.2.3	C
— obtusifolius L.	1 , 3	A C
— conglomeratus Murr.	1.2,3	A C
— sanguineus L.	1	A R
— crispus L.	1.2.3	C

— Acetosa L.	1, 3	A C
— Acetosella L.	3	A C
Polygonum amphibium L.	1	A C
— *var.* terrestris.	1	A R
— lapathifolium L.	1 , 3	A C
— Persicaria L.	1	C
— Hydropiper L.	1	A C
— aviculare L.	1,2,3	C
— *var.* multiforme.	1	A C
— Convolvulus L.	1 , 3	A R
— dumetorum L.	3	R
URTICÉES		
Urtica urens L.	1.2.3	C
— dioïca L.	1,2.3	C
— pilulifera L.	1,2,3	A R
Parietaria ramiflora Mœnch.	1.2.3	C
Humulus Lupulus L.	1, 3	A C
PHYTOLACCÉES.		
Phytolacca decandra L.	1 , 2	A R
ULMACÉES		
Ulmus campestris L.	1.2.3	C
— — *var.* suberosa.	1.2.3	A C
EUPHORBIACÉES		
Euphorbia helioscopia L.	1.2.3	A C
— platyphylla L.	1 , 3	A C
— pubescens Desf.	1	A R
— pilosa L.	1 , 3	A C
— Duvalii Lecoq et Lamotte.	1 , 3	C
— flavicoma DC.	2	A R
— Gerardiana Jacq	1 , 2	A C
— Esula L.	1	A C
— serrata L.	1 , 2	A C
— Cyparissias L.	1,2,3	C
— exigua L.	1.2.3	A C
— falcata L.	1.2.3	C
— Peplus L.	1.2.3	C
— peploides Gn.	1.2.3	A C
— segetalis L.	1.2.3	C

— amygdaloides L.	1, 3	A *C*	— amygdalina L.	3	A *C*
— Characias L.	1, 2	A R	— incana Schrad.	1, 3	A *C*
Mercurialis perennis L.	3	R R	— fragilis L.	1	A R
— annua L.	1,2,3	*C*	— purpurea L.	1, 3	*C*
— tomentosa L.	1, 2	A R	— cinerea L.	3	A R
Buxus sempervirens L.	1, 2	R	Populus Tremula L.	3	A R
CUPULIFÈRES			— alba L.	1, 3	A *C*
Fagus silvatica L.	3	RRR	— nigra L.	1,2,3	*C*
Quercus pubescens Willd.	1, 3	A *C*	— pyramidalis Roz.	1	A *C*
— pedunculata Ehrh.	3	R	— virginiana Desf.	1	A R
— Ilex L.	1,2,3	A *C*	BÉTULINÉES		
— coccifera L.	2, 3	R	Alnus glutinosa Gœrtn.	1, 3	*C*
Corylus Avellana L.	3	A *C*	CONIFÈRES		
SALICINÉES			Pinus halepensis Mill.	2	A R
Salix alba L.	1,3	A *C*	JUNIPÉRACÉES		
— capræa L.	3	R	Juniperus communis L.	2, 3	A *C*
— triandra L.	1	A *C*			

2e EMBRANCHEMENT

MONOCOTYLÉDONÉES

ALISMACÉES			LILIACÉES		
Alisma Plantago L.	1	A R	Tulipa silvestris L	2	R
— *var.* lanceolatum.	1,3	A *C*	Scilla autumnalis L.	2	A R
— ranunculoides L.	1	A R	Ornithogalum narbonense L.	2	A R
COLCHICACÉES			— divergens Bor.	1,2,3	*C*
Colchicum longifolium Castagne.	1, 2	A R	— *var.* paterfamilias.	1	A *C*
— autumnale L.	3	R	— umbellatum L.	1 2	A R
Butomus umbellatus L.	1	R R	— tenuifolium Guss	2	R
			Gagea arvensis Schult.	2	R R

Allium vineale L.	1,2	AC
— polyanthum Rœm et Schult.	1,2	C
— sphœrocephalum L.	1,2	AC
— roseum L.	1,2	AC
— oleraceum L.	1,2,3	AC
— pallens L.	1,2	R
Bellevalia romana Rchb.	3	R
Muscari comosum Mill.	1,2	AC
— neglectum Guss.	1,2,3	C
— racemosum DC.	1,2	AR
Asphodelus cerasifer Gay.	2	RR
Aphyllanthes monspeliensis L.	1,2	AC
ASPARAGINÉES		
Asparagus officinalis L.	1	AC
— acutifolius L.	1,2	AC
Ruscus aculeatus L.	1,2,3	AC
DIOSCORÉES		
Tamus communis L.	3	AR
IRIDÉES		
Iris Chamœiris Bertol.	2	RR
— germanica L.	1,2	R
— pseudo-Acorus L.	1	AC
— fœtidissima L.	1	AR
— graminea L.	2	R
Gladiolus segetum Gawl.	1,2	AC
AMARYLLIDÉES		
Narcissus pseudo-Narcissus L.	1,3	R
— juncifolius Lag.	2	R
— incomparabilis L.	1	RR
— Tazetta L.	1	C
ORCHIDÉES		
Spiranthes autumnalis Rich.	1,2	R
Cephalanthera ensifolia Rich	3	RR
— rubra Rich.	3	R
Epipactis microphylla Sir.	2,3	AR
Listera ovata R. Br.	1,3	RR
Platanthera bifolia Rich.	1,3	RR
Loroglossum hircinum Rich.	1,2	AR
Anacamptis pyramidalis Rich	1,3	R
Orchis Morio L.	2,3	AC
— *var.* picta.	2,3	AC
— ustulata L.	3	R
— mascula Huds.	1,2,3	R
— purpurea L.	2,3	AR
— provincialis Balbis.	3	AR
— laxiflora Lam.	1,3	R
— palustris L.	1	AR
— maculata L.	3	R
Aceras anthropophora R. Br.	2,3	AC
Ophrys aranifera Huds.	1,2,3	AC
— *var.* atrata.	2,3	AC
— apifera Huds.	1,3	AR
— Scolopax Cav.	1,2	AR
— lutea Cav.	2,3	R
HYDROCHARIDÉES		
Vallisneria spiralis L.	1	C
Helodea canadensis Rich.	1	AC
NAIADÉES		
Potamogeton fluitans Roth.	1	AC
— lucens L.	1	R
— perfoliatus L.	1	AC
— crispus L.	1	AC
— pectinatus L.	1	AR
— densus L.	1	C
— *var.* oppositifolius.	1	AC
Zannichellia palustris L.	1	AC
Naias major All.	1	AC
LEMNACÉES		
Lemna minor L.	1,3	C
— gibba L.	1,2	AR
— polyrrhiza L.	1,2	AR
AROÏDÉES		
Arum italicum Mill.	1,2	AC
TYPHACÉES		
Typha latifolia L.	1,3	AR
JONCÉES		
Juncus conglomeratus L.	1,3	C
— effusus L.	1,3	AC
— glaucus Ehrh.	1,2,3	AC

Juncus lamprocarpus Ehrh.	1,3	C
— obtusiflorus Ehrh.	1,3	AC
— compressus Jacq.	1,3	C
— bufonius L.	1,3	AC
Luzula Forsteri DC.	1 3	AR
— campestris DC.	1,3	AC
— silvatica Gaud.	3	R
CYPÉRACÉES		
Cyperus longus L.	1,3	AC
— fuscus L.	1	AR
— flavescens L.	1	R
Scirpus maritimus L.	1	AR
— Holoschœnus L.	1,3	C
— lacustris L.	1	AR
— setaceus L.	1,3	AC
— parvulus Rœm.	1	R
Heleocharis palustris L	1	AC
— uniglumis Link	1	R
Carex divisa Huds.	1,3	C
— vulpina L.	1.2.3	AC
— muricata L.	1,2,3	AC
— divulsa Good.	1.2.3	AC
— stricta Good.	1	AC
— glauca Scop.	1,2	C
— pendula Huds.	1,3	AR
— prœcox Jacq.	1,2	AC
— Halleriana Asso.	2,3	R
— distans L.	1	AR
— riparia Curt.	1	C
— hirta L.	1	AC
GRAMINÉES		
Andropogon Ischœmum L.	1,2	AR
Panicum Crus-galli L.	1	C
— sanguinale L.	1,3	C
Setaria viridis P. B.	1.2.3	C
— verticillata P. B.	1	C
Dactylon officinale Vill.	1.2.3	CC
Anthoxanthum odoratum L.	1,3	AC
Phalaris canariensis L.	1,2	R
— paradoxa L.	1	AR
— arundinacea L.	1	AR

Phleum pratense L.	1,3	C
— *var.* nodosum.	1	AC
— Bœhmeri Wibel.	2,3	AC
Alopecurus agrestis L.	1.2,3	AC
Chamagrostis minima Borkh.	2,3	C
Agrostis verticillata Vill.	1	C
— olivetorum Godr. et Gren.	2	R
— vulgaris With.	1,3	AC
— alba L.	1,3	AC
Polypogon monspeliensis Desf.	1	AR
Milium lendigerum L.	1	AC
Arundo Donax L.	1	R
— Phragmites L.	1	C
Aira caryophyllea L.	1,2	AC
— cupaniana Guss.	2	AR
— media Gn.	1,2	AR
— flexuosa L.	3	AR
Avena barbata Brot.	1,2	C
— sterilis L.	1.2.3	AC
— bromoides Gn.	2	AC
Arrhenatherum elatius M et K	1,3	AC
Gaudinia fragilis P. B.	1,2	AR
Holcus lanatus L.	1,2	CC
— mollis L.	1,3	AR
Kœleria cristata Pers.	1,2	R
— phleoides Pers.	1,2,3	AC
Glyceria fluitans R. Br.	1	AC
Melica ciliata L.	1,2	AR
— Bauhini All.	2	R
— uniflora Retz.	3	R
Briza media L.	1.3	AC
— *var.* pallens.	1	AR
Poa annua L.	1,2,3	C
— bulbosa L.	1,2,3	C
— *var.* vivipara.	1,2,3	CC
— trivialis L.	1,3	C
— pratensis L.	1,2,3	AC
— compressa L.	1,2	AC
Scleropoa rigida Griseb.	1,2	AC
Dactylis glomerata L.	1.2.3	C

— *var*. hispanica.	2	AC
Festuca ovina L.	1.2.3	AC
— duriuscula L.	1,3	C
— arundinacea Schreb.	1	AC
— pratensis Huds.	1	AC
— rubra L.	1,2	AR
Vulpia pseudomyuros Soy. Will.	1,2	AC
— ciliata Link.	1	AC
Bromus tectorum L.	1,2.3	C
— sterilis L	1,2.3	C
— maximus Desf.	1,2	AC
— madritensis L.	2	AC
— rubens L.	1,2	AC
— erectus Huds.	1,3	AC
— arvensis L.	2,3	AC
— commutatus Schrad.	1,2	AC
— mollis L.	1,2.3	CC
— squarrosus L	2	AR
Cynosurus cristatus L.	1	R
— echinatus L.	1,3	AC
Nardurus unilateralis Boiss.	1	R
— *var*. aristatus	1	R
— Lachenalii Godr.	1,2	R
Brachypodium silvaticum R. et S.	1,3	AR
— pinnatum P. B.	1,3	AR
— phœnicoides L. et B.	1,2	AC
— ramosum R. et S.	2	C
— distachyon R. et S.	1,2	AC
Hordeum murinum L.	1.2.3	CC
Triticum campestre Godr.	1,2	AC
— repens L.	1,2.3	AC
Ægilops ovata L.	1,2	AC
Lolium perenne L.	1.2.3	C
— *var*. tenue.	1	AC
— italicum A. Braun.	1	AR
— rigidum Gaud.	1.2.3	C
— temulentum L.	1.2.3	C

3° EMBRANCHEMENT

ACOTYLÉDONÉES.

FOUGÈRES		
Ceterach officinarum Willd.	1.2.3	AC
Polypodium vulgare L	3	R
Polystichum Filix-mas Roth.	3	AC
Cystopteris fragilis Bernh.	3	R
Asplenium Ruta-muraria L.	1,3	AR
Scolopendrium officinale Sm.	1,3	R
Pteris aquilina L.	3	AC
Adianthum Capillus-Veneris L.	1.2.3	AC
EQUISÉTACÉES		
Equisetum arvense L.	1,3	C
— maximum Lam.	1,3	AC
— palustre L.	1	AC
— ramosissimum Desf	1	AC
— hyemale L.	1,3	AR

N. B. — Les végétaux agames ou Acotylédonés cellulaires, toujours dépourvus de vaisseaux, n'entrent pas

dans le cadre de notre future Flore. En conséquence nous excluons de ce catalogue les espèces qui appartiennent aux classes suivantes : *Characées*, *Hépatiques*, *Mousses*, *Lichens*, *Champignons*, *Algues*.

Les jeunes botanistes qui voudraient étudier cette troisième partie du règne végétal peuvent consulter les *travaux cryptogamiques* de M. Casimir Roumeguère sur le département ainsi que nos *Contributions à la Flore du Bassin de l'Aude et des Corbières.*

Nous conseillerons aussi aux débutants de se procurer les ouvrages édités par la librairie Paul Dupont, 4, rue du Bouloi, Paris, savoir :

Nouvelle Flore des Mousses et des Hépatiques, **par M. Douin**.
Nouvelle Flore des Champignons, **par MM. Costantin et Dufour**.
Nouvelle Flore des Algues. **(EN PRÉPARATION).**
Nouvelle Flore des Lichens. **(EN PRÉPARATION).**

Ces travaux sont destinés à faire suite à la *Nouvelle Flore de France* par MM. Gaston Bonnier et Georges de Layens ; il se recommandent surtout par la simplicité de la méthode et la clarté de l'exposition.

Ed. BAICHÈRE.



L'ÉGLISE DE MARCEILLE

(PRÈS LIMOUX)

L'Eglise champêtre située aux environs de la ville de Limoux et qui est connue sous le nom de N.-D. de Marceille n'a été l'objet d'aucune étude approfondie de la part des archéologues et des historiographes ; mais elle a servi de thème à plusieurs notices hagiographiques.

Le territoire sur lequel est édifiée cette chapelle formait au huitième siècle un simple Alleu uni au village de Pomas, situé à une petite distance. (*Allodium de Marcilia et de Pomari.*) Cet Alleu était considéré par les Religieux de l'Abbaye de Lagrasse comme faisant partie du domaine de cet établissement en vertu des concession faites par Charlemagne et par Charles-le-Chauve et confirmées par Pippinus, roi des Aquitains.

L'Alleu de Marceille figure, en effet, dans le dénombrement des biens de cette abbaye dressé, en 1521, par le syndic du monastère et le chevalier de Durfort. Mais c'était seulement alors à titre honorifique, car depuis longtemps déjà cet Alleu était passé en d'autres mains. De son côté Oliban, comte de Carcassonne, pouvait se prévaloir des donations que lui avait faites Charles-le-Chauve et dans lesquelles figurait cet Alleu, (870-877). Enfin l'abbaye de Saint-Hilaire revendiquait en 980 l'Alleu de Marceille, en vertu des libéralités qu'avaient consenties à ce monastère le comte Roger et la comtesse Adélaïs avec l'autorisation du Pape Benoît VII.

A partir de cette époque l'abbaye de Saint-Hilaire de-

meura en possession de ce territoire sur lequel fut fondée une simple station religieuse appelée Cellula. Marcilia devint dès lors une des quatre Cellulœ qui marquaient, pour ainsi dire, les étapes religieuses, mettant le monastère en relation avec Carcassonne d'un côté et Limoux de l'autre.

Sur le chemin de Carcassonne on traversait la Cellula de Verzeille dont il reste encore les ruines, que l'on remarque à proximité de cette commune p ès de la voie du chemin de fer. Puis on voyait la Cellula de Corneille, voisine du hameau de ce nom sur la rive droite de l'Aude et qui est remarquable de nos jours par ses restes consistant en quatre piliers en bon état de conservation.

Sur le chemin de Limoux on trouvait Saint-Jaume, ou Saint-Geniès, près du village de Pieusse et la Cellula de Marceille, devenue plus tard l'église champêtre dont nous nous occupons dans cette étude.

Au onzième siècle l'Alleu de Marceille appartenait à un seigneur du nom de Arnaud Siguinus qui étant entré en religion fit donation de toute sa fortune à la maison du Saint-Sépulcre au lieu dit Aygues-Vives, dans le comté de Carcassonne. Dans cette donation figure une somme de six onces d'or due à Siguinus par le détenteur de l'Alleu de Marceille qui le possédait à titre d'arrière-fief.

Les documents authentiques font défaut quand il s'agit de déterminer l'époque de la construction de l'église actuelle de Marceille ; mais la légende s'est emparée de ce sujet et la voici telle qu'elle s'est conservée dans la ville de Limoux et dans les contrées avoisinantes.

On raconte qu'un laboureur travaillait son champ et que ses bœufs s'arrêtant tout-à-coup refusèrent d'avan-

cer, bien que pressés par l'aiguillon. Le laboureur surpris creusa la terre sur le point où son attelage ne voulait plus avancer et mit à jour une statue de la Vierge au teint brun et dans un bon état de conservation. Le laboureur emporta dans sa maison cette pieuse relique ; mais la nuit suivante la statue avait disparu et on la retrouva dans le champ où elle avait été découverte. Des personnes pieuses considérèrent ce fait comme un signe surnaturel donnant l'indication que ce lieu était destiné à la fondation d'une station religieuse, et l'église de N.-D. de Marceille fut créée sur ce terrain privilégié.

Dans tout ce récit légendaire transmis ainsi d'âge en âge il y a un côté historique. On doit donc admettre que la statuette exposée aujourd'hui dans la chapelle de Marceille a été découverte à une époque très reculée, sur l'emplacement qu'occupe cet édifice religieux. Nous savons, en effet, que lors de l'invasion des Sarrasins, au huitième siècle, les églises et les chapelles furent pillées et saccagées dans le pays de Gothie, et que les populations terrifiées s'empressaient d'enfouir dans les cavernes et dans les silos tout ce qu'on pouvait soustraire à la rapacité des hordes barbares. Il y a donc tout lieu de croire que la vierge de Marceille fut enfouie à cette époque sinistre, et que découverte plus tard, soit par hasard soit intentionnellement, grâce à quelques indications conservées avec soin, elle fut installée dans la Cellula que les Religieux de Saint-Hilaire fondèrent sur ce point, Puis, quand cet oratoire primitif devint l'église actuelle, on y installa cette relique, objet d'une vénération toute particulière.

En l'absence de tout acte, charte ou diplôme, nous faisant connaître la date de la fondation de l'église de Mar-

ceille il semble difficile d'éclairer ce point historique. Nous allons essayer de résoudre cette question importante.

A la suite de la crise violente que traversa le pays de Gothie pendant la croisade contre les Albigeois un grand mouvement religieux se produisit dans cette contrée, et se traduisit par des fondations pieuses sur divers points du territoire.

D'un autre côté, un travail de concentration et d'agglomération urbaine et aussi rurale s'opéra rapidement et amena la fondation et le peuplement de certaines villes telles, par exemple, que Limoux et de quelques villages situés dans la même région. Désirant nous cantonner dans notre sujet nous ne citons pas d'autres exemples.

Cette transformation amena la création des églises champêtres en assez grand nombre. Nous n'hésitons pas à classer l'église de Marceille dans cette catégorie. Nous croyons même pouvoir, en procédant par assimilation, indiquer la date de cette fondation.

Il existe sur le territoire de Caudiès dans l'ancien comté de Razès une église champêtre placée sous le vocable de Notre-Dame de Laval.

Quand on prend la route qui de Caudiès se dirige vers Prades à travers l'ancien pays de Fenouillet, on remarque sur un mamelon un édifice religieux émergeant d'un bosquet d'oliviers et dont le clocher, surmonté d'une élégante flèche, domine la campagne environnante. En quittant la route pour monter à la chapelle, on se trouve en présence d'un portique ouvert avec fronton triangulaire. Sur l'un des piliers de ce portique on lit l'inscription suivante en langue romane ;

« L'an MCCCLXXXIII et lé XIII del més dé mars fuet « commensat l'oratori. »

Après avoir dépassé ce portique, on s'engage dans une *via sacra*, ou chemin des pélerins,en pente assez rapide, pavé de cailloux et marqué transversalement,de distance en distance,par une assise de pierres blanches.

L'église se dresse à la suite de la *via sacra* au milieu d'un préau et est flanquée d'un porche garni sur ses deux côtés de solides bancs de pierres. Telle est la description sommaire de Notre-Dame de Laval, édifiée en 1433, et nous trouvons, à Notre-Dame de Marceille, les mêmes conditions architectoniques, mais dans de plus vastes proportions. La *via sacra* est établie dans les mêmes conditions. Nous pouvons donc constater qu'il existe entre ces deux édifices religieux une grande analogie, et nous en concluons que, suivant toute probabilité, leur fondation remonte à la même époque. Ce qui vient à l'appui de notre opinion, c'est que le porche de Marceille fut édifié en 1488, c'est-à-dire aussitôt après la construction de la chapelle ou plutôt simultanément. Ce porche est assez vaste, et couvert d'une voûte dont les arêtes reposent sur des faisceaux de colonnettes.

L'église est une construction d'un bon style. La nef est surmontée d'une voûte hardie et remarquable par sa légèreté. On y remarque une chaire ornée d'élégantes sculptures. En face de la porte d'entrée existe un puits sur lequel on lit l'inscription suivante :

Hic puteus fons signatus. Parit unda salutem, gerjunge fidem, sic bide, sanus éris.

La nef renferme des tableaux assez remarquables. L'un d'eux surtout, *la tentation de saint Antoine* est justement considéré comme une œuvre de grand mérite.

Sur le côté gauche de la nef joignant le sanctuaire et formant corps avec cette partie de l'édifice on doit s'arrêter devant la chapelle spécialement consacrée à Notre-Dame de Marceille.

C'est dans cette chapelle que l'on voit la statuette de la Vierge qui a donné lieu à la légende que nous avons citée. Cette image de piété recouverte de riches étoffes et de bijoux de prix est remarquable par la couleur bistrée très foncée, presque noire, de la face. On lit au-dessus de la niche qui la renferme l'inscription suivante :

Nolite considerare quia fusca sum.

De nombreux *ex-voto* garnissent cette chapelle. Le sanctuaire est d'un bon style architectural et décoratif. On y trouve des sculptures et des bas-reliefs qui attirent l'attention.

On remarque à côté de l'église et faisant corps avec elle un assez vaste Bâtiment dans lequel sont installés, depuis quelques années, le groupe de prêtres de la Mission qui ont le titre et l'emploi de Missionnaires diocésains.

Au milieu du vaste préau qui s'étend au sud devant cet édifice religieux on a créé depuis peu de temps un jardin qui entoure une statue colossale de la Vierge.

Une machine hydraulique élève les eaux de l'Aude jusque sur le plateau où elles sont reçues dans un vaste bassin.

Deux chemins en venant de Limoux donnent accès à la chapelle. L'un est la route carrossable de Limoux à Saint-Hilaire. L'autre est une courte section de l'ancien chemin suivant cette direction, et qui a été conservé avec son caractère religieux. C'est la voie sacrée que parcourent les pèlerins.

La fête patronale de l'église est le huit septembre, et

pendant quinze jours de nombreux pèlerins viennent non seulement des villages voisins mais du Roussillon et de l'Ariège faire leurs dévotions à Notre-Dame de Marceille.

Depuis sa fondation l'église de Marceille est passée en diverses mains. Il y a tout lieu de croire, ainsi que nous l'avons déjà fait connaître, que créé par les moines de Saint-Hilaire qui possédaient une partie de la ville de Limoux et notamment deux moulins dans cette ville, ce lieu de pèlerinage passa au seizième siècle au pouvoir des archevêques de Narbonne.

Dans le courant du dix-huitième siècle, Notre-Dame de Marceille fut cédée par l'Archevêque de Narbonne aux Doctrinaires qui avaient un collège à Limoux, et qui gardèrent cette chapelle jusqu'à la Révolution. A cette époque elle fut achetée par quatre habitants de Limoux, et depuis lors elle est demeurée propriété privée.

Si Notre-Dame de Marceille n'a pas eu son historien elle a eu du moins ses chroniqueurs et son poète, tous enfants de Limoux.

Le premier d'entr'eux M. H. Fonds-Lamothe a fait de remarquables travaux sur le passé historique de sa ville natale.

M. le docteur L. Buzairies dans son histoire des châteaux et dans ses diverses notices a traité aussi ce sujet.

L'un et l'autre ne pouvaient laisser dans l'oubli Notre-Dame de Marceille et ont écrit des pages très intéressantes sur cet édifice religieux, mais ils ne nous ont presque rien appris de son histoire.

A côté de ces écrivains je suis heureux de citer le nom de M. Firmin Jaffus qui a laissé parmi nous un souvenir précieux sous bien des rapports. Parmi les nombreuses

poésies de ce fervent ami des Lettres, on remarque une œuvre de premier ordre, sous forme d'épitre adressée à Mgr de La Bouillerie et qui est intitulée : Notre-Dame de Marceille.

Je suis heureux de citer les noms de ces trois écrivains que notre Société s'honorait de compter parmi ses membres.

Novembre 1890.

Louis FÉDIÉ,
Membre résidant.

DÉCOUVERTE

DE

PIÈCES DE SERRURERIE ANTIQUES

A CARCASSONNE

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Société des Arts et Sciences diverses pièces de serrurerie découvertes à la suite des travaux de terrassement qui ont été faits au quartier Laraignon pour l'établissement des locaux destinés au patronage.

Ces pièces consistent :

1° En une clé de porte d'une pièce d'intérieur avec l'écusson formant l'entrée de la serrure ;

2° Une clé d'armoire, ou de coffre ou de bahut ;

3° En un anneau formant poignée ovale ;

4° Une clé de porte d'entrée.

La couche de rouille et de terre durcie qui recouvre ces objets prouve leur antiquité, mais ne peut pas servir pour déterminer,même approximativement,l'époque où ils ont été utilisés. J'ai pu me faire sur ce point une opinion plausible, et je n'hésite pas à avancer que ces ferrures faisaient partie d'une porte d'intérieur, d'une porte d'entrée et enfin d'un meuble placés dans une maison qui existait au treizième siècle. On peut même préciser l'époque où cette maison à disparu.

Il serait presque puéril d'attacher la moindre importance à la découverte de trois vieilles clés, si je ne trouvais dans ce fait un indice qui a bien son utilité dans l'histoire de Carcassonne.

Quand le roi Philippe-le-Hardi s'arrêta à Carcassonne,

en 1283, à son retour d'Espagne, après la guerre contre le roi d'Aragon, il fonda, par Lettres-Patentes, une rente de trois sols et six deniers en faveur de la nouvelle église de St-Michel, pour agrandir le cimetière qui y était contigu, au moyen de l'achat et de la démolition des maisons qui le bordaient du côté du midi.

Or, c'est de l'une de ces maisons que proviennent les débris de serrurerie récemment découverts sur ce point et que je viens de déposer.

Il ne saurait y avoir le moindre doute à cet égard ; car peu d'années plus tard, en 1355, la Ville Basse fut complètement détruite par l'armée du Prince Noir, et lorsqu'elle fut réédifiée, peu de temps après, par les soins du comte d'Armagnac, elle fut circonscrite dans l'enceinte de ses remparts, et aucune construction nouvelle ne fut établie sur le terrain dont nous nous occupons.

Ce n'est qu'à la fin du dernier siècle, après la construction de la caserne de cavalerie, que quelques rares maisons se groupèrent le long du champ du purgatoire qui bordait alors l'église St-Michel. Quant aux terres qui avoisinaient le champ du purgatoire, elles devinrent la propriété d'un bourgeois appelé Laraignon, et ce n'est que sous la Restauration que des groupes d'habitations se formèrent sur ce point et devinrent peu à peu un faubourg appelé faubourg Laraignon. Ce quartier était habité, principalement, par les familles d'ouvriers occupés à la fabrication des draps ; car c'est là que se trouvaient les séchoirs pour les laines et les chassis servant à étirer les draps sortant des mains des foulonniers, ainsi que le prouve la désignation que porte l'une des rues de ce côté de la ville, et qui est appelée rue des Rames.

Il résulte de ces explications que l'agrandissement du

cimetière de St-Michel fut réellement opéré de 1283 à 1290, ce qui indique que la Ville Basse, à peine créée depuis moins d'un demi-siècle, avait déjà pris un grand développement.

Nous trouvons la preuve de cet agrandissement du champ de repos dans la découverte des débris de ferrures que nous avons sous les yeux, et qui ont fait partie des maisons qui furent démolies à cette époque dans le but de donner plus d'étendue au cimetière St-Michel.

Si je puis ainsi, grâce à cette découverte, ajouter une page à l'Histoire de Carcassonne, je le dois à l'obligeance de M. l'abbé Combes, Directeur du Patronage et de M. Gaston Massé qui, dirigeant les travaux de construction des nouveaux locaux de la rue des Champs, se sont empressés de me remettre les vieilles clés mises à jour à la suite des travaux.

Avril 1890.

LOUIS FÉDIÉ.

Membre résidant.



RAPPORT

SUR LA

BIBLIOTHÈQUE DE CARCASSONNE

Carcassonne, le 23 mars 1891.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel sur la situation de la Bibliothèque de la Ville, en vous priant de vouloir bien le faire parvenir à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique.

Avant d'exposer les détails du fonctionnement des divers services, permettez-moi de jeter un coup d'œil rapide sur les origines de la Bibliothèque actuelle et son développement graduel à travers les vicissitudes qu'elle a eu à traverser. — Et d'abord, il n'est pas sans intérêt de constater que dès l'an 1226, il existait deux bibliothèques dans la Ville Haute, l'une, à l'usage exclusif du chapitre de Saint-Nazaire; l'autre, destinée à la ville elle-même.

Vers 1240, l'Evêque Clarin, (1) l'ancien chancelier de Simon de Montfort, fit don à celle-ci de précieux manuscrits, dont Gérard de Vic déplore le mauvais état en 1667: « (*Bibliotheca*).... *Olim refertissima libriis optimis ac singularibus, quæ nunc fere periit ex incuria, ut verius dicam, cum antecessorum tum successorum.* »

Voir Fierville : Etude sur les manuscrits de la Bibliothèque de Carcassonne.

En 1322, à la suite de contestations entre le chapitre, qui s'opposait à la distribution des livres de l'Evêque Pierre de Rochefort, et les exécuteurs testamentaires, les Chanoines de la Collégiale de Montréal, le Pape Jean XXII dut intervenir, et par des brefs donnés à Avignon, en cette même année, contraindre les chanoines de Saint-Nazaire, tout en réservant au Chapitre la possession inaliénable de la Bible en dix volumes du défunt, à assigner aux autres livres la destination indiquée par le testament, leur dépôt dans la Bibliothèque publique. — Cette même Bibliothèque fut également l'objet de la sollicitude de l'Evêque Jean d'Estampes (1445), dont on voyait les armes sur la porte de l'escalier qui y donnait accès, comme le constate encore De Vic en 1669.

La vigilance de certains Evêques, la générosité de quelques autres d'une part, les revendications même les plus tenaces des chanoines de l'autre ne parvinrent pas à sauver ces précieuses collections ; — l'incurie persista avec ses conséquences fatales de dilapidation aveugle, de destruction brutale, et en 1739, le savant Bénédictin Bernard de Montfaucon, qui résida huit ans au monastère de Lagrasse, où il composa ses grands ouvrages, ne put inscrire dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptarum* que 26 manuscrits au compte de la bibliothèque de la Cathédrale, et 31, de celle de la ville. — De ces ouvrages, qui avaient trait à peu près tous au dogme catholique et au droit canonique, aucun n'est parvenu jusqu'à nous.

Mais en 1450, Gutemberg découvrit l'art sublime de l'Imprimerie qui allait régénérer l'esprit humain. On vit

bientôt des bibliothèques se former à l'envi dans tous les pays, se monopolisant pour ainsi dire dans les couvents, les évêchés, les presbytères. — Si la passion de la collection des livres mérite la mention la plus louable, elle n'en offrait pas moins ce côté fâcheux, en ce temps-là, que ces livres, propriété privée ou conventuelle, ne profitaient qu'à un nombre fort restreint de privilégiés.

Mais la révolution de 1789 éclate, bouleversant de fond en comble, pour le reconstituer sur des bases rationnelles, le monde matériel, intellectuel et moral, et dès lors nous entrons en plein dans les origines de la bibliothèque actuelle de la ville de Carcassonne.

Par le décret du mois d'octobre 1790, l'assemblée nationale déclara biens nationaux les Bibliothèques des couvents et des chapitres des cathédrales; — plus tard, celles des prêtres émigrés furent confisquées et contribuèrent avec les premières, à former dans chaque chef-lieu de district ce qu'on appela les *Dépôts littéraires*.

C'est le grand honneur de la Révolution française d'avoir saisi, recueilli, concentré toutes ces richesses éparses, de les avoir produites au grand jour et mises au service de l'instruction de la nation entière.

En Mars 1792, le gouverneur du chef-lieu du district de l'Aude fit procéder à la confection du catalogue de la bibliothèque de l'Abbaye de Lagrasse, conformément aux instructions données le 12 mai 1791, par les comités réunis d'administration ecclésiastique et d'aliénation des biens nationaux. Ce catalogue, déposé aux Archives départementales, se trouve clos par cette mention :

« fait au bureau du Directoire du district de Lagrasse, le cinq mars 1792. — Signé : Fornier fils, Franc Cicéron

et Cuque secrétaire. — Collationné par nous secrétaire général du département de l'Aude sur l'original qui a été envoyé au ministère de l'Intérieur. — Viguerie. »

Ce catalogue porte 2048 numéros, comprenant plus de 6,000 volumes dont 4 incunables et 7 manuscrits.

Si les boiseries de la bibliothèque de ce monastère sont dressées aujourd'hui dans la salle de lecture de la bibliothèque municipale, les livres sont loin d'avoir tous eu le même sort. Des manuscrits, il n'est venu que le *Processional à l'usage du monastère* ; — des cinq exemplaires du *Bréviaire* de Lagrasse, imprimés dans le couvent même en 1513 par quelque imprimeur nomade sans doute, et inscrits sur le catalogue, aucun ne se trouve à la Bibliothèque de la ville. — Mahul, dans son *Cartulaire du Diocèse*, décrit l'exemplaire, richement relié, que possède M. le baron de Fournas, propriétaire à Carcassonne. — Comment calculer, apprécier surtout le nombre et l'importance des ouvrages qui furent alors l'objet de détournement !

Viguerie dans ses *annales* de Carcassonne, dit que dès l'année 1525, il existait dans cette ville un collège, où des régents, logés en ville, enseignaient la grammaire et les humanités, et ou des écoliers externes venaient suivre leurs cours, et il donne pour preuve de l'existence de cet établissement, à cette époque, que la bibliothèque de la Ville possédait, en 1806, un traité de logique, écrit en latin par Louis Cosin, professeur, et imprimé à Toulouse en cette même année de 1525. Cet ouvrage a disparu. Mais comme la licence et le désordre régnaient dans le collège, à cause de la modicité des traitements, qui éloignait les bons instituteurs de la Jeunesse, la Ville, le Diocèse et l'Evêque Vitalis de

Lestang, après avoir obtenu, en 1610, des lettres patentes du Roi Henri IV, autorisant l'établissement d'un Collège royal dans la Ville-basse, en confièrent la direction aux Jésuites par contrat du 28 juin 1623. Ceux-ci, moyennant une rente annuelle de 3,000 livres fournie en commun par la ville, le Diocèse et l'Evêque, s'engagèrent à établir cinq classes, trois de grammaire, une d'humanités et une de rhétorique, et à faire, à leurs dépens, tous les bâtiments et constructions de l'église et du nouveau collège sur les terrains de l'ancien cédés par la Ville. — Il fut même un moment question d'une classe de *cas de conscience,* qui ne fut pas créée.

Avec la direction du collège, les jésuites avaient pris pied dans Carcassonne; il leur fallait l'influence sur tout le diocèse, ils l'obtinrent. — Par contrat du 27 mars 1727, M. de Rochebone, Evêque, leur accorda la conduite et la direction du Grand Séminaire, construit dans la partie Sud-Ouest du carron du collège. — Cet évêque donnait pour motif de ses faveurs, que les RR. PP. de la Compagnie de Jésus n'ont pas de moindres talents pour la direction des Séminaires que pour l'éducation de la jeunesse. — Le Parlement de Paris ne pensa pas toujours comme l'Evêque de Carcassonne, — un arrêt du 6 août 1761 déclara la doctrine enseignée par les jésuites « meurtrière et abominable », ordonna que leurs livres seraient « lacérés et brûlés par le bourreau », et fit fermer leurs écoles. — Un édit royal du 10 juin 1764 prononça la dissolution de la Société.

Les Doctrinaires succédèrent aux Jésuites dans la direction du Collège et y professèrent jusqu'en 1791,

époque de la suppression légale des Congrégations religieuses.

Leur bibliothèque qui fut saisie, comme tous les objets mobiliers, comptait 577 volumes, dont quelques-uns seulement, dans la bibliothèque actuelle, comme par exemple, la lettre d'un *docteur à un Ministre* (in-8°, Montauban, 1668), portent cette mention : *ex libris Jesu.* — On peut être surpris du petit nombre de livres de cette bibliothèque, si on songe qu'elle avait dû répondre à la fois aux besoins des Professeurs et des Elèves de deux établissements pendant l'une et l'autre administration religieuse. — Y a-t-il eu destruction par le feu de certains livres, conformément à l'arrêt du parlement de Paris? Y a-t-il eu détournement intéressé, — dilapidation malveillante? Aucun document ne donne des renseignements sur les livres perdus.

L'ensemble des livres de l'Abbaye de Lagrasse, des Doctrinaires et des Emigrés produit un effectif qui se décompose ainsi :

Monastère de Lagrasse............	6.000	volumes.
Collège des Doctrinaires...........	577	
Moustier (de Mérinville) émigré.....	1.299	
Fabre, prêtre émigré, curé de Villalbe.	301	
De Murat, émigré,................	2.024	
Maurel, prêtre..................	551	
La Chapelle, prêtre émigré.......	177	
Duparc, émigré..................	134	
De Gally, prêtre émigré..........	157	
De Sapte, condamné..............	600	
Dusseau, prêtre.................	319	
Les prêtres de la consorce d'Azille.	897	

Les prêtres de la collégiale de Montréal	503
Barescut, prêtre émigré	129
Les Capucins de Carcassonne	1814
Malleville, prêtre	242
Les Jacobins de Carcassonne et différentes maisons religieuses	2.588
Ruffel, prêtre	186 volumes.

Ces nombres sont fournis par les inventaires de saisie déposés à la Bibliothèque.

Les livres des prêtres Camayou (218), Mottoville (251), et Rey (235), confisqués d'abord, furent ensuite rendus en vertu d'un arrêt du département.

Ces diverses collections forment un total de 18.397 volumes, qui réunis dans les *dépôts littéraires* du ci-devant Evêché, hôtel de la Préfecture actuel, devaient constituer bientôt le fonds commun de la Bibliothèque de la ville.

Une des principales préoccupations de la Convention fut d'établir en France un enseignent national à tous les degrés. — Sur la proposition de Lakanal, l'enseignement secondaire fut organisé dans chaque chef-lieu par la création d'une *école centrale*, placée sous la surveillance de l'autorité départementale.

Celle de Carcassonne, installée dans l'ancien Collège, fut solennellement inaugurée le 11 Brumaire an VII.

Le programme d'enseignement comprenait la Philosophie, les Mathématiques, la Physique et la Chimie expérimentales, la Grammaire comparce, l'Histoire, les Belles-lettres, le Dessin. Il rompait avec l'ancienne méthode, exclusivement consacré aux Belles-lettres et aux langues anciennes et effectuait un grand progrès par la part

considérable qu'il faisait aux sciences et aux arts. Les Professeurs, tous de Carcassonne, étaient les citoyens Coumes, Marcou, Birot, Sizaire, Gary, Trey, Gamelin. Le nombre des élèves à la fin de la première année s'élevait à 108, venus de tous les points du département. C'était un succès. Professeurs et élèves avaient besoin pour leurs études et leurs travaux littéraires et scientifiques de livres et d'instruments de physique, comme de modèles de dessin. Gamelin pourvut lui-même aux nécessités de ce dernier enseignement ; les collections du dépôt littéraire fournirent les livres, qui furent transportés par les soins du secrétaire général Viguerie dans une des salles du Collège et formèrent la Bibliothèque de l'Ecole. Elle eut pour bibliothécaire provisoire un ami de J. J. Rousseau, le citoyen Marianne, bientôt remplacé par le titulaire Lasalle, qui fut assimilé aux Professeurs pour le traitement (2.000 fr.) et comme eux, logé dans les dépendances du Collège.

A partir de la suppression de l'école centrale, en l'an XII, et de la création des Lycées, c'est-à-dire du retour au passé par la résurrection de la méthode d'enseignement mise en honneur au XVIe siècle par les Jésuites, un long silence, aussi mystérieux que funeste, se fait sur la Bibliothèque, et bien que, conformément au décret du 28 janvier 1803, elle eut été placée sous la direction et la surveillance de la municipalité de Carcassonne, aucun acte ne semble révéler qu'elle ait été l'objet de la moindre préoccupation de la part des nouveaux administrateurs.

Mais le 22 novembre 1833 paraît la célèbre circulaire du Ministre de l'Instruction publique qui va faire lever tous les voiles, découvrir toutes les plaies. — M. Guizot,

considérant que « les Bibliothèques publiques des Départements, formées par le hasard, sans but, sans méthode, collections précieuses, mais presque toujours incohérentes, d'ouvrages de tout genre, amoncelées autrefois dans les monastères et transportées pêle-mêle dans chaque district du département, sont bien souvent des dépôts de livres plutôt que des bibliothèques, se propose de prendre ou de provoquer des mesures qui permettent de vivifier ces établissements et d'en faire un puissant moyen d'instruction. »

Le bibliothécaire, M. Bénech, dans ses réponses aux questions posées par la circulaire, donne en 1834, des renseignements aussi curieux qu'instructifs sur la situation de la Bibliothèque de la ville. — Il constate d'abord la présence de 11,070 volumes, y compris les plus petites brochures de quelques pages. De la comparaison de cet état avec le nombre établi d'après les catalogues de 1792, il résulte que, dans l'espace d'une trentaine d'années environ, 7,327 volumes avaient disparu (18,397 — 11,070 = 7,327). Il est vrai qu'une note indique que, par autorisation ministérielle, la Ville a cédé 860 volumes d'ouvrages doubles au Grand-Séminaire. Est-ce là une simple constatation ou une révélation? Toujours est-il que le rapport, en relatant plus loin les quelques manuscrits de la Bibliothèque, ne parle ni du beau *Missel* que Mahul décrit et cite comme se trouvant dans la collection de cet établissement, ni du *Livre des Evangiles*, recouvert de feuilles d'argent, avec des figures en relief, que Birot, dans le Nécrologe de l'Eglise de Carcassonne, reconnaît avoir été donné au Chapitre cathédral par l'Evêque Pierre de St-Martial en 1387. Le rapport est également muet sur des disparitions bien re-

grettables, 4 manuscrits de la Bibliothèque des Jacobins, 3 de celle du prêtre Ruffet, 2 de celle des Capucins, 4 de celle de Murat. La bibliothèque de ce dernier, qui se composait de 4,341 volumes environ, se trouve réduite à 2,024 sur le catalogue de l'Ecole centrale.

Le Bibliothécaire annonce au Ministre que dès 1819 un catalogue avait été dressé conformément aux cinq grandes divisions adoptées : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres et Histoire. Il existe en effet, mais en l'absence d'un répertoire général indicatif de la place occupée par chaque volume sur les rayons, c'est le bibliothécaire lui-même qui est forcé d'être le vrai catalogue, lui seul possédant la clef pour se reconnaître dans son dédale.

On trouve dans ce rapport quelques passages qui caractérisent la sollicitude des pouvoirs publics, en ce temps-là, pour les collections littéraires et scientifiques. A ces questions : quelles ressources sont consacrées à l'entretien de la Bibliothèque ? Quelles sommes sont affectées à la conservation et à l'achat des livres ? Le Bibliothécaire répond avec un sentiment d'amertume bien naturel. Depuis 16 ans, une somme d'environ 24 francs a été employée pour le balayage de la salle, le nettoiement des livres et des tablettes, le chauffage, les frais de bureau, l'achat de chaises et de vitres. De 1818 à 1827, il a été alloué 200 fr. dans le budget communal, pour achat de livres, mais cette allocation a servi tantôt à la réparation des toits et du plafond, tantôt à quelques achats de livres ou à des reliures et tantôt elle a eu une autre destination ; de 1830 à 1834, les 200 fr. accordés par la commune sont, pour la majeure partie, restés sans emploi ou ont

servi à faire face à d'autres dépenses telles que l'habillement des gardes nationaux, etc.....

Ce dernier trait comble la mesure des abus qu'une administration municipale puisse se permettre au sujet d'intérêts qui touchent à l'instruction générale d'une ville. Il était temps qu'une pareille situation prit fin.

En 1836, le Préfet de l'Aude, par arrêté du 18 mars, créa dans le département, avec siège à Carcassonne, une Commission des Arts et des Sciences qui, après quelques remaniements d'organisation intérieure prit, en 1841, le nom définitif de Société des Arts et des Sciences. Elle accepta cette double mission de fonder un Musée et de veiller à la conservation et à l'accroissement de la Bibliothèque. Dès lors ce fut pour celle-ci une ère de sécurité d'abord, et plus tard de fécondité. Certaine de répondre aux goûts, aux désirs, aux besoins des habitants de Carcassonne et du département tout entier, la Nouvelle Société porta ses principaux efforts sur le premier point de son mandat ; reprenant l'œuvre entreprise par Gamelin en 1797, et si vite et si fatalement anéantie en 1803, elle parvint avec le concours des pouvoirs publics qu'elle sut obtenir, par les expositions artistiques répétées qu'elle eut l'honneur et le mérite d'organiser, à jeter les fondements du Musée actuel, à l'agrandir peu à peu et à l'installer enfin dans le local qu'il occupe aujourd'hui. Si la Société, dans ses premiers temps, n'eut pas la même sollicitude pour l'accroissement des collections de la Bibliothèque, elle employa cependant le moyen de les rendre plus accessibles au petit nombre de lecteurs qui se présentaient alors pour les consulter. C'est par ses soins et sur l'initiative et sous la direction de M. Cornet-Peyrusse, membre de la Société que fut entrepris l'inventaire de la Bibliothèque et que

fut terminée en 1852, après un travail continu de plusieurs années, la confection des catalogues méthodiques, qui existent et qui servent encore aujourd'hui. Le répertoire général porte, à cette date, 6710 numéros qui représentent environ 20,130 volumes, en tenant compte des surprises que découvre ce récolement, qui décrit 773 ouvrages trouvés en trop et 400 volumes, en moins, d'après les catalogues antérieurs déposés à la Mairie.

Forcée en 1856, par suite de la transformation du collège en Lycée, d'évacuer les salles qu'elle occupait depuis l'an VII dans cet établissement, locataire pendant sept ans de M. le Baron de Fournas, Grand'Rue, 67, la bibliothèque fut transportée en 1863 dans l'ancien Palais de Justice, où elle trouva enfin un refuge digne de la richesse de ses collections. L'installation était cette fois définitive, l'espace ne manquait plus et la libéralité des pouvoirs publics, comme des particuliers, pouvait se donner carrière; aussi l'abondance allait-elle succéder à la disette. De 1853 à 1873, M. Cornet-Peyrusse fit un premier don de 814 volumes, 53 fascicules, 3 manuscrits et 28 autographes. Devenu en 1872, usufruitier de la Bibliothèque de M. Mahul, il renonça à cette faveur personnelle au profit immédiat du public et fit transporter sur nos rayons une collection aussi riche que variée de 773 volumes, 45 manuscrits et 14 à 1.500 pièces manuscrites ou autographes : la mémoire de l'auteur du *Cartulaire du Diocèse de Carcassonne* méritait cet hommage.

De 1872 à 1888, M. Cornet-Peyrusse par des apports successifs, presque quotidiens, avait versé, à nouveau, au 31 décembre de cette dernière année, 320 volumes, 14 manuscrits et de nombreux autographes ; la mort seule pouvait mettre un terme aux largesses d'un biblio-

phile aussi distingué que généreux, et encore son décès, en 1889, valut-il à la Bibliothèque, grâce à la bienveillance de ses héritiers, un dernier don de 1035 volumes et 56 manuscrits. C'est un total de 2995 volumes ou opuscules, 122 manuscrits et 1,400 à 1,500 pièces manuscrites donnés par M. Cornet-Peyrusse et M. Mahul, qui ont acquis ainsi des titres incontestables aux souvenirs reconnaissants des habitants de Carcassonne.

Des exemples aussi louables devaient avoir des imitateurs ; ils furent nombreux. Pendant le même espace de temps, M. Denisse, ancien magistrat, avait offert à la Bibliothèque 156 volumes ; M. Germain, professeur d'histoire à la Faculté de Montpellier, 31 volumes, tous composés ou commentés par lui ; M. le Dr Bellemanière avait légué par testament sa Bibliothèque à la Ville, collection importante de 550 volumes de science médicale. Bien d'autres, dont il serait trop long de dresser ici la liste, ont apporté leur contingent plus ou moins considérable à la Bibliothèque jusqu'en 1886. Mais le plus beau cadeau vint de Paris le 21 juillet 1880. M. Gabriel de Chénier, en souvenir du séjour dans notre ville de son oncle, l'immortel André Chénier, a légué toute sa bibliothèque à la commune de Carcassonne ; la plus grande partie lui a été envoyée à la date citée, l'autre lui reviendra à la mort de la veuve du donateur. C'est une collection de 1657 volumes ou opuscules déjà arrivée, d'autant plus précieuse qu'un certain nombre des ouvrages qui la composent ont appartenu au poète et que quelques-uns portent des notes écrites de sa main.

Dans ce concert de libéralités, le rôle des pouvoirs publics était tout tracé; il a été bien rempli... Au 31 décembre 1886, l'Etat avait transmis à la Bibliothèque

1621 volumes et 3,268 livraisons; — la Mairie, 1,235 volumes et 1669 opuscules. La Société des Arts et Sciences, qui avait la charge de la conservation et de l'accroissement de la Bibliothèque, s'efforça d'être aussi à la hauteur de sa tâche. A la date ci-dessus, par l'emploi judicieux de la subvention annuelle fournie par la Municipalité et par le moyen des échanges de ses *Mémoires* avec les productions littéraires des Sociétés savantes établies sur divers points de la France, elle avait versé à son tour 1063 volumes et 1021 livraisons ou fascicules. — Sans doute elle préféra plus d'une fois les succès retentissants de ses acquisitions artistiques aux joies paisibles et silencieuses du collectionnement de livres ; mais il n'est que justice de reconnaître le mérite de cette Société dans l'œuvre dont elle a eu pendant si longtemps la direction : Installation, accroissement des collections, ordre, méthode dans les catalogues comme sur les rayons, c'est à elle qu'on le doit ; — son règne a été heureux et fécond ; il est clos sur le répertoire général par le numéro 10,090, indiquant 30,070 volumes environ. — Nous sommes loin des 11,070 volumes de 1833.

Au premier janvier 1887 commence une période nouvelle pour la Bibliothèque, période d'attente, de promesses, d'espérances. — A cette date, le Maire de Carcassonne, convaincu qu'il ne devait pas laisser en dehors de son action la plus belle part du domaine de la ville, celle qui a trait à l'intelligence, fit rentrer l'administration de la Bibliothèque dans les prescriptions de l'ordonnance royale du 21 février 1839. A une collectivité irresponsable fut substitué un Comité nommé par le

Ministre et chargé, sous la responsabilité directe du chef de la Municipalité, de l'inspection de la Bibliothèque et de l'emploi des fonds consacrés à son entretien et à l'achat des livres. Ce Comité, aussitôt nommé et installé, s'est mis à l'œuvre, bien pénétré du sentiment des devoirs qu'il a à remplir ; ils sont grands : Le XIX° siècle qui va finir, ne mérite-t-il pas, par les œuvres littéraires, scientifiques, typographiques qu'il a vu produire par le talent ou le génie, de figurer dignement sur nos rayons dans la série des siècles passés ? Et si notre ville est largement dotée pour l'enseignement primaire et secondaire, écoles laïques, écoles normales de garçons et de filles, Lycée, n'est-ce pas à la Bibliothèque qu'il appartient de couronner l'ensemble, de représenter et de donner l'enseignement supérieur par les livres ?

J'ai hâte, Monsieur le Maire, de passer rapidement en revue les divers services de la bibliothèque. A son entrée, chaque ouvrage est soumis, sans retard, aux prescriptions règlementaires, estampillage, numérotage, inscription sur les catalogues méthodiques et alphabétiques, répertoire général, et mis en place sur les rayons.

La salle de lecture reçoit pendant huit mois sur dix une moyenne de 25 lecteurs par jour, 7500 par an environ. Le nombre des volumes demandés par séance est de 35 à 40, de 10,000 à 12,000 par an. Les études se portent principalement sur la littérature générale, l'histoire de France, les sciences.

Les nombres que je viens de citer seraient bien plus élevés, si votre bienveillance, pour satisfaire les besoins des travailleurs sérieux, n'accordait, dans une large mesure, l'autorisation d'emporter des livres à domicile.

Je n'ignore pas, Monsieur le Maire, les inconvénients de la multiplicité des prêts ; elle peut compromettre la conservation des livres, entraver les recherches des lecteurs sur place ; mais cette libéralité n'a-t-elle pas l'avantage de procurer aux emprunteurs, que les occupations de la journée tiennent éloignés de nos salles, la faculté d'utiliser heureusement des heures qui seraient souvent perdues, peut-être mal employées ?

La tenue régulière du registre des prêts, la limitation stricte de leur durée sont des garanties suffisantes contre les abus, dans une petite ville où chaque emprunteur est connu du bibliothécaire. Du 1er mars 1890 au 28 février 1891, le nombre des demandes de prêts et des autorisations accordées s'est élevé à 82, entraînant la sortie de 1490 volumes, une moyenne de 16 volumes par lecteur ; y a-t-il là exagération dans le résultat de la mesure adoptée et suivie ?

Deux sources alimentent aujourd'hui régulièrement, presque officiellement, les collections de la Bibliothèque, l'Etat et la Mairie, représentée par le comité. Celui-ci, dans le cours de l'exercice de 1890-91 a pourvu à l'achat de 84 volumes et 223 livraisons, plus 365 numéros du journal *Officiel*. Pendant ce temps-là, le ministère, nous conservant ses faveurs, a envoyé 93 volumes et 134 livraisons ou fascicules. Si nous n'avons pas en ce moment la bonne fortune de rencontrer, comme au temps passé, des héritages à riches collections, il est bon de constater que les dons gracieux des particuliers ne discontinuent pas cependant, et qu'ils nous ont valu, cette année, 27 volumes, 25 opuscules et 730 numéros de journaux (*Le Temps* et le *Rappel de l'Aude*.)

Conformément aux termes de la circulaire ministérielle

du 28 juin 1886, le comité a discuté et adopté le budget de la Bibliothèque, pour l'année 1891 dans les conditions suivantes, (Séance du 11 janvier 1891).

Recettes :

Subvention du Conseil Municipal.	700 fr.	00
Excédant de l'exercice 1890.	23	55
	723 fr.	55

Dépenses :

Périodiques	255 fr.	00
Achat de livres.	200	00
Reliure.	100	00
Chauffage	50	00
Frais d'entretien d'intérieur de la Bibliothèque	20	00
Service du Comité	15	00
Imprévu.	83	55
	723	55

A cette somme de recettes de 723 fr. 55 doit être ajoutée la subvention de 300 francs que le Conseil Municipal met chaque année à la disposition du Maire pour achat de livres et à laquelle vous vous êtes empressé de donner la destination qui lui est assignée ; c'est donc, tous frais déduits, une somme de 500 francs qui est spécialement consacrée à l'accroissement de la Bibliothèque; est-ce suffisant? Je suis certain d'être l'interprêtre des sentiments reconnaissants de tous les membres du Comité, en exprimant l'espoir que tous vos efforts ten-

dront à obtenir du Conseil Municipal, une libéralité pécuniaire plus en harmonie avec les exigences de nos collections, c'est-à-dire avec les besoins intellectuels et moraux des habitants de notre ville.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Maire, d'agréer l'assurance de mon entier dévouement.

Le Bibliothécaire,

Signé : IZARD.

LA CROIX VOTIVE DE LAROQUE
A COUIZA

En quittant Couiza pour se rendre à Rennes-les-Bains on remarque sur une éminence qui borde la route un petit édifice religieux, de ceux que l'on désignait au moyen-âge sous la dénomination de *œdiculum*. C'est une niche en maçonnerie pratiquée dans l'épaisseur d'un mur de soutènement. Cet *œdiculum* abrite une croix votive qui fut érigée en 1765, pour marquer le souvenir d'un terrible accident.

Dans le courant du mois de mars de ladite année le sieur Rouby, serrurier à Couiza, se rendant dans un village voisin, suivait, aux premières lueurs du jour, un chemin étroit, se déroulant en corniche au-dessus de la vallée de la Salz. Trompé par l'obscurité il tomba d'une hauteur de plus de quinze mètres sur un terrain semé de rochers et de broussailles. Il eut l'heureuse chance de n'être que grièvement blessé dans cette épouvantable chute.

Trois mois après, lorsque remis de ses longues souffrances il put reprendre ses travaux, son premier soin, pour remercier la providence de l'avoir préservé d'une mort presque certaine, fut de forger une magnifique croix qu'il érigea sur le lieu du sinistre.

Les bras de la croix sont palmés et portent à leur croisillon une couronne d'épines aussi en fer forgé d'un travail très délicat. Cette croix a une hauteur de 1 mètre 10 c. et une largeur de 0,46 centimètres.

Elle repose sur un piédestal en marbre jaune du pays, de style grec, artistement sculpté.

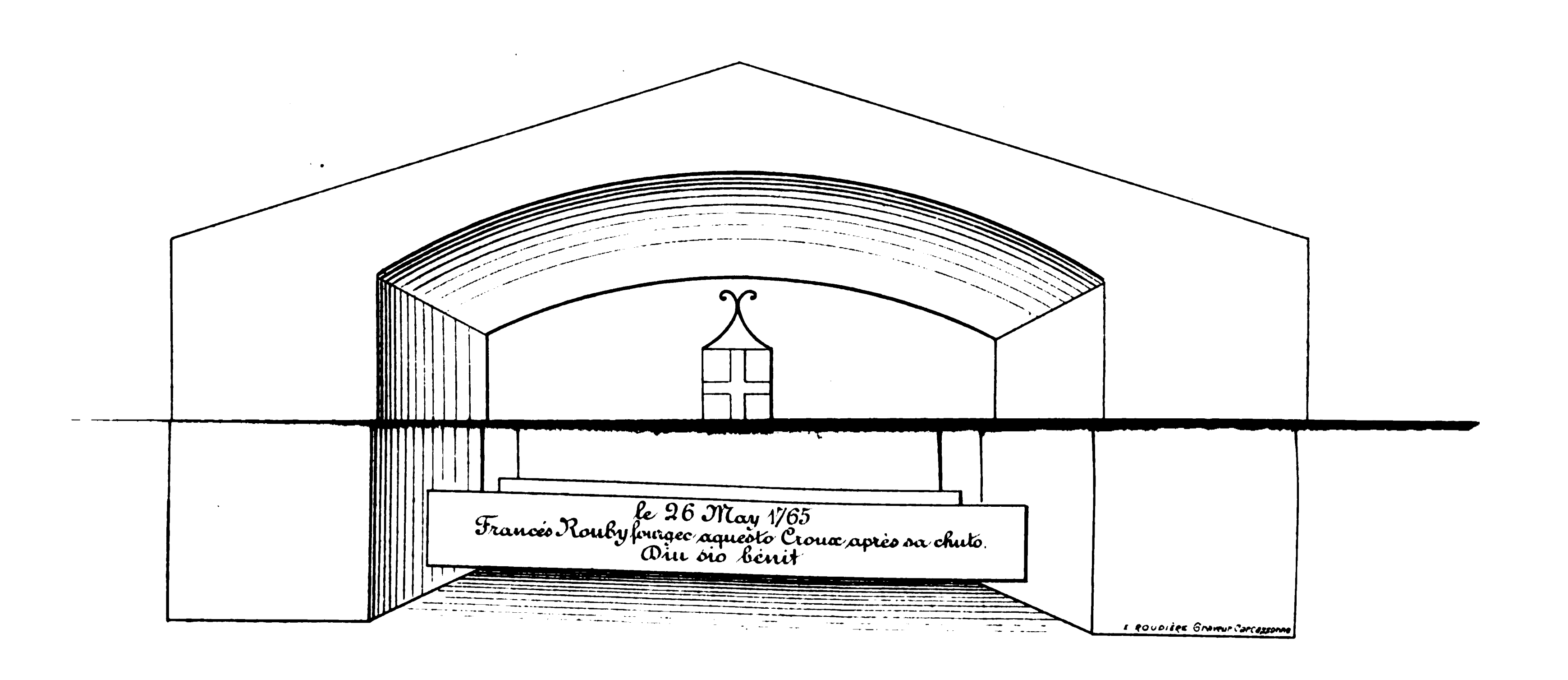
Deux inscriptions, l'une en vers latins, l'autre en vers patois sont gravées sur ce piédestal. Le quatrain en latin et l'octave en patois sont d'une excellente facture. L'auteur, M. Jean Vasserot, qui, avant la Révolution, dirigeait à Couiza une école d'enseignement secondaire, a gravé ses initiales dans un élégant cartouche, en forme de coquille, qui orne la partie centrale du piédestal.

Cet *ex-voto* est enfermé dans un œdicule en maçonnerie, sous forme de niche, d'une hauteur de trois mètres trente centimètres sur une largeur de soixante-douze centimètres. Deux personnes peuvent s'y abriter en temps d'orage.

Ce monument de pieux souvenir, soigneusement entretenu, est en parfait état de conservation. Nous en donnons un fac-simile à la suite de cette brève notice.

24 juin 1891.

Louis FÉDIÉ,
Membre résidant.


le 26 May 1765
Francés Rouby fourgec aquesto Croux après sa chuto.
Diu sio bénit
E. ROUDIÈRE Graveur Carcassonne

PROJET D'ÉRECTION D'UNE STATUE

EN L'HONNEUR D'ANDRÉ CHENIER

EXPOSÉ DES MOTIFS

Présenté par M. MAURE, Conseiller Municipal.

MESSIEURS,

Jusqu'ici vous vous êtes occupés surtout des intérêts matériels de la Ville, vous avez voulu lui donner ce qui est de première nécessité. Permettez-moi aujourd'hui de songer pour elle au superflu. Par ce temps d'économies forcées, ce n'est pas sans appréhension que j'ose prononcer ce mot. Cependant, pour une ville d'une certaine importance et amie des Arts, souvent le superflu est aussi utile ou du moins aussi indispensable que le nécessaire.

D'ailleurs, vous reconnaîtrez que la somme dont je veux grever le budget est petite, quand vous saurez le résultat qu'elle nous permettra d'obtenir : accorder une réparation tardive mais éclatante à un grand poète que nous avons le droit de considérer comme notre compatriote, et du même coup réhabiliter Carcassonne aux yeux des lettrés.

Vous devez vous rappeler, quoique vous n'eussiez pas alors l'honneur de faire partie du Conseil municipal, qu'il y a un an environ, une série de portraits fut offerte à la Ville de Carcassonne, et que ces portraits, pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier ici, furent d'abord refusés par le Conseil d'alors. Acceptés quelque

temps après, ils figurent actuellement dans les galeries de notre Musée à côté d'autres souvenirs de l'illustre famille dont ils représentent quelques membres, André Chénier, notamment. Mais ce premier refus, qui n'a été heureusement que temporaire, pourrait faire croire à une hostilité, à un dédain même de la part de la ville de Carcassonne pour les Lettres Françaises, dont le charmant poète, que je viens de nommer, fut un des plus admirables représentants.

Tout ce qui pense, dans notre chère Cité, doit avoir à cœur d'effacer cette impression fâcheuse et nous croyons que le moment est venu de le faire avec le plus d'éclat possible.

Vous n'ignorez pas sans doute que les deux plus grands poètes de la période révolutionnaire de 89, André et Marie-Joseph Chénier, quoique nés à Constantinople, peuvent et doivent être revendiqués par notre pays et plus particulièrement par la Ville de Carcassonne. Sans entrer dans de trop longs détails au sujet de l'origine de cette famille, il est peut-être bon de rappeler ici que Pierre Chénier, arrière grand père des deux poètes et fils de Claude Chénier (de son vivant bourgeois de Chalandray dans la Vienne) vint s'établir à Carcassonne où il se maria en 1668. Il y remplit la charge de secrétaire du roi jusqu'à sa mort survenue en 1702. Son fils Joseph Chénier devint propriétaire de la maison seigneuriale et des forges de Montfort dans le Roquefortés. Son souvenir s'est conservé longtemps parmi les habitants de cette haute vallée, qu'on appelle la *Coumo* et qui descend jusqu'à Lapradelle.

La famille ne quitta plus le pays jusqu'au jour où Louis Chénier, père d'André et de Marie-Joseph, s'étant rendu

à Constantinople pour y continuer le commerce des draps, y fut élu député de la nation par les autres commerçants français qui lui avaient reconnu les capacités nécessaires pour les représenter dans les Echelles du Levant. C'est là qu'il se maria et c'est là aussi que naquirent tous ses enfants. A son retour en France, ses deux plus jeunes fils, les deux futurs écrivains, furent confiés à un des membres de la famille qui n'avaient pas quitté Carcassonne. Ils y passèrent cinq ans de leur enfance à l'âge où les impressions sont si vives et si profondes que l'homme parvenu à la fin de sa carrière se rappelle plus facilement les faits de cette première époque de sa vie que ceux pourtant plus importants de sa jeunesse et de son âge mûr.

C'est donc dans notre Cité, au milieu de nos concitoyens disparus, que ces deux enfants, marqués par le sceau du Génie, ont vécu leurs premières années et que leur cerveau a reçu la marque indélébile des initiales impressions. Avec quel attendrissement André Chénier se rappelait les premières années de son enfance ! la trace en est restée dans ses œuvres, ainsi que le désir exprimé par lui de revoir le pays qui les avait vues s'écouler. Les orages de la Révolution ne devaient pas lui en laisser le temps.

Le séjour des Chénier enfants à Carcassonne, n'est pas le seul souvenir de cette famille qui y soit resté. Quelques-uns des descendants l'habitent encore, et l'un d'eux M. Mazière, est le donateur des portraits dont je parlais au début. En outre, notre Bibliothèque municipale possède la Bibliothèque des Chénier donnée à la Ville, après la mort de M. Gabriel de Chénier, par sa veuve, et vous

savez aussi que les autres reliques possédées par cette dernière doivent nous revenir à son décès.

Vous le voyez, si une Cité française a le droit de revendiquer les Chénier, c'est bien la nôtre et nous ne devons pas laisser échapper l'occasion qui va s'offrir de nous les attacher définitivement.

Dans une étude faite récemment par un de nos concitoyens, M. Achille Rouquet, sur les Chénier, il demandait une statue pour le plus grand d'entre eux. La presse parisienne s'est fait l'écho de ce vœu et nous pensons que la ville de Carcassonne doit prendre l'initiative d'une souscription afin de bien marquer que c'est dans ses murs que doit être élevé le monument. Le Conseil municipal nous a semblé être placé plus convenablement que qui que ce soit pour prendre cette initiative et voilà pourquoi je vous demande aujourd'hui un vote de fonds qui permettront d'avoir pour la souscription une base certaine et aussi de faire face aux premiers frais.

André Chénier est une des gloires les plus pures des lettres françaises, et vous n'ignorez pas que c'est par les lettres, cette expression la plus élevée de la pensée humaine, qu'un peuple est grand et qu'il rayonne sur le monde. Les glorifier comme elles le méritent, est une entreprise qui n'est pas au-dessus de nos moyens et vous ne voudrez pas vous laisser enlever l'honneur de l'avoir fait. Vous aurez du même coup rendu possible l'érection d'un monument comme nous en avons trop peu, ainsi que l'organisation d'une fête grandiose et nationale, où les représentants du gouvernement, ainsi que les notabilités les plus marquantes de la littérature contemporaine se feront un devoir d'assister.

Vous aurez enfin rendu l'hommage suprême à l'un de nos plus illustres concitoyens.

A la suite de cet intéressant rapport le Conseil Municipal, sur l'avis conforme de sa commission de l'instruction publique en a adopté les conclusions Il a voté en conséquence l'érection d'une statue en l'honneur d'André Chénier, et a ouvert, à cet effet, une souscription sur laquelle il s'est inscrit pour une somme de deux mille francs.

Il a décidé, en outre, la création d'un Comité d'exécution composé des membres dont voici la liste :

COMITÉ D'EXÉCUTION

NOMS PROPOSÉS PAR LA COMMISSION

MM. les Sénateurs } de l'Aude.
MM. les Députés }
M. le Préfet de l'Aude.
M. le Général.
Monseigneur l'Evêque.
M. l'Ingénieur en chef.
M. le Trésorier-Payeur général.
M. le Maire.
M. l'Inspecteur d'Académie.
M. le Proviseur du Lycée.
M. le Président du Tribunal civil.
M. le Président du Tribunal de commerce.
M. le Président de la Chambre de commerce.
M. le Président de la Société des Arts et Sciences.
M. le Président de la Société d'Etudes Scientifiques,
M. le Président du Cercle des Fonctionnaires,
M. Ducommun du Locle,

M. de Barescut.
M. le Général de la Sougeole.
M. Rolland du Roquan.
M. Fédié, homme de lettres.
M. Mir, félibre majoral.
M. Roumens, Conservateur du Musée.
M. Izard, bibliothécaire de la Ville.
M. Salières, artiste peintre.
M. Lacombe, compositeur de musique.
M. Jouy de Veye, homme de lettres.
M. Drevet, Secrétaire de l'Alliance Française.
M. de Teule, homme de lettres.
M. Albarel, juge d'instruction.
M. Desmarest, architecte départemental.
MM. les Correspondants de *La Dépêche*
— du *Petit Méridional*.
MM. les Redacteurs en chef du *Salut*.
— du *Courrier de l'Aude*.
— du *Rappel de l'Aude*

COMITÉ D'INITIATIVE

MM. Alary, conseiller municipal.
Bazin, —
Cros, —
Laron, —
Rives, —
Saignes, —
Maure, adjoint au Maire.
Cabrié.
Rouquet, Directeur de la *Revue Méridionale*.

Il a été décidé enfin qu'un Comité d'honneur serait organisé sous la présidence du ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts.

Voici les noms des membres de ce Comité :

M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, président ;
Mme veuve Michelet ;
MM. Jean Alboise, directeurde l'*Artiste* ;
Henry de Bornier, homme de lettres ;
Jules Claretie, de l'Académie française ;
Léon Dierx, homme de lettres ;
Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française;
Auguste Dorchain, homme de lettres ;
Falguière. sculpteur statuaire, membre de l'Institut ;
Foncin, inspecteur général de l'instruction publique ;
Gérard, recteur de l'Académie de Montpellier ;
Charles Garnier, architecte du Nouvel-Opéra, membre de l'Institut ;
Adrien Hébrard, directeur du *Temps*, sénateur ;
José-Maria de Hérédia, homme de lettres ;
Enjalbert, sculpteur-statuaire ;
Comte Henri de Laborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts ;
Jean-Paul Laurens, artiste peintre ;
Leconte de Lisle, de l'Académie française ;
Eugène Manuel, inspecteur général de l'instruction publique;
Frédéric Mistral ;
Antonin Mercié, sculpteur-statuaire ;
Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse ;
Jean Rameau ;
Paul Saunière, homme de lettres ;
Jules Simon, Sully-Prudhomme, vicomte Melchier de Voguë, membres de l'Académie française ;
Auguste Vacquerie, directeur du *Rappel* ;
Emile Zola, président de la Société des gens de lettres.

La Société des Arts et Sciences tenant à s'associer à cette louable manifestation a souscrit pour une

somme de cent francs dans sa séance du 7 juin 1891.

Fidèle à la mission qu'elle est apelée à remplir conformément à ses statuts, la Société n'avait pas attendu jusqu'à ce moment pour rendre un éclatant hommage à la mémoire d'André Chénier. C'est dans ce but qu'elle faisait appliquer naguère sur une maison de la rue Pinel une plaque commémorative pour rappeler que les deux frères André et Marie-Joseph Chénier ont passé cinq années dans cette maison pendant leur adolescence. C'est dans ce but aussi qu'elle encouragea, à la même époque, les travaux de recherches historiques et biographiques sur la famille Chénier qu'entreprit un des membres de cette compagnie, notre regretté confrère M. Cornet-Peyrusse, travaux qui malheureusement sont demeurés inachevés. L'œuvre de M. Cornet-Peyrusse forme un volumineux manuscrit auquel sont joints de nombreux documents. La Société a été mise en possession de ce manuscrit qu'elle conserve dans ses archives et qui pourra peut-être un jour être publié, sinon *in-extenso*, du moins dans sa partie la plus intéressante.

Carcassonne, le 1er juillet 1891.



PROCÈS-VERBAUX

Séance du 3 Mai 1891

PRÉSIDENCE DE M. MONTÈS

Etaient présents : MM. ALARY, ATHANÉ, BAICHÈRE, CASTEL, DESMAREST, GAVOY, IZARD, JALABERT, MAURE, MONTÈS, PONTET, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, ROUSSEAU, SABATIER, SAULNIER, SCHEURER, DE LA SOUJEOLE, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Hippolyte Faure, de Narbonne, qui offre (et envoie franc de port) à la Société, son ouvrage intitulé : *Notes et documents sur les archives des hospices et sur les résultats comparés de l'Assistance hospitalière à Narbonne et dans une partie de l'Europe*. Des remerciements sont votés au donateur et M. le Dr Jalabert est chargé de faire l'analyse de cet important travail.

A M. le Directeur du *Renseignement universel*, qui envoie une notice concernant cette publication, le Secrétaire fera parvenir la liste des membres de notre Société.

M. Desmarest fait connaître les résultats de l'enquête

qui a été faite au sujet du coffret d'ivoire réclamé par la Fabrique de l'Eglise de Caunes. Ce coffret, après être resté quelque temps entre les mains de M. Duffart, photographe, chargé d'en faire des reproductions, a été rapporté, après la mort de ce dernier, à M. Malric qui l'a remis lui-même à M. Arnaudy, ancien curé de Caunes, actuellement en retraite. La responsabilité de la Société et de la Commission de l'Exposition est donc entièrement dégagée.

M. Desmarest informe aussi la Société qu'il a acheté pour 150 francs 50 jetons de présence conservés par notre ancien collègue M. Coste. Cette dépense est approuvée.

M. le Président propose aux membres du bureau de se réunir le dernier dimanche de chaque mois pour fixer l'ordre du jour de la séance qui aura lieu le dimanche suivant. — Adopté.

Il est rendu compte :

Par M. Alary de la *Revue Méridionale* dans laquelle il signale un article intitulé : *Une nuit au Tonkin*. Cette étude écrite dans un bon style et pleine d'une réalité saisissante, est signée d'un pseudonyme sous lequel se cache un de nos jeunes compatriotes, qui s'est déjà distingué dans plusieurs rencontres avec les pirates du *Fleuve Rouge*.

Par M. Athané : Des *Bulletins de la Société académique de Brest*, *du Comité des travaux historiques et philologiques*

Par M. Pullès : Du *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques.*

Par M. Izard : Des *Mémoires de la Société d'é-*

mulation de Montbéliard. Cette analyse écrite est renvoyée à la Commission d'impression.

Par M. Gavoy : Des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* et du *Bulletin de la Société des Basses-Alpes.*

Par M. Castel : *De la description des fêtes d'Alais* à l'inauguration du monument Dumas. A cette occasion, M. le Président rappelle que M. Dumas, sorti du laboratoire d'un simple pharmacien, s'est élevé par sa seule volonté, doublée d'une haute intelligence, au premier rang parmi les savants de ce siècle; qu'il a été le père de la chimie moderne, et l'un des fondateurs de l'Ecole Centrale.

Par M. l'abbé Baichère : *De l'Histoire ecclésiastique.*

Par M. Rousseau : *De la Revue du département du Tarn.*

Par M. Sabatier : 1° *Des Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse* ; 2° *Des Mammifères de la France*, ouvrage qu'il apprécie en ces termes : « En faisant hommage à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, de son ouvrage sur les « *Mammifères de la France*, considérés au point de vue utilitaire, » M. H. Bouvier nous réclame l'honneur d'un compte-rendu dans nos mémoires dans un but « utilitaire et de vulgarisation. »

« Il nous est agréable de déclarer que ce livre peut « et doit être lu par tout le monde, il est intéressant « et instructif. Nous aurions donc satisfaction à le voir « répandu un peu partout, « à la ferme comme au « château » et surtout à l'école où il pourra être accepté « comme livre de lecture, ou comme livre de prix. »

Par M. le Dr Jalabert : *Du Bulletin d'Association philotechnique.*

Par M. de La Soujeole : *Du Bulletin de la Société des Lettres, Arts et Sciences des Alpes-Maritimes.*

Par M. Sourbieu : *De la Revue de Saintonge et d'Aunis.*

Par M. Roumens : *Des Mémoires de la Société Archéologique de* Bordeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. MAURE.

Séance du 7 Juin 1891

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE LA SOUJEOLE

Etaient présents : MM. ATHANÉ, BAICHÈRE, BOUFFET, CROS-MAYREVIEILLE, DESMAREST, FÉDIÉ, IZARD, JALABERT, MAURE, MIR, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, ROUSSEAU, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire énumère, comme suit, les dons faits à la Société :

1° Par M. Buisson, maire de Labastide-d'Anjou (membre honoraire). Remarques d'un passant sur les salons de Paris.

2° Par M. H. Faure : Coup d'œil rétrospectif sur la question vinicole.

3° Par M. l'abbé Baichère : Ses trois rapports sur les excursions faites en 1889 par la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, au Mont Alaric, à l'étang de Marseillette, à la Malepère ; de plus, au nom de M. l'Abbé G. Combes, de Limoux, une note botanique intitulée : *Une excursion dans la Haute Vallée de l'Aude.*

4° Par M. Fédié : *L'an 1790*, huit volumes de pamphlets datant de cette époque où l'on rêvait de créer une monarchie constitutionnelle avec Necker pour premier ministre.

5° Par M. Georges Pech : Une monnaie de bronze valant un double tournois ou vingt-quatre deniers à l'effigie de Louis XIII.

Des remercîments sont votés à chacun de ces donateurs.

M. le Président propose à la Société de souscrire individuellement ou collectivement pour le monument d'André Chénier. Il est décidé que la Société souscrira d'abord collectivement pour une somme de 100 francs, ce qui n'empêchera pas de faire circuler ensuite une liste de souscription où chaque membre pourra s'inscrire pour la somme qu'il lui conviendra.

Il est rendu compte :

Par M. Fédié : 1° *Du Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France;* 2° *De l'étude de M. Achille Rouquet sur les portraits de la famille Chénier.* Au sujet de cette étude et pour affirmer les droits de notre pays à revendiquer comme sien le poète-

martyr, M. Fédié nous apprend que le grand père d'André était maître de forges à Montfort.

Par M. le Dr Jalabert : 1° *Du Bulletin de la Société philotechnique*; 2° *De la Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.*

Par M. Sabatier : *De la Revue des Travaux scientifiques.*

Par M. de La Soujeole : *Du Bulletin de la Société de Borda.*

Par M. Rousseau : *De la Revue scientifique, historique et littéraire du Tarn.* De plus, M. Rousseau chargé de nous faire connaître l'utilité du *Renseignement universel*, lit la note ci-jointe :

« *Le Renseignement universel* est une institution originale ayant pour but de donner des indications détaillées sur les questions posées. Un nombreux personnel de choix permet de répondre aux intéressés sur les sciences, la littérature, l'enseignement, l'architecture, les arts industriels, la chimie, les mines, la jurisprudence, etc.... Les renseignements commerciaux, les prêts d'argent, et les recherches intimes sont exclus de cet établissement.

« Bien entendu, ces renseignements ne sont donnés que contre paiement d'une indemnité, et celle-ci varie avec l'importance des questions posées.

« Il est certain que cette institution peut rendre beaucoup de services, surtout aux personnes qui éprouvent de l'embarras pour choisir un bon conseiller. »

Par M. Rives : *Du Bulletin périodique de la Société Ariégeoise.*

Par M. l'abbé Baichère : *De la Numismatique de la France*, par Anatole de Barthélemy.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,
A. MAURE.

Séance du 5 Juillet 1891

PRÉSIDENCE DE M. MONTÈS

Etaient présents : MM. ALARY, ATHANÉ, BAICHÈRE, DESMAREST, FÉDIÉ, MAURE, MIR, MONTÈS, PONTET, PULLÈS, RIVES, ROUMENS, ROUSSEAU, SABATIER, SCHEURER, DE LA SOUJEOLE.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le Secrétaire énumère les dons faits à la Société :

1° Par M. le Général de la Soujeole, au nom de M. le Colonel Grillère, un petit instrument de pesage, ingénieuse combinaison de la balance ordinaire et de la romaine, avec fléau articulé dont les deux branches peuvent se replier l'une sur l'autre. A l'une est suspendue un plateau; à l'autre, qui est graduée, un poids mobile. Cet instrument, qui, d'après M. le Général, devait servir à reconnaitre la fausse monnaie, a été trouvé en Kabylie par M. le Colonel Grillère ;

2° Par M. Fédié, un sou tournois argent à l'effigie de Henri III ;

3° Par M. l'abbé Baichère, une brochure sur la *Flore du bassin de l'Aude* ;

4° Par M. Périer, Directeur de l'Ecole laïque de la Cité, un carolus à l'effigie de Charles IX.

Cette pièce très bien conservée porte :

Au droit : la tête laurée de Charles IX avec cette légende : Carolus VIIII D. G. FRAN. REX. Charles IX roi des Français par la grâce de Dieu.

Au revers, sur champ, des fleurs de lis surmontées d'une couronne et entourées de cette légende : *Sit nomen dom. benedic.* MDLXIII. Que le nom de Dieu soit béni. 1563.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le Président prend la parole pour exprimer les regrets que doit causer à la Société la perte d'un ancien confrère M. Coste Reboul. Il rappelle que cet ami des arts a laissé par testament à la ville de Carcassonne ses précieuses collections de tableaux, de faïences et d'antiquités.

M. Fédié lit une note sur l'endroit où a été découvert le tournois qu'il offre à la Société. Renvoyé à la Commission d'impression.

Il est rendu compte :

Par M. Athané : Du *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques.*

Par M. de la Soujeole : Du *Bulletin de l'Association philothecnique.*

Par M. Pullès : De la *Description de l'église Sainte-Cécile d'Alby*.

Par M. Rousseau : De la *Revue du Département du Tarn*.

Par M. Roumens : Des *Mémoires du Smithsonian Institution*.

Par M. Alary : De la *Revue Méridionale*, où il signale une pièce patoise intitulée : *L'Ormeau de Rouvenac*, que l'auteur, M. Mir, veut bien nous débiter, à la grande satisfaction de tous les membres présents.

M. le Président propose de fixer nos vacances du mois de juillet au mois d'octobre, de façon que la Société reprenne ses travaux à la rentrée scolaire, c'est-à-dire au premier dimanche d'octobre. — Adopté.

Les ouvrages à analyser sont distribués et la séance est levée.

Le secrétaire,
A. MAURE.

Séance du 4 Octobre 1891

PRÉSIDENCE DE M. MONTÈS

Etaient présents : MM. ALARY, ATHANÉ, COSTE, CROS-MAYREVIEILLE, DESMAREST, FÉDIÉ, GAVOY, MAURE, MONTÈS RIVES, ROUMENS, ROUSSEAU, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU, de la SOUJEOLE.

M. le Président prononce en ces termes l'éloge funèbre

de notre ancien confrère , M. Timoléon Jaubert , décédé pendant ces vacances :

« Messieurs, permettez-moi une légère dérogation à nos règlements ; avant la reprise de nos travaux et à l'ouverture de la séance , j'ai cru devoir m'acquitter tout d'abord d'une pénible et douloureuse mission.

« Pendant les vacances, nous avons eu la douleur de perdre un ancien confrère qui, depuis bien longtemps déjà, était empêché par une grave infirmité de prendre part à nos travaux.

« Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, peuvent cependant avoir conservé le souvenir de l'assiduité à nos séances de feu M. Jaubert et surtout de l'intelligence qu'il apportait à éclairer et à résoudre les difficultés présentées par les questions en discussion. Une discussion claire dans un ton toujours empreint de la plus grande courtoisie le faisaient écouter avec plaisir par ses confrères.

« En 1867 , secrétaire de la Société , il fut chargé en cette qualité du rapport sur le résultat du Concours ouvert par les soins de la Société et sur la distribution des récompenses aux industriels, aux artistes qui avaient répondu à l'appel de la Société et qui avaient pris part aux expositions de l'industrie, des arts et de l'archéologie Ce rapport est non seulement remarquable par son style toujours correct et élégant ; mais surtout par une exposition et une appréciation claires et complètes des mérites des œuvres des exposants. Ce travail suppose , de la part de son auteur, des connaissances très variées, un tact et un esprit d'examen uniquement dirigé par une grande impartialité obtenant ainsi l'adhésion de tous les concurrents.

Ce rapport a été du reste inséré dans nos Mémoires, page 105, tome 3°.

« Notre regretté confrère a non seulement rendu des services à notre Société en sa qualité de Secrétaire, mais souvent aussi en sa qualité de rapporteur des travaux des commissions auxquels il prenait une part des plus actives. Connaissances littéraires étendues, esprit fin et délicat, poète même à son heure, lauréat des jeux floraux, il mettait dans les circonstances ces remarquables qualités au service de la Société avec un dévouement absolu.

« Notre regretté confrère avait eu aussi l'honneur d'être appelé à occuper le fauteuil de la présidence de notre Société. Dans les fonctions de la présidence, on ne l'a jamais vu se départir de ce calme et de cette bienveillance qui doivent toujours présider à la direction de nos travaux. Quoi d'étonnant! du reste; c'était dans une autre enceinte qu'il avait contracté l'habitude de la distinction qu'il apportait à l'accomplissement de cette tâche.

« Je ne crois pas devoir, dans cette circonstance, faire l'éloge de l'homme privé, du magistrat; du reste, qui de nous n'a conservé le souvenir du discours si magistral, si remarquable dans le fonds et dans la forme, prononcé par M. le Président Loubers sur la fosse entr'ouverte où allait être déposée la dépouille mortelle du défunt. Il a retracé en termes émus et éloquents sa vie de magistrat occupant toujours au milieu de ses concitoyens et au même tribunal successivement les fonctions d'avocat, de substitut, de juge d'instruction, de vice-président et terminant sa carrière après avoir reçu l'honorariat, les palmes académiques et la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Dans les diverses fonctions qui lui avaient

été confiées durant sa longue carrière, notre défunt confrère s'était toujours fait remarquer par un talent à la hauteur des fonctions qui lui étaient confiées, mais surtout par l'indépendance de son caractère, par son impartialité, par son intégrité, qualités qu'il possédait au plus haut degré et qui constituent le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un magistrat.

« J'ai cru, Messieurs, être l'écho de la pensée de vous tous en prononçant à l'ouverture de cette séance ces quelques paroles en l'honneur de notre défunt confrère qui en était digne à tous égards. Ces paroles inscrites en tête du procès-verbal de la séance de ce jour, consacreront le souvenir que la Société a conservé des services rendus par notre défunt confrère et nous nous serons ainsi acquittés d'une dette qui nous était imposée par la reconnaissance et par les bonnes traditions de notre Société. »

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance : M. le Secrétaire donne lecture :

1° d'une lettre de M. Justin Bellanger qui nous invite à souscrire au moins pour un exemplaire de sa nouvelle traduction de la *Guerre des Gaules par Jules César*. La Société décide de souscrire pour 2 exemplaires : un pour notre bibliothèques, un pour celle de la ville.

2° du programme des questions soumises à MM. les Délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1892.

M. Fédié se charge de répondre à une demande de renseignements sur les évêques d'Alet.

M. Desmarest rappelle que notre Commission des Beaux-Arts s'est réunie pendant le mois de septembre en

vue d'adresser une lettre d'adhésion à la nouvelle Société des Beaux-Arts qui est en voie de formation à Carcassonne. Voici dans quels termes cette lettre a été rédigée :

« La Société des Arts et Sciences de Carcassonne, sur l'initiative de sa Commission des Arts, a décidé, dans sa séance du 4 octobre, d'adresser à la Société des Beaux-Arts en formation à Carcassonne, ses souhaits de bienvenue et de réussite.

« Le but que poursuit la nouvelle Société est également l'un des points de mire que vise la Société des Arts et Sciences, désireuse, elle aussi, « *de favoriser le progrès des Arts et d'en propager le goût.* »

« C'est dans cette pensée qu'elle a toujours organisé des Expositions artistiques lors des Concours régionaux, croyant qu'il serait dangereux de vouloir chez nous les rapprocher davantage.

« Mais, trop heureuse si ces prévisions ne se réalisent pas et résolue à encourager dans sa tâche la nouvelle Société, elle consacrera bien volontiers une partie de ses ressources à acquérir dans les Expositions projetées quelqu'œuvre qui soit digne de figurer honorablement au Musée de notre ville. »

M. Roumens, Président de cette nouvelle Société, déclare que nous ne devons pas voir dans cette jeune sœur une rivale, mais plutôt une Société parallèle à la nôtre dont les efforts ne tendront qu'à compléter notre œuvre ; qu'enfin s'il en devait être autrement, il donnerait immédiatement sa démission de Président.

Tout en prenant acte de cette déclaration, plusieurs membres font observer qu'il serait peut-être prématuré de donner notre adhésion à une Société qui d'abord ne l'a

pas demandée et qui de plus n'existe pas encore officiellement. Après discussion, il est décidé que nous nous abstiendrons de toute démarche jusqu'à ce que la nouvelle Société soit définitivement constituée et autorisée par M. le Préfet.

M. Alary demande si la Société est disposée à distribuer, comme par le passé, des médailles aux élèves les plus méritants des cours municipaux de musique, de dessin, etc. Après quelques observations de M. le Trésorier et de M. le Président, il est voté une somme de 60 francs pour l'achat de quatre médailles qui seront distribuées, au nom de la Société, aux lauréats de l'école de dessin, de l'école de modelage, de l'école de musique et de l'école professionnelle.

Il est rendu compte :

1° Par M. Desmaret : des rapports du Congrès archéologique de la France, IV° session tenue à Dax et à Bayonne. Cette analyse écrite est renvoyée à la commission d'impression. Nous y relevons seulement cette opinion que l'église octogonale de Rieux-Minervois serait un des édifices élevés par les Templiers. (Voir dans nos archives un rapport de M. Jouy de Veye sur la question.)

2° Par M. Roumens : de la *Revue des salons de Paris*, par M. Buisson et des *Mémoires du Smithsonian*, institution. Ces deux rapports écrits sont renvoyés à la Commission d'impression.

3° Par M. de La Soujeole : du *Bulletin de l'Association philotechnique*, de la Société de Borda, de l'*Agronome praticien*, de l'*Epigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique moderne* ; enfin des instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques.

4° Par M. Rousseau : Des *Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne*.

Le Secrétaire appelle l'attention des membres présents sur les dons nombreux et précieux qui ont été faits à la Société pendant les vacances.

Par M. Rousseau :

Minerai de manganèse cristallisé à la surface.

Calcaire concrétionné dit faux Onyx (Pyrénées-Orientales).

Houille de Ferrals (Aude).

Ostrea gigantea (les deux valves).

Ostrea varians (terrain turonien).

Caprina varians (de Sougraigne).

Par M. Pierre Gardey :

Une valve d'huitre mesurant plus de 0^{m} 50 de long, trouvée à 6 mètres de profondeur sur le coteau de Grazailles, et une pierre forée (peson de tisserand).

Par M. Sourdon, Directeur de l'étang de Marseillette : Sélénite ou gypse en fer de lance.

Par M. Blanquier, instituteur à Rivel :

Une médaille, trouvée à Montlaur, très bien conservée et facile à déterminer : Tête radiée de Gordien (Pie), 3e du nom, élevé au trône impérial à l'âge de 13 ans, assassiné 6 ans après, (238-244) après Jésus-Christ. Légende : IMP (*erator)* GORDIANUS PIUS FELIX AVG (*ustus*).

C'est bien la tête d'adolescent et la légende reproduite sur la planche VI du traité de Gérard Jacob K. Mais cette médaille a cela de particulier que le revers est exactement semblable au droit, qu'elle est éclatée sur un côté ; de sorte qu'en la partageant on aurait deux médailles incuses.

Par M. Ferrand :

Un panier algérien.

Par un anonyme :

Teinotis asinina. — *Pterocera Tambis* et autres dons de M. J. Andrieu, (Agde), de M. Grillères et de Mlle Jeanne Rey, de Nissan.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,

A. MAURE.

Séance du 8 Novembre 1891

PRÉSIDENCE DE M. MONTÈS.

Etaient présents : MM. ALARY, ATHANÉ, BAICHÈRE, BOUFFET, CANTEGRIL, CASTEL, ESCUDIÉ, FÉDIÉ, GAVOY, MAURE, MIR, MONTÈS, PONTET, PULLÉS, ROUMENS, ROUSSEAU, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU.

Dons déposés sur le bureau : Par M. Fédié, le dernier numéro de l'*Alliance française*; par M. Rousseau, le *Réglement de la Société d'Agriculture*, *Sciences et Arts* d'Albi, publié en l'an IX, et un discours du citoyen Dumas, professeur d'anatomie à l'Ecole de Médecine de Montpellier, an VI ; par M. l'abbé Baichère, la *Flore des environs de Carcassonne.*

Le Secrétaire donne lecture : 1° d'une lettre de M. G. Murret, Président de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, demandant communication du rapport, qui, sur l'invitation du gouvernement, a dû être remis à la Préfecture de l'Aude, en 1858, concernant les usages locaux du département. (Renvoyé aux bureaux de la Préfecture).

2° D'une lettre de M. Desmarest qui s'excuse de ne pas assister à notre réunion et qui appelle l'attention de la Société sur les médailles qu'il a déposées sur le bureau pour être remises, après examen, à M. Alary.

Le prix de ces médailles dépasse de 16 fr. 40 la somme votée habituellement pour récompenser les lauréats des cours municipaux ; cela vient de ce que la Société a décidé d'en donner une de plus que les années précédentes.

M. Alary remercie la Société ; il ajoute qu'à cause de l'inondation du 25 octobre, la distribution des récompenses accordées aux élèves de ces cours a été retardée et même qu'elle ne pourra pas être faite avec toute la solennité désirable ; cependant il espère que notre Bureau voudra bien y assister. — (Adopté).

M. Desmarest a joint à sa lettre la note des sieurs Gabelle, Bonnafous et Cie, imprimeurs. Il croit qu'il conviendrait, avant de la payer, qu'une commission spéciale fût chargée de la réviser. Il lui paraît impossible qu'on n'obtienne pas une réduction importante sur la somme réclamée par ces messieurs.

Il est décidé que pour faire cette appréciation, la commission d'impression s'adjoindra MM. Rousseau, Mir et Gavoy.

Dans cette même lettre, M. Desmarest nous fait observer

que la Société des Beaux-Arts ayant reçu l'approbation de ses statuts, il serait temps maintenant de lui adresser nos encouragements et nos souhaits de réussite.

M. Roumens répond que nous devons attendre que la nouvelle Société ait manifesté son existence par une première exposition ; or, cette exposition a été remise à l'année prochaine.

M. Fédié donne lecture : 1° de sa réponse à M. l'abbé Fargeault qui nous avait demandé dès renseignements sur les Evêques d'Alet ; 2° d'une note sur l'inondation de 1699, rédigée par un témoin oculaire. A propos de ce document plein d'actualité, M. Bouffet veut bien nous communiquer les observations qu'il a faites en visitant les lieux qui viennent d'être ravagés par l'Aude et par ses affluents. Comme ces observations doivent servir de base à un rapport officiel dont M. l'Ingénieur en chef nous a promis copie pour nos Mémoires, nous nous gardons de les déflorer. Nous retenons seulement cette explication de la rapidité et de la simultanéité des débordements qui se sont produits sur les points les plus éloignés du département, *sans qu'on pût les signaler à l'avance*. La pluie, dit M. Bouffet, ou plutôt la trombe, qui a causé tout le mal, est tombée à cheval sur l'arête qui sépare le bassin de l'Aude du bassin de l'Orbieu. Si cette masse d'eau s'était avancée de 10 kilomètres vers l'Ouest, l'Aude l'aurait reçue tout entière et nul ne peut dire quelles auraient été les conséquences du cataclysme. Cependant la crue du 25 octobre a dépassé celle de 1820 et celle encore plus forte de 1648 : à Couiza de 0 m 48, à Limoux de 0 m 80, à Carcassonne de 0 m 56. M. l'Ingénieur nous dit enfin que si à Limoux les maisons n'ont pas mieux

résisté à l'action de l'eau, c'est que les murs de refend n'étaient bâtis qu'avec de la terre.

Il est rendu compte :

Par M. Cantegril : des *Mémoires de l'Académie de Toulouse.*

Par M. Sabatier : du *Bulletin* du *Comité des Travaux historiques et scientifiques*, et des *Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Seine-et-Oise.*

Par M. Athané : 1° du *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*; 2° de la *Revue des Pyrénées.* Dans cette publication, M. Athané signale plusieurs articles, entre autres ceux de M. L. Sabatier et de M. L. Narbonne, où se trouvent de précieux matériaux pour l'historien qui saura les mettre en œuvre et faire l'histoire, telle qu'on la comprend aujourd'hui, soit de notre département, soit de la France entière.

Par M. Roumens : *Des Salons de Paris, par M. Buisson*, analyse écrite renvoyée à la Commission d'impression.

Par M. Pontet : Des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.*

Par M. Rousseau : 1° Du *Bulletin de la Société agricole des Pyrénées-Orientales* ; 2° De la *Revue du département du Tarn*, analyse écrite renvoyée à la Commission d'impression.

Par M. Gavoy : 1° Du *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes* ; 2° Des procès-verbaux des séances de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.*

Par M. Mir : De la *Revue Méridionale.*

Par M. l'abbé Baichère : 1° *Bulletin de la Société d'Etudes de Béziers* ; 2° De la *Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France*.

Dans ce dernier, M. Baichère signale une monographie du Saumon, dont il nous lit un résumé plein d'intérêt pour ceux qui connaissent les essais faits depuis quelques années pour acclimater le Saumon dans l'Aude.

A ce propos, M. Bouffet nous apprend que ces essais seront sous peu couronnés de succès. Des 50,000 œufs, qu'on a fait venir de Californie, sont sortis des alevins qui ont atteint l'âge de trois ans et qui par conséquent vont bientôt se reproduire à leur tour. Quant aux mœurs du Saumon, elles sont encore peu connues. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'il remonte de la mer dans les fleuves pour y déposer ses œufs, parce qu'ils ne peuvent pas éclore ailleurs. Après la ponte, qui a lieu en octobre et novembre, il tombe dans un état de dépérissement qui l'oblige, vers le mois de janvier, à retourner à la mer pour se *refaire*. Quand il s'y est suffisamment nourri, il en revient grossi de 1 à 2 kilogrammes.

M. le Président remercie M. l'Ingénieur en chef de ces renseignements et distribue les ouvrages à analyser.

Le Secrétaire signale un beau bloc de lumachelle offert par M. Auguste Roger, propriétaire, à Pradelles-en-Val.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,

A. MAURE.

Séance du 6 Décembre 1891

PRÉSIDENCE DE M. MONTÉS

Etaient présents : MM. ALARY, ATHANÉ, BAICHÈRE, CANTEGRIL, CASTEL, DESMAREST, FÉDIÉ, GAVOY, MAURE, MIR, MONTÈS, PONTET, RIVES, ROUMENS, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU, DE LA SOUJEOLE.

M. Gavoy dépose sur le bureau deux brochures offertes à la Société par leur auteur, M. Dat de Saint-Foulc. L'une est intitulée : *Une excursion à Greffeil* ; l'autre : *Allocutions prononcées aux réunions de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude.*

Des remercîments sont votés à M. Dat.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal qui est adopté et de la correspondance où il n'y a rien à signaler.

M. Maure, rapporteur de la Commission chargée d'examiner la note présentée par MM. Gabelle et Bonnafous et en particulier le prix du dernier volume de nos Mémoires, dit qu'après avoir comparé les prix faits par les autres imprimeurs de la ville, la dite Commission est d'avis de demander à MM. Gabelle et Bonnafous un rabais de 60 à 80 francs. MM. Desmarest et Maure, chargés de cette transaction, feront valoir que l'impression du volume laisse beaucoup à désirer, surtout pour la première feuille où la liste des membres de la Société est à la fois inexacte et incomplète.

Il est rendu compte :

Par M. Rives : 1° du *Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux* ; 2° de la *Société des amis des arts du département de l'Eure.*

Par M. l'abbé Baichère : du *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.*

Par M. Sabatier : de la *Revue des Travaux scientifiques.*

Par M. Athané : du *Bulletin historique et Philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.*

Par M. Fédié : du *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*. Dans cette publication, M. Fédié signale une note de M. Bénézet sur les fouilles entreprises par M. Bourguignon dans le cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Papoul. Ces fouilles ont mis à jour sept grandes baies ogivales, masquées à diverses époques par des restaurations inintelligentes, et quatre niches d'un effet décoratif très remarquable.

M. Desmarest dit que ce qu'il faudrait restaurer et mettre à jour dans cette abbaye, c'est le toit de l'abside fait primitivement en pierres taillées et ciselées au XI[e] siècle et recouvert depuis avec nos tuiles à canal ; mais cette restauration coûterait environ 10,000 fr.

M. Fédié relève dans la même publication cette mention empruntée au catalogue de l'exposition de Tours de 1890 : « Bahut fait en l'an 1625 par Jean Gaubil, *natif de Limoux*. » Enfin il lit une note de M. Régnault sur un superbe dolmen récemment découvert à Pépieux par M. Sicard (de Caunes).

Par M. Desmarest ; Du *Bulletin de la Commission*

Archéologique de Narbonne qui contient plusieurs notices intéressantes, entre autres celles de M. F. P. Thiers sur le stèle de *Fadia domestica* et la voie d'Aquitaine. Dans cette notice, à propos de l'inscription conservée à Moux, qui fait mention du dieu Gaulois Larraso, lequel dieu était la personnification de la fontaine de Comigne, M. Thiers remarque la similitude de formation des deux mots : *Larr...aso* et *Carc...aso ;* ce que lui donne à penser que *Carc...aso* pourrait être une divinité quelconque, et que la légende de Dame Carcas ne serait que la transformation d'un mythe antique.

M. Thiers étudie ensuite l'emplacement probable de l'ancien Carcassonne, et dit que les deux bornes du IIIe siècle aujourd'hui déposées au musée de Carcassonne, s'accordent pour assigner à la Cité de cette époque un emplacement autre que celui de la Cité antique.

Enfin M. Roumens lit une appréciation du rapport de l'*Institution Smithsonian* dont il a bien voulu nous traduire les passages les plus intéressants.

M. Fédié fait remarquer que le nombre des membres correspondants de la Société est aujourd'hui assez restreint et que par conséquent nous n'avons aucune raison pour repousser les demandes qui nous sont adressées à l'effet d'obtenir ce titre. Il propose donc de le décerner à M. Firmin Danjeau, ancien professeur d'histoire, à Montpellier, actuellement en retraite.

Renvoyé au Bureau qui devra mettre cette nomination aux voix dans le cours de notre prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,
A. MAURE.

Séance du 3 Janvier 1892

Présidence de M. Montès

Étaients présents : MM. Athané, Baichère, Alary, Coste, Desmarest, Escudié, Fédié, Gavoy, Mir, Maure, Pontet, Rives, Roumens, Sabatier, Scheurer, Sourbieu, Général De la Soujeole.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance : M. le Secrétaire donne lecture :

1° D'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique nous informant que la 16e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements coïncidera, en 1892, avec la réunion des Sociétés savantes.

2° D'une lettre de M. Favatier, ancien notaire à Narbonne, qui nous fait espérer que, quoique notre Société ne soit pas reconnue, il pourra nous faire payer au moins une partie du legs de cinq cents francs qui nous a été fait par M. Gabriel Bonnet.

3° D'une lettre de la Société Belfortaise d'émulation nous proposant l'échange des mémoires.

M. Gavoy nous engage à n'accepter l'échange que lorsque nous connaîtrons l'importance de ladite Société et la valeur de ses publications.

M. le Président nous rappelle alors que le Bureau doit être renouvelé pour l'année 1892.

Avant d'ouvrir le scrutin, M. Montès fait un rapide résumé des travaux de l'année et remercie ses collègues de l'empressement avec lequel ils l'ont toujours aidé dans l'accomplissement d'une tâche qu'ils ont su lui rendre facile et agréable.

Au premier tour de scrutin, M. Maure est élu président.

En prenant place au fauteuil, le nouveau Président s'adresse en ces termes à ses collègues :

« Messieurs et chers Confrères,

« Je vous remercie de l'honneur que vous venez de « me faire. Mais laissez-moi vous le dire, après avoir vu « siéger à cette place les hommes que vous connaissez, « entourés du prestige que donnent l'âge et la valeur per- « sonnelle, je suis plus étonné que fier de leur succéder.

« Je vois autour de moi plus d'un candidat qui était « digne de fixer vos suffrages ; mais chacun d'eux a une « excuse toute prête pour se dérober. Il ne faut pas laisser « plus longtemps notre Société en mal... de Président.

« Voilà pourquoi j'accepte la tâche que vous m'imposez. « Pour l'accomplir aussi dignement que possible, j'apporte, « à défaut d'autre chose, de la bonne volonté ; mais je « compte avant tout sur votre unanime et bienveillant « concours. »

M. Izard est élu secrétaire en remplacement de M. Maure.

Par acclamation, MM. Desmarest et Sourbieu sont maintenus dans leurs fonctions de trésorier et d'archiviste.

Par acclamation aussi sont nommés membres correspondants : M. Firmin Danjeau, ancien professeur agrégé

d'histoire, officier de l'instruction publique, et M. Favatier, président de la Commission archéologique de Narbonne.

Il est rendu compte :

Par M. Escudié : du *Bulletin scientifique des Basses-Alpes.*

Par M. Coste : du *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes.*

Par M. Desmarest : du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, où il signale un discours de M. Gaston Boissier sur les *Antiquités de l'Algérie.* A ce sujet, M. le général de la Soujeole dit quelques mots pleins d'intérêt sur les *Villes Mortes* dont il a visité lui-même l'emplacement et qui donnent une idée de ce que les Romains avaient su faire de cette contrée.

Par M. Athané : de la *Guerre des Gaules*, publiée par M. Justin Bellanger.

Par M. Alary : des *Mémoires de la Société nationale académique de Strasbourg.*

Par M. de la Soujeole : 1° des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 2° du *Bulletin* et de l'*Annuaire de la Société Philotechnique.*

M. Escudié offre à la Société, au nom de M. Fournier, avoué, un placard imprimé à Montpellier en 1782. Outre la liste des Présidents, Trésoriers, Grands-voyers, Généraux des finances, Intendants des domaines en la généralité de Montpellier, on y trouve celle des jours fériés observés à cette époque. Il n'y en a pas moins de 36 ! Ce qui explique bien la boutade du Savetier de La Fontaine : « *Et M. le Curé, de quelque nouveau saint, charge toujours son prône* ! »

Sur la proposition de M. Fédié, la Société décide de faire don de ses *Mémoires* à la Bibliothèque du Cercle des Officiers.

L'ordre du jour épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le secrétaire,
A. MAURE.

Séance du 7 Février 1892

PRÉSIDENCE DE M. MAURE

Etaient présents : MM. ATHANÉ, BAICHÈRE, CANTEGRIL, COSTE, FÉDIÉ, GAVOY, MAURE, MONTÈS, PONTET, ROUMENS, ROUSSEAU, SABATIER, SCHEURER.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Izard qui avait été nommé secrétaire en remplacement de M. Maure, élu Président. Cet honorable confrère regrette de ne pouvoir accepter cette nomination à cause du travail incessant que lui donne en ce moment sa charge de Bibliothécaire de la ville de Carcassonne, et M. Coste est nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture :

1° D'une lettre de M. Danjeau, membre de la Société

scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, qui remercie la Société de lui avoir décerné le titre de membre correspondant.

2° D'une lettre de M. le lieutenant-colonel du Bouzet, Président de la Commission du Cercle des Officiers de la garnison, dans laquelle il accuse réception des six volumes des *Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne* qui ont été bénévolement offerts pour la bibliothèque du Cercle des Officiers, ainsi que de la lettre qui accompagne ce gracieux envoi. M. le lieutenant colonel du Bouzet remercie notre Président de cette délicate attention.

3° M. Favatier, notaire à Narbonne, remercie également M. le Président du titre de membre correspondant de notre Société qui lui a été décerné dans une de nos dernières séances.

4° Il est aussi donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour nous informer que l'ouverture de la 16ᵉ session des Sociétés des Beaux-Arts des Départements est fixée au mardi 7 juin 1892. Cette lettre indique aux membres des Sociétés qui désireraient assister à ces importantes réunions toutes les formalités nécessaires pour obtenir des cartes d'invitation et des lettres de parcours sur les chemins de fer.

5° Le rapport de la Commission des finances pour les comptes de l'année 1891 est déposé par M. Sabatier qui a approuvé la régularité de tous les mémoires. Afin d'établir l'exactitude parfaite des factures, M. Sabatier exprime le vœu que chaque quittance soit munie de son mandat.

M. le Président adresse ses félicitations et des remerciments à M. le Trésorier.

M. Fédié fait don à la Société d'une pièce de monnaie en bronze provenant de l'Etat de l'Urugay, et M. Rousseau du *Bulletin météorologique* de l'année 1891.

M. Pullès fait le compte-rendu *de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.*

Celui de la *Revue du département du Tarn* est fait par M. Rousseau. Ce compte-rendu écrit est renvoyé à la Commission de l'impression.

M. Fédié analyse les deux derniers numéros de la *Revue Méridionale*. Le premier contient une critique assez vive de la tragédie de Salamine dont l'auteur est l'avocat bien connu M. Labat. La valeur de cet ouvrage et l'honorabilité du poète qui jouit de l'estime générale méritaient à tous égards une appréciation plus impartiale. Aussi M. Fédié en a-t-il fait justice en attendant que nous ayons pu nous faire une opinion réfléchie sur une œuvre due à la plume d'un ancien confrère, et dont un exemplaire nous a été réservé.

Le deuxième numéro de cette *Revue*, décembre 1891, renferme une très belle poésie patoise intitulée : l'*Amourié d'Escales*. Cette poésie fait le plus grand honneur au Félibre si avantageusement connu dans tout le Midi.

L'analyse du *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes* est faite par M. l'abbé Baichère qui a remarqué :

1° Des listes diverses relatives à l'Eglise d'Embrun, telles que celles des Evêques depuis l'an 350 jusqu'à l'an 1802, ainsi que celles des Chanoines et des Vicaires Généraux d'Embrun.

2° Une note intitulée : *Briançon pendant la Révolution.* Cette note relate les principaux faits qui se passèrent à Briançon de 1790 à 1793.

3° Les premières luttes de l'Eglise de Gap concernant l'introduction du christianisme dans cette ville jusqu'à la destruction complète du paganisme.

4° Un résumé des délibérations du *Directoire district de Gap* depuis le 13 juillet 1790 au 18 brumaire an IV.

Cette notice renferme des documents locaux qui montrent sous son vrai jour l'état des esprits en province pendant la Révolution. Il n'y est question que d'acquisitions de diverses fournitures concernant l'armée et des arrestations plus ou moins justifiées de certaines personnes déclarées suspectes.

Ce bulletin renferme une note intitulée : *Les vestiges Gallo-Romains à Ligothies.*

Dans ce travail, l'auteur indique l'origine de certaines coutumes aujourd'hui christianisées, mais qui remontent au paganisme, telles que : boire à la santé d'une personne — les vœux de bonne année — donner un pain bénit ou distribuer des offrandes aux pauvres après la mort d'un parent.

L'auteur parle aussi des croyances populaires relatives à certaines grottes ou cavernes contenant des ossements. Il rappelle les coutumes païennes d'ensevelir leurs morts dans des cavernes, surtout en ce qui concerne les pauvres, et en conclut que les ossements retrouvés dans certaines grottes ne remonteraient pas au-delà du 3e ou du 4e siècle après Jésus-Christ.

Le compte-rendu de la première série des documents inédits sur l'*Histoire de France* est fait par M. Athané.

Dans cet ouvrage on remarque surtout une chronique d'Abbadie qui vivait au 16ᵉ siècle et dont le talent de prédicateur et de chroniqueur était très apprécié. C'est M. de Mas Latrie, presque un de nos compatriotes, qui a été chargé par M. le Ministre de la direction de ce travail.

M. Montès fait ensuite le compte-rendu *des Travaux scientifiques*, et M. Rives, celui des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.*

M. le Président distribue les ouvrages à analyser et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 6 Mars 1892

En l'absence de M. Maure, retenu à la Commission du Concours d'Architecture pour la construction du nouvel Hôtel de Ville, M. Montès préside la séance.

Etaient présents : MM. ATHANÉ, BAICHÈRE, CROS, CANTEGRIL, COSTE, DESMAREST, GAVOY, MONTÉS, MIR, PONTET, PULLÈS, ROUSSEAU, RIVES, ROUMENS, Général DE LA SOUJEOLE, SCHEURER, SOURBIEU, SAULNIER et SABATIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Escudié, avocat,

qui donne sa démission de membre résidant de la Société, ses nombreuses occupations ne lui permettant pas d'assister régulièrement aux séances.

La Société regrette vivement cette détermination qui la prive d'un membre aussi actif qu'intelligent.

M. Cros-Mayrevieille fait le compte-rendu du *Recueil de l'Académie des Siences, Belles-Lettres et Arts du Tarn et-Garonne* ainsi que du Concours de prose et de poésie. Il cite notamment une pièce de vers de M. Firmin Nègre qui est déjà avantageusement connu comme poète. Il fait ensuite l'éloge d'un travail très important de M. Hippolyte Faure sur la *Situation des Hospices de Narbonne*. Cet auteur n'est pas un inconnu parmi vous. C'est un chercheur érudit qui est aussi infatigable que généreux. Il a déjà écrit plusieurs ouvrages concernant l'administration hospitalière ; et la ville de Carcassonne en particulier doit à sa bienveillante générosité de posséder tous ses ouvrages que l'auteur a gracieusement offerts pour la bibliothèque communale.

A propos de la découverte de certains squelettes trouvés dans la région de Limoux et Perpignan, M. Cros nous communique les observations faites par son Père, qui a été un de nos collègues les plus éminents et qui a laissé d'impérissables souvenirs dans l'histoire du département de l'Aude, en particulier de notre belle Cité, dont il fut un des plus grands admirateurs.

Notre sympathique collègue fait remarquer qu'à l'époque des guerres de religion, les morts étaient ordinairement rangés sans vêtements. Cette précaution, qui rendait la reconnaissance des cadavres assez difficile, était pratiquée afin d'éviter des représailles contre les membres des familles des décédés.

Dans les cimetières gallo-romains, on avait la coutume d'orienter les cadavres en les plaçant la tête tournée vers le levant.

M. l'Abbé Baichère fait le compte-rendu du *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France.*

Celui des *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts et Commerce du Puy*, est fait par M. Rousseau. Il énumère les diverses péripéties que cette vaillante Société a eues à subir, ainsi que les efforts qu'elle a faits pour la création d'un musée digne de l'attention des touristes. Ce musée contient une riche collection de dentelles et de dessins destinés à favoriser l'industrie de la broderie et du tissage dans le département de la Haute-Loire.

M. Sabatier analyse un savant rapport de M. Fresneau, ancien professeur du Lycée de Carcassonne et Président de la *Société d'Etudes scientifiques* de l'Aude. Il fait ensuite le compte-rendu du rapport de M. l'abbé Baichère concernant une excursion à la Malepère.

M. Sabatier fait remarquer la valeur de ce travail. En effet, dans ses courses aussi agréables que scientifiques, rien n'échappe à l'observation de notre savant collègue. Après avoir décrit la géologie et la faune de cette partie des environs de Carcassonne, l'auteur cite toutes les plantes qu'il a pu rencontrer dans cette excursion et fait remarquer en même temps l'influence que la nature du terrain ou son altitude exercent sur leur végétation.

La Société procède ensuite à l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Laffage. M. Grillières, colonel du génie en retraite, à Carcassonne, ayant

réuni la majorité des suffrages, est nommé membre résidant.

M. Favatier père, notaire honoraire à Narbonne, est aussi nommé membre correspondant de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne en reconnaissance de ses bienveillants services.

M. l'abbé Baichère offre à la Société :

1° Une note sur un tuf calcaire découvert dans les environs de Monze et sur le climat de l'Alaric et des Corbières à l'époque préhistorique ;

2° Une deuxième brochure intitulée : *Contributions à la Flore du bassin de l'Aude et des Corbières.*

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 3 Avril 1892

PRÉSIDENCE DE M. MAURE

Etaient présents : MM. ATHANÉ, BAICHÈRE, CANTEGRIL, CASTEL, COSTE, DESMAREST, FÉDIÉ, COLONEL GRILLIÈRES, GAVOY, MONTÈS, MIR, PONTET, PULLÈS, ROUSSEAU, RIVES, ROUMENS, GÉNÉRAL DE LA SOUJEOLE, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Favatier père,

Président de la Société archéologique de Narbonne, qui remercie la Société des Arts et Sciences de Carcassonne de l'avoir admis au nombre de ses membres correspondants.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Grillières, colonel du génie en retraite, récemment nommé membre résidant et qui assiste à la séance.

M. le Président s'exprime en ces termes :

« Je regrette que M. le Général de La Soujeole n'occupe « pas aujourd'hui le fauteuil de la présidence pour accueillir « dignement M. le Colonel Grillères. Je prie notre « nouveau collègue de se contenter de la bienvenue que je « lui souhaite de tout cœur. Nous le remercions tous « d'avoir bien voulu accepter une place au milieu de nous, « et de mettre au service de la Société les connaissances « techniques qu'on est sûr de trouver dans ce corps du « Génie, régardé à bon droit comme l'élite scientifique et « artistique de l'armée. »

M. Gavoy fait le compte-rendu de la *Revue d'Alsace* qui contient des notices historiques sur les hommes de la Révolution de 1789.

M. l'abbé Baichère analyse le *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes* et fait remarquer l'importance des travaux de cette Société qui compte de nombreux collaborateurs.

Il fait ensuite l'éloge de M. Roumeguère, décédé à Toulouse, au mois de février dernier, qui fut un naturaliste des plus distingués et dont les nombreux travaux sur la mycologie ont été appréciés par toutes les Sociétés savantes.

La bibliothèque de Carcassonne possède une *Notice mycologique* du département de l'Aude qui lui a été gracieusement offerte par l'auteur dont la mort imprévue a été vivement ressentie par ses nombreux amis.

M. Sabatier fait le compte-rendu du tome III des *Mémoires de l'Académie des Sciences*, *Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.* Parmi les nombreux travaux présentés au concours de cette académie, il en cite un qui est dû à un de nos compatriotes les plus érudits, M. Gaston Jourdanne, ce qui lui a valu une des premières récompenses.

Monsieur Sabatier analyse ensuite un ouvrage de M. Bouvier : intitulé *Les Mammifères de la France.*

En faisant hommage à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne, de son ouvrage sur « *Les Mammifères de la France, considérés au point de vue utilitaire* », M. H. Bouvier nous réclame l'honneur d'un compte-rendu dans nos *Mémoires* dans un but « utilitaire et de vulgarisation. »

Il nous est agréable de déclarer que ce livre peut et doit être lu par tout le monde : il est intéressant et instructif. Nous aurions donc satisfaction à le voir répandu un peu partout, « à la ferme comme au château » et surtout à l'école où il pourra être accepté comme livre de lecture, ou comme livre de prix.

M. Cantegril donne aussi le compte-rendu de l'Académie de Vaucluse.

M. Castel analyse un *Mémoire de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Marne.* C'est un ouvrage très bien fait contenant des détails très intéressants sur la ville de Chaumont.

M. Sabatier présente le compte-rendu d'un rapport fait par M. l'abbé Baichère sur l'excursion de la Société d'Etudes scientifiques à l'étang de Marseillette. Comme toujours, rien n'échappe à la sagacité et à l'esprit d'observation de notre collègue qui nous fait assister ainsi à ses savantes recherches.

M. Athané fait le compte-rendu du *Bulletin de la Société archéologique de Narbonne*, qui renferme un travail de M. Gaston Jourdanne concernant les littérateurs qui vivaient à Narbonne à l'époque de la domination romaine.

Le numéro du même bulletin contient un article de M. Massip qui donne des détails sur une maison de mercerie qui existait à Narbonne en 1557 et dont l'organisation commerciale correspondait à celle que l'on observe dans nos bazars modernes.

M. Rousseau analyse les numéros 11 et 12, 1891, de la *Revue du département du Tarn*. Ce bulletin renferme une notice sur les communes d'Arfons et de Ramondens. Il donne l'origine du nom de cette dernière localité qui, avec la forêt avoisinante, faisait partie du domaine du comte Raymond de Toulouse.

M. le Général de La Soujeole énumère un travail de M. l'abbé Combes concernant une excursion dans la haute vallée de l'Aude.

Enfin M. Pontet fait le compte-rendu du *Bulletin de Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes*. Cet ouvrage renferme une intéressante notice sur *Gassendi* qui vivait au XVII[me] siècle et fut en même temps qu'un grand philosophe, un des physiciens les plus distingués de cette époque.

Avant de terminer la séance, la Société procède à l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Escudié. M. Bloch, archiviste du département, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé membre résidant de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 8 Mai 1892

Présidence de M. Maure

Etaient présents : MM. Athané, Bloch, Cantegril, Coste, Desmarest, Fédié, Gavoy, Dr Jalabert, Montès, Mir, Pontet, Pullés, Rives, Sabatier, Général de la Soujeole, Scheurer, Sourbieu.

Le Secrétaire donne lecture :

1° D'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui informe notre Président que le service des échanges internationaux vient de recevoir des Etats-Unis un ouvrage destiné à la Société des Arts et Sciences de Carcassonne. Cet ouvrage provient de la *Smithsonian* Institution à Washington.

2° D'une lettre de M. de Marsy, Président de la Société Française d'Archéologie, réclamant les publications qui auraient pu être faites depuis 1885 par la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

Il sera fait droit à cette demande qui est favorablement accueillie.

3° D'une lettre de M. Bloch, archiviste du département, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres résidants.

M. le Président est tout heureux de souhaiter la bienvenue à notre nouveau confrère sur le zèle duquel la Société a le droit de compter et qui assiste à la séance.

M. Maure s'exprime en ces termes :

« Je souhaite la bienvenue à notre nouveau confrère,
« M. Bloch. Ce n'est pas seulement son titre d'archi-
« viste et son grade de licencié ès lettres qui l'ont dési-
« gné à vos suffrages. Depuis le peu de temps qu'il est
« à Carcassonne, M. Bloch s'est révélé comme un cher-
« cheur aussi heureux qu'infatigable, comme un écri-
« vain de la bonne école, et, je dois le dire aussi, comme
« un homme de cœur.

« Enfin, outre d'autres qualités, il en apporte une,
« trop rare hélas ! parmi nous, je veux dire la jeunesse,
« avec ses ardeurs et ses aimables témérités. Voilà
« pourquoi nous sommes heureux de lui ouvrir nos
« rangs, en souhaitant qu'il y garde sa place le plus
« longtemps possible. »

M. le Docteur Jalabert fait ensuite l'analyse d'un ouvrage de M. Faure, de Narbonne, sur les *Œuvres hospitalières*. La Société a déjà eu plusieurs fois l'occasion

de s'occuper des nombreux travaux de l'auteur dont l'éloge n'est plus à faire et qui est le digne émule de M. Gabriel Cros-Mayrevieille.

Le compte-rendu du *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome XVI, 90-91, est fait par M. le Général de La Soujeole ; et celui du *Bulletin de l'Association philotechnique*, par M. Montès.

M. Fédié analyse longuement l'ouvrage de M. Labat père, avocat, intitulé *Salamine*, tragédie en vers et en cinq actes. Ce compte-rendu est trop consciencieusement fait pour être écourté. Malgré son étendue, nous nous faisons un devoir de le livrer en entier à la publicité, persuadé d'avance qu'il recevra l'approbation de tous.

RAPPORT DE M. FÉDIÉ

SALAMINE

TRAGÉDIE EN VERS EN CINQ ACTES

Par Monsieur Pierre LABAT, Avocat.

« Comme bien d'autres villes du Midi, Carcassonne a produit de tout temps des poètes à côté de ses artistes et de savants. S'il y a plus d'une nébuleuse parmi les étoiles qui brillent dans notre firmament poétique, nous nous en consolons quand un nouvel astre apparait sur l'horizon. C'est ainsi que je suis amené à vous parler d'une œuvre de théâtre qui mérite toute notre attention et qui a droit à toutes nos sympathies.

« M. Pierre Labat, l'une des gloires de notre barreau, vient de publier une tragédie en vers, en cinq actes, intitulée *Salamine.* Je viens vous soumettre une analyse de ce remarquable travail.

« L'auteur n'a pas inscrit au frontispice de ce monument littéraire le nom retentissant de l'un de ces héros dont les hauts faits ont fourni le sujet de tant de tragédies et de tant de drames. Il l'a décoré d'un titre rappelant une de ces journées qui font époque dans l'histoire de l'ancienne Grèce.

« Le nom de *Salamine* s'associe à ceux de Marathon, de Platée et des Thermopyles, dans l'esprit de ceux qui ont conservé le souvenir des fastes de l'antiquité hellénique. Ce n'est pas la glorification d'un personnage hors ligne que l'auteur a en vue. Il met en scène un groupe de grandes figures, au milieu desquelles brillent côte à côte deux hommes qui ont donné leur nom à leur siècle : Thémistocle et Aristide. Ce sont presque des demi-dieux qu'il fait revivre, et bien qu'il les ait laissés un peu dans l'ombre, c'est autour d'eux que se déroule l'action.

« M. Labat, nourri de fortes études classiques, a pu mettre au service de son érudition une imagination fertile qui s'est exercée amplement dans sa brillante carrière d'avocat. Si l'on ajoute à ces deux facultés ses aspirations vers une idée généreuse, on ne s'étonnera pas qu'il ait voulu nous retracer dans une œuvre poétique cette mémorable journée qui s'appelle dans l'histoire la *Bataille de Salamine.* Il a pris une idée forte et il a donné à cette idée la forme de la tragédie antique, de la tragédie classique.

« Je sais bien qu'il y a de nos jours une école qui dit que

la tragédie est morte, et cette école s'inspire un peu de cette boutade d'un homme d'esprit : « Qui nous délivrera des Grecs et des Romains? »

« Nous connaissons aussi une autre école qui prétend qu'en littérature, comme en esthétique, il faut faire de l'art pour l'art. L'on fait de l'art pour l'art en poésie quand l'exécution est plus admirable que le récit n'est intéressant.

« Cette doctrine ne pouvait avoir aucune prise sur l'esprit de notre poète, car en composant sa tragédie il sacrifiait à une grande idée. Il célébrait le culte de l'amour de la patrie.

« Parmi les personnages qu'il met en scène nous trouvons en première ligne, Italie, la fille de Thémistocle, qui est, pour ainsi dire, la grande prêtresse de ce culte, car, à l'heure suprême du péril, elle s'est vouée au salut de la République.

« Certes, M. Labat n'a pas eu la prétention de produire un chef-d'œuvre. Il a voulu seulement mettre en jeu deux sentiments, les plus nobles et les plus naturels : le dévouement à la patrie allant jusqu'au sacrifice, et puis les élans de l'amour le plus pur et le plus généreux. Ces deux pensées s'unissent et se confondent dans sa tragédie.

« Nous allons examiner maintenant de quelle façon M. Labat a traité son intéressant sujet.

« Nous sommes sur le rivage de l'île de Salamine. Les habitants de la Grèce sont consternés. Léonidas est mort héroïquement aux Thermopyles et la flotte de Xerxès, maîtresse de la mer, va jeter une armée innombrable sur les rives de l'Attique. Athènes va tomber au pouvoir des Barbares. Une jeune Athénienne, Italie, fille de Thémis-

tocle et d'Archippe, ne désespère pas du salut de la Grèce et exprime ses sentiments patriotiques dans une belle scène qui est l'exposé de la situation.

« Dans le temple voisin, les prêtres de Minerve, la déesse protectrice d'Athènes, ont consulté l'oracle, et, d'après l'arrêt qu'ont prononcé les dieux, la noble et belle Italie deviendra l'épouse du guerrier qui décidera de la victoire. Italie se conformera aux ordres du destin ; mais elle déclare, en même temps, que si l'armée que commande son père est vaincue, elle ne survivra pas au triomphe des soldats de Xerxès.

« Un étranger entre alors en scène. Athénien de naissance, Néoclès habite depuis quelques années les bords du Simoïs. Il a voulu revoir le pays natal, la cité des héros. Il a voulu aussi se rapprocher d'Italie dont l'image le poursuit toujours. Une fois en présence de la jeune fille, il cherche à l'entraîner avec lui dans ce pays de Phrygie où l'ombrage des palmiers et les eaux limpides courant au milieu des myrtes et des lauriers-roses se prêtent si bien aux rêves d'amour. Italie résiste aux ardentes prières de Néoclès, et, dans un langage énergique, elle exhorte son amant à prendre place à côté de Thémistocle à la tête de l'armée athénienne. Ce n'est qu'à ce prix qu'elle unira sa destinée à celle de Néoclès. Entraîné par cet appel pressant, le jeune guerrier se revêt des armes que lui offre Italie et va combattre aux premiers rangs, aux côtés du général des Athéniens. Mortellement blessé, il revient de la bataille porté par des gardes et il expire aux pieds de son amante. Celle-ci ne veut pas lui survivre, et, se frappant d'un poignard dont lui a fait don sa mère Archippe, elle meurt à côté de Néoclès. Ils sont ainsi fiancés dans la mort.

« C'est sur cette donnée que l'action se découle, marquée par une digression formant le troisième acte qui est entièrement consacré à un dialogue entre Thémistocle et Aristide. C'est la partie capitale de l'œuvre. L'auteur a obéi à une heureuse inspiration quand il a mis ainsi en présence ces deux grands hommes jusqu'alors rivaux et qui se réconcilient devant le danger de la patrie.

« Le quatrième acte contient, à la mode antique, une série de chœurs de chefs guerriers alternant avec une mélopée récitée par les femmes Athéniennes pour invoquer le secours de Minerve, la déesse des combats et la protectrice de leur cité.

« La tragédie de M. Labat ne manque ni d'ampleur ni de situations émouvantes. L'adoption des trois règles que comporte le genre classique n'altère en rien le mouvement de l'action. Si on trouve de loin en loin quelques vers un peu faibles et prosaïques ce défaut est compensé par de solides qualités. Dans les cinq actes dont se compose cette tragédie, la muse de M. Labat ne se tient pas toujours sur les hauteurs de l'Hélicon ; mais l'auteur a poursuivi l'idée mère de son travail se préoccupant avant tout d'être d'accord avec la vérité historique.

« Je ne puis entrer dans de plus longs développements, car il faudrait toucher à trop de questions graves en matière littéraire et dramatique, et ces questions ne peuvent pas être effleurées rapidement.

« Le but que je me suis proposé en m'acquittant de la tâche que vous m'aviez confiée, a été de vous faire un exposé succinct de la tragédie de *Salamine* et de l'accompagner seulement de quelques sobres réflexions. Je me suis gardé de toute exagération dans l'éloge comme dans le blâme, car à côté de ceux qui, dans

l'appréciation d'une œuvre dramatique, éprouvent le besoin de tout applaudir, même ce qui est un peu défectueux, il y a ceux pour qui la seule manière de faire de la littérature consiste à critiquer systématiquement la littérature des autres.

« En terminant, je crois être, Messieurs, l'interprète de votre pensée en vous associant aux félicitations que j'adresse à M. Labat. Je suis d'autant plus heureux de rendre hommage à son mérite que nous voyons en lui, comme par le passé, un confrère dont le concours nous fut toujours précieux. M. Labat entra, il y a déjà de longues années, dans notre compagnie avec sa réputation d'avocat de grande érudition. Il était déjà, à cette époque, ami des Belles-Lettres; et, par ses goûts, ses aptitudes, et, disons-le aussi, par quelques travaux littéraires qui ne sortaient pas du cercle de l'intimité, il nous avait préparés à la publication de sa tragédie de *Salamine*.

« FÉDIÉ.

« Carcassonne, le 8 Mai 1892. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 5 Juin 1892

PRÉSIDENCE DE M. MAURE.

Etaient présents : MM. CANTEGRIL, COSTE, DESMAREST, FÉDIÉ, Colonel GRILLIÈRES, GAVOY, Dr JALLABERT, MONTÈS, MIR, PONTET, ROUSSEAU, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Louis de Martin, Président de la Société des Beaux-Arts de Narbonne, qui remercie M. Maure de l'accueil bienveillant qui a été fait par ses collègues à MM. les membres de cette Société. Le compte-rendu de leur excursion dans notre ville a été lu en séance mensuelle et le rapporteur témoigne toute sa gratitude pour les explications aussi complètes que techniques qui leur ont été données sur nos monuments et notre musée par les délégués de notre Société.

M. Fédié fait hommage du dernier fascicule du *Bulletin de l'Alliance française*.

L'état des finances de notre Société est exposé par M. Desmarest, trésorier, et son rapport est approuvé à l'unanimité. A cette occasion, M. Desmarest rappelle une heureuse idée qui avait été émise par un de nos anciens collègues, M. Dougados, du barreau de Carcassonne. Elle consisterait à créer dans la tour Narbonnaise un musée formé avec les armes ou armures de

toute sorte et moyens de défense se rattachant à l'époque du Moyen-Age.

Cette idée aussi juste qu'ingénieuse est fortement approuvée car une collection de ce genre offrirait le plus vif intérêt. Elle viendrait ajouter au charme qu'éprouvent tous les visiteurs de notre antique Cité.

M. Gavoy fait le compte-rendu du *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France*, T. 2, 1892 ; ainsi que celui du *Bulletin d'ethnographie*.

M. Rousseau présente le compte-rendu de la première série (1892) de la *Revue du département du Tarn*. Celui de la deuxième série 1892 est fait par M. Scheurer.

M. le Colonel Grillières analyse longuement un ouvrage important, dû à M. Duvernoy, intitulé *Montbéliard au XVIIIe siècle*. Il fait l'historique de ce petit comté qui, depuis 1792, fait partie du territoire français. Cet ouvrage comprend la description des habitudes, mœurs et usages suivis dans le comté. Un long et intéressant chapitre est consacré aux règlements mis en vigueur et aux pénalités ordonnées par les tribunaux contre les délinquants.

Si le comté de Montbéliard a fourni peu de littérateurs connus, il a l'honneur de compter parmi ses enfants le naturaliste Duvernoy et un autre qui est une des gloires de la France : le grand Cuvier.

Georges Cuvier se rendit célèbre par des travaux remarquables sur la zoologie dont il fut le premier à faire une classification naturelle, et sur l'anatomie comparée.

On lui doit aussi un ouvrage très-estimé sur les *Fossiles*.

Aussi grand naturaliste que grand écrivain, l'étendue de ses connaissances valut à Georges Cuvier le surnom d'Aristote du XIXe siècle.

L'ouvrage de M. Duvernoy se termine par une relation sur la ville et le château d'Etapes, dont une des princesses épousa le grand duc Paul devenu plus tard empereur de Russie.

Monsieur le Dr Jallabert offre à la Société, de la part de Madame Gustave Bausil, un *crabe* d'une grosseur extraordinaire. Ce magnifique crustacé provient des mers du Japon

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 3 Juillet 1892

PRÉSIDENCE DE M. MAURE

Etaient présents : MM. L'ABBÉ BAICHÈRE, BLOCH, COSTE, DESMAREST, FÉDIÉ, Dr JALABERT, MIR, PULLÈS, PONTET, ROUSSEAU, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU, RIBES, Général de LA SOUJEOLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bloch communique à la Société un travail fort intéressant concernant des notes déposées dans les archives du département et qui datent de l'époque de la Révolution française dans l'Aude, en 1793.

Parmi ces notes se trouve une délibération prise à cette époque par le Conseil Général de l'Aude sur l'organisation de la défense de notre département contre les troupes espagnoles. Ces dernières avaient déjà envahi une grande partie des Pyrénées-Orientales et s'étaient emparées de Villeneuve de Conflans qui,à cette époque,comptait parmi les principales places du Roussillon.

La défense du territoire avait été admirablement organisée, les volontaires affluaient de tous les points du département. Chaque citoyen tenait à remplir son devoir de soldat et à défendre, les armes à la main, le sol menacé par l'armée envahissante. L'élan patriotique était tellement développé, que par une délibération datée du 12 août 1793, les administrateurs du district de Castelnaudary se démirent de leurs fonctions et demandèrent la faveur d'être autorisés à prendre les armes et à partir comme simples volontaires pour combattre les Espagnols. On ne peut qu'applaudir à une résolution aussi généreuse, qui honore les administrateurs du district de Castelnaudary et qui prouve que dans toute la France l'amour de la patrie était poussé au plus haut degré.

Le Secrétaire,

B. COSTE.

Séance du 9 Octobre 1892

Présidence de M. Maure

Etaient présents : MM. Athané, Baichère, Cantegril, Desmarest, Fédié, Colonel Grillières, Gavoy, Montès, Pontet, Pullès, Rousseau, Sabatier, Scheurer, Général de La Soujeole, Roumens, Sourbieu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Gavoy offre à la Société le Tome III du *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude.*

M. Fédié fait hommage à la Société du *Bulletin de l'Alliance Française* et de dix brochures contenant chacune une pièce de théâtre du XVIIIe siècle dont voici la liste :

L'Amant bourru, Comédie en 3 actes et en vers libres, représentée par les comédiens français ordinaires du Roi, le mercredi 14 août 1777, par M. de Montel.

A Paris : Chez la veuve Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques, 1777, au Temple du Goût.

Le Bourru bienfaisant, Comédie en 3 actes, en prose. Représentée à Paris en 1776.

L'Huître et les Plaideurs, ou le *Tribunal de la chicane*, Opéra Comique en 1 acte, en prose, mêlé de morceaux de musique, et Vaudeville, représenté sur le

théâtre de la Foire Saint-Laurent, en 1759 et 1761, par Sedaine, la musique de M. Philidor.

A Paris : Chez Claude Hérisson, imprimeur-libraire, rue Neuve-Notre-Dame, aux Trois Vertus.

La Gajeure imprévue, Comédie en prose, en 1 acte. Représentée pour la première fois par les comédiens ordinaires du Roi, le vendredi 27 mai 1768.

Paris : Claude Hérisson, imprimeur-libraire, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix-d'Or, 1768.

La Matrone d'Ephèse, Scènes françaises. Représentée pour la première fois par les comédiens italiens du Roi, le 19 janvier 1777.

Paris : Chez Delalain, rue et à côté de la Comédie-Française, 1777.

Les Dehors trompeurs, ou l'*Homme du jour*, Comédie en 5 actes et en vers, par M. de Boissy. Représentée pour la première fois sur le théâtre de la Comédie-Française, le 18 février 1740.

Paris : Chez Renault, libraire, rue de la Harpe, 1777.

Les Menechmes ou les jumeaux, Comédie en 5 actes et en vers, par M. Régnard, (nouvelle édition).

Paris : Chez Renault, libraire, rue de la Harpe, 1777.

La Gageure inutile ou *Plus de peur que de mal*, Comédie en 1 acte, en prose et vaudeville, par le citoyen Léger. Représentée pour la première fois à Paris sur le Théâtre du Vaudeville, le 7 janvier 1793, l'an second de la République Française.

Paris : Imprimerie Cailleau, rue Jollande.

Le Mariage singulier, Comédie en 1 acte, en prose, mêlée de vaudeville, par Favart fils. Représentée pour la

première fois à Paris sur le Théâtre des comédiens italiens ordinaires du Roi, le mardi 2 janvier 1787.

Paris : Didot aîné, imprimeur-libraire, rue Pavée, 1787.

Magdelon, Comédie épisodique en prose, en 1 acte, mêlée d'ariettes. Paroles et musique du Cousin-Jacques. Représentée pour la première fois à Paris, le 16 prairial An VII, par les comédiens du Théâtre du Palais-Egalité.

Paris : Montardier, imprimeur, quai des Augustins, An VII de la République Française.

Ces œuvres théâtrales ont paru dignes de figurer dans les collections de la Société, car elles offrent un double intérêt. Leur rareté est déjà un mérite et elles dénotent, en outre, les goûts de l'époque vers la fin du XVIIIe siècle.

1° Le compte-rendu d'un ouvrage sur les *Variations du littoral Narbonnais* est fait par M. Rousseau, ainsi que celui de la *Revue du Tarn*.

2° M. le Général de La Soujeole analyse le *Bulletin de la Société Le Borda*, et celui de la *Société d'Etudes des Hautes-Alpes*.

3° M. Cantegril fait l'historique du *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques de l'Algérie*.

4° M. Gavoy analyse quatre fascicules du *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Toulouse*.

5° Le compte-rendu du *Bulletin de la Société de Lyon*, est fait par M. l'abbé Baichère.

6° M. Sabatier analyse le *Bulletin de la Société de la*

Marne, et M. Scheurer, celui de la *Revue des Pyrénées*.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 6 Novembre 1892

PRÉSIDENCE DE M. MAURE.

Etaient présents : MM. ATHANÉ, l'ABBÉ BICHÈRE, COSTE, DESMAREST, FÉDIÉ, GAVOY, Général de LA SOUJEOLE, MONTÈS, MAURE, MALRIC, PONTET, ROUSSEAU, SABATIER, SCHEURER, SOURBIEU.

M. Maure fait part à la Société de la lettre de remerciment adressée à Madame Salmon, héritière de notre regretté et savant collègue M. Cornet-Peyrusse. Parmi les nombreux objets provenant de cette succession, Madame Salmon a eu la généreuse attention d'offrir au Musée de la ville de Carcassonne ceux qui ont appartenu à l'Empereur Napoléon Ier, et qui avaient été légués par lui à M. le baron Peyrusse.

La Société des Arts et Sciences est tout heureuse de joindre l'expression de ses sentiments de profonde gratitude à ceux déjà offerts à la donatrice par M. le Pré-

sident. Ce précieux souvenir historique complètera le legs déjà si remarquable offert à la Bibliothèque par M. Cornet-Peyrusse.

M. Fédié dépose sur le bureau le volume intitulé : *Livre vert de l'archiviste de Narbonne* qu'il offre à la Société. Dans ce volume se trouve la relation de la visite faite à Carcassonne et à Narbonne en 1868 par la Société archéologique de France.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Mir qui prie la Société d'accepter sa démission de membre résidant. On ne peut que regretter vivement cette détermination qui nous prive du concours aussi agréable qu'intelligent de cet aimable confrère dont nous avons eu souvent l'occasion d'applaudir la verve lyrique.

Le compte-rendu de la *Revue du Tarn*, n° 4, 17e année, juillet et août 1892, est fait par M. Rousseau. Il signale un article fort intéressant au sujet des incunables conservés à la Bibliothèque d'Albi.

Mademoiselle Péluchet, Inspectrice des bibliothèques de France, et dont la visite à celle de Carcassonne a valu des éloges justement mérités à notre sympathique collègue et bibliothécaire, M. Izard, a fait remarquer que parmi les incunables trouvés à Albi, les uns avaient été imprimés en France, d'autres en Italie et en Allemagne. Elle a été frappée de cette particularité que le filigrane du papier varie avec les peuples chez lesquels ces ouvrages ont été imprimés.

M. Rousseau analyse ensuite l'ouvrage de M. Gaston Jourdanne sur les *Variations du littoral narbonnais*. Cet important travail est le fruit de nombreuses et patientes recherches qui dénotent chez son auteur une profonde érudition. Le rapporteur n'y relève que quel-

ques inexactitudes au point de vue géologique et surtout en ce qui concerne la position géographique occupée sur la carte par l'île Sainte-Lucie.

M. le Général de La Soujeole fait le compte-rendu de la *Revue de Borda* et celui du *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*. Ce fascicule renferme un article fort intéressant sur l'organisation de l'instruction publique dans ce département avant la Révolution et notamment sur l'organisation d'une école centrale dont les professeurs étaient choisis par un jury spécial.

M. Montès donne une analyse de la *Revue des Pyrénées*, T. IV, 3e feuille 1892. Ce bulletin est très intéressant à cause surtout de la longue conférence faite par M. Mérimée, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, sur les *Chansons espagnoles*. Ce savant conférencier a cherché à collectionner les diverses chansons de la Catalogne, de la Castille et de la province de Valence.

Il fait remarquer combien ces chansons varient suivant l'influence du climat et surtout que généralement l'espagnol danse, chante et s'accompagne à la fois.

M. Mérimée établit la différence qui existe entre la chanson et la romance dont les nuances et la poésie sont plus ou moins délicates ; le rhythme est aussi plus en harmonie avec les sentiments qu'elle exprime.

La *Revue des Pyrénées* contient aussi de nombreuses indications hydrologiques dues à la savante collaboration de M. le Dr Garrigou.

M. Fédié fait le compte-rendu de la 56me session du Congrès archéologique de France qui a été tenu cette année en Normandie et dont les travaux intéressent surtout cette province.

L'étude du *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France* est faite par M. l'abbé Baichère (T. 2, 16e 2, 1892). Ce bulletin relate des recherches faites sur les empoisonnements produits par les champignons dont il indique une classification et la manière de combattre leurs effets vénéneux.

M. Gavoy intéresse la Société avec son compte-rendu des *Mémoires de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais*. Il cite la relation d'un voyage effectué de Montpellier à Alais par Monseigneur Dillon, ancien archevêque de Narbonne et Président des Etats du Languedoc. Il fait l'énumération des honneurs presque royaux qu'on rendait à ce Prélat qui s'occupait beaucoup des intérêts de ses administrés et qui jouissait dans sa province de l'estime générale.

M. Scheurer analyse le deuxième fascicule du T. IV 1892, de la *Revue des Pyrénées*.

M. Bloch, archiviste du département, dépose quatre fascicules du *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux*, T. XVI, et donne lecture d'un mémoire intitulé : « *Une épisode de l'Histoire Industrielle dans l'Aude* (1732-1733).

C'est l'historique d'un conflit qui s'éleva à cette date entre les fabricants de draps du Mas-Cabardès et ceux de Limoux, au sujet de la confection des draps dits *vingt-deux ains* et *vingt-quatre ains* ou draps de montagne.

M. Bloch rappelle l'esprit de protection économique et le système de règlementation industrielle en vigueur depuis le XVIe siècle en France et particulièrement dans le Languedoc où les manufactures de drap, qui pullulaient, ont fait la fortune d'un grand nombre de familles rotu-

rières anoblies depuis. Il explique comment la querelle qu'il se propose de raconter se rattache à l'histoire économique générale, et analyse ensuite trois documents relatifs à la rivalité des manufactures du Cabardès et du Limousin.

Les fabricants de Limoux ayant demandé aux Etats (29 décembre 1732) le droit de confectionner des draps de montagne, ceux du Mas-Cabardès protestèrent dans un mémoire au Roi. Ils y demandèrent qu'en vertu d'un arrêt fondamental de janvier 1715, la fabrication exclusive de certains draps fut assurée à chaque région industrielle; ils y critiquèrent avec sévérité la fabrication limousine, lui reprochant la mauvaise qualité de ses produits et la contrebande, c'est-à-dire la mise en circulation des draps désignés par une fausse marque étrangère à la ville de Limoux.

Les Limousins répondirent par un autre mémoire établissant d'abord que les draps de montagne « n'ont point de lieu fixe et déterminé par leur fabrique » attendu que conformément à maint arrêt du Conseil du Roi, en particulier celui du 23 octobre 1717, il s'en fabrique ailleurs que dans le Cabardès.

L'accusation de contrebande n'est pas d'après eux plus fondée ; en effet, la fabrication de Limoux repose sur des associations formées avec les manufactures circonvoisines qui envoient seulement leurs draps à Limoux pour y recevoir l'apprêt nécessaire ; de sorte que les marques par lesquelles on les désigne sont très légitimes.

La supériorité des draps du Cabardès n'est pas non plus établie par les faits, car les laines qui sont employées à Limoux proviennent des meilleures sources, et le

commerce de cette dernière ville s'étend avec constance dans toute la France et en Espagne, au lieu que celui des draps du Cabardès ne dépasse guère la foire de Beaucaire.

Quant enfin à la décadence de la fabrication des draps de montagne que les gens du Cabardès constatent et dont ils accusent ceux de Limoux, elle est due à d'autres causes : d'un côté la concurrence des manufactures du Nord ; de l'autre depuis les progrès du système de Law et l'usage du papier-monnaie dans les transactions, les manufacturiers éprouvent plus de difficultés à payer en monnaie métallique les ouvriers rendus plus exigeants encore par la hausse du prix des denrées.

Le soin de terminer le litige fut confié à l'Inspecteur des manufactures du Languedoc, Paul Pailhoux, dont l'enquête et les conclusions sont datées du 3 novembre 1733. Pailhoux propose en faveur des fabricants du Cabardès le renouvellement de l'arrêt de janvier 1715 déterminant les diverses régions du Languedoc où la manufacture des draps serait autorisée et dans quelles conditions ?

En faveur de ceux de Limoux, il propose de leur continuer l'autorisation de fabriquer des draps de montagne, mais à condition qu'ils les marqueront de « Pieusse, lieu attenant audit Limoux, endroit principal où les ouvrages de cette fabrication se font. »

M. le Président remercie notre honorable collègue de son intéressante communication touchant une industrie qui, après avoir été si florissante pendant de longues années dans notre département et en particulier dans la ville de Carcassonne, a malheureusement presque disparu.

M. Gavoy présente un travail intitulé : *Faunule coléoptérologique du mont Alaric.*

Renvoyé à la Commission du *Bulletin.*

Le Comité n'étant pas en nombre suffisant, l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Alary est remis à la prochaine séance.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Séance du 4 Décembre 1892

PRÉSIDENCE DE M. MONTÈS

Etaient présents : MM. ATHANÉ, l'Abbé BAICHÈRE, BLOCH, CANTEGRIL, CASTEL, COSTE, DESMAREST, GAVOY, Général DE LA SOUJEOLE, MONTÈS, PONTET, PULLÈS, ROUSSEAU, RIVES, ROUMENS, SABATIER, SOURBIEU, SCHEURER.

En l'absence de M. Maure, M. Montès préside la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Cantegril fait le compte-rendu du *Bulletin de la Revue des Pyrénées-Orientales*, dans lequel se trouvent des détails sur l'Université de Perpignan qui comptait

parmi les plus importantes du Midi ainsi que sur le grand rôle joué par elle avant la Révolution.

Ce fascicule renferme une étude faite par le capitaine Xamben sur les coléoptères de la région Pyrénéenne.

M. de Boixo, inspecteur des forêts, a fait un relevé de toutes les crues des rivières du Roussillon et notamment du Tech, de la Tet et de l'Agly, depuis 1888 jusqu'en 1891. L'inondation de l'année 1891 a été la plus forte. Il est à remarquer que c'est la partie la plus déboisée du département qui a fourni le plus grand volume d'eau. Cette observation confirme l'expérience et l'utilité du reboisement en ce qui concerne l'alimentation des sources par la retenue ou l'absorption des eaux pluviales.

Le compte-rendu du *Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1892, est fait par M. le colonel Grillières. Ce fascicule renferme différentes communications concernant des inscriptions Romaines et du Moyen-Age, découvertes à Dax et à Luguy (Côte-d'Or), ainsi qu'en Algérie et en Tunisie.

M. Berthelé consacre un chapitre très intéressant sur les cloches et les fondeurs de cloches, dont l'histoire se rattache à la fois à l'archéologie industrielle et à l'histoire des arts proprement dit.

Cette fabrication difficile, au point de vue harmonique, est plus qu'une industrie ordinaire ; elle compte de véritables artistes.

Dans l'intérêt de l'histoire générale de l'art industriel et de l'histoire locale, l'auteur exprime l'opinion qu'aucune cloche ne fut mise au fourneau sans que l'inscription en eut été soigneusement transcrite. Dans tous les cas et pour l'intérêt de l'art campanulaire, le moulage

des alphabets, marques et ornements divers serait des plus utiles.

M. Rives analyse le *Bulletin de la Société Philotechnique*, année 1891. Il exprime le désir de voir figurer dans ce *Bulletin* le nom des artistes qui font partie de cette Société, ainsi que le détail des œuvres qu'ils ont produites et dont la plupart font l'ornement de nos musées.

Le compte-rendu du *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France*, T. II. N° 3, est fait par M. l'abbé Baichère. Ce *Bulletin* contient plusieurs articles sur l'histoire naturelle générale des bords de la Loire-Inférieure, et des notes pour servir à la minéralogie de cette contrée. L'auteur, M. Barety, mentionne plusieurs espèces de Quartz, tels que le Quartz encapuchonné, enfumé et pseudomorphique. Il fait remarquer que les inclusions de minéraux sont assez fréquentes dans les cristaux de Quartz et qu'elles se rapportent souvent aux composés de fer. On y trouve de la gothite, de l'oligiste, de la pyrite, de la barytine, etc. Cette observation a permis à M. l'abbé Baichère de se rendre compte de certaines cristallisations remarquées aussi par lui dans certains cristaux de Quartz de notre contrée.

M. Gavoy fait le compte-rendu des *Mémoire de l'Académie de Vaucluse*, T. XI. 1892, qui contiennent :

1° Une étude sur le village de Saint-Laurent des Arbres.

Cette étude comprend l'époque préhistorique Gallo-Romaine et celle du Moyen-Age de cette commune qui fut vendue au XIIIe siècle à l'Evêque d'Avignon par son propriétaire, le seigneur Guillaume de Sabran, dont le nom rappelle une des grandes familles de l'Aude.

2° Une étude sur les rocs branlants du Sidobre. Ce sont d'immenses blocs de granit aux couleurs sombres, donnant l'idée d'une grande cité bouleversée par un tremblement de terre. Presque tous sont ovales, à arêtes émoussées, de dimensions et de forme variables. En général, les rocs branlants dont on rencontre plusieurs spécimens dans notre contrée, sont le résultat de l'érosion produite par des changements brusques de température, l'humidité, l'effet des eaux pluviales, des vents ou des gelées qui désagrègent lentement les parties tendres ou poreuses du granit. Ces différents phénomènes permettent à ces roches ou nodules de se réduire en petits fragments, d'user leurs arêtes et souvent de rester en équilibre sur leurs angles.

Le bulletin du troisième trimestre de ces mémoires renferme un article intéressant sur la position d'Avignon dans l'Antiquité.

Le Dr Chabaut fait aussi la description d'un coléoptère nouveau appelé Riphidius pectinicornis et découvert par l'auteur sur le mont Ventoux. Cet insecte est le représentant d'un genre nouveau qui vit en parasite sur les blattes et dont le premier fut découvert par Sundevall. D'autres Riphidius sont parasites sur les hyménoptères, abeilles, etc.

Dans le même bulletin, M. Gavoy fait remarquer que M. Larande donne une nouvelle signification du mot *ogive*, qui sert généralement à désigner la forme brisée des arcs employés dans les monuments gothiques et qui est la caractéristique du style gothique, d'après Quicherat, de Lasteyrie, Violet-Leduc. D'après l'auteur, c'est aller contre la tradition et la réalité des choses d'appeler *ogive* un arc brisé. Les ogives sont les arcs diagonaux ordinai-

rement en plein cintre qui se croisent sous la voûte dans chaque travée et ne sont pas caractéristiques du style gothique puisqu'un grand nombre d'églises romanes en possèdent.

Enfin M. l'abbé Grimaux, directeur fondateur de l'Institut des sourds-muets, des bègues et enfants anormaux, se livre à une discussion sur la *parole* et son *origine*.

Malgré son apparente simplicité, la parole est tellement compliquée que plusieurs savants ont émis l'opinion que l'homme n'avait pu l'inventer et en ont fait l'objet d'une révélation divine.

L'auteur prétend que la parole est une gymnastique éminemment salutaire qui met en jeu les organes de la respiration les plus importants de l'économie vitale. Le développement intellectuel est souvent en rapport avec la perfection de la parole Quand tout parle dans la nature, l'homme doit parler aussi naturellement qu'il respire. Aussi d'après l'abbé Grimaud il n'a pas eu à inventer la parole, il la porte en lui-même.

Le compte-rendu du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, T. II, N° 2, 1892, est fait par M. Athané.

Dans ce fascicule se trouve la fin de l'histoire de la maison de mercerie d'Ollivier qui existait à Narbonne en 1757 et dont il a été déjà parlé précédemment.

Un chapitre important traite de l'Instruction publique à Narbonne avant 1789 et nous donne de minutieux détails sur le fonctionnement du Collège de cette ville qui fut fondé en 1619 par Monseigneur Louis de Vervins, archevêque de Narbonne. La direction de cet établissement scolaire qui devint très important, fut confiée aux

Pères de la doctrine chrétienne de l'ordre de Somasque, connus sous le nom de *Doctrinaires*. Le Collège était placé sous la protection des Consuls et du Chapître de St-Just. Il recevait de nombreuses subventions. L'enseignement était absolument gratuit et complet. Il comprenait l'enseignement primaire et secondaire ; l'élève, pris dès son jeune âge, était conduit jusqu'en réthorique et en philosophie.

L'auteur donne ensuite l'énumération des membres du personnel enseignant parmi lesquels on remarque le nom de Fléchier, qui devint plus tard un des plus célèbres prédicateurs de l'époque de Louis XIV et mourut Evêque de Nîmes.

M. Bloch, archiviste du département, rend compte du premier fascicule, 1892, du *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*. Il y signale tout particulièrement :

1° Le rapport de M. Bougenot, archiviste paléographe, sur les manuscrits intéressant l'histoire de France qui sont renfermés à la bibliothèque impériale de Vienne et dans lesquels se trouvent des lettres relatives à Jeanne d'Arc ;

2° Des documents inédits publiés par M. Luzet, faisant connaître dans le détail la révolte du papier timbré en Bretagne (1675) ;

3° Une notice sur les soirées milanaises du règne de Louis XII ;

4° Enfin une lettre inédite des cardinaux du Perron et d'Ossat au sujet de l'absolution solennelle accordée à Henri IV, Mars 1595, par le Pape Clément VIII.

Au nom de M. le docteur Marfan, maire et conseiller général de Castelnaudary, M. Bloch offre à la Société deux

récents travaux de ce dernier sur l'histoire locale, et en fait l'analyse.

Le premier, intitulé : *Fondation du Collège de Castelnaudary*, relate, d'après les documents d'archives, l'historique de cet établissement scolaire.

La première mention qu'on en trouve dans les actes est du 5 novembre 1410. Mais le premier essai de constitution solide est dû à l'instigation de Catherine de Médicis, comtesse du Lauragais (1572); la confirmation et l'organisation du collège remontent aux lettres patentes de Louis XIII (septembre 1627).

D'après un état de la situation matérielle et morale de l'établissement dressé par un consul de la ville, le sieur Martin, en 1763, M. Marfan fait connaître que les recettes sont de 4981 livres et les dépenses de 1978 livres 16 sols.

Le collège fournit quelques élèves distingués dont Martin donne la liste ; mais ce qui est surtout à retenir, c'est qu'en 1780, parmi les professeurs, un des plus brillants était Lakanal, le futur conventionnel, alors professeur de sixième et, quelques années plus tard, de seconde et de rhétorique.

Le Collège de Castelnaudary était unique dans le diocèse de Saint-Papoul : l'Evêque en avait la tutelle. Il passa en 1663 aux mains des Doctrinaires qui y distribuèrent l'enseignement jusqu'en 1792.

Le deuxième ouvrage de M. Marfan porte le titre de *Combat de Castelnaudary (1632). Henri II, Duc de Montmorency, Gouverneur du Languedoc.* C'est le récit d'un des plus dramatiques épisodes de la lutte de Richelieu contre la noblesse de France, et, à ce titre, le travail de M. Marfan se rattache étroitement à l'histoire générale.

Le héros de son livre, Henri de Montmorency, fut gouverneur général du Languedoc à 19 ans. D'une illustre naissance (il était filleul de Henri IV), il se distingua de très bonne heure par son caractère brave et chevaleresque. Il prit part et se fit remarquer aux guerres de Louis XIII contre les protestants, à Montauban, à l'île de Ré, à la Rochelle. Ses succès militaires et ses succès mondains éveillèrent l'inquiétude de Richelieu, qui voyait d'un mauvais œil l'élévation du jeune Duc. Il lui enleva la charge d'Amiral et le mécontenta encore en lui exposant son projet de supprimer les Etats du Languedoc, qui étaient le refuge de l'indépendance du Midi et dont Montmorency, en sa qualité de gouverneur, se considérait comme le gardien. Enfin il poussa le Duc dans la révolte de la noblesse contre lui par l'exécution de Bouteville et Chapelle, après leur duel. Cela ne porta pas bonheur à Montmorency; dans l'engagement qui eut lieu à Castelnaudary même entre les troupes royales et les siennes, il fut blessé, pris et conduit ensuite à Toulouse, où il fut décapité.

M. Marfan rétablit la vérité historique sur un point de détail; on avait généralement cru que la *bataille* de Castelnaudary avait été une véritable bataille; mais d'après le rapport, d'ailleurs très animé et pittoresque, du maréchal Schomberg, commandant des troupes royales, adressé à Louis XIII, on voit que par le nombre d'hommes engagés et par le caractère même de la lutte, ce ne fut qu'un combat.

En terminant son compte-rendu, M. Bloch insiste sur l'utilité des travaux du genre de ceux de M. le docteur Marfan ; il rappelle le rôle de la science historique locale dans l'élaboration de l'histoire générale; et pour ce qui concerne le département de l'Aude,

il montre, dans un rapide tableau des divers dépôts d'archives, tout le profit que les curieux et les érudits pourraient tirer de sources encore inconnues.

« C'est, dit-il en terminant, par ce moyen que s'opérera le plus sûrement la décentralisation intellectuelle dont il est tant parlé depuis quelques années. »

M. le Président remercie vivement notre honorable confrère de son intéressante communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
B. COSTE.

Carcassonne, le 20 Décembre 1892.

Note se référant au procès-verbal de la séance du 7 Juin 1892, page 294 :

Le *Renseignement universel* est une institution originale ayant pour but de donner des indications détaillées sur les questions posées.

Un nombreux personnel de choix permet de répondre aux intéressés sur les sciences, la littérature, l'enseignement, l'architecture, les arts industriels, la chimie, les mines, la jurisprudence, etc.

Les renseignements commerciaux, les prêts d'argent et les recherches intimes sont exclus de cet établissement.

Bien entendu, ces renseignements ne sont donnés que contre paiement d'une indemnité, et celle-ci varie avec l'importance des questions posées.

Il est certain que cette institution peut rendre beaucoup de services, surtout aux personnes qui éprouvent de l'embarras pour choisir un bon conseiller.

Th. ROUSSEAU,
Conservateur des Forêts.

ANALYSES

SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

32e. Volume. — Année 1890.

Messieurs,

Le volume envoyé par cette Société renferme des mémoires fort intéressants que je ne puis analyser longuement, afin de ne pas abuser de vos instants.

Il débute par la liste des récompenses décernées en 1890 par cette Société aux lauréats de divers concours institués au point de vue agricole, au point de vue scientifique et au point de vue littéraire.

Vient ensuite un rapport de M. Sorel, ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Perpignan, sur les règlements d'arrosage dans le Roussillon. Ce mémoire, fort bien étudié, remonte, aussi loin que possible, dans l'histoire des irrigations de ce pays, mais conclut que, dans les plaines, elles n'ont plus l'importance qu'on leur attribuait autrefois, parce que le volume d'eau disponible a beaucoup diminué depuis la construction de nouveaux

canaux d'arrosage dans les parties supérieures des vallées. C'est ce qui a amené peu à peu les habitants de la plaine à s'adonner presque exclusivement à la culture de vigne.

Nous trouvons plus loin une note du même auteur sur l'histoire du vieux pont de Céret, avec planches représentant cet exemplaire d'une construction hardie du XIV° siècle. Ce pont, qui est d'une seule arche, mesure 45 m. 45 de largeur entre les culées et 22 m. 30 de hauteur au-dessous de la clé de voûte, et est encore très solide.

Un autre membre de la Société, qui n'a pas signé son mémoire, donne une description des vertébrés fossiles trouvés dans le tertiaire pliocène Roussillonnais. Un dessin représente les mâchoires inférieure et supérieure d'une hyène fossile.

Nous remarquons ensuite un mémoire très intéressant de M. Desplanque, archiviste du département, sur la dette et les emprunts de la ville de Perpignan depuis 1873 jusqu'à la Révolution.

Ce document historique a exigé de la part de son auteur des recherches extrêmement minutieuses dans les archives communales et même dans les études de notaires.

L'auteur nous montre quelles difficultés on rencontrait autrefois pour contracter des emprunts au nom des villes, difficultés provenant surtout de ce que ces opérations financières suivaient toujours des calamités telles que guerre, famine, peste, etc... Aussi, bien souvent en était-on réduit à prescrire des emprunts forcés, et à obliger un certain nombre de particuliers à en garantir le remboursement et le paiement des intérêts sur leur propre fortune.

L'auteur nous montre aussi que la comptabilité était fort mal tenue ; ainsi, vers 1730, on résolut de vérifier tous les titres des créanciers et l'on constata que la ville continuait à payer des intérêts à des créanciers qui avaient été remboursés depuis plus de cent ans.

Le dernier mémoire, dû à M. l'abbé Torreilles, membre résidant, est relatif aux élections des Etats-Généraux de 1789. Il décrit longuement les intrigues qui ont précédé, dans le Roussillon, les élections des délégués de chaque ordre. C'est un acquit historique qui ne manque pas d'intérêt.

Le volume se termine par des poésies dues à des auteurs Roussillonnais. L'une, intitulée : *La Tramontane*, par M. Codet, membre résidant, est remarquable par son originalité et je ne puis résister au plaisir d'en citer deux strophes :

Tout vole et tape par la ville,
Et de bonne heure on s'est couché,
Le moineau dort sous une tuile ;
Le chien lui-même s'est caché.
Tout frissonne dans la nature :
La maison craque en sa toiture ;
Et Monsieur, sous sa couverture,
De Madame s'est rapproché.

Car, sur le pont qui joint Tarascon à Beaucaire,
Par un coup de mistral, Daudet a bien pu faire
Traverser Tartarin, exploit audacieux !
Mais s'il eût fait souffler un peu la Tramontane
Sur son noble héros et sur sa caravane,
Caraï ! Tartarin eut volé vers les cieux.

Th. Rousseau,
Conservateur des Forêts.

RÉVOLTE

DES HABITANTS D'ALBI

Contre leur Evêque Louis D'AMBOISE, en 1491.

L'origine des événements rapportés par M. Vidal, membre de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, est attribuée à l'inconduite des moines d'un couvent de Frères Mineurs. Les Cordeliers y menaient une telle vie de désordre et de libertinage que le roi Charles VIII adressa, le 26 février 1490, au sénéchal de Carcassonne, au viguier d'Albi et au prévôt de Réalmont, une lettre leur enjoignant de réformer cette maison religieuse.

Un peu plus d'un an après, le 14 avril 1491, le prévôt de Réalmont fit son entrée dans la ville d'Albi et se présenta devant la porte du couvent, où l'on refusa de le recevoir, même après qu'il eut donné copie de sa commission royale. Cette arrivée avait provoqué parmi les habitants une certaine émotion, qui ne fit qu'augmenter lorsqu'on en connut le motif.

Le même jour, le frère Mathieu de Vilardi, professeur de théologie et ministre du général de l'Ordre des Frères-Mineurs, se présenta aussi au couvent pour procéder à sa réforme. Il fut reçu à coups de pierres, dut se retirer, et requit le concours du bras séculier.

L'évêque n'ayant pas voulu intervenir, le prévôt revint le soir devant le couvent, escorté d'une forte troupe d'hommes armés qui entassèrent de la paille et des sar-

ments devant la porte principale de l'église de ce couvent·
Une foule énorme d'habitants s'amassa bientôt pour voir ce qui allait se passer.

Les hommes armés ne parlaient de rien moins que de brûler le couvent et de pendre les moines qui auraient échappé à l'incendie.

Devant ces menaces, les Frères-Mineurs parlementèrent, déléguèrent leur syndic auprès de l'Evêque, et il fut convenu que les commissaires du Roi, l'Evêque et quelques vicaires entreraient dans le couvent pour procéder à la réformation, mais que la troupe armée n'y pénétrerait pas.

Après une longue conférence, onze religieux acceptèrent d'être réformés; les autres devaient se retirer.

Mais pendant que l'on parlementait, le couvent fut envahi par une bande de ribauds à laquelle on avait ouvert une porte de derrière. Ce fut alors une chasse aux moines avec toute sorte de désordres. Les Cordeliers furent mis dehors et remplacés par des Frères de l'Observance.

Il paraît démontré que le coup était préparé, les Observants convoitant les biens de leurs rivaux.

Le lendemain, l'Evêque revint au couvent avec les commissaires du roi ; mais les Observants ne consentirent à laisser rentrer les expulsés qu'à condition de se trouver en nombre double du leur. Ils sont vingt, disaient-ils, nous devrons être quarante.

On ne put pas s'entendre et les Frères-Mineurs durent définitivement céder la place et les biens. Ils se retirèrent dans une maison, et là, se mirent à conspirer avec ceux des habitants qu'ils savaient leur être favorables.

Le 8 mai suivant, pendant une procession à laquelle

assistaient les Observants, ils envahirent leur couvent avec 400 hommes portant des armes ou des bâtons. Le couvent fut pillé de fond en comble, les portes et fenêtres furent brisées et partie des murs démolis.

Ces péripéties n'étaient que le prélude des luttes qui devaient suivre : la situation devint de plus en plus grave, car la population prenait nettement parti pour les Frères-Mineurs, dits aussi Conventuels, tandis que l'Evêque défendait avec chaleur les Observants. Son secrétaire avait laissé échapper, dans une boutique, un propos qui acheva d'exaspérer les habitants. Il avait dit que Monseigneur avait envoyé chercher 500 gens d'armes pour bien fêter les vilains de la ville et chevaucher leurs femmes.

En prévision d'une collision redoutable, les consuls s'adressèrent au Roi en lui demandant justice.

En attendant la réponse, les troupes de l'Evêque Louis d'Amboise pillaient la banlieue et finirent par entrer dans la ville dont ils occupèrent toutes les hôtelleries, puis 300 soldats bien armés occupèrent l'Evêché.

Pendant la nuit, le tocsin ne cessa de sonner ; les habitants déjà couchés se précipitèrent dans les rues pour savoir de quoi il s'agissait ; les consuls se réunirent et, pendant leur délibération, la foule ne cessait de vociférer des cris de révolte pendant que le tocsin faisait toujours rage et que le crieur public s'époumonait à souffler dans une corne aux ronflements sinistres.

La populace commença par se venger de trois consuls qui lui paraissaient être du parti de l'Evêque; l'un fut laissé pour mort, un autre prit la fuite, et le troisième se cacha dans sa maison. Elle se précipita ensuite comme une avalanche du côté de l'Evêché, en criant : A mort !

à mort! boutez le feu! Toute la nuit se passa en tumulte et en vociférations contre l'Evêque. Celui-ci avait eu la prudence de fuir et s'était réfugié dans son château de Combefa.

Pendant les cinq jours suivants, les révoltés furent maîtres de la ville et la forte garnison renfermée dans l'Evêché n'osait pas en sortir; elle se contenta de tirer quelques coups d'une artillerie rudimentaire qui était à sa disposition et qui ne causa du reste ni morts ni blessures.

Fatigués de ces excès, les habitants commencèrent à se calmer et trois consuls qui étaient à leur tête, sentant redoubler leur responsabilité, des conciliabules furent tenus pour organiser toute la population en syndicat en vue de rendre tous les habitants solidaires de la révolte. C'était, pour les chefs et les meneurs, un moyen de se tirer d'affaire, analogue à celui que l'on emploie de nos jours pour provoquer des grèves.

Lorsque, par lassitude ou pour tout autre motif, les chefs de faction laissèrent rétablir le calme, l'Evêque qui, cependant, n'avait pas été mis en cause au début, fit entamer devant le parlement de Toulouse un procès dirigé contre une centaine de prévenus.

Les plaidoiries ne commencèrent que six mois après les citations et autant de temps de prison préventive pour la plupart des inculpés. Ce procès présenta des péripéties souvent plaisantes, notamment pendant la plaidoirie de l'avocat de l'Evêque qui, pour augmenter son développement et mieux inspirer aux juges le mérite de sa cause, remonta à des troubles qui avaient eu lieu près de trois cents ans avant, et conclut en demandant la suppression du consulat et la confiscation de toutes les libertés de la ville.

L'avocat du procureur général qui plaida ensuite pour le compte du roi se montra d'une sévérité cruelle ; il ne demanda rien moins que 50,000 livres tournois d'indemnité pour le roi, la tête des quatre syndics et celle du sonneur de corne, ainsi que la confiscation de tous leurs biens.

Le premier défenseur des prévenus fit assaut d'éloquence avec les accusateurs et s'embrouilla dans les brouillards des origines de la ville d'Albi, qui aurait été fondée par un fils d'Enée. Il refuta les prétentions de l'Evêque en disant que le roi était seul suzerain de la ville, et ne manqua pas de faire ressortir l'invasion subreptice de la ville par les ribauds à la solde de l'Evêque.

D'autres avocats se succédèrent, les plaidoiries durèrent quatre jours et la justice était si lente que la sentence ne fut rendue que seize mois après. Heureusement pour les prisonniers, qu'ils furent mis en liberté sous caution.

L'Evêque l'emporta, la ville fut condamnée à diverses amendes et aux frais.

Mais parmi les dispositifs de l'arrêt on en remarque de bizarres : la fameuse corne appelée *ornhe* devait être clouée à un grand pal au milieu de la place commune, et il est fait défense de se servir d'une semblable ; la cloche qui avait servi à sonner le tocsin fut mise en interdit avec défense de s'en servir pour quoi que ce soit. Aucune condamnation à mort ne fut prononcée et les consuls en furent quittes pour des amendes.

La ville était vaincue, mais l'Evêque n'était pas vainqueur.

TH. ROUSSEAU.
Conservateur des Forêts.

Congrès de la Société Française d'Archéologie

ANNÉE 1889.

La Société Française d'Archéologie, fondée à Caen. en 1834, par M. de Caumont, tient tous les ans un Congrès dans l'une des villes de France.

Celui de 1868 s'est tenu (nous nous en souvenons) à Carcassonne, Perpignan, Narbonne et Béziers. Celui de 1888, publié en 1889, s'est tenu à *Dax*, siège de la Société de Borda, et à *Bayonne*.

Ce Congrès, après des séances très bien remplies à Dax, à l'évêché d'Aire, et à Bayonne, et des visites très intéressantes dans les départements des Landes et des Basses-Pyrénées, s'est terminé par une excursion en Espagne, à St-Sébastien, Pampelune, Estella, Sarragosse, etc.

De l'organisation de la Société, je rappellerai :

Que M. le comte de Marsy en est directeur;

Qu'elle a un Comité permanent, des Inspecteurs généraux et des Inspecteurs divisionnaires;

Que la 12e division, comprenant la Haute-Garonne, l'*Aude*, les Pyrénées-Orientales et l'Ariège, a pour Ins-

pecteur, M. Jules de Lahondès, notre honorable confrère; (1)

Que dans l'Aude, l'Inspecteur était M. Coste-Reboulh, notre regretté confrère; et les membres : MM. Gairaud, vice-consul d'Espagne à Carcassonne; Lafont, architecte à Narbonne et Jules Serres de Gauzy, à Castelnaudary.

Parmi les mémoires lus au Congrès, je signalerai :

Les Vestiges gallo-romains dans les Landes, par Emile Taillebois;

L'Etude sur les Sarcophages gallo-romains d'Aire sur l'Adour, de Luc de Béarn et de Bielle, par M. Paul Lafond;

La *Notice sur la Cathédrale de Pampelune*, par M. Brutails. Cette Eglise a été fondée par saint Sernin, évêque de Toulouse, bâtie et rebâtie à diverses époques (XIe, XIVe, XVIe, et XVIIIe siècles). A signaler le cloître, « *le plus splendide Edifice de ce genre que les XIVe et XVe siècles nous aient laissé* », dit l'archéologue, — et surtout la chapelle Barbazane, construite en 1318-1355, par Arnaud de Barbazan, prélat français. Des lames d'albâtre découpées y remplaçaient les vitraux, « *laissant passer dans cette Nécropole un demi-jour saisissant.* »

L'étude de M. Taillebois sur la crypte de St-Girons, à *Hagetmau*, dans les Landes, dont les colonnes en marbre, (provenant sans doute d'un temple païen),

(1) Membre correspondant depuis 1885.

ont, dit-on, la vertu de donner du lait aux nourrices qui n'en ont pas, et qui viennent s'y frotter les seins. — Toutes ces colonnes païennes sont surmontées de chapitaux romans du XIe siècle, admirablement sculptés et fort curieux.

A la suite de la visite du Congrès, et pour répondre au vœu émis par lui, le Ministre a envoyé un architecte, M. Lafollye (décédé depuis), qui avait déjà fait d'importantes découvertes.

Du récit des excursions en Espagne, je signalerai : la promenade de Bayonne à Pampelune et les charmants dessins de M. J. de Lahondès, avec les photogravures qui les complètent ;

A Olite, le château de Charles le Noble (XVe siècle), incendié en 1813 pour que les Français ne puissent s'y retrancher ;

A Eunate, l'ancienne chapelle des Templiers, édifice octogone rappelant notre église de Rieux-Minervois ;

Lezo, avec son Christ en bois, recouvert de peau bistrée, avec des cheveux et une barbe naturels, ce qui produit un effet saisissant, — et partout, à Estella, à San-Juan, à St-Sébastien, une réception enthousiaste faite à l'envi par les Alcades, portant leur jonc traditionnel, les autorités et les populations, s'empressant au-devant des Congressistes aux cris de : *Viva la Francia! Viva la Espana! Viva la Navarra!* et animant le tableau par les musiques et les danses nationales.

Jules DESMAREST,

Architecte du Département.

Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne

1891. — 1er Semestre.

Le *Bulletin* du premier semestre de l'année 1891, publié par la *Commission Archéologique de Narbonne*, contient, en outre des procès-verbaux de ses séances hebdomadaires, quelques notices intéressantes.

L'une, de M. F. P. Thiers, sur deux monuments votifs des premiers siècles.

Puis, de M. A. Sabarthez, le récit de la lutte engagée entre le curé Bourfade de Saint-Paul de Narbonne et les gens de Bizanet pour avoir la statue de Notre-Dame de Fontfroide. Cette statue réclamée par l'Evêque de Carcassonne, Arnaud-Ferdinand de La Porte, est actuellement dans la chapelle du Rosaire à Saint-Michel, avec celles de saint Benoît et de saint Dominique (1790).

La nomenclature et l'analyse de pièces ou documents relatant l'histoire de l'hôtel des monnaies à Narbonne au XVIIe siècle.

L'an mil six cent quarante-neuf.... etc., a comparu M. Jean Bessière, avocat, au nom de M. Christofle de Jouy, bourgeois de Paris, fermier particulier des monoyes au molin des villes de Tholose et Narbonne....

Il prend pour differens : à Tholose, « un cœur navré », à Narbonne, « un croissant. »

En 1650 de Jouy est remplacé par Jean Bacarisse, qui prend pour différens : à Toulouse, une branche d'olivier, à Narbonne, un ange.

La fabrication cesse en 1652.

Gaufriers et oublieurs : M. X. Barbier de Montault, Prélat de la maison de Sa Sainteté, donne la description de trois gaufriers du XIVe siècle, l'un trouvé à Saint-Chinian, l'autre à Rennes-les-Bains, le troisième appartient au Musée de Narbonne.

Le ***Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*** se termine par une étude des plus intéressantes de M. F. P. Thiers, *Le Stèle de Fadia Domestica et la voie d'Aquitaine.*

M. Thiers, érudit et chercheur des plus distingués, trouve, dans la position de cette *stèle*, une indication certaine du tracé de la voie d'Aquitaine, qui de Narbonne passait à Fontfroide, à Boutenac, Caumont (cave monte) à Moux et Fontcouverte, et de là se bifurquait allant : d'un côté à Barbaira, Douzens et Carcassonne ; et de l'autre par Escales, Tourniselle, Jouarre, Laure, Foutou et Pennautier à Bram et Castelnaudary.

Il cite à ce propos l'inscription conservée à Moux, qui fait mention du Dieu gaulois *Larraso*, déjà connu par une autre inscription déposée au musée de Carcassonne.

Ce Dieu *Larraso* était la personnification de la fontaine de Comigne. Et M. Thiers remarque la similitude de formation des deux mots : *Larr....aso* et *Carc....aso*; ce qui lui donnerait à penser que *Carc.....aso* pourrait être une divinité, et que la légende du Moyen-Age de Dame Carcas ne serait que la transformation d'un mythe antique (page 488-89).

Il étudie ensuite l'emplacement probable du Carcas-

sonne antique, et dit que les deux bornes du IIIe siècle aujourd'hui déposées au Musée de Carcassonne, s'accordent pour assigner à la Cité de cette époque un emplacement autre que celui de la Cité actuelle.

JULES DESMAREST,
Architecte du département.

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES

DE L'OUEST DE LA FRANCE

TOME I. — N° 1. — 1891

MESSIEURS,

La brochure que vous m'avez chargé d'analyser est la première publication d'une nouvelle Société d'Histoire Naturelle dont le siège est à Nantes. Cette Association scientifique de l'Ouest s'est fondée au mois de février 1891, et déjà elle compte plus de 300 membres dont la plupart sont des naturalistes distingués ; parmi les adhérents se trouvent également plusieurs personnes notables de la région, telles que l'Evêque de Nantes, les Députés de la Loire-Inférieure, les Directeurs des lycées, collèges, séminaires et autres écoles d'instruction secondaire.

La Société tient une séance par mois et consacre ses fonds à la publication des travaux des membres ; la cotisation est fixée à 300 fr. pour les membres fondateurs, à 12 fr. pour les membres titulaires et à 10 fr. pour les membres correspondants,

Ce premier numéro du *Bulletin* de la Société est divisé en deux parties. La première contient des notes scientifiques d'un grand intérêt qui sont en même temps les résultats de longues et sérieuses observations faites par les auteurs. Trois de ces notes sont signées du nom de M. L. Bureau, directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Nantes, à qui revient presque tout l'honneur de l'initiative de la fondation de la Société. La seconde partie est consacrée aux extraits et analyses des ouvrages parus en 1891 dans les différentes branches des sciences naturelles.

Une note de M. L. Bureau, intitulée : *Le saumon de la Loire dans ses rapports avec la règlementation de la pêche*, me paraît présenter un intérêt tout particulier pour notre département. Vous savez, en effet, Messieurs, que le saumon est introduit depuis trois ou quatre ans dans la rivière d'Aude par des ensemencements méthodiques ou frayères artificielles installées à Gesse, en amont d'Axat et à Quillan. Nul doute que le saumon de l'Aude, si les essais d'introduction réussissent, ne présente plus tard des particularités biologiques analogues à celles observées par les naturalistes relativement au saumon des autres cours d'eau de la France. Cette considération me porte à reproduire le résumé des observations faites par M. L. Bureau sur la vie du saumon de la Loire et de la Dordogne.

M. Bureau dit d'abord que les mœurs du saumon, sur

lesquelles doit être basée la réglementation de la pêche, ont été énigmatiques jusqu'à ces dernières années. Pour lui, après avoir pris connaissance des intéressants travaux de MM. Gineste et Künstler sur le saumon de la Dordogne, il a suivi le saumon de la Loire en simple observateur, et il estime que ce saumon lui a conté entièrement le roman de sa vie. L'auteur indique ensuite dans un tableau les principaux caractères qui servent à distinguer les trois phases de la vie du saumon, et il termine son travail en tirant cette double conclusion : 1° que la réglementation de la pêche en vigueur n'est pas parfaitement en rapport avec les mœurs du saumon ; 2° qu'elle doit être modifiée le plus tôt possible dans l'intérêt de la conservation et de la reproduction de l'espèce.

Voici quelles sont, d'après M. Bureau, les phases de la vie du saumon :

Les jeunes saumoneaux, appelés *alevins*, séjournent pendant près de deux ans au haut du fleuve où ils sont nés des pontes faites à la fin d'octobre, en novembre et en décembre. Pendant cette première période de leur vie, ils sont revêtus d'une magnifique livrée, maculée de tâches rouges, qui les fait ressembler à la truite. Dans le second mois de février qui suit leur naissance, les *alevins* commencent à descendre vers le bas du fleuve, ils sont alors âgés de 16 mois et on les y voit jusqu'à la fin du mois de juin. En juillet ils gagnent la mer pour revenir l'été suivant (avril-juillet) à l'état de *madeleineaux*.

La montée du madeleineau dure du mois d'avril au mois de septembre, époque à laquelle le poisson arrive dans la partie haute du fleuve. Là, il subit des transformations de forme et de livrée, pendant que, du mois

d'octobre au mois de décembre, il effectue sa première ponte ; il a alors mois pour mois trois ans révolus ; il est adulte et entre dans sa quatrième année. Les sujets qui se sont reproduits portent le nom de *bécards*. Ces poissons dépéris, à chair molle, blanche et sans saveur, n'ont aucune valeur marchande. Ils regagnent la mer à la fin de janvier, en février et en mars, pour *refaire leur corps*, suivant l'expression consacrée. Le saumoneau accomplit en mer sa quatrième année et revient dans le fleuve en février suivant. Cette année est donc pour lui une année de stérilité, puisque, au moment des *frayères* de novembre (époque de reproduction), il se trouve dans l'eau de la mer.

Le saumoneau qui vient d'entrer dans sa cinquième année porte le nom de *moyen saumon* ; sa montée dans le fleuve se fait pendant les mois de février, mars, avril, mai. Au mois de juin, il gagne le haut du fleuve et subit, comme le *madeleineau*, la transformation en *bécard*. La ponte a lieu à la fin d'octobre, en novembre et au commencement de décembre. Elle se fait en même temps et sur les mêmes places que celles du *madeleineau*. Le *moyen saumon* a alors cinq ans révolus, il entre dans sa sixième année. La descente se fait aussitôt après la ponte, mais elle est plus lente que celle du madeleineau ; les moyens saumons qui se sont reproduits sont dans un état de dépérissement, leurs poids a diminué de moitié et ils se vendent à vil prix.

Le moyen saumon se refait en mer du mois de mai au mois de septembre et revient ensuite à l'état de gros saumon se présenter à l'embouchure du fleuve. A ce moment les madeleineaux, les moyens saumons, et les gros saumons, montés l'année précédente, effectuent leur

ponte au haut du fleuve. C'est donc pour le gros saumon une année de stérilité. La montée se fait du mois de novembre au mois de juin, époque à laquelle les gros saumons gagnent le haut du fleuve où ils séjournent et subissent les mêmes transformations en bécards que les madeleineaux et les moyens saumons. La ponte a lieu, comme celle des autres saumons, à la fin d'octobre, en novembre et au commencement de décembre. Le gros saumon a alors 7 ans révolus, il entre dans sa huitième année.

La descente du gros saumon se fait dans les mois de janvier et surtout de février et mars ; il est dans cet état de dépérissement que présentent tous les saumons après l'acte de reproduction. Le gros saumon garde la mer du mois de juin au mois de septembre, s'y refait et reprend la force qu'il avait perdue. En octobre, il se présente de nouveau à l'embouchure du fleuve, comme il l'avait fait il y a deux ans ; c'est sa neuvième année ou année de stérilité, car le gros saumon séjournera une année entière dans le fleuve, et sa nouvelle ponte n'aura lieu qu'en octobre et novembre de l'année suivante.

A partir de la dixième année, l'existence du gros saumon est toujours la même ; son cycle s'effectue en deux ans. En octobre, il se présente à l'embouchure du fleuve, remonte et y séjourne jusqu'en octobre suivant, époque à laquelle il effectue sa ponte, descend en février, gagne la mer et remonte de nouveau en octobre. La ponte n'a donc lieu que tous les deux ans, fait qui surprendra peu si on songe, dit M. Bureau, à l'état de dépérissement dans lequel se trouvent les saumons qui viennent de se reproduire.

Le but de l'interdiction de la pêche du saumon doit

être de protéger l'espèce pendant la période de la reproduction. Or, il est difficile, vu les mœurs du saumon, de bien choisir cette époque d'interdiction. En effet bien que les saumons se reproduisent au haut du fleuve du mois d'octobre au mois de janvie , il importe d'assurer la remonte d'un nombre suffisant de reproducteurs choisis parmi les derniers arrivants et de protéger les jeunes saumoneaux et les bécards jusqu'au moment où ils gagnent la mer. Pour obtenir ce résultat, M. Bureau estime avec M. Künstler que la réglementation de la pêche du saumon devrait être modifiée de la manière suivante :

1° Interdiction absolue de la pêche du saumon de tout âge, au moyen d'engins quelconques et sur toute la longueur du fleuve du 15 juin à la fin de novembre ;

2° Interdiction au haut du fleuve de la pêche des *bécards*, quelle que puisse être la saison ;

3° Interdiction de la pêche des *saumoneaux* se rendant pour la première fois à la mer ;

4° Création de réserves près des barrages et organisation de frayères en ces points ;

5° Extension considérable de la production artificielle.

L'intéressant travail de M. Bureau est accompagné des renseignements fournis par les différents services des ponts-et-chaussées à la suite de l'enquête ordonnée par décision ministérielle du 27 décembre 1888 sur les modifications à apporter à la pêche du saumon.

En terminant ce compte-rendu, je ferai des vœux pour la complète réussite de l'introduction du saumon dans la rivière d'Aude ; mais j'estime, vu les phases de la vie du saumon telles que les a décrites M. L. Bureau, que pour arriver à cet heureux résultat il faudrait : 1° que les

ensemencements artificiels du saumon fussent continués d'une manière permanente dans les frayères établies à Quillan et à Gesse ; 2° que la pêche du saumon ne fût permise dans le département qu'après une période de vingt ans au moins, n'en déplaise aux pêcheurs à la ligne dont quelques-uns se vantent déjà d'avoir pris des saumoneaux à Carcassonne. Après ce laps de temps le saumon pourrait être répandu non-seulement dans la rivière d'Aude, mais peut-être aussi dans quelques-uns de ses principaux affluents tels que l'Orbieu, le Lauquet, le Fresquel, la Cesse. Il ne resterait plus ensuite qu'à protéger la reproduction de ce poisson par une sage réglementation de la pêche, et nous ne doutons pas que, pour atteindre ce but, les pouvoirs publics ne s'inspirent des observations faites par les naturalistes et les pisciculteurs sur les mœurs du saumon.

L'ABBÉ ED. BAICHÈRE.
Professeur au Petit Séminaire.

MONTBÉLIARD

Au XVIIIe Siècle

PAR CL. DUVERNOY

MESSIEURS,

L'ouvrage que je suis chargé d'analyser est l'historique du pays de Montbéliard au XVIIIe siècle. Cette partie de notre territoire a formé, dans les temps féodaux, un comté particulier qui, au siècle dernier, appartenait à la maison de Wurtemberg. Mais ce petit

Etat indépendant formait une enclave dans nos provinces orientales et devait tenter l'ambition des rois de France. Le maréchal de Luxembourg s'empara par surprise de Montbéliard en 1647. Louis XIV la prit en 1674 et, à la suite de revers qui marquèrent la fin de son règne, il dut abandonner le comté et se contenter de mettre le séquestre sur les revenus. Cette situation, régularisée en 1723, se prolongea jusqu'en 1748, époque à laquelle intervint un traité par lequel la maison de Wurtemberg était mise en possession de tous ses droits et reconnaissait seulement la suzeraineté de la France.

Enfin, en 1792, la République française s'empara du comté de Montbéliard qui fit depuis partie de notre territoire.

L'ouvrage de M. Duvernoy contient dans la première partie (*la ville et ses habitants*) la description de la ville et particulièrement du château, ainsi que des transformations successives qu'a subies cet édifice.

On y trouve aussi la description des anciennes maisons de Montbéliard, et une gravure y représente le logis des Fortsner, dont l'aspect pittoresque contraste singulièrement avec la monotone uniformité de nos maisons modernes.

En parcourant cette partie de l'ouvrage de M. Duvernoy, j'ai relevé quelques détails assez curieux qui dénotent chez les princes de Montbéliard une préoccupation peut-être excessive du bien-être de leurs sujets.

Ainsi, une ordonnance du comte Frédéric, en date du 15 avril 1585, désigne les personnes qui peuvent être invitées à un festin de noces, interdit tout excès de table et condamne à une livre d'amende tout invité en dehors de ceux autorisés. D'autres ordonnances

fixent à seize le nombre des conviés et proscrivent toute espèce de danse sous peine de 50 livres d'amende.

Mais ces prescriptions ne paraissent pas avoir été bien rigoureusement observées : les ripailles étaient en grand honneur au pays de Montbéliard, les événements les plus gais comme les plus tristes étaient l'occasion de repas et de copieuses libations. Il y en avait pour les noces, les élections, les morts, et même pour les exécutions criminelles.

Le pays de Montbéliard était, au siècle dernier, plutôt agricole qu'industriel ; aussi, sauf quelques fabriques de toile, de mousseline brodée, de tabac, de papier et d'objets de première nécessité, l'industrie était à peu près nulle.

Les corporations des divers états ont subsisté encore longtemps, elles avaient leur sceau particulier.

Dans la description des objets mobiliers, je me bornerai à citer un charmant buffet ancien de l'Hôtel de Ville. Ce meuble qui, s'il était jamais retrouvé, ferait les délices d'un antiquaire, est représenté sur une gravure. C'est un véritable chef-d'œuvre de goût et d'élégance. Il faut croire que les femmes de Montbéliard avaient pour la toilette un goût immodéré ; car des ordonnances de 1665 et de 1702 réglèrent les détails de leur costume, et les trois filles de messire de Fortsner durent payer 500 livres d'amende pour avoir paru au temple avec des fontanges. Mais ces prescriptions tombèrent vite dans l'oubli, et la description des costumes des dames de Montbéliard prouve que les ordonnances sont impuissantes quand il s'agit de réprimer le goût des femmes pour la toilette.

DEUXIÈME PARTIE. — *Les Institutions.* — L'administration municipale et la justice étaient confiées à neuf maîtres bourgeois, choisis par élection parmi cinquante-quatre bourgeois élus directement, six pour chacun des neuf quartiers.

Ces cinquante-quatre bourgeois choisissaient ensuite parmi eux et par la voie du sort deux représentants par quartier.

Ces derniers, avant de procéder à l'élection des neuf maîtres bourgeois, prêtaient entre les mains du procureur général le serment suivant :

« Je jure, au nom de Dieu tout-puissant et au péril et « damnation éternelle de mon âme, que, dans l'élection « des neuf membres de la bourgeoisie qui doivent com- « poser le corps du magistrat de cette ville, je ne favo- « riserai de mon suffrage que des sujets que je croirai, « en conscience et suivant mes lumières et connaissances « sur le fait de leur capacité et intégrité, en état de rem- « plir dignement les fonctions d'un emploi si important ; « et que, par contre, j'écarterai, autant qu'il dépendra de « moi, tous ceux que j'aurai remarqué avoir tenté d'y « parvenir par des voies indirectes, illégitimes et défen- « dues par les lois. Ainsi Dieu me soit en aide. »

Les dix-huit conservaient quelques attributions particulières, et l'organisation municipale comprenait, en outre, le corps de notables composé de tous les bourgeois qui avaient fait partie des neuf ou des dix-huit.

Toutes ces dignités étaient ardemment désirées, et, malgré les serments solennels dont j'ai donné lecture, le

vin, les deniers jouaient un grand rôle dans les élections qui n'avaient guère lieu sans bousculades et horions.

Je signalerai dans cette partie de l'ouvrage de M. Duvernoy les passages relatifs à la pénalité criminelle qui émane tout entière de Charles-Quint et qui réserve à la punition des crimes et délits les plus cruels supplices.

On en jugera par les châtiments qui pouvaient être appliqués. C'était :

« Le feu : Le condamné sera mis au feu et son corps « sera brûlé et réduit en cendres. — Le fer : il sera « décapité. — L'écartellement : il sera mis en quatre « quartiers tellement que mort s'en suive, et les quartiers « de son corps seront pendus et attachés publiquement « sur quatre grands chemins. — La roue : il aura les « membres brisés par la roue tellement que mort s'en « suive, et il sera mis publiquement sur la dite roue. — « Le gibet : il sera pendu et étranglé au gibet, tellement « que mort s'en suive. L'eau : il sera noyé. — L'enter- « rement tout vif : il sera enterré et empalé tout vif.... »

Une ordonnance réduisait à la langue et aux oreilles coupées la peine de mort précédemment prononcée contre les blasphémateurs et les calomniateurs. Les faux-monnayeurs, les faussaires, les incendiaires devaient être brûlés ; les sorcières subissaient la même peine ; les diseurs de bonne aventure étaient marqués au front et à la joue. L'adultère par récidive subissait la peine de la décollation ; la femme était noyée. La mère coupable d'infanticide devait être enterrée vive, empalée ou noyée, après avoir été lacérée de tenailles ardentes.

Je relève encore ce passage assez curieux :

« L'on faisait assister aux exécutions les petits enfants « que l'on fouettait vigoureusement pour leur inspirer « à la fois l'horreur des crimes et le souvenir de la ré- « pression. »

Cette sévérité excessive contrastait avec la licence qui semble avoir régné dans une partie de la population, à en juger par le passage suivant, extrait d'une ordonnance de 1772 qui supprime les tortures depuis longtemps abolies en fait, mais maintient la peine de mort. « Con- « sidérant que, malgré la rigueur des châtiments, le « dérèglement des mœurs va sans cesse en augmentant, « elle ordonne que toute femme ou fille enceinte de « couche illégitime, qui, au cinquième mois de sa « grossesse, n'en aura pas fait la déclaration, sera con- « duite par les rues et carrefours avec un écriteau por- « tant mention de sa faute, le tout sans préjudice des « châtiments qu'elle peut avoir encourus pour adultère, « ou paillardise. ».... Le métier d'entremetteuse, la paillardise étaient punis des peines les plus sévères, jusqu'à la peine de mort.

La fin de cette partie renferme des détails sur les impôts payés par les habitants et fait ressortir les exigences du fisc, auxquelles certaines communes essayaient de se soustraire en jetant leurs récoltes dans la rivière.

Dans les derniers chapitres, l'auteur fait connaître la vie intérieure des habitants de Montbéliard et donne la description des armes des principales familles.

TROISIÈME PARTIE. — *Les Lettres.* — Le pays de Montbéliard était trop restreint pour avoir une littérature à lui. Les premiers essais littéraires qui se produisirent vers le milieu du XVIe siècle semblent devoir être attribués à des émigrés français. La réforme donna lieu à de nombreux ouvrages que l'on ne peut considérer comme des œuvres littéraires.

Les poètes sont rares et médiocres ; le nom d'aucun d'eux n'est parvenu jusqu'à nous.

Il faut arriver jusqu'à la réunion du comté à la France pour trouver un littérateur ou un poète. On peut citer à cette époque Masson, auteur du roman *La Nouvelle Astrée* et de quelques autres ouvrages moins connus. Dans les sciences naturelles nous trouvons les frères Bautrin, naturalistes, nés à Bâle, mais réfugiés à Montbéliard à la suite de la réforme.

Un membre de la famille Berdot avait le titre de médecin-physicien de la principauté. Il a laissé plusieurs mémoires, et si je cite son nom, c'est pour vous faire connaître un singulier trait de mœurs. En 1764, sur la réclamation de Berdòt, un arrêté interdit aux sages femmes de priver de vie les enfants mal conformés avant qu'ils eussent été examinés par le médecin-physicien de la seigneurie; cette dernière restriction doit faire supposer que ce fonctionnaire avait conservé le droit d'user de cet étrange procédé de sélection de la race humaine.

Je citerai encore le naturaliste Duvernoy, considéré comme le précurseur de son compatriote Cuvier, et qui eut parmi ses disciples le célèbre naturaliste Hatler.

L'auteur termine cette partie de son ouvrage en s'excusant d'avoir écrit un paragraphe bien aride et bien peu intéressant. Je ne puis que l'imiter dans mon compte-rendu.

QUATRIÈME PARTIE. — *Etupes*. — Le château d'Etupes, résidence des princes de Montbéliard, fut construit en 1770; la description de cette demeure seigneuriale n'offre rien de particulièrement intéressant.

Etupes était le rendez-vous de la noblesse du pays; les ittérateurs et les artistes y étaient accueillis avec autant d'empressement que les joyeux chasseurs et les francs buveurs. Ces derniers devaient être particulièrement choyés, à en juger par le menu d'un dîner de chasse qui eut lieu le 4 novembre 1784. Ce menu comprend : 3 potages, 4 terrines, 8 plats ronds, 32 entrées, 8 grosses pièces, 14 rôtis et 40 entremets.

Les littérateurs recevaient à Etupes un accueil empressé. L'abbé Renprat et M. de la Harpe y vinrent à plusieurs reprises; mais ce dernier, malgré des vers assez médiocres adressés à leurs Altesses sérénissimes et royales, déplaisait dans cette petite cour par sa vanité, son amour propre et ses dénigrements amers autant que par son air pincé et son nez barbouillé de tabac.

Le chevalier de Florian recevait au contraire le plus gracieux accueil.

La petite cour d'Etupes était encore visitée par Lavater, Tronchin, de Genève, le philosophe St-Martin, lady Craven, Margravine d'Anspach et plusieurs autres personnages plus ou moins célèbres.

C'est à Etupes qu'eut lieu le mariage d'une princesse de Wurtemberg avec le grand duc Paul, devenu plus tard empereur de Russie. La fin tragique de ce monarque empoisonna les derniers jours de cette belle et malheureuse souveraine.

Après la réunion du comté à la France, en 1792, le château d'Etupes, acheté par un israélite nommé Dolfuss, fut transformé en fabrique de maroquinerie. La Convention ordonna la démolition de cet édifice dont les débris furent employés à la construction de maisons dans les villages voisins.

En terminant ce compte-rendu, je crois devoir signaler à votre attention l'exécution remarquable des quinze gravures en phototypie qui ornent l'ouvrage de M. Duvernoy.

Ces gravures sortent des ateliers de M. Roger, à Nancy. Elles ajoutent un nouvel intérêt à un ouvrage qui a dû exiger de son auteur de longues et patientes recherches, et lui fait le plus grand honneur.

Carcassonne, le 5 juin 1892.

GRILLIÈRES,
Colonel du génie en retraite.



FAUNULE COLÉOPTÉROLOGIQUE

DU MONT ALARIC (Aude)

PAR M. LOUIS GAVOY, MEMBRE RÉSIDENT.

Dans une brochure intitulée *Programme d'une statistique du département de l'Aude* (1), œuvre de bénédictin bien oubliée aujourd'hui, croyons-nous, M. Cornet-Peyrusse appelait de tous ses vœux la création d'un recueil « où seraient coordonnés tous les faits relatifs à l'histoire naturelle de notre département, soit à l'époque actuelle, soit aux époques antérieures. »

Le vœu que formulait, il y a plus de vingt ans, notre regretté confrère, semble maintenant en voie de réalisation.

Nos Mémoires renferment, en effet, à côté de savantes études historiques et archéologiques, de sérieux travaux botaniques dûs à la plume d'auteurs distingués (2).

D'autre part, une Société s'est fondée depuis quelques années chez nous dans le but d'étudier tout spécialement les richesses de notre sol. Les travaux déjà parus dans les trois premiers *Bulletins de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude* sur le préhistorique, sur la botanique, la géologie, l'ento-

---

(1) *Annuaire du Département de l'Aude pour 1869-70.*

(2) *Bryologie du Département de l'Aude*, par C. Roumeguère. T. III. 1870.

Botanique cryptogamique du Département de l'Aude (Lichens), par C. Roumeguère. T. IV. 1882.

Hépatiques de l'Aude, par C. Roumeguère. T. V. 1re partie. 1888.

Notice forestière sur le Département de l'Aude, par M. Th. Rousseau. T. V. 2e partie. 1889.

Etude sur la Flore de Carcassonne, par M. l'abbé Baichère. T. VI. 1re partie. 1890.

mologie de notre département, témoignent de l'activité de ses membres.

La réunion de ces divers documents permettra d'écrire, un jour, l'Histoire Naturelle du Département de l'Aude.

Désireux de concourir, pour notre faible part, à l'œuvre commencée par nos devanciers, nous allons essayer de faire connaître une partie de la faune d'une région située aux portes de notre cité, nous voulons parler de la Montagne d'Alaric, dans les Corbières.

On sait que les Corbières se détachent du pic de Carlitte et relient les Pyrénées aux Cévennes par deux chaînons qui traversent notre département à l'Est et à l'Ouest. Un de ces chaînons, appelé Corbières Occidentales, se dirige vers le Nord-Ouest et rejoint la Montagne-Noire au Col de Naurouse. L'autre, qui porte la dénomination de Corbières Orientales, s'infléchit vers le Nord-Est et se divise lui-même en deux rameaux connus sous le nom de Hautes et Basses Corbières.

Les Hautes Corbières descendent vers Narbonne et la mer et se rattachent à la Montagne-Noire par les montagnes de Saint-Pons. Les Basses Corbières s'abaissent graduellement et viennent expirer près de Monze, au sud-est de Carcassonne.

La Montagne d'Alaric, point extrême de ce dernier rameau, forme une région naturelle à laquelle on peut assigner les limites suivantes : au Sud, la route de Carcassonne à Lagrasse, depuis Monze jusqu'à Montlaur et le chemin de Montlaur à Camplong ; à l'Ouest, la rive droite de la Bretonne ; au Nord, cette même rivière jusqu'à Barbaira et la route Nationale de Toulouse à Narbonne, depuis Barbaira jusqu'à l'embranchement de Fontcouverte ; à l'Est, le chemin de Fontcouverte à Camplong, par Ferrals et Fabrezan.

De ses flancs, profondément ravinés, descendent quelques petits ruisseaux, généralement à sec pendant les mois

d'été, et dont le plus important, le ruisseau d'Alaric ou des Baux, coule vers l'Est.

Sa constitution géologique est un calcaire compacte, assez riche en fossiles, parmi lesquels on peut citer : *Ostrea gigantea*, *Natica brevispira*, des *Oursins*, des *Cardium* : les couches marneuses de la base renferment *Terebratula Montolearensis*, *Terebratulina tenuistriata*, *Nummulites Ramondi*, *Cardita minuta*, *Operculina ammonea*, des débris de *Pecten*, de *Cerithium* et de *Turritella*.

La végétation arborescente se compose de buis, de chênes kermès et de quelques bouquets de chênes-verts, derniers vestiges des anciennes forêts où nos pères chassaient, dit-on, le sanglier. Depuis quelques années, l'administration des forêts a fait, dans l'Alaric, de nombreuses plantations de pins, dont quelques-unes ont bien réussi, notamment au-dessus de Barbaira, dans les environs du château dit d'Alaric ou de Miramont : dans la Coumbo de l'Aïgo, au-dessus de Douzens, et aux environs de la métairie des Baux.

L'altitude varie entre 120 et 600 mètres.

Cette région désolée, où l'on n'aperçoit que de loin en loin de rares fermes, des bergeries ou des fours à chaux abandonnés, est d'une aridité presque proverbiale. Pourtant, sa flore est d'une richesse remarquable : les travaux des Gautier, des Timbal, des Jeanbernat ont fait depuis longtemps de l'Alaric une localité classique pour les botanistes.

Sa faune malacologique, récemment étudiée par M. Paul Fagot, compte 73 espèces, dont trois nouvelles, réparties dans 21 genres (1).

La faune coléoptérologique n'est pas moins variée.

(1) Paul Fagot. *Promenades malacologiques dans le Sud de la France. VI. Le Mont Alaric.* Bull. Soc. malac. France. VII. juin 1890.

Dans une étude publiée en 1880 et 1881, nous en avons donné un léger aperçu (1). Mais, depuis cette époque, le nombre des espèces de coléoptères que l'on peut rencontrer dans les diverses parties de l'Alaric s'est augmenté dans de notables proportions ; on en pourra juger par le travail que nous livrons aujourd'hui à l'examen de nos collègues.

Néanmoins, nous n'avons pas la prétention d'avoir tout dit sur cette région si intéressante à tous les points de vue, et nous sommes persuadé que bien des surprises sont encore réservées à ceux qui voudront y porter leurs investigations.

Carcassonne, novembre 1892.

L. Gavoy.

---

(1) *Excursion au Pic d'Alaric*. Feuille des Jeunes naturalistes, n° 111. 1er janvier 1880. — *Deuxième excursion au Pic d'Alaric*, Ibidem, n° 129, 1er juillet 1881.



CICINDELIDES.

CICINDELA *Linné.*

campestris *L.*— Sur les sentiers, d'avril à septembre. AC.

— Var. **Connata** *Heer.* Avec le type, plus rare.

flexuosa *F.*— Bords de la Bretonne, dans les endroits sablonneux, aux environs de Floure et de Monze. Le type est très commun, la variété verte plus rare.

CARABIDES.

ELAPHRIDÆ.

NOTIOPHILUS *Duméril.*

punctulatus *Wesm.*— Sous les pierres, au lieu dit *Les Laourets*, au-dessus de Floure. R.

CARABIDÆ.

NEBRIA *Latreille.*

brevicollis *F.*— Sous les pierres, un peu partout, autour des habitations, dans les endroits humides. C.

LEISTUS *Frœhlich.*

spinibarbis *F.*— Sous les pierres, dans les éboulis. Les Laourets. Ravin des Baux. R.

puncticeps *Fairm.*— Mêmes localités. Pas rare.

PROCRUSTES *Bonelli.*

coriaceus *L.*— Sous les pierres, sous les mottes de terre dans les champs. Douzens. R.

CARABUS *Linné.*

catenulatus *Scop.*— Sous les pierres. Les Laourets. Autour des anciens fours à chaux, sur le plateau entre la métairie des Paillassés et Monze.

purpurascens *F.* — Un exemplaire trouvé dans la pépinière établie par l'administration des forêts au-dessus de Barbaira, près du vieux château de Miramont.

CALOSOMA *Weber.*

sycophanta *L.*— Dans les plantations de pins, où il fait la chasse aux chenilles processionnaires. Ravin des Paillassés. C.

BRACHYNIDÆ.

BRACHYNUS *Weber.*

crepitans *L.* — Sous les pierres. C.

explodens *Duft.* — Sous les pierres, chemin de Capendu à Comigne. AC.

sclopeta *F.* — Sous les pierres, partout. C.

DROMIDÆ.

APTINUS *Bonelli.*

Pyrenæus *Dej.* — Sous les pierres, au pied des falaises humides. Les Laourets. Ravin des Baux, au-dessus de la métairie du même nom. AC.

CYMINDIS *Latreille.*

melanocephala *Dej.* - Sous les pierres, dans les endroits arides. R. (1).

axillaris *F.* Var. **lineola** *Duft.* Sous les pierres. R.

En septembre 1880 nous en avons recueilli une quinzaine d'exemplaires en grattant la terre au pied des Cistes, sur le versant méridional, entre la métairie des Paillassés et le village de Pradelles.

DROMIUS *Bonelli.*

linearis *Ol.* — Sous les pierres et en battant les buis et les plantes basses. AC.

BLECHRUS *Motschulsky.*

glabratus *Duft.* — Sous les pierres, les feuilles mortes. Pas rare.

Maurus *Sturm.* — Sous les pierres et parmi les détritus. AC.

METABLETUS *Schmidt.*

foveola *Gyll.* — Sous les pierres, près de la métairie des Paillassés. R.

LEBIA *Latreille.*

fulvicollis *F* — Sous les pierres, dans les endroits arides. TR.

cyanocephala *L.* — Sur les chênes-verts et les genêts épineux. AC.

rufipes *Dej.* — Sur les genêts épineux et les buis. AC.

---

(1) Nous avions indiqué par erreur cette espèce sous le nom de *C. humeralis*.



DITOMIDÆ

ARISTUS *Latreille.*

sphærocephalus *Ol.* — Rencontré quelquefois courant sur les chemins secs.

DITOMUS *Bonelli.*

Calydonius *F.* — Un exemplaire de cette belle espèce a été capturé sous nos yeux, le 17 juin 1888, par M. J. Chalande, de Toulouse, sous une pierre, sur la rive gauche de la Bretonne, près Floure.

fulvipes *Dej.*— Sous les pierres. Combe Saint-Jean, entre Capendu et Barbaira. R.

CHLÆNIDÆ.

CHLÆNIUS *Bonelli.*

velutinus *Duft.*— Sous les pierres, dans les endroits humides. Ravin des Baux, près de la métairie de ce nom. C.

vestitus *Payk.*— Mêmes localités. C.

azureus *Duft.*— Sous les pierres. Chemin de Douzens à Comigne. Combe Saint-Jean. R.

LICINUS *Latreille.*

silphoïdes *Rossi.* — Sous les pierres, dans les endroits secs. Environs du village de Floure. Douzens. Moux. Pas commun.

cassideus *F.* — Sous les pierres. Les Laourets. TR.

BADISTER *Clairville.*

bipustulatus *F.* — Sous les pierres, près des ruisseaux. Fontcouverte. R.

HARPALIDÆ.

ACINOPUS *Dejean.*

tenebrioides *Duft.* — Trouvé souvent, le soir, courant sur les chemins secs.

HARPALUS *Dejean.*

S. G. Ophonus Dej.

columbinus *Germ.* — Sous les pierres, aux alentours du vieux château de Miramont. Ravin des Baux. R.

azureus *Illig.*— Sous les pierres. AC.

cordicollis *Dej.* — Un exemplaire trouvé sous une pierre, près d'une croix située sur le chemin de Floure à la Bretonne.

meridionalis *Dej.*— Sous les pierres, endroits arides. R.

maculicornis *Dej.*— Sous les pierres et les détritus. R.

S. G. Harpalus Dej.

ruficornis *F.*— Sous les pierres, partout. C.

æneus *F.* — Sous les pierres. partout. C.

distinguendus *Duft.*— Avec le précédent. C.

sulphuripes *Germ.*— Sous les pierres. Les Laourets. R.

hottentota *Duft.* — Sous les pierres. Les Laourets. Alentours de la métairie des Baux. AR.

latus *L.* — Sous les pierres. Alentours de la métairie des Paillassés. R.

consentaneus *Dej.* — Sous les pierres. R.

rubripes *Duft.* — Sous les pierres, partout. C.

Caspius *Stev.*— Sous les pierres, partout. C.

serripes *Schmidt.*— Sous les pierres, partout. CC.

anxius *Duft.*— Sous les pierres, partout. C.

STENOLOPHUS *Dejean.*

Teutonus *Schrank.* — Sous les pierres, au bord des ruisseaux. Fontcouverte. Ravin des Baux. C.

FERONIDÆ.

FERONIA *Latreille.*

S. G. Pœcilus Bonelli.

punctulata *F.*— Nous possédons trois exemplaires de cette espèce recueillis par un de nos amis (M. Jean) au bord d'nn ruisseau, au-dessus de Douzens. Ils sont beaucoup plus brillants que ceux que nous avons vus du Canigou et d'Allemagne.

Koyi *Germ.*— Sous les pierres ou courant au milieu des herbes, dans les parties élevées. Toute la région. AC.

S. G. Orthomus Chaudoir.

planidorsis *Fairm.* — Sous les pierres humides au bord d'un champ, près de la métairie des Paillassés. R.

S. G. Steropus Dejean.

madidus *F.*— Sous les pierres. Bords de la Bretonne, vers Monze, et aux environs de Floure. R.

concinnus *Steph.*— Sous les pierres, dans les vallées. Environs de Pradelles. Ravin des Baux. AC.

ZABRUS *Clairville.*

gibbus *Clairv.*— Sous les pierres, ou courant sur les chemins, un peu partout.

AMARA *Bonelli.*

trivialis *Gyll* — Sous les pierres, surtout dans les parties basses de la montagne. CC.

acuminata *Payk.*— Sous les pierres. Les Laourets. Métairie des Paillassés. Ravin des Baux. C.

S. G. Percosia Zimmerman.

patricia *Duft.*, Var. **zabroides** *Dej.*— Un exemplaire de cette belle variété a été recueilli par nous dans le ravin des Paillassés, le 22 mai 1879.

SPHODRUS *Clairville.*

S. G. Pristonychus Dejean.

terricola *Herbst.* — Nous avons trouvé des débris de cette espèce sous des pierres, autour de la métairie des Baux.

CALATHUS *Bonelli.*

cisteloides *Illig.*— Sous les pierres, partout. C.

circumseptus *Germ.*— Un exemplaire sous une pierre, près de la fontaine des Jones, ravin des Baux.

melanocephalus *L.*— Sous les piérres, partout. C.

— Var. **mollis** *Marsh.* Avec le type, mais plus rare.

ANCHOMENUS *Bonelli.*

albipes *F.*— Sous les pierres humides et parmi les détritus, au bord des ruisseaux. CC.

POGONIDÆ.

PATROBUS *Dejean.*

rufipennis *Dej.*— Sous les pierres, au bord des ruisseaux. Ravin des Baux, au-dessous des ruines du Fort Saint-Pierre. R.

TRECHIDÆ.

TRECHUS *Clairville.*

minutus *F.* — Sous les pierres, partout. C.

BLEMUS *Dejean.*

areolatus *Creutzer.* — Sous les pierres, au bord des ruisseaux. Bords de la Bretonne, entre Floure et Monze. Fontcouverte. C.

TACHYPUS *Dejean.*

flavipes *L.* — Dans les endroits humides. Bords des ruisseaux. Environs de la métairie des Paillassés. C.

S. G. Lopha Dejean.

4 guttatum *F.* — Bords des ruisseaux. Bords de la Bretonne, entre Floure et Monze. Fontcouverte. C.

callosum *Küster.* — Bords du ruisseau qui passe près de la métairie des Paillassés. R.

S. G. Peryphus Dejean.

nitidulum *Marsh.* — Bords des ruisseaux, dans les parties élevées. Environs de la métairie des Paillassés. Ravin des Baux. C.

Dahli *Dej.* - Bords des ruisseaux. Fontcouverte. R.

fasciolatum *Duft.*, Var. **atrocæruleum** *Steph.* — Bords de la Bretonne, entre Floure et Monze. AC.

Andreæ *F.* — Bords des ruisseaux. Bords de la Bretonne, entre Floure et Monze. Fontcouverte. C.

biguttatum *Motsch.*, Var. **vulneratum** *Dej.* — Bords des ruisseaux. Fontcouverte. R.

S. G. Ocys Stephens.

rufescens *Dej.* — Un exemplaire recueilli, le 22 mai 1879, en battant des genêts épineux, sur les bords de la Bretonne, près de Monze.

TACHYS *Dejean.*

bistriata *Duft.* — Dans les endroits humides, sous les détritus au bord des ruisseaux. Bords de la Bretonne, entre Floure et Monze. R.

HYDROCANTHARES.

DYTISCIDÆ.

DYTISCUS *Linné.*

marginalis *L.* — Dans les mares. Environs de la métairie des Paillassés. C.

punctulatus *F.* — Mêmes localités. R.

COLYMBETES *Clairville.*

coriaceus *Cast.*— Dans les mares. Environs de la métairie des Paillassés C.

AGABUS *Leach.*

didymus *Ol.* — Dans les mares et les petits ruisseaux, partout. C.
brunneus *F.*— Mêmes localités. C.
bipunctatus *F.*— Mêmes localités. R.
bipustulatus *L.*— Mêmes localités. C.

LACCOPHILUS *Leach.*

minutus *L.* — Dans les mares et les bassins, autour des fermes. C.

HYDROPORUS *Clairville.*

geminus *F.* — Dans les mares et les bassins, autour des fermes. C.
Halensis *F.* — Dans les mares et les bassins, autour des fermes. Dans les petits ruisseaux, partout. C.
vestitus *Fairm.*— Dans les mares et les petits ruisseaux. Toute la région. C. (1).
planus *F.* — Même habitat. R.
xanthopus *Steph.*— Même habitat. C.
varius *Aubé.* — Même habitat. R.
lepidus *Ol.*— Même habitat. C.

HALIPLUS *Latreille.*

lineatocollis *Marsh.* — Dans les mares et les petits ruisseaux, partout. C.

CNEMIDOTUS *Illiger.*

cæsus *Duft.* — Dans les mares et les bassins autour des fermes. C.

GYRINIDÆ.

GYRINUS *Geoffroy.*

natator *L.*— Dans tous les ruisseaux, partout. C.

---

(1) Nous avons indiqué par erreur cette espèce sous le nom de *H. opatrinus*. L'*Hydroporus opatrinus* paraît propre aux Pyrénées-Orientales, tandis que l'*H. vestitus* se trouve dans tout le département de l'Aude.

PALPICORNES.

HYDROPHILIDÆ.

HYDROBIUS *Leach.*

convexus *Brullé.*— Dans les mares et les bassins naturels formés par les petits ruisseaux. R.

HELOPHORUS *F.*

granularis *L.*— Dans les mares et les petits ruisseaux. C.

OCHTHEBIUS *Leach.*

impressicollis *Lap.*— Dans les mares. Dans un petit bassin, près de la métairie des Paillassés. C. (1).

SPHÆRIDIDÆ.

SPHÆRIDIUM *F.*

scarabæoides *L.*— Sous les bouses des ruminants Sous les crottins de cheval. C.

CERCYON *Leach.*

hæmorrhoüm *Gyll.* – Sous les crottins de cheval. C.
flavipes *F.*— Même habitat. C.

BRACHÉLYTRES.

ALEOCHARIDÆ.

FALAGRIA *Stephens.*

sulcata *Payk.*— Sous les détritus. Combe Saint-Jean. C.

ALEOCHARA *Gravenhorst.*

bipunctata *Ol.*— Sous les crottins de cheval. C.
nitida *Grav.*— Même habitat. C.

MYRMEDONIA *Erichson.*

laticollis *Mærk.* — En fauchant sur les gazons, autour de la métairie des Paillassés et dans le ravin des Baux, près des signaux. TR.

---

(1) Indiqué sous le nom d'*Ochthebius Mulsanti* Pandellé, in litt.

CALODERA *Mannerheim.*

longitarsis *Er.*— Sur le sable, au bord des petits ruisseaux. C.

TACHYUSA *Erichson.*

ferialis *Er.*— Sur le sable, au bord des petits ruisseaux. Bords de la Bretonne. C.

coarctata *Er.*— Même habitat. C.

OXYPODA *Mannerheim.*

opaca *Grav.*— Sous les détritus humides. R.

HOMALOTA *Mannerheim.*

umbonata *Er.*— Sous les crottins de cheval. CC..

luridipennis *Manh.*— Même habitat.

sordida *Kraatz.*— Même habitat. TR.

trinotata *Kraatz.*— Même habitat. C.

TACHYPORIDÆ.

LEUCOPARYPHUS *Kraatz.*

silphoides *L.*— Sous les crottins de cheval, chemin des Paillassés. AC.

TACHYPORUS *Gravenhorst.*

hypnorum *F.*— Sous les pierres, dans les endroits humides, et en battant les plantes basses. C.

brunneus *F.*— Même habitat. C.

STAPHYLINIDÆ.

QUEDIUS *Stephens.*

fulgidus *F.*— En battant les clématites en fleurs. Ravin des Paillassés. Ravin des Baux. C.

impressus *Panz.*— Sous les crottins de cheval. C.

ochripennis *Mén.*— Sous les crottins de brebis, aux environs de la métairie des Paillassés. R.

scintillans *Grav.*— Même habitat, partout. C.

STAPHYLINUS *Linné.*

Mulsanti *God.*— Sous les crottins de cheval, en septembre et octobre. AC.

OCYPUS *Stephens.*

olens *Müll.* — Sous les pierres, principalement autour des habitations. C.

cyaneus *Payk.* — Sous les pierres, autour des habitations et des fours à chaux abandonnés. R.

Æthiops *Waltl.* — Sous les pierres humides. Les Laourets. Ravin des Baux. R.

PHILONTHUS *Leach.*

intermedius *Lacd.* — Sous des crottins de cheval, dans un chemin qui va du village de Barbaira aux ruines du vieux château. C.

æneus *Rossi.* — Sous les crottins de cheval ou de brebis, partout. C.

varius *Gyll.* — Même habitat. C.

discoideus *Grav.* — Même habitat. R.

nigritulus *Grav.* — Même habitat. C.

XANTHOLINUS *Serville.*

glabratus *Grav.* — Sous les pierres. Sous les crottins de cheval, au-dessous des ruines du vieux château. R.

linearis *F.* — Sous les crottins de cheval. C.

LEPTACINUS *Erichson.*

linearis *Grav.* — Sous des détritus, dans un chemin au-dessous des ruines du vieux château. C.

PÆDERIDÆ.

LATHROBIUM *Gravenhorst.*

multipunctatum *Grav.* — Sous les pierres humides, sous la mousse au bord des ruisseaux. Fontcouverte. C.

ACHENIUM *Stephens.*

rufulum *Fairm.* — Un exemplaire trouvé, le 5 février 1884, aux environs de la métairie des Paillassés.

STILICUS *Latreille.*

affinis *Er.* — Sous des détritus, près du ruisseau qui descend du château de Miramont, au dessus de Barbaira. R.

LITHOCHARIS *Lacordaire*.

ochracea *Grav.*— Sous des détritus, près du ruisseau qui descend du château de Miramont, au-dessus de Barbaira. C.

SUNIUS *Stephens*.

anguinus *Baudi*.— Sous des détritus, dans un ravin entre Comigne et la Combe Saint-Jean. R.

PÆDERUS *Gravenhorst*.

caligatus *Er*. — En battant les plantes ou en fauchant les herbes dans les endroits humides, partout. C.

STENIDÆ.

STENUS *Latreille*.

providus *Er*.— En fauchant sur les herbes. Rive droite de la Bretonne, entre Floure et Monze. R.
subæneus *Er*.— Sous les herbes humides au bord des ruisseaux. Aussi en battant les clématites en fleurs ; partout. C.
ærosus *Er*. — Sur les clématites en fleurs, aux environs de la métairie des Paillassés. R.

OXYTELIDÆ.

PLATYSTETHUS *Mannerheim*.

spinosus *Er*.— Sous les crottins de cheval, un peu partout. R.

OXYTELUS *Gravenhorst*.

piceus *L*.— Sous les crottins de cheval, un peu partout. R.
inustus *Grav*.— Même habitat, partout. C.
sculpturatus *Grav*.— Même habitat. CC.
complanatus *Er*.— Même habitat. C.

HAPLODERUS *Stephens*.

cælatus *Grav*.— Avec les précédents. R.

TROGOPHLÆUS *Mannerheim*.

corticinus *Er*.— Sous des figues pourries, au pied d'un figuier sur la rive droite de la Bretonne, près du sentier qui conduit aux Paillassés. C.

OMALIDÆ.

OMALIUM *Gravenhorst.*

rivulare *Grav.*— Sous les détritus humides, un peu partout. C.

florale *Payk.*— En battant les clématites en fleurs, autour de la métairie des Paillassés. Environs du château de Miramont. Pépinière de Barbaira. AC.

ANTHOBIUM *Stephens.*

nigrum *Er.*— Sur les arbustes en fleurs. Rive droite de la Bretonne, entre Floure et Monze. R.

PROTEINIDÆ.

PROTEINUS *Latreille.*

brachypterus *Latr.*— En battant les plantes basses, au-dessus de la métairie des Baux. R.

MICROPEPLIDÆ.

MICROPEPLUS *Latreille.*

porcatus *F.* — Sous les tas d'herbes décomposées, dans les champs. R.

SCYDMENIDES.

SCYDMÆNUS *Latreille.*

Helferi *Schm.*— Un exemplaire trouvé, le 15 mai 1877, sous une pierre profondément enfoncée, au-dessus de Floure, lieu dit *Les Bénitiès.*

CLAVICORNES.

SILPHIDÆ.

SILPHA *Linné.*

sinuata *F.*— Sous des excréments de renard. Les Laourets. R.

granulata *Ol.*— Un exemplaire trouvé, le 20 octobre 1892, sur le sentier qui conduit de Moux à Camplong.

lævigata *F.*— Sur les chemins, dans les endroits habités par des *Helix* auxquelles il fait la chasse. CC.

CHOLEVA *Latreille.*

cisteloides *Frœhl.*— Sur les parois humides des rochers aux envi-

rons de la métairie des Paillassés, et au-dessus de la métairie des Baux, dans une espèce de cirque avant d'arriver aux Signaux. CC.

CATOPS *Payküll.*

sericeus *F.*— Sous les tas d'herbes en décomposition, dans un ravin entre Comigne et la Combe Saint-Jean. R.

CORYLOPHIDÆ.

SACIUM *Leconte.*

pusillum *Gyll.*— En battant les plantes, partout. CC.

SERICODERUS *Stephens.*

lateralis *Gyll.*— Sous les tas d'herbes en décomposition. Champs au-dessous du château de Miramont. C.

MORONILLUS *Duval.*

ruficollis *Duval.*— Sous les tas d'herbes en décomposition, un peu partout. R.

TRICHOPTERIDÆ.

TRICHOPTERYX *Kirby.*

atomaria *de Geer.*— Sous les tas d'herbes en décomposition. AC.

grandicollis *Manh.*— Un exemplaire recueilli, le 22 mai 1879, en battant des touffes de thym, près du vieux château.

PTENIDIUM *Erichson.*

apicale *Er.*— Sous les tas d'herbes décomposées. C.

HISTERIDÆ.

HISTER *Linné.*

major *L.*— Sous les crottins de cheval. Nous en avons capturé un exemplaire, le 20 octobre 1892, dans un creux à fumier, près de Moux, sur le chemin de ce village à Camplong. R.

4 maculatus *L.* — Sous les pierres, dans les parties basses, en mai. C.

binotatus *Er.*— Sous les crottins de cheval, partout. R.

carbonarius *Hoffm.*— Sous les crottins de cheval, partout. C.

4 notatus *Scriba.*— Sous des crottes de chien, dans un ravin, entre Comigne et la Combe Saint-Jean, en mai. R.

12 striatus *Schrank.*— Sous les crottins de cheval et de mouton, partout. C.

corvinus *Germ.*— Même habitat. AC.

ONTHOPHILUS *Leach.*

exaratus *Illiger.*— Sous des tas d'herbes en décomposition, dans un ravin entre Comigne et la Combe Saint-Jean. R.

PHALACRIDÆ.

PHALACRUS *Payküll.*

corruscus *Payk.*— Sur les buis, partout. C.

OLIBRUS *Erichson.*

corticalis *Panz.*— Sur les fleurs, les buis, partout. C.
æneus *Illig.*— Même habitat. C.
bicolor *F.*— Même habitat. C.
bimaculatus *Küst.*— Même habitat. C.
liquidus *Er.*— Même habitat. AC.
pygmæus *Sturm.*— Même habitat. C.

NITUDILIDÆ.

CERCUS *Latreille.*

rufilabris *Latr.*, type et var. rouge.— Sur les joncs et les plantes basses, dans les endroits humides. Bords de la Bretonne. Ravin des Baux. C.

BRACHYPTERUS *Kugelmann.*

gravidus *Illig.*, Var. **cinereus** *Heer.*— Sur les fleurs. Bords de la Bretonne. R.
linariæ *Corn.*— Sur les *Linaria* en fleurs. Ravin à l'Est du vieux château. AC.
pubescens *Er.* — Commun partout sur les orties.

PRIA *Stephens.*

dulcamaræ *Illig.*— En battant les *Solanum dulcamara*, partout. C.

MELIGETHES *Stephens.*

tristis *Sturm.*— Dans un champ de trèfle, aux environs de la métairie des Baux. R.
picipes *Sturm.*— Sur les fleurs, partout. CC.

CYBOCEPHALUS *Erichson.*

rufifrons *Reitter.*— Sur les genévriers et les buis, aux environs de la métairie des Paillassés. AC.



CUCUJIDÆ.

LÆMOPHLÆUS *Erichson.*

clematidis *Er.*— Sur les clématites, aux environs de la métairie des Paillassés. R.

CRYPTOPHAGIDÆ.

SETARIA *Mulsant.*

sericea *Muls.*— Un exemplaire trouvé en tamisant des feuilles au pied des Cistes. RR.

CRYPTOPHAGUS *Herbst.*

pilosus *Gyll.*— Sur les Tamarix, les buis, sous les tas d'herbes en décomposition, partout. R.

Scanicus *L.*— Même habitat. R.

hirtulus *Kraatz.*— Même habitat. C.

dentatus *Herbst.*— Même habitat. C.

distinguendus *Sturm.*— Même habitat. R.

ATOMARIA *Stephens.*

Rhenana *Kraatz.*— Sous les tas d'herbes en décomposition. AC.

scutellaris *Motsch.* — Même habitat. Aussi sur les touffes de thym. R.

LATHRIDIDÆ.

LATHRIDIUS *Illiger.*

nodifer *Westwood.* — Sous les tas d'herbes en décomposition, partout. C.

elongatus *Curt.*— Même habitat. RR.

filiformis *Gyll.*— Même habitat. RR.

minutus *L.* (1).— Même habitat. C.

CORTICARIA *Marsham.*

pubescens *Illiger.*— Sous les herbes en décomposition, presque partout. C.

crenulata *Gyll.*— Même habitat. C.

cribricollis *Aubé.*— Même habitat. RR.

---

(1) Indiqué par erreur sous le nom de *L. limbatus.*

gibbosa *Herbst.* — En battant des plantes basses au bord de la Bretonne, entre Floure et Monze. R.

transversalis *Gyll.* — Même habitat. C. Aussi en battant les plantes basses.

distinguenda *Villa.* — Même habitat. C. Aussi en battant les plantes basses.

meridionalis *Reitter.* — Même habitat. R.

MONOTOMA *Herbst.*

quadricollis *Aubé.* — Sous les tas d'herbes en décomposition, dans un ravin à l'Est du vieux château. R.

DERMESTIDÆ.

DERMESTES *Linné.*

Frischii *Kug.* — Sur la terre, au pied des plantes, surtout des *Verbascum.*

pardalis *Bilb.* - Trois exemplaires capturés, le 12 mai 1885, sous des crottes de chien, entre Comigne et la Combe Saint-Jean.

ater *Ol.* — Rencontré quelquefois en battant les buis, aux environs de la métairie des Paillassés. R.

ANTHRENUS *Geoffroy.*

pimpinellæ *F.* — Sur les fleurs d'ombellifères. R.

varius *F.* — Sur les ombellifères. C.

PARNIDÆ

PARNUS *Fabricius.*

prolifericornis *F.* — Dans tous les ruisseaux et les petites mares. CC.

POTAMINUS *Sturm.*

substriatus *Müll.* — Sous les pierres, au bord des ruisseaux. Ravin des Baux. C.

LAMELLICORNES.

COPRIDÆ.

ATEUCHUS *Weber.*

sacer *L.* — Un exemplaire trouvé tapi dans un trou près d'une grosse pierre, le 12 mai 1885, entre Comigne et la Combe Saint-Jean.

laticollis *L.* — Sous les crottins de cheval, partout. CC.

GYMNOPLEURUS *Illiger.*

flagellatus *F.*— Sous les crottins de cheval. Chemin de Pradelles aux Paillassés. R.

SISYPHUS *Latreille.*

Schæfferi *L.* — Sous les crottins de cheval et de brebis, partout. CC.

ONTHOPHAGUS *Latreille.*

Amyntas *Ol.* — Sous les crottins de cheval et de brebis, partout. CC.
taurus *L.* — Même habitat. CC.
vacca *L.*— Même habitat. C.
fracticornis *F.*— Même habitat. C.
maki *Illig.*— Même habitat. R.
lemur *F.*— Même habitat. CC.
ovatus *L.*— Même habitat. CC.
furcatus *F.*— Même habitat. C.
Schreberi *L.*— Même habitat. CC.

ONITICELLUS *Serville.*

flavipes *F.*— Sous les crottins de cheval. R.

APHODIDÆ.

APHODIUS *Illiger.*

fimetarius *L.* — Sous les crottins de cheval et de brebis, partout. CC.
granarius *L.*— Même habitat. C.
bimaculatus *F.* et Var. noire.— Même habitat. R.
inquinatus *F.*— Même habitat. C.
4 maculatus *L.*— Même habitat. R.
merdarius *F.*— Même habitat. Environs de Comigne. R.
prodromus *Brahm.*— Même habitat. CC.
contaminatus *Herbst.*— Même habitat. C.

RHYSSEMUS *Mulsant.*

Germanus *L.*— Quelques exemplaires trouvés sous des pierres, au bord du sentier qui conduit de Floure aux Paillassés.

PSAMMOBIUS *Latreille.*

cæsus *Panz.*— Vole par les temps chauds sur les chemins secs. C.

GEOTRUPIDÆ.

BOLBOCERAS *Kirby.*

Gallicus *Mulsant.*— Un exemplaire trouvé, le 12 mai 1885, sur un petit chemin entre la Combe Saint-Jean et Barbaira.

GEOTRUPES *Latreille.*

mutator *Marsh.*— Sous les crottins de cheval, partout. C.

TROGIDÆ.

TROX *Fabricius.*

perlatus *Scriba.*— Sous les crottes de chien et de renard. Les Laourets. Presque partout. AC.

hispidus *Laich.*— Sous des crottes de chien, aux environs du château de Miramont. R.

MELOLONTHIDÆ.

HOPLIA *Illiger.*

cærulea *Drury* — Sur les plantes, au bord des ruisseaux, partout. CC.

RHIZOTROGUS *Latreille.*

maculicollis *Villa.*— Sur les pentes herbues et autour des plantations de Pins. Commun surtout par les temps orageux.

marginipes *Muls.*— Peu commun. Quelques exemplaires seulement trouvés aux environs de la métairie des Paillassés.

cicatricosus *Muls.* — Dans les mêmes conditions que le *R. maculicollis.* C.

S. G. Amphimallus Latreille.

fuscus *Scop.*— Sur les pentes herbues, au-dessous de l'endroit appelé *les Laourets.* en mai. R.

POLYPHYLLA *Harris.*

fullo *L.*— Sur les Pins, aux environs du vieux château. R.

ANISOPLIA *Castelnau.*

arvicola *Ol.*— Sur les graminées au bord des champs, dans la plaine. C.

ORYCTIDÆ.

PENTODON *Hoppe.*

punctatus *Villa.*— Sur les chemins. Monze. R.

CETONIDÆ.

CETONIA *Fabricius*.

S. G. Oxythyrea Mulsant.

squalida *L.* — Sur les Cistes en fleurs, partout. C.
hirtella *L.*— Même habitat. CC.
stictica *L.*— Même habitat. CC.

S. G. Cetonia Burmeister.

morio *F.*— Sur les fleurs de chardons, partout. R.
aurata *L.*— Sur les fleurs de sureau, partout. R.
floricola *Herbst.* — Sur les fleurs de sureau, partout. C.

VALGUS *Scriba*.

hemipterus *L.*— Quelques exemplaires capturés sur le chemin de Capendu à Comigne, le 12 mai 1885.

STERNOXES.

BUPRESTIDÆ.

CAPNODIS *Eschscholtz*.

tenebrionis *L.*— Sur les prunelliers sauvages, autour des ruines du château de Miramont. R.

MELANOPHILA *Eschscholtz*.

decostigma *F.*— Trois exemplaires capturés, le 26 juin 1888, sur le tronc d'un peuplier, dans le ravin des Paillassés,

ANTHAXIA *Eschscholtz*.

millefolii *F.*— Sur les fleurs d'ombellifères, partout. R.
hypomelæna *Illig.*— Sur les *Eryngium*, partout. C.
funerula *Illig.*— Sur les *Quercus coccifera* en fleurs, autour des ruines du château de Miramont. R.

SPHENOPTERA *Solier*.

gemellata *Manh.*— Un exemplaire mort, trouvé le 22 mai 1892 entre le village de Moux et le Fort Saint-Pierre.

AGRILUS *Solier*.

angustulus *Illig.* — Sur les chênes verts, entre Monze et Pradelles. C.

cinctus *Ol.* — Un exemplaire, trouvé le 26 juin 1888, en fauchant sur les lavandes, aux environs de la métairie des Paillassés.

TRACHYS *Fabricius*.

pygmæa *F.* — Pas rare, en juillet, au pied des mauves en fleurs. Chemin de Floure aux Paillassés.

APHANISTICUS *Latreille*.

emarginatus *F.* — Sur les joncs, dans les reboisements à l'est du vieux château. C.

elongatus *Villa.* — Même habitat. R.

ELATERIDÆ.

CARDIOPHORUS *Eschscholtz*.

biguttatus *Ol.* — *ornatus Cand.* — Dans les plantations de Pins, aux environs du château de Miramont. R.

vestigialis *Er.* — Sous les pierres, dans les endroits secs, aux environs des *Bénitiès*. R.

MELANOTUS *Eschscholtz*.

tenebrosus *Er.* — Un exemplaire recueilli, le 26 jnin 1888, en battant des buis aux environs de la métairie des Paillassés.

LIMONIUS *Eschscholtz*.

nigripes *Gyll.* — En fauchant dans un champ de trèfle, près de la métairie des Baux. C.

ATHOUS *Fischer*.

strictus *Reiche.* — En fauchant sur les plantes basses, bords de la Bretonne, entre Floure et Monze. R.

AGRIOTES *Eschscholtz*.

sputator *L.* — Sous les pierres, sous les détritus, partout. C.

scapulatus *Cand.* — Sur les buis. R.

CTENONYCHUS *Stephens*.

filiformis *F.* — Sur les Salix, les Tamarix, au bord de la Bretonne. C.

ADRASTUS *Eschscholtz*.

pusillus *F.* — Sur les Salix et les Tamarix, au bord de la Bretonne. C.

MALACODERMES.

CYPHONIDÆ.

HELODES *Latreille*.

minuta *L.*— Sur les buis et les plantes basses, partout. C.

MICROCARA *Thomson*.

testacea *L.*— Même habitat que le précédent. C.

LAMPYRIDÆ.

LAMPYRIS *Geoffroy*.

noctiluca *L.*— Sur les talus herbeux, le soir, partout. C.

PHOSPHÆNUS *Castelnau*.

hemipterus *F.* — Sous des détritus, dans un ravin à l'Est du château de Miramont. R.

DRILIDÆ.

DRILUS *Olivier*.

flavescens *F.*— Commun en mai sur les buis, un peu partout ; surtout aux environs de la métairie des Paillassés.

TELEPHORIDÆ.

TELEPHORUS *Schæffer*.

lividus *L.* — Sur les Tamarix, les arbustes en fleurs, dans les parties basses de la montagne, à peu près partout. C.

RHAGONYCHA *Eschscholtz*.

melanura *L.* — Sur les Tamarix et les arbustes en fleurs, partout. CC.

femoralis *Brul.* — Sur les arbustes en fleurs, les clématites, les chèvrefeuilles, etc., partout. CC.

nigripes *Redt.*— Même habitat, partout. CC.

MALTHINIDÆ.

MALTHODES *Kiesenwetter*.

chelifer *Kiesw.*— Sur tous les arbustes en fleurs et sur les Euphorbes (*Euphorbia characias*), partout. C.

MALACHIDÆ.

MALACHIUS *Fabricius.*

bipustulatus *F.*— Sur les plantes en fleurs (*Dorycnium suffruticosum*, *Vincetoxicum officinale*, etc.), partout. C.

rufus *F.*— Sur les graminées en fleurs, au bord des chemins, dans les parties basses de la montagne. AC.

marginellus *Ol.*— Sur les plantes en fleurs, même habitat que le *M. bipustulatus.*

parilis *Er.*— Même habitat que le précédent, partout. C.

AXYNOTARSUS *Motschulsky.*

pulicarius *F.* — Même habitat que les espèces précédentes, partout. C.

EBÆUS *Erichson.*

thoracicus *Ol.* — Sur les buis et les plantes en fleurs, partout. C.

CHAROPUS *Erichson.*

concolor *F.*— Sur les fleurs et aussi en fauchant sur les hautes herbes, presque partout. C.

HOMŒODIPNIS *Duval.*

Javeti *Duv.*—Sur les clématites en fleurs. Ravin des Paillassés. R.

COLOTES *Erichson.*

maculatus *Cast.*— Commun partout, sur les plantes basses, surtout dans la plaine, au bord des ruisseaux.

DASYTIDÆ.

HÉNICOPUS *Stephens.*

hirtus *L.*— Sur les graminées, au bord des chemins, dans la plaine. R.

DASYTES *Payküll.*

plumbeus *Illig.*—Sur les plantes et les arbustes en fleurs (*Amelanchier vulgaris*), partout. CC.

DOLICHOSOMA *Stephens.*

nobile *Illig.*— Sur les Dorycnium et autres plantes en fleurs, dans les parties basses de la montagne, partout. C.

HAPLOCNEMUS *Stephens.*

pini *Redt.*— Sur les pins, les buis, presque partout. R.

DANACÆA *Castelnau.*

pallipes *Panz.*— Sur les arbustes en fleurs, principalement *Amelanchier vulgaris*, partout. CC.

TEREDILES.

SINOXYLIDÆ.

SINOXYLON *Duftschmidt.*

6 dentatum *Ol.* – Sur les tas de vieux sarments, au bord des vignes, partout. AC.

CISIDÆ.

CIS *Latreille.*

striatulus *Mel.* — Bolets de noyer, dans le ravin des Paillassés. C.

ANOBIDÆ.

XYLETINUS *Latreille.*

laticollis *Duft.* — Sur *Genista scorpius*, dans le ravin des Paillassés. R.

PSEUDOCHINA *Duval.*

hæmorrhoidalis *Illig.*— Sur *Carduus nutans*, entre Floure et Monze. AC.

lævis *Illig.* — Nous avons obtenu à plusieurs reprises cette pèce des tiges sèches d'*Euphorbia characias*. R.

PTINIDÆ.

PTINUS *Linné.*

irroratus *Kiesw.* — Sur les buis, les genêts épineux. Ravin des Paillassés. R.

dubius *Sturm.*— Même habitat. R.

ornatus *Mül.*— Même habitat. R.

bidens *Ol.*— Même habitat. R.

TENEBRIONIDES.

BLAPTIDÆ.

BLAPS *Fabricius.*

S. G. Blapisa Motschulsky.

mucronata *Latr.* — Dans les masures abandonnées; sous les pierres autour des habitations; dans les creux à fumier; partout. C.

S. G. Agroblaps Motschulsky.

similis *Latr.* — Même habitat que l'espèce précédente, partout. C.

ASIDIDÆ.

ASIDA *Latreille.*

Jurinei *Sol.*— Sous les pierres, dans les endroits secs et arides, un peu partout; parties moyennes et élevées de la montagne. R.

sericea *Ol.*— Même habitat; surtout dans les parties basses de la montagne. AC.

PANDARIDÆ.

OLOCRATES *Mulsant.*

abbreviatus *Ol.* — Très commun sur le versant méridional, entre Monze et Pradelles, sous les pierres autour des fours à chaux abandonnés.

OPATRIDÆ.

OPATRUM *Fabricius.*

sabulosum *L.* — Commun partout, sous les pierres et sur les chemins.

HELOPIDÆ.

HELOPS *Fabricius.*

assimilis *Küst.* — Commun partout, sur les buis et les genêts épineux.

CISTELIDÆ.

CISTELA *Fabricius.*

S. G. Isomira Mulsant.

murina *L.*— Sur les Clématites, les Quercus coccifera en fleurs. Ravin des Baux. R.

OMOPHLUS *Solier.*

lepturoides *F.* — Sur les chênes-verts et les pins en fleurs, dans les parties moyennes et élevées de la montagne, partout. CC.

PYTHIDÆ.

MAROLIA *Mulsant.*

variegata *Bosc.*— Sur les buis, aux environs de la métairie des Paillassés. RR.

LAGRIDÆ.

LAGRIA *Fabricius.*

hirta *L.*— Commun partout, sur les clématites, les buis et les plantes basses.

PEDILIDÆ.

XYLOPHILUS *Latreille.*

populneus *F.*— Sur les clématites et aussi dans les détritus, autour des ruines du château de Miramont. R.

neglectus *Duv.* — Sur les clématites en fleurs, autour de la métairie des Paillassés. R.

SCRAPTIA *Latreille.*

fusca *Latr.*— Sur les Clématites et les Dorycnium en fleurs, partout. CC.

TROTOMMA *Kiesenwetter.*

pubescens *Kiesw.* — Sous les herbes en décomposition, dans un ravin entre Comigne et la Combe Saint-Jean. C.

ANTHICIDÆ.

NOTOXUS *Geoffroy.*

monoceros *L.*— Un exemplaire trouvé sur les Tamarix, au bord de la Bretonne.

cornutus *F.* — Sur les Tamarix en fleurs, bords de la Bretonne. CC.

ANTHICUS *Payküll.*

humilis *Germ.*— Sous les pierres, les amas de feuilles sèches. R.

minutus *Laft.*— Sur les Dorycenium en fleurs ; environs du vieux château de Miramont. R.

floralis *L.*— Au vol, le soir, sur les chemins, pendant les journées chaudes ; aussi sous les détritus, partout. R.

bifasciatus *Rossi.*— Sous les herbes en décomposition,les détritus, partout. C.

instabilis *Scht.* et var.— Sur les Dorycenium en fleurs, sur les buis, partout. C.

4 guttatus *Rossi.*— Sous les herbes en décomposition, les détritus, partout. C.

plumbeus *Laft.*— Sur *Mercurialis tomentosa.* C.

OCHTHENOMUS *Schmidt.*

unifasciatus *Bon.*— Sous les pierres et les détritus, partout. R.

tenuicollis *Scht.* — Même habitat. Aussi sous les touffes de thym. R.

MORDELLIDÆ.

MORDELLISTENA *Costa.*

pumila *Gyll.*— Sur les fleurs d'ombellifères, partout. CC.

ANASPIS *Geoffroy.*

rufilabris *Gyll.*— Sur les fleurs d'ombellifères, les clématites, les chèvrefeuilles, les Dorycenium, partout. C.

frontalis *L.*— Même habitat, partout. C.

Geoffroyi *Muls.*— Même habitat, partout. C.

maculata *Geoff.*— Même habitat, partout. C.

RHIPIPHORIDÆ.

EMENADIA *Castelnau.*

flabellata *F.*— Sur les Eryngium, entre Floure et Monze. R.

VESICANTES.

MELOE *Linné.*

proscarabæus *L.*— Un exemplaire trouvé sur un talus herbeux, entre Floure et Monze, en mai.

autumnalis *Ol.*— Un exemplaire trouvé sur un sentier, aux environs du château de Miramont.

MYLABRIDÆ.

CEROCOMA *Geoffroy.*

Schæfferi *L.*— Sur les *Anacyclus clavatus* et *Santolina chamæcyparissus* en fleurs, dans la plaine. C.

MYLABRIS *Fabricius.*

variabilis *Bilb.*— Sur les graminées et sur les fleurs, surtout sur celles de Scabieuse, dans la plaine et sur les pentes, partout. C.
4 punctata *L.*— Même habitat. C.
geminata *F.*— Même habitat. C.

CANTHARIS *Geoffroy.*

vesicatoria *L.*— Très commun sur le frêne, partout où se rencontre cette essence.

ZONITIS *Fabricius.*

mutica *F.*— Quelques exemplaires trouvés, le 6 juillet 1884, sur une plante épineuse, entre Floure et la Bretonne.

ŒDEMERIDÆ.

ANONCODES *Schmidt.*

dispar *Duft.* — Sur les *Anacyclus clavatus* en fleurs, dans la plaine. C.

ASCLERA *Schmidt.*

sanguinicollis *F.* — En fauchant sur les pentes gazonnées, aux alentours des ruines de Miramont. R.

DRYOPS *Fabricius.*

femorata *F.*— Sur les buis. TR.

ŒDEMERA *Olivier.*

Barbara *F.*— Sur les fleurs, partout. AC.
flavipes *F.*— Même habitat. AC.
cærulea *L.*— Même habitat. CC.
lurida *Marsh.*— Même habitat. CC.

CURCULIONIDES.

BRACHYDERIDÆ.

FOUCARTIA *Duval.*

Cremieri *Duv.* — En fauchant dans les parties gazonnées, partout. C.

BRACHYDERES *Schmidt.*

pubescens *Bohm.* — Sur les chênes-verts et les chênes kermès, partout. AC. (1).

cribricollis *Fairm.*— Avec le précédent. R.

SITONES *Germar.*

tibialis *Herbst.* — Sur les buis, aux environs de la métairie des Paillassés. C.

crinitus *Ol.*— Sur les buis et autres plantes, partout. C.

lineatus *L.*— Même habitat, partout. CC.

humeralis *Steph.*— Même habitat. C.

METALLITES *Germar.*

Javeti *Desbr.* — En fauchant sur les pentes gazonnées, partout. C.

POLYDRUSUS *Germar.*

cervinus *L.*— Sur les chênes-verts et les chênes kermès en fleurs, partout. C.

impressifrons *Gyll.*— Même habitat, partout. CC.

— Var : **flavovirens** *Gyll.*— Avec le type. CC.

sericeus *Schall.*— Sur divers arbustes. Rive droite de la Bretonne, entre Floure et Monze. R.

CHLOROPHANUS *Germar.*

viridis *L.*— Sur les *Salix*, au bord de la Bretonne. R.

GEONOMUS *Schmidt.*

flabellipes *Ol.* — Commun partout, sur les chênes et les buis.

---

(1) Indiqué par erreur sous le nom de *B. incanus.*



OTIORHYNCHIDÆ.

OTIORHYNCHUS *Stierlin.*

scabrosus *Germ.*— Un exemplaire sur les buis, en montant aux Paillassés.

picipes *F.*— Sur les buis, les chênes, partout. C.

PERITELUS *Germar.*

griseus *Ol.*— Sur les Tamarix et les Salix en fleurs. Bords de la Bretonne. C.

S. G. Gymnomorphus Seidlitz.

nigrans *Fairm.* — Sur les buis et les genêts épineux, sous les pierres, toute la région de l'Alaric. C.

OMIAS *Germar.*

Companyoi *Bohm.* — En fauchant sur les pentes gazonnées, entre Floure et Monze (versant septentrional). R.

PHYLLOBIUS *Germar.*

pomonæ *Ol.*— Sur les tamarix en fleurs, bords de la Bretonne. Sur le thym, pépinière de Barbaira. Sur les amandiers en fleurs, entre Comigne et Montlaur. AC.

pomonæ *Ol.* — Var.: **cinereipennis** *Gyll.*— Avec le type. AC.

BRACHYCERIDÆ.

BRACHYCERUS *Fabricius.*

algirus *F.*— Un exemplaire trouvé sous une pierre, entre Moux et Camplong.

MOLYTIDÆ.

ANISORHYNCHUS *Schmidt.*

bajulus *Ol.*— Sous les pierres, aux environs de la métairie des Paillassés. R.

HYPERIDÆ.

PHYTONOMUS *Schmidt.*

crinitus *Bohm.*— Sous les pierres, sous les détritus secs, un peu partout. R.

oxalidis *Herbst.*— Un exemplaire trouvé, en mai 1877, aux environs de la métairie des Paillassés.

suspiciosus *Herbst.*— Un exemplaire recueilli en fauchant sur les gazons, au-dessous du lieu dit *Les Laourets*.

variabilis *Bohm* — En fauchant, dans les champs de luzerne, partout. C.

CONIATUS *Germar.*

repandus *F.* — Sur les tamarix en fleurs. Bords de la Bretonne. C.

chrysochlora *Luc.*— Même habitat. TR.

CLEONIDÆ.

CLEONUS *Schmidt.*

Pelleti *Fairm.*— Un exemplaire capturé, le 19 septembre 1880, sur le versant méridional, dans la région des cistes.

PACHYCERUS *Gyllenhal.*

varius *Herbst.*— Deux exemplaires trouvés, le 31 juillet 1888, dans les racines d'un *Echium vulgare*, sur la rive gauche de la Bretonne.

RHINOCYLLUS *Germar.*

latirostris *Latr.*— Sous les écorces des arbres, dans les parties basses de l'Alaric. C.

LARINUS *Germar.*

vulpes *Ol.*— Sur les *Echinops ritro*, partout. C.
flavescens *Germ.*— Sur les *Kentrophyllum lanatum*. C.
jaceæ *F.*— Sur divers chardons et centaurées. AC.
longirostris *Gyll.*— Sur les *Centaurea aspera*. R.
turbinatus *Gyll.*— Sur les *Cirsium arvense*. C.
ursus *F.*— Sur les *Carlina corymbosa*. C.

LIXUS *Fabricius.*

acutus *Dej.* — Sur des graminées. R.

trivittatus *Cap.*— Sur des bruyères, à l'Est du château de Miramont. R.

Ascanii *L.*— Sur le buisson noir (*Prunus spinosa*). R.
spartii *Ol.*— Sur le *Genista scorpius*, partout. AC.
rufitarsis *Dej.*— Sur les chardons, partout. C.
junci *Schm.*— Sur des graminées. R.
punctiventris *Bohm.*— Sur des graminées. R.
filiformis *F.*— Sur des chardons. R.

HYLOBIDÆ.

PISSODES *Germar.*

notatus *F.*— Dans les plantations de pins. C.

ERIRHINIDÆ.

MECINUS *Germar.*

pyraster *Herbst.*— Sous les écorces de platane, entre Capendu et Comigne. C.

circulatus *Payk.*— En battant les arbustes. Ravin des Baux. R.

SMICRONYX *Schmidt.*

cicus *Gyll.*— Sur la cuscute, un peu partout. R.

APIONIDÆ.

APION *Herbst.*

pomonæ *F.*— Sur les buis et principalement sur les clématites en fleurs. Environs de la métairie des Paillassés. C.

carduorum *Kirb.*— Sur les chardons, un peu partout. C.

onopordi *Kirb.* — Sur *Onopordum Illyricum*, dans les parties basses de la montagne. C.

confluens *Kirb.* — En fauchant dans un pré, au-dessous de la métairie des Paillassés. R.

parvulum *Muls.* — En tamisant les touffes de thym, toute la région. C.

atomarium *Kirb.* — Sur les *Genista scorpius*, toute la région. C.

ulicis *Forst.* — Même habitat. R.

genistæ *Kirb.*— Même habitat. R.

squammigerum *Duv.*— Sur le thym et les genêts épineux. C.

vernale *F.*— Sur les orties, les *Mercurialis tomentosa.* C.

malvæ *F.*— Sur les mauves, partout. C.

pallipes *Kirb.*— Sur *Mercurialis tomentosa.* C.

flavofemoratum *Herbst.* — Sur les mauves. C.

radiolus *Kirb.*— Sur les mauves et autres plantes basses. AC.

æneum *F.* — Même habitat. R.

tubiferum *Gyll.* — Sur le *Cistus albidus.* CC.

varipes *Germ.* — Sur les buis, les clématites et autres plantes. R.

assimile *Kirb.* — Même habitat. R.

elongatum *Germ.*— Même habitat. AC.



Capiomonti *Wenck.* — Sur les Cistes. R.
æneomicans *Wenck.* — Sur les *Genista scorpius.* R.
vorax *Herbst.* — Sur les clématites en fleurs. C.
ononis *Kirb.* — Même habitat. R.
elegantulum *Payk.* — Même habitat. C.
astragali *Payk.* — Sur les Clématites et les Daphne. Ravin des Paillassés. AC.
pisi *F.* — Sur toutes les plantes, sur les buis, partout. CC.
Chevrolati *Gyll.* — Nous avons recueilli une quinzaine d'exemplaires de cette charmante espèce, le 19 septembre 1888, au sommet de l'Alaric, sous des touffes de *Cistus salviæfolius.* Depuis lors nous ne l'avons plus retrouvée.
violaceum *Kirb.* — Sur des crucifères. AC.

ATTELABIDÆ.

ATTELABUS *Linné.*

curculionoides *L.* — Sur les chênes-verts, entre Monze et Pradelles (versant septentrional). R.

RHINOMACERIDÆ.

RHYNCHITES *Herbst.*

auratus *Scop.* — Sur les *Prunus spinosa.* C.
cyanocephalus *Herbst.* — Dans les plantations de Pins, aux environs du château de Miramont. C.
æquatus *L.* — Sur les amandiers en fleurs. C.
æneovirens *Marsh.* — Sur les bruyères, dans les reboisements au-dessous des Signaux, près Moux. R.
Germanicus *Herbst.* — Sur des plantes basses. Ravin des Baux. R.
betuleti *F.* — Dans les vignes, dont il roule les feuilles. CC. La variété bleue est plus rare.

MAGDALINIDÆ.

MAGDALINUS *Germar.*

Memnonius *Fald.* — Dans les plantations de Pins. C.
rufus *Germ.* — Même habitat. C.

BALANINIDÆ.

BALANINUS *Germar.*

elephas *Gyll.* — Sur les chênes-verts, près de Monze. R.

turbatus *Gyll.* — Même habitat, un peu partout. C.

crux *F.* — Sur les *Salix*. Bords de la Bretonne. C.

pyrrhoceras *Marsh.* — Sur les chênes-verts, entre Monze et Pradelles. C.

ANTHONOMIDÆ.

ANTHONOMUS *Germar.*

rubi *Herbst.* — Sur les ronces, les clématites, partout. CC.

ORCHESTES *Illiger.*

rufus *Ol.* — Sur les clématites. Ravin des Paillassés. C.

ilicis *F.* — Sur les chênes-verts, entre Monze et Pradelles. C.

irroratus *Kiesw.* — Avec le précédent. R.

avellanæ *Donov.* — Sur les buis et les chênes-verts, un peu partout. R.

erythropus *Germ.* — Sur les chênes-verts. Ravin des Baux. R.

stigma *Germ.* — Un exemplaire trouvé, en battant des plantes basses, dans le ravin des Baux.

SIBYNIDÆ.

LIGNYODES *Schmidt.*

enucleator *Panz.* — Un exemplaire trouvé, le 22 mai 1892, près d'un four à chaux, sur le chemin de Moux à Camplong.

TYCHIUS *Germar.*

funicularis *Bris.* — En battant des saules, près de la métairie des Paillassés. RR.

S. G. Barytychius Jekel.

sparsutus *Ol.* — Sur le *Genista scorpius*, entre Capendu et Comigne. R.

S. G. Pachytychius Jekel.

squamosus *Gyl.* — En fauchant dans les endroits gazonnés, un peu partout. C.

pygmæus *Waterh.* — Comme le précédent. C.

S. G. Miccotrogus Schmidt.

cuprifer *Panz.* — En battant les arbustes et surtout les saules, partout. C.

S. G. Sibynes Schmidt.

canus *Herbst.* — En battant des plantes basses, sur le chemin qui conduit de Floure aux Paillassés. R.

CIONIDÆ.

CIONUS *Clairville.*

thapsus *F.*— Sur les *Verbascum.* Environs du château de Miramont et de la métairie des Baux. C.

Schönherri *Bris.*— Sur *Scrophularia canina.* Rive droite de la Bretonne, près du sentier qui conduit aux Paillassés. C.

blattariæ *F.*— Même habitat, même localité. C.

NANOPHYES *Schmidt.*

brevis *Bohm.* Var.: **spretus** *Duv.* — Sur les bruyères, dans les reboisements au-dessous des Signaux, près Moux. Sur les chênes-verts, entre Monze et Pradelles. R.

tamarisci *Gyll.*— Sur les Tamarix. Bords de la Bretonne. CC.

pallidus *Ol.*— Même habitat. C.

posticus *Gyll.* — Même habitat. C.

pallidulus *Grav.*— Même habitat. C.

GYMNETRIDÆ.

GYMNETRON *Schmidt.*

spilotus *Germ.* - Sur *Scrophularia canina.* Rive droite de la Bretonne. C.

teter *F.* — Sur les *Verbascum.* C.

S. G. Miarus Stephens.

plantarum *Germ.* — Sur diverses fleurs, notamment sur celles de *Convolvulus arvensis*, à peu près partout. C.

CRYPTORRHYNCHIDÆ.

ACALLES *Schmidt.*

punctaticollis *Luc.* — Sous les pierres, en montant aux Paillassés. Aussi sous des amas d'herbes sèches, aux alentours du château de Miramont. R.

Diocletianus *Germ.* -- Deux exemplaires sous des amas d'herbes sèches, aux environs du château de Miramont.

CEUTHORRHYNCHIDÆ.

CŒLIODES *Schmidt*.

quercûs *F.*— Sur les chênes-verts, entre Monze et Pradelles. C.
ruber *Marsh.*— Même habitat. C.
ilicis *Bedel.* — Sur les chênes-verts. Ravin des Baux. R.
geranii *Payk.*— Sur les *Erodium*, dans la plaine. R.

CEUTHORRHYNCHUS *Germar*.

horridus *Panz.* — Sur *Carduus nutans*. C.
troglodytes *F.*— En fauchant sur les hautes herbes et dans les champs de luzerne. Partout. C.
frontalis *Bris.* — Sur les chênes-verts, entre Monze et Pradelles. R.
erysimi *F.* — Dans les champs de luzerne. Environs de la métairie des Baux. C.
pollinarius *Forst.* — Sur les orties, partout. C.
rugulosus *Herbst.* — Un exemplaire trouvé, le 12 juin 1881, sur le chemin des Paillassés.
syrites *Germ.* — Sur les buis, au-dessus de la métairie des Paillassés. R.
resedæ *Marsh.* — Même habitat, mêmes localités. R.
sulcicollis *Gyll.* — Sur diverses plantes, un peu partout. C.

BARIDIDÆ.

BARIDIUS *Schmidt*.

lepidii *Germ.* — Sur *Alyssum macrocarpum*. Les Bénitiès. AR.

SCOLYTIDÆ.

PHLŒOPHTHORUS *Wollaston*.

rhododactylus *Marsh.* — Sur les tiges sèches de *Genista scorpius*. AC.

HYLESINUS *Fabricius*.

fraxini *F.* — Sous les écorces de frêne. C.

HYPOBORUS *Erichson*.

ficus *Er.* — Sur les branches mortes de figuier. C.

BOSTRYCHUS *Fabricius*.

chalcographus *L.* — Un exemplaire pris au vol, le 22 mai 1879, entre Barbaira et Floure.

bidens *F.* — Sur les clématites, partout. C.

BRUCHIDÆ.

SPERMOPHAGUS *Stevens*.

cardui *Bohm.* — Sur les fleurs, partout. CC.

BRUCHUS *Linné*.

gilvus *Gyll.* — Un exemplaire trouvé, le 22 mai 1892, sur un *Eryngium campestre*, aux environs du Fort St-Pierre, près de Moux.

variegatus *Germ.* — Sur les buis, partout. C.

varius *Ol.* — Même habitat. C.

cisti *F.* — Sur les cistes en fleurs. R.

pusillus *Germ.* — Même habitat. C.

olivaceus *Germ.* — Sur *Eryngium campestre*. C.

eryngii *Bris.* — Même habitat. C.

pisi *L.* — Sous les écorces de platane; aussi dans les champs de luzerne. C.

nubilus *Bohm.* — En fauchant, dans les champs de luzerne. C.

griseomaculatus *Gyll.* — Sur les buis. C.

LONGICORNES

CERAMBYCIDÆ

CERAMBYX *Linné*.

cerdo *L.* — Sur les chênes-verts. Environs de Monze.

CLYTIDÆ.

CLYTUS *Fabricius*.

trifasciatus *F.* — Sur *Eryngium campestre*. Environs de Monze. R.

verbasci *L.* — Même habitat, partout. C.

Massiliensis *L.* — Même habitat. Bords de la Bretonne, près Floure. R.

CARTALLUM *Serville*.

ebulinum *L.* — Sur des crucifères, entre Floure et Monze. Environs de la métairie des Baux. R.

DEILUS *Serville.*

fugax *F.* — Sur les tiges sèches de *Genista scorpius.* Ravin des Paillassés. R.

GRACILIA *Serville.*

pygmæa *F.* — Sur les branches mortes. Haies autour de la métairie des Paillassés. R.

LAMIDÆ.

DORCADION *Dalman.*

molitor *Ol.* — Sous les pierres; quelquefois courant sur les chemins. Environs de la métairie des Baux. Environs du Fort Saint-Pierre. R.

navarricum *Muls.* — Comme le précédent ; plus commun.

POGONOCHERUS *Latreille.*

dentatus *Fourc.* — En battant des branches mortes, aux environs de la métairie des Paillassés. R.

SAPERDIDÆ.

ALBANA *Mulsant.*

M griseum *Muls.* — Sur les tiges sèches de *Genista scorpius*, en Juin, partout. C.

AGAPANTHIA *Serville.*

asphodeli *Latr.* — Sur les asphodèles en fleurs, fin mai. Entre *Les Laourets* et la métairie des Paillassés. Au-dessus de la métairie des Baux. R.

OBEREA *Mulsant.*

pupillata *Gyll.* — Un exemplaire recueilli, le 12 juin 1881, sur un chèvrefeuille en fleurs, en montant aux Paillassés.

PHYTÆCIA *Mulsant.*

virescens *F.* — Sur les *Echium* en fleurs, partout C.

LEPTURIDÆ.

STRANGALIA *Serville.*

bifasciata *Müll.* — Sur les *Dorycnium* en fleurs, partout. C.

PHYTOPHAGES.

CRIOCERIDÆ.

LEMA *Fabricius.*

melanopa *L.* — En fauchant sur les plantes basses. C.

CRIOCERIS *Geoffroy.*

12 punctata *L.*— Sur *Asparagus acutifolius.* C.
paracenthesis *L.* — Avec le précédent. AC.

CLYTHRIDÆ.

CLYTHRA *Laicharting.*

S. G. Labidostomis Lacordaire.

Lacordairei *Reiche.* — Sur les Dorycnium en fleurs. C.

S. G. Titubæa Lacordaire.

sexpunctata *Ol.* — Sur les chênes kermès en fleurs. R.

S. G. Lachnæa Lacordaire

palmata *Lacd.* — Sur les chênes-verts, les chênes kermès, les *Dorycnium.* C.
longipes *F.* — Même habitat. R.
tristigma *Lacd.* — Même habitat. C.

S. G. Clythra Lacordaire.

læviuscula *Ratz.* — Avec les précédents. C.
atraphaxidis *F.* — Dans les chaumes, en juillet. Entre Floure et Monze. R.

S. G. Gynandrophthalma Lacordaire.

concolor *F.* — Sur les chênes-verts. C.
nigritarsis *Lacd.* — Sur des touffes de *Cneorum tricoccum*, autour des ruines du Fort St-Pierre, en mai. R.
cyanea *F.* — Sur de jeunes pousses d'amandiers, entre Comigne et la Combe St-Jean, en mai. R.

EUMOLPIDÆ.

CHRYSOCHUS *Redtenbacher.*

pretiosus *F.* — Sur *Vincetoxicum nigrum*, au-dessus de la métairie des Paillassés, en septembre. R.

CRYPTOCEPHALIDÆ.

CRYPTOCEPHALUS *Geoffroy*.

rugicollis *Ol.* — Sur les fleurs d'*Urospermum Dalechampii*, dans les parties basses. C.

bimaculatus *F.* — Sur les *Genista scorpius* en fleurs, fin mai. Ravin des Paillassés. RR.

infirmior *Kraatz*. — Avec le précédent. Moins rare.

4 punctatus *Ol.* — Sur les chênes-verts, entre Monze et Pradelles. R.

marginellus *Ol.* — Sur divers arbustes. Les Laourets. Ravin des Baux. C.

bipunctatus *L.* — Sur les chênes. Les Laourets. Ravin des Baux. R.

crassus *Ol.* — Sur les *Dorycnium*. Autour des ruines du château de Miramont. C.

minutus *F.* — Sur diverses plantes. R.

pusillus *F.* — Sur les Salix. Bords de la Bretonne. R.

gracilis *F.* — Même habitat. C.

PACHYBRACHYS *Suffrian*.

azureus *Suff.*— Un exemplaire recueilli, le 22 mai 1892, en battant des chênes, dans le ravin des Baux.

scriptus *Schæff.* — Sur les *Genista scorpius*. C.

STYLOSOMUS *Suffrian*.

tamaricis *Schæffer*. — Sur les Tamarix. Bords de la Bretonne. C.

ilicicola *Suff.* — Sur les chênes-verts, entre Monze et Pradelles.

CHRYSOMELIDÆ.

TIMARCHA *Latreille*.

tenebricosa *F.*— Au pied des escarpements, sur le gazon humide. Les Laourets. Septembre. C. (1).

interstitialis *Fairm.* — Sous les pierres, sur les chemins, en toute saison, partout. C.

CHRYSOMELA *Linné*.

Banksi *F.* — Sur les plantes basses, principalement sur *Marrubium vulgare*. R.

---

(1) Indiqué sous le nom de *T. Lævigata*.

æthiops *Ol.* — Sur l'Armoise, entre Floure et Monze. R.
confusa *Suff.* — Sous les pierres. Commun partout.
hæmoptera *L.* — Comme le précédent. C.
sanguinolenta *L.* — Sur les plantes basses, sur les chemins, partout. R.
americana *L.* — Sur le Romarin, partout. R.

LINA *Redtenbacher.*

populi *L.* — Sur les Salix. Bords de la Bretonne. R.

GONIOCTENA *Redtenbacher.*

ægrota *F.* — Sur les *Genista scorpius*. C.

GALERUCIDÆ.

MALACOSOMA *Chevrolat.*

Lusitanicum *L.* — Sur les herbes, le long des chemins, dans la plaine. CC.

LUPERUS *Geoffroy.*

circumfusus *Marsh.* — Sur les *Genista scorpius*, les chênes-verts et les chênes kermès en fleurs, en mai, partout. CC.

ALTICIDÆ.

CREPIDODERA *Chevrolat.*

lineata *Rossi.* — Sur les bruyères, à l'est de la pépinière de Barbaira. C.
ventralis *Illig.* — Sur les plantes basses. AR.

HERMÆOPHAGA *Foudras.*

cicatrix *Illig.* — Sur *Mercurialis tomentosa*. C.

APHTHONA *Chevrolat.*

lævigata *Illig.* — Sur les Euphorbes, le long du sentier qui conduit de Floure aux Paillassés. C.

PHYLLOTRETA *Foudras.*

pœciloceras *Comol.* — Sur les crucifères. C.
variipennis *Boïeld.* — Sur les crucifères, les touffes de thym. C.

PODAGRICA *Chevrolat.*

malvæ *Illig.* — Sur les mauves. C.
fuscicornis *L.* — Avec le précédent. C.

PLECTROSCELIS *Latreille.*

tibialis *Illig.* — Sur les touffes de thym. C.
chrysicollis *Foud.* — Avec le précédent. C.

THYAMIS *Stephens.*

verbasci *Panz.* — Sur les *Verbascum* et les *Scrophularia canina*.C.
pallens *Foud.* — Avec le précédent. R.
ballotæ *Marsh.* — Sur *Marrubium vulgare* et *Ballota fœtida*. C.
obliterata *Rosenh.* — Sur les touffes de thym, aux alentours du château de Miramont. C.

DIBOLIA *Latreille.*

timida *Illig.* — Sur les *Eryngium.* Rive droite de la Bretonne, près Floure. C.

PSYLLIODES *Latreille.*

cuprea *Hoffn.* — Sur les *Eryngium*, en montant aux Paillassés. R.

HISPIDÆ.

HISPA *Linné.*

atra *L.* — En fauchant sur les herbes, partout. C.
testacea *L.* — Sur les *Cistus albidus*. C.

CASSIDIDÆ.

CASSIDA *Linné.*

rubiginosa *Illig.* — Sur les chardons, partout. R.
hexastigma *Suff.* - Sur *Carlina corymbosa,* partout. C.
oblonga *Illig.* — Sur *Atriplex halimus*. C.
ferruginea *F.* — En fauchant sur les plantes basses. R.

SECURIPALPES

GYMNOSOMIDÆ.

ADONIA *Mulsant.*

mutabilis *Scriba.* — Sur les buis, les plantes basses, partout. C.

ADALIA *Mulsant.*

bipunctata *L.* — Sous les écorces de platane, sur les plantes basses, partout. C.
11 notata *Schneid.* — Sur les buis. R.

HARMONIA *Mulsant.*

impustulata *L.* — Sous les écorces de platane, sur les plantes basses, partout. C.

COCCINELLA *Linné.*

variabilis *Illig.* — Sur les plantes basses. Ravin des Baux. R.
7 punctata *L.* — Sur les buis, les clématites, partout. C.

MYRRHA *Mulsant.*

18 guttata *L.* — Sur les pins en fleurs, entre la métairie des Paillassés et le château de Miramont. R.

PROPYLEA *Mulsant.*

14 punctata *L.* — Sur les clématites et les plantes basses, partout. C.

CHILOCORUS *Leach.*

bipustulatus *Scriba.* — Sur les buis, les cistes, les *Genista scorpius*, partout. C. (1).

EXOCHOMUS *Redtenbacher.*

auritus *Scriba.* — Sur les buis, les cistes, etc. C.
4 pustulatus *L.* — Même habitat. C.
— var : **exsanguis** *Muls.* — Avec le type ; presque aussi commun.

HYPERASPIS *Chevrolat.*

Hoffmanseggi *Muls.* — Sous les pierres, entre Floure et Monze. R.

TRICHOSOMIDÆ.

EPILACHNA *Chevrolat.*

argus *Geoff.* — Sur les *Bryonia dioica.* Ravin des Paillassés. Environs de la métairie du même nom. Un peu partout. C.

(1) Nous avons indiqué par erreur, comme trouvé à l'Alaric, le *Ch. renipustulatus* Cette espèce paraît assez rare dans notre département ; elle existe dans la Montagne Noire.



PLATYNASPIS *Redtenbacher*.

villosa *Fourc.* — Sur les buis, les chênes kermès, partout. C.

SCYMNUS *Kugelman*.

pygmæus *Geoff.* — Sur les buis, les chênes-verts, partout. C.
marginalis *Rossi.* — Même habitat. C.
Apetzi *Muls.* — Même habitat. C.
frontalis *F.* — Même habitat. C.
fasciatus *Geoff.* — Sur les chênes-verts et les pins en fleurs. C.
nanus *Muls.* — Même habitat. C.
scutellaris *Muls.* — Même habitat. R.
minimus *Payk.* — Même habitat. C.

RHIZOBIUS *Stephens*.

litura *F.* — Sur les buis, les plantes basses, les clématites, partout. C.



CONTRIBUTIONS

A LA

FLORE DES CORBIÈRES ET DU BASSIN DE L'AUDE

PAR M. L'ABBÉ ED. BAICHÈRE.

IIe Fascicule. 1893

L'accueil bienveillant fait à nos publications sur *la Flore des Corbières* (1) nous engage à présenter cette année aux botanistes les résultats de nos dernières herborisations dans le bassin de l'Aude et à signaler les recherches faites dans la même région par nos dévoués correspondants.

En 1890, nous eûmes l'occasion de visiter un coin des Corbières Occidentales remarquable par sa végétation montagnarde. Depuis lors nos courses dans la même région sont devenues plus fréquentes et, partant, nos recherches plus fructueuses. En compagnie de M. Jean, propriétaire à Alairac, nous avons exploré les bois de La Malepère et tout particulièrement le vallon encaissé du ruisseau de Ganez. Nous avons rencontré là quelques bonnes espèces dont la présence aux environs de Carcassonne mérite d'être signalée.

Dans les premiers jours de juin 1891 nous avons exploré, sous la conduite de M. l'abbé Bonnaves, curé de St-Julien de-Briola, les collines boisées du Razès qui sont comprises entre Mirepoix et Fanjeaux. La flore de cette région ne renferme pas, à vrai dire, des plantes d'une rareté exceptionnelle, mais elle est intéressante tout de même pour fournir aux botanistes de nombreuses espèces monticoles qu'il est rare de trouver, à une aussi faible altitude, dans les autres

---

(1) 1er Fascicule. *Bulletin de la Société d'Études scientifiques de l'Aude*. Carcassonne 1891.

parties du département. C'est ainsi, par exemple. que l'*Ulex europæus L.* est commun à 300 mètres d'altitude dans les environs d'Orsans tandis que cette espèce manque dans les Corbières Orientales et ne se montre guère avant l'altitude de 600 mètres sur le versant méridional de la Montagne-Noire.

Le bois de Picquemoure, situé au sud-ouest de Fanjeaux. doit à ses marécages formés par les eaux de la Vixiège de posséder quelques bonnes espèces qu'on trouvera citées dans notre note. Ce bois de chênes. l'un des plus importants des Corbières Occidentales, est encore remarquable par l'abondance des fonginés qu'il nourrit ; nous le signalons aux botanistes qui se livrent à l'étude des cryptogames.

La vallée du Rebenty, ainsi que les forêts de Gailhès et d'Ourthizet au sud de Mazuby, nous ont fourni également des plantes bien précieuses pour la flore de l'Aude. Nous aurions pu citer ces espèces dans le présent travail, mais nous avons pensé qu'il valait mieux en faire l'objet d'une note particulière ou compte rendu d'herborisation pouvant servir de vade-mecum aux botanistes qui voudront visiter après nous cette région. Nous publierons cette note dans le *Bulletin de la Société Botanique de France* en collaboration avec M. Gaston Gautier.

Au mois d'août dernier, nous avons exploré les bois de l'Aiguille et de Ramondens bien connus des botanistes du Tarn depuis que Doumenjou et De Martrin-Donos en ont signalé les richesses végétales. Nous avons eu le plaisir de recueillir au bord des ravins et sur les rochers granitiques, dans ces grands bois de chênes et de hêtres, la plupart des plantes indiquées aux mêmes endroits par nos savants devanciers ; toutefois, dans la présente note, nous ne signalerons que les principales espèces récoltées par nous dans les environs de Lacombe, des Martys et des Cammazes, c'est-à dire sur le versant méridional de la Montagne-Noire.

Les garigues calcaires du Nummulitique, situées entre Villegailhenc et Brousses ainsi que le plateau schisteux de La Malte, au nord-est de Caunes, nous ont procuré en 1892 plusieurs plantes peu communes qui nous avaient échappé dans nos précédentes herborisations sur ces collines du Cabardès et du Minervois.

Enfin, à la liste de toutes ces espèces nous avons ajouté les noms d'une trentaine de plantes rares que nous avions recueillies en 1883 au pic de Bugarach, à Sougraignes, à Rennes-les-Bains, etc., localités où personne, à notre connaissance, ne les a encore signalées. Nous dirons toutefois que M. G. Gautier avait déjà observé ces espèces avant nous dans la même région : aussi avons-nous cru bien faire de citer le nom de notre collègue à la suite de nos plantes des Corbières centrales.

Depuis la publication de notre premier fascicule sur la *Flore des Corbières et du Bassin de l'Aude*, plusieurs botanistes nous ont fait part de leurs recherches dans la région de la Montagne-Noire. M. l'abbé L. Chevallier nous a communiqué une liste de 450 plantes phanérogames récoltées par lui en 1886 dans les environs d'Issel et de Castelnaudary ; nous citons dans notre travail les principales de ces espèces.

M. le frère Sennen, professeur à Béziers, a bien voulu se charger d'explorer le littoral depuis l'embouchure de l'Orb jusqu'à celle de l'Aude. Ce zélé botaniste a recueilli, dans une seule saison, plus de 500 espèces méditerranéennes soit entre Vendres et Lespignan, soit autour de l'ancien étang de Montady. Nous avons pu vérifier l'exactitude des déterminations dans l'important fascicule de plantes sèches que ce Frère des Ecoles chrétiennes nous a adressé en même temps que son manuscrit. Quelques-unes des plantes recueillies n'avaient pas encore été indiquées dans les environs de Béziers ; nous croyons bien faire de les signaler dans notre note.

Nous ajouterons que M. Gaston Gautier nous a commu-

niqué les résultats de ses herborisations entre Bize, Minerve et Pardailhan ainsi que des notes manuscrites relatives aux herbiers de Pourret et de De Martrin-Donos. M. l'abbé Combes, curé à St-Benoît, nous a également envoyé quelques plantes peu communes récoltées par lui dans les environs de Villepinte. Enfin M. Noyer, botaniste à Narbonne, s'est empressé de mettre à notre disposition les renseignements qu'il possède sur la végétation de la vallée de la Cesse et du Minervois.

Tous ces documents nous seront d'une grande utilité soit pour notre monographie botanique de la Montagne-Noire, soit pour notre travail d'ensemble sur la flore des Corbières Occidentales. En attendant, nous nous empressons d'offrir à nos généreux correspondants le témoignage public de notre vive reconnaissance. Nous les remercions surtout d'avoir répondu à l'appel que nous avons adressé aux botanistes pour les engager à nous signaler les plantes peu communes recueillies par eux dans la région de l'Aude. Nous osons espérer que d'autres botanistes suivront l'exemple déjà donné et que nous aurons le plaisir de citer leurs noms dans le troisième fascicule de nos *Contributions*.

En mettant ainsi en commun les résultats de recherches particulières nous pourrons mener à bonne fin le travail botanique entrepris de concert avec M. Gaston Gautier, savoir : faire le relevé complet des richesses végétales de notre région.

On a publié tout récemment sur la végétation du département de l'Aude, et en particulier sur celle des environs de Carcassonne, plusieurs listes de plantes plus ou moins bien déterminées. Nous regrettons vivement que de telles notes aient été publiées sur la flore de notre région et surtout que les auteurs de ces listes d'espèces n'aient pas eu la bonne idée de faire contrôler leurs plantes avant de les publier. Quoi qu'il en soit, nous soumettons d'abord ces sortes de travaux au jugement des botanistes étrangers au départe-

ment, nous proposant d'ailleurs de rectifier prochainement avec M. Gaston Gautier toutes ces erreurs de détermination. Il nous paraît donc inutile d'en faire le relevé dans le présent travail.

Nous répéterons ici les observations que nous avons déjà faites, dans le premier fascicule de nos *Contributions*, relativement aux espèces citées dans nos listes. Nous n'indiquons pour ces plantes que des localités nouvelles, autant pour éviter des redites inutiles que pour ne pas enlever à nos devanciers le mérite de leurs découvertes. Quelques-unes de ces plantes nous ont paru de prime abord trop communes pour mériter d'être signalées dans notre travail, mais, sous le rapport de la géographie botanique, elles présentent un certain intérêt, car elles manquent dans certaines parties du département. Cette dernière considération nous a engagé à les signaler dans notre note sans tenir compte de leur fréquence par rapport à la Flore générale de la France.

En parcourant notre travail on trouvera peut-être que nous sommes bien sobre de descriptions d'espèces nouvelles ; tout au plus si, dans une liste de 500 espèces, nous avons dénommé deux variétés encore inédites. Il est difficile, en effet, de rencontrer des espèces nouvelles dans une région aussi bien explorée que celle des Corbières. Actuellement le nombre des plantes signalées dans l'Aude s'élève, d'après nos calculs, à 2762 espèces phanérogames et à 854 espèces cryptogames, les formes et les variétés n'étant pas comprises dans ces nombres. Nous ne connaissons pas de département dont le relevé des richesses végétales ait encore atteint de tels chiffres ; à cela seul, on peut juger et de l'intérêt qu'offre aux botanistes la végétation des Corbières et des recherches multipliées faites dans notre région depuis le commencement du siècle.

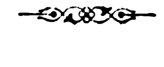
Nous ajouterons toutefois que si certains botanistes, en particulier Timbal-Lagrave, ont vu dans quelques plantes de l'Aude des formes particulières qu'ils ont même décrites

comme des espèces bien distinctes des types linnéens, nous sommes loin d'accepter cette manière de voir ; la plupart de ces prétendues espèces ne nous ont présenté d'ordinaire que les résultats d'une variation peu importante, due presque toujours à l'influence chimique du sol. En faisant cette remarque nous ne voulons pas cependant opter pour l'une ou l'autre école et, sans nous préoccuper de la valeur scientifique des formes affines décrites par les auteurs modernes sur des échantillons recueillis dans les Corbières, nous citerons nos plantes sous les dénominations les plus généralement acceptées par les botanistes.

Nous terminerons cet avant-propos en remerciant M. l'abbé Hy, professeur de botanique à la Faculté catholique d'Angers, d'avoir bien voulu contrôler les mousses et les lichens cités dans notre note. Les fonginés ont été examinés par le regretté C. Roumeguère quelques jours seulement avant sa mort. Grâce au bienveillant concours de ces savants spécialistes nous avons pu ajouter à nos premières listes près de 100 espèces cryptogames dont nous n'aurions pas osé prendre sur nous la responsabilité des déterminations. Notre travail présente ainsi un tout complet et nous sommes heureux de pouvoir apporter cette nouvelle pierre à l'édifice scientifique de notre contrée.

Carcassonne, le 20 décembre 1892.

Ed. BAICHÈRE.



LISTE MÉTHODIQUE DES ESPÈCES

RENONCULACÉES

Clematis Flammula *L.* — Bois entre St-Julien-de-Briola et Plavilla dans les Corbières occidentales. Rare dans cette région.

Hepatica triloba *Chaix.* — Bois dans les montagnes. Les Jasses et bords du ruisseau de Ganez, à La Malepère; entre St-Julien-de-Briola et Plavilla; bois de Picquemoure dans les Corbières occidentales. AR.

Ranunculus auricomus *L.* — Lieux ombragés et montueux. Bois de la Malepère au sommet du ruisseau de Ganez (Corbières occidentales); forêt de Ramondens entre Lacombe et Arfons (Montagne-Noire.) Rare.

Ranunculus flabellatus *Desf.* var. *acutilobus Freyn.* — Bords des champs dans les environs de Nissan (*frère Sennen*); sur la rive droite du Clamoux, dans un endroit sablonneux, entre Villegly et Bagnoles (Montagne-Noire). AR.

Ranunculus ophioglossifolius *Vill.* — Lieux humides, fossés. — Marécages du bois de Picquemoure, sur les bords de la Vixiège entre Fanjeaux et Mirepoix (Corbières occidentales). Rare.

Ranunculus aconitifolius *L.* — Lieux humides dans les montagnes. Bords des ruisseaux dans le bois de Ramondens, au nord de Lacombe; bords de la Dure, aux Martys (Montagne-Noire). Rare.

Ranunculus gramineus *L.* — Endroits escarpés de la garigue entre Aragon et Villardonnel (Montagne-Noire) AR.

Caltha palustris *L.* — Lieux marécageux dans les montagnes. — Lacombe, dans le bois de Ramondens et aux Martys (Montagne-Noire). AR.

Ceratocephalus falcatus *Pers.* — Champs cultivés, à Villegailhenc (Montagne-Noire). AC.

Helleborus occidentalis *Reut.* — (*H. viridis Gn. non L.*) — Bords des chemins et bois dans la région montagneuse. Bois de la Loubatière entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire.) Rare.

Delphinium pubescens *DC.* — Champs cultivés à La Matte près Caunes (Montagne-Noire). AR.

Aconitum pyrenaicum *DC.* — Pic de Bugarach, dans une gorge boisée, à 1150 m. d'altitude. (*G. Gautier*, *Nobis*).

BERBÉRIDÉES

Berberis vulgaris *L.* — Bois de Picquemoure, au sud-ouest de Fanjeaux dans les Corbières occidentales. Rare.

PAPAVÉRACÉES

Papaver dubium *L.* — Champs cultivés autour de Nissan où il est assez rare (*frère Sennen*).

Meconopsis cambrica *Vig.* — Pic de Bugarach, dans une petite gorge boisée, à 1150 m. d'altitude (*G. Gautier*, *Nobis*). Rare.

Hypecoum procumbens *L.* — Lieux sablonneux de la région Narbonnaise. — Entre Béziers et l'étang de Vendres (*frère Sennen*). AR.

FUMARIACÉES

Corydalis solida *Smith.* — Haies et broussailles dans les terrains siliceux. Bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe ; environs de St-Ferréol (*abbé L. Chevallier*). Rare.

Fumaria spicata *L.* — Champs cultivés de la région Narbonnaise. — Environs de Nissan où il parait être assez répandu (*frère Sennen*).

CRUCIFÈRES

Sinapis Cheiranthus *Koch.* — Terrains granitiques et sablonneux. Rochers entre Sorèze et Arfons (Montagne-Noire). AR.

Diplotaxis erucoides *DC.* — Champs cultivés entre Lavalette et Alairac où il devient rare.

Hesperis matronalis *L.* — Haies, buissons dans les montagnes. — Bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire). AC.

Cheiranthus Cheiri *L.* — Sur les vieux murs à Fanjeaux, dans les Corbières. AR.

Arabis Turrita *L.* — Bois montagneux, rochers. — Bords du ruisseau de Ganez à La Malepère (Corbières occidentales) ; bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe. AC.

Cardamine latifolia *Vahl.* — Bois de Ramondens et de l'Aiguille entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire.) AR.

Matthiola sinuata *R. Br.* — Plage de Vendres dans l'Hérault (*frère Sennen*). AR.

Turritis glabra *L.* — Bois des montagnes, rochers. — Bords de la route de Sorèze à Arfons, et à Lacombe (Montagne-Noire). AR.

Roripa pyrenaica *Spach.* — Sables des rivières, lieux frais. — Bords de l'Aude à Carcanières, dans les Petites-Pyrénées (*abbé Combes*). AR.

Biscutella lævigata *L. var. pinnatifida Gr. God.* — Rochers schisteux, bords des chemins. Entre Brousses et le Villaret (Montagne-Noire). AR.

Clypeola Gaudini *Trachsel.* — Coteaux arides et calcaires. Environs de Nissan et de Montady (*frère Sennen*).

CISTINÉES

Cistus salvifolius *L.* — Bois, lieux secs. Bruyères de Mouny, près d'Orsans ; bois de Picquemoure au sud-ouest de Fanjeaux ; bois de Cantaloup, à l'ouest d'Alairac (Corbières occidentales). AC.

Cistus crispus *L.* — Bois et garigues. Environs de Saint-Papoul (*abbé L. Chevallier*). AR.

Helianthemum umbellatum *Mill.* — Lieux secs, garigues. Saint-Pierre, près de Montolieu (Montagne-Noire). Rare.

Helianthemum ledifolium *Willd.* — Lieux arides, bords des champs. Riquieu entre Villardonnel et Conques ; Lacaune, au sud-est d'Alairac. M. G. Gautier l'a aussi recueilli au Pas du Loup, près de Nissan. Rare dans toutes ces localités.

DROSÉRACÉES

Drosera rotundifolia *L.* — Marécages, prairies tourbeuses. Dans les mousses humides de la source de La Madeleine à Rennes-les-Bains (Corbières Orientales) (*G. Gautier, Nobis*). Rare.

VIOLARIÉES

Viola nemausensis *Jord.* — Lieux sablonneux de la région des oliviers. Environs de Nissan (*frère Sennen*). AR.

Viola Sagoti *Jord.* — Terrains sablonneux, champs des montagnes. Environs des Cammazes et à Lacombe (Montagne-Noire). AC.

POLYGALÉES

Polygala monspeliaca *L.* — Lieux incultes, garigues. La Matte, à l'ouest de Caunes, autour des carrières de marbre (Montagne-Noire). Rare.

Polygala calcarea *Schultz.* — Coteaux secs, pelouses. Autour de Monze et à Commelles (Mont-Alaric) où il abonde; bruyères de Mouny, près d'Orsans; Saint-Julien de Briola; bois de Picquemoure au sud-ouest de Fanjeaux (Corbières occidentales). AC.

FRANKÉNIACÉES

Frankenia pulverulenta *L.*— Terrains salés du littoral. Ancien étang salin de Montady (*frère Sennen*); étangs desséchés de Jouarre et de Sérame dans le Minervois. AR.

CARYOPHYLLÉES

Silene Saxifraga *L.* — Rochers, vieilles murailles dans les montagnes. Sur des rochers schisteux au-dessous de Citou (Montagne-Noire). AR.

Lychnis silvestris *Hoppe.* — Haies, bois, pâturages des montagnes. — Bois de Ramondens et de la Loubatière entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire.) AC.

Dianthus armeria *L.* — Bords des chemins, bois. Dans les haies, sur les bords de la route à Arfons et à Lacombe (Montagne-Noire). AR.

Dianthus monspessulanus *L.* — Rochers, bois, pâturages. Sur les rochers dans les bruyères entre Arfons et Sorèze (Montagne Noire). Rare.

Mœhringia trinervia *Claire.* — Haies, tertres herbeux, lieux humides. Bords du ruisseau de Ganez à La Malepère. (Corbières occidentales.) AR.

Spergularia marginata *Bor.* — Terrains salés. Etangs de Montady et de Vendres (*frère Sennen*); ancien étang de Sérame, près de Lézignan. AC.

Polycarpon tetraphyllum *L.* — Dans les terrains sablonneux et caillouteux. Carcassonne, à Charlemagne, à la Cité, etc. Conques, au bord des champs vers Notre-Dame AC.

Stellaria graminea *L.* — Lieux frais et buissons dans les montagnes. Bords des chemins à Arfons et à Lacombe dans les haies. C.

Stellaria holostea *L.* — Haies et bords des bois. Ruisseau de St-Geniès vers Lavalette; bois de Picquemoure, au sud-ouest de Fanjeaux. (Corbières occidentales) AC.

LINÉES.

Linum gallicum *L.* — Bords des champs, bois. Sougraignes, dans les fossés de la route de Rennes-les-Bains et dans les bruyères. (*G. Gautier, Nobis*). AC.

Linum suffruticosum *L.* — Lieux arides et pierreux. Escarpements de la garigue entre Aragon et Montolieu (Montagne-Noire). AR.

Linum tenuifolium *L.* — Champs secs et pierreux. Environs de Limoux, vers Vendémies (*abbé Combes*). AR.

Linum narbonense *L.* — Bords des bois, rochers. Sur les collines boisées entre Espéraza et Campagne. (Corbières occidentales). AC.

Linum campanulatum L. — Garigues, rochers, lieux incultes. Garigue entre Aragon et Montolieu. (Montagne-Noire). AC.

Radiola linoides *Gmel.* Sables humides, lit à moitié desséché des rivières. Entre Brousses et Montolieu dans les graviers humides de la rivière (Montagne-Noire). Rare.

MALVACÉES.

Malva moschata *L.* var **laciniata**. — Bords des chemins aux Cammazes, à Lacombe, etc., dans la Montagne-Noire. AC.

Althæa hirsuta *L.* — Champs arides à Aragon; garigue de La Matte à l'ouest de Caunes (Montagne-Noire). AR.

Althæa narbonensis *Pourret.* — Bords du ruisseau de la Preuilhe, entre Villesiscle et Bram. (Corbières occidentales).

GÉRANIACÉES.

Geranium nodosum *L,*— Ravins frais et au bord des cours d'eau dans les montagnes. Dans les bois le long du ruisseau de Ganez à La Malepère (Corbières occidentales); Arfons et Lacombe (Montagne-Noire). AR.

Geranium sanguineum *L.* — Bois montagneux. Haies et bords des bois à Castelbosc et dans le vallon de Ganez à la Malepère; bois

de Picquemoure, au sud-ouest de Fanjeaux. (Corbières Occidentales). AR.

Geranium Robertianum *L.* — Lieux pierreux et humides dans les montagnes. Environs de Castelbosc, à l'ouest d'Alairac (Corbières occidentales) ; bords des torrents à Lacombe et à Arfons. (Montagne-Noire). AC.

Erodium petræum *Willd.*— Rochers schisteux dénudés, au sud-ouest de Cabrespine, dans la Montagne-Noire. Rare.

HYPÉRICINÉES.

Hypericum humifusum *L.* — Lieux humides et sablonneux dans les montagnes. Bois de Castelbosc et de Cantaloup à l'ouest d'Alairac. (Corbières occidentales). AR.

Hypericum pulchrum *L.* — Bois sur les bords de l'Orbiel, à Lastours ; bois de Ramondens, entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire). AR.

Androsæmum officinale *All.* — Lieux frais de la région montagneuse. Bords du ruisseau de Ganez, dans les bois de la Malepère ; bois de Ramondens, à Arfons dans la Montagne-Noire. AR.

OXALIDÉES.

Oxalis Acetosella *L.* — Lieux couverts et montueux. Bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe dans la Montagne-Noire. AR.

RUTACÉES.

Ruta montana *Læfl.* — Coteaux de La Gardie, à l'ouest de Villegly ; bords de la route entre Conques et Villegailhenc (Montagne-Noire). AR.

RHAMNÉES.

Rhamnus infectoria *L.* — Rochers, lieux arides surtout dans les garigues calcaires. Environs de Commelles et de la Bourdasse, à Monze (Mont Alaric). AC.

Rhamnus Alaternus *L.* var : *Clusii.* — Bois garigues. Rochers de La Matte à l'Ouest de Caunes (Montagné-Noire). AR.

PAPILIONACÉES.

Ulex europeus *Smith.* — Collines de la Malepère au sud-ouest d'Alairac (420 m. d'altitude). Bois de Picquemoure et rochers à Fanjeaux. AR.

Genista sagittalis *L.* — Bois, collines arides. Bois de Picque-

moure, au sud-ouest de Fanjeaux ; bois entre St-Julien de Briola et Plavilla ; bois de Cantaloup à La Malepère. (Corbières occidentales). AR.

Genista pilosa *L.* — Friches, coteaux, bois. Bois de La Malepère à Castelbosc, à Cantaloup, à Ganez, etc.; bruyères de Mouny, à Orsans; bois de Picquemoure ; entre St-Julien de Briola et Plavilla (Corbières occidentales). AC.

Genista Scorpius *DC.* var : *decumbens Nobis.* — Diffère du type par ses tiges longues et flexibles peu épineuses, s'étendant presque sur le sol et par ses fleurs beaucoup plus petites et moins nombreuses. Bords du ruisseau de Ganez à La Malepère. AR.

Genista tinctoria *L.* — Bois, pâturages. Environs d'Issel (*abbé Chevallier*) ; bois de Picquemoure sur les bords de la Vixiège et bruyères de Mouny près St-Julien-de Briola. Rare.

Genista anglica *L.* — Bois parmi les bruyères. Bois de la Malepère à Castelbosc, à Cantaloup et sur les bords du ruisseau de Ganez; bruyères de Mouny ; bois de St-Julien-de Briola et de Picquemoure (Corbières occidentales). AC.

Spartium junceum *L.* — Bois, escarpements des coteaux. Bois de La Malepère à Castelbosc, à Ganez, etc.; bois de Picquemoure au sud-ouest de Fanjeaux. AC.

Sarothamnus scoparius *Koch.* — Bois, lieux stériles dans les montagnes. Bois de La Malepère à Castelbosc et à Ganez ; bois de Picquemoure entre Fanjeaux et Mirepoix. Rare.

Argyrolobium Linnæanum *Walpers.* — Bois et garigues. Bois de Cantaloup, de Ganez et de Castelbosc, à La Malepère ; coteaux entre St-Geniès et Maquens ; bruyères de Mouny près d'Orsans. (Corbières occidentales). AR.

Cytisus prostratus *Scop.* — Bois parmi les bruyères. Bois de Cantaloup et de Ganez, à La Malepère ; bruyères de Mouny, près d'Orsans ; bois de Picquemoure; bruyères entre St-Julien-de-Briola et Plavilla. AC.

Ononis Columnæ *All.* — Escarpements des coteaux. Environs d'Issel dans la Montagne-Noire (*abbé L. Chevallier*). AR.

Ononis striata *Gn.* — Rochers, garigues. Pic de Bugarach, dans une gorge boisée, à 1150 mètres d'altitude (*G. Gautier, Nobis*). AR.

de Picquemoure, au sud-ouest de Fanjeaux. (Corbières Occidentales). AR.

Geranium Robertianum *L.* — Lieux pierreux et humides dans les montagnes. Environs de Castelbosc, à l'ouest d'Alairac (Corbières occidentales) ; bords des torrents à Lacombe et à Arfons. (Montagne-Noire). AC.

Erodium petræum *Willd.*— Rochers schisteux dénudés, au sud-ouest de Cabrespine, dans la Montagne-Noire. Rare.

HYPÉRICINÉES.

Hypericum humifusum *L.* — Lieux humides et sablonneux dans les montagnes. Bois de Castelbosc et de Cantaloup à l'ouest d'Alairac. (Corbières occidentales). AR.

Hypericum pulchrum *L.* — Bois sur les bords de l'Orbiel, à Lastours ; bois de Ramondens, entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire). AR.

Androsæmum officinale *All.* — Lieux frais de la région montagneuse. Bords du ruisseau de Ganez, dans les bois de la Malepère ; bois de Ramondens, à Arfons dans la Montagne-Noire. AR.

OXALIDÉES.

Oxalis Acetosella *L.* — Lieux couverts et montueux. Bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe dans la Montagne-Noire. AR.

RUTACÉES.

Ruta montana *Lœfl.* — Coteaux de La Gardie, à l'ouest de Villegly ; bords de la route entre Conques et Villegailhenc (Montagne-Noire). AR.

RHAMNÉES.

Rhamnus infectoria *L.* — Rochers, lieux arides surtout dans les garigues calcaires. Environs de Commelles et de la Bourdasse, à Monze (Mont Alaric). AC.

Rhamnus Alaternus *L.* var : *Clusii.* — Bois garigues. Rochers de La Matte à l'Ouest de Caunes (Montagné-Noire). AR.

PAPILIONACÉES.

Ulex europeus *Smith.* — Collines de la Malepère au sud-ouest d'Alairac (420 m. d'altitude). Bois de Picquemoure et rochers à Fanjeaux. AR.

Genista sagittalis *L.* — Bois, collines arides. Bois de Picque-

moure, au sud-ouest de Fanjeaux ; bois entre St-Julien de Briola et Plavilla ; bois de Cantaloup à La Malepère. (Corbières occidentales). AR.

Genista pilosa *L.* — Friches, coteaux, bois. Bois de La Malepère à Castelbosc, à Cantaloup, à Ganez, etc.; bruyères de Mouny, à Orsans; bois de Picquemoure ; entre St-Julien de Briola et Plavilla (Corbières occidentales). AC.

Genista Scorpius *DC.* var : *decumbens Nobis.* — Diffère du type par ses tiges longues et flexibles peu épineuses, s'étendant presque sur le sol et par ses fleurs beaucoup plus petites et moins nombreuses. Bords du ruisseau de Ganez à La Malepère. AR.

Genista tinctoria *L.* — Bois, pâturages. Environs d'Issel (*abbé Chevallier*) ; bois de Picquemoure sur les bords de la Vixiège et bruyères de Mouny près St-Julien-de Briola. Rare.

Genista anglica *L.* — Bois parmi les bruyères. Bois de la Malepère à Castelbosc, à Cantaloup et sur les bords du ruisseau de Ganez; bruyères de Mouny ; bois de St-Julien-de Briola et de Picquemoure (Corbières occidentales). AC.

Spartium junceum *L.* — Bois, escarpements des coteaux. Bois de La Malepère à Castelbosc, à Ganez, etc.; bois de Picquemoure au sud-ouest de Fanjeaux. AC.

Sarothamnus scoparius *Koch.* — Bois, lieux stériles dans les montagnes. Bois de La Malepère à Castelbosc et à Ganez ; bois de Picquemoure entre Fanjeaux et Mirepoix. Rare.

Argyrolobium Linnæanum *Walpers.* — Bois et garigues. Bois de Cantaloup, de Ganez et de Castelbosc, à La Malepère ; coteaux entre St-Geniès et Maquens ; bruyères de Mouny près d'Orsans. (Corbières occidentales). AR.

Cytisus prostratus *Scop.*— Bois parmi les bruyères. Bois de Cantaloup et de Ganez, à La Malepère ; bruyères de Mouny, près d'Orsans ; bois de Picquemoure: bruyères entre St-Julien-de-Briola et Plavilla. AC.

Ononis Columnæ *All.* — Escarpements des coteaux. Environs d'Issel dans la Montagne-Noire (*abbé L. Chevallier*). AR.

Ononis striata *Gn.* — Rochers, garigues. Pic de Bugarach, dans une gorge boisée, à 1150 mètres d'altitude (*G. Gautier, Nobis*). AR.

Ononis breviflora *Dc.* — Lieux pierreux, talus des fossés. Environs de Colombiers dans l'Hérault (*frère Sennen*). AR.

Ononis pubescens *L.* — Lieux arides et sablonneux. Environs de Nissan dans l'Hérault (*frère Sennen*). R.

Anthyllis Vulneraria *L.* var. *albiflora Nobis.* — Diffère du type par ses fleurs à pétales blancs sauf la carène qui est d'un rouge très vif ; cette forme semble relier au type la forme A. *rubriflora* de De Candolle. Coteaux argileux de Saint-Geniès et d'Alairac, à La Malepère. AC.

Trigonella hybrida *Pourret.* — Talus herbeux, garigues. Environs du Villasavary et au Mas-Saintes-Puelles. Bois de Castelbosc à La Malepère. AR.

Trigonella corniculata *L.* — Bords des chemins, lieux herbeux dans la région de l'olivier. Entre Béziers et Vendres dans l'Hérault. (*frère Sennen*) Rare.

Melilotus neapolitana *Ten.* — Lieux incultes. Bords des sentiers à la garigue de La Matte près de Caunes. (Montagne-Noire). Rare.

Trifolium medium. *L.* — Bois montagneux. Environs de Limoux, vers Alet (*abbé Combes*). Dans les bois de chênes à Issel (*abbé L. Chevallier*). AR.

Trifolium ochroleucum *L.*— Lieux incultes, clairière des bois. La Matte, sur les rochers et dans les bois de chênes, près Caunes; (Montagne-Noire). Rare.

Trifolium maritimum *Huds.* — Prairies, bords des champs. Environs de Nissan dans l'Hérault (*frère Sennen*). AR.

Trifolium Bocconi *Savi.* — Champs incultes, terrains secs. Environs d'Issel dans la Montagne-Noire (*abbé L. Chevallier*). Rare.

Trifolium agrestinum *Jord.* — Lieux frais et sablonneux. Graviers du Clamoux à Bagnoles ; champs à Castelbosc et çà et là, à La Malepère. AR.

Trifolium subterraneum *L.* — Bords des bois, berges des fossés. Environs d'Issel dans la Montagne-Noire. (*abbé L. Chevallier*) Rare.

Dorycnium Jordani *Loret.* — Lieux herbeux, humides. Colombiers, plage de Sérignan dans l'Hérault (*frère Sennen*). AR.

Medicago tribuloides *Lamk.* — Lieux secs, talus herbeux. Environs de Nissan dans l'Hérault (*frère Sennen*). AR.

Tetragonolobus siliquosus *Roth.* — Prés et lieux humides. Environs d'Issel (*abbé L. Chevallier*) ; bords de la Salz a Rennes-les-Bains ; bords de la Vixiège à Saint-Julien-de-Briola, dans les Corbières Occidentales. AC.

Lotus hirsutus *L.* — Coteaux secs, haies, garigues. Bords du ruisseau de Ganez à La Malepère ; bruyères de Mouny à Saint-Julien-de-Briola (*Corbières occidentales*). AR.

Lotus rectus *L.* — Lieux humides. Etang desséché de Montady (*frère Sennen*). AC.

Astragalus sesameus *L.* — Lieux stériles. Environs de Nissan dans l'Hérault (*frère Sennen*). AR.

Astragalus Stella *Gn.*— Mêmes localités que pour l'espèce précédente. (*frère Sennen*). AC.

Vicia lutea *L.* var. *hirta.* — Champs, bords des chemins autour de Vendres (*frère Sennen*). AC.

Vicia bithynica *L.* — Moissons, bords des champs calcaires. Environs d'Issel (*abbé L. Chevallier*). Saint-Pierre, près de Montolieu (Montagne-Noire). Rare.

Vicia sepium *L.* — Bords du ruisseau de Ganez, bois de Castelbosc à La Malepère ; Bois de Picquemoure et à Saint-Julien-de-Briola (Corbières occidentales). AC.

Vicia purpurascens *Dc.* — Champs cultivés de la région des oliviers. Environs de Nissan dans l'Hérault (*frère Sennen*). AR.

Vicia atropurpurea *Desf.* — Moissons, bords des champs à Lespignan (*frère Sennen*). Rare.

Pisum arvense *L.* — Champs cultivés, surtout dans les montagnes. St-Pierre près de Montolieu (Montagne-Noire). AR.

Lathyrus macrorrhizus *Wimm.* — Haies, bois dans les montagnes. Bois sur les bords du ruisseau de Ganez à La Malepère ; bruyères de Mouny ; entre St-Julien-de-Briola et Plavilla (Corbières occidentales) ; bois de Ramondens à Arfons et à Lacombe. AC.

Hippocrepis glauca *Ten.* — Lieux stériles de la région de l'olivier. Environs de Nissan (*frère Sennen*) ; coteaux argileux à Bagnoles (Montagne-Noire). AC.

Ornithopus perpusillus *L.* — Lieux sablonneux dans les mon-

tagnes. Environs de Labécède (*abbé L. Chevallier*) ; bords des champs et bois à Saissac et à Lacombe (Montagne-Noire). AC.

Hedysarum capitatum *Desf.* var. *pallens.* Environs de Lespignan dans l'Hérault (*frère Sennen*). Rare.

AMYGDALÉES

Cerasus vulgaris *Mill.* — Haies, bois dans les montagnes. Bois de chênes sur les bords du ruisseau de Ganez à La Malepère. AR.

ROSACÉES

Spiræa Ulmaria *L.* — Bords du Lampy dans le bois de Ramondens, entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire). AR.

Spiræa Filipendula *L.* — Bois, prairies. Bois de Castelbosc et bords du ruisseau de Ganez à La Malepère ; bois à St-Julien-de-Briola. AR.

Geum silvaticum *Pers.* — Bois de Cantaloup et de Castelbosc au sud-ouest d'Alairac, à La Malepère. C'est probablement la dernière station de cette plante vers l'ouest. AR.

Potentilla Fragariastrum *Ehrh.* — Lieux vagues, bois dans les montagnes. Bois au sommet de La Malepère, dans le vallon du ruisseau de Ganez. Rare.

Potentilla argentea *L.* — Rochers, friches dans les montagnes. Sur les rochers et le long de la route entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire). AR.

Tormentilla erecta *L.* — Prés, bois dans les montagnes. Bois de Castelbosc au sud-ouest d'Alairac ; vallon du ruisseau de Ganez à La Malepère ; bruyères de Mouny, bois de Saint-Julien-de-Briola. AC.

Rubus glandulosus *Bell.* — Haies et bois dans les montagnes. Bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe. AC.

Rosa canina *L.* — On trouve plusieurs variétés de cette espèce sur les bords de l'Orbiel entre Villalier et Conques, notamment la var. *dumalis* (*R. dumalis Bechst.*) et la var. *dumetorum* (*R. dumetorum Thuill*). Détermination de *H. Waldner*.

Rosa Pouzini *Tratt.* — Lieux stériles. Bords du Clamoux entre Bagnoles et Villegly (Montagne-Noire). Dét. de *H. Waldner*.

Rosa sempervirens *L.* var. *microphylla Dc.* — Bords des champs à Bagnoles ; vallon de l'Arnouse entre Grèzes et le bois de Serres. AR. Nous signalerons aussi le type à la garigue de La Matte, près de Caunes (Montagne-Noire). AR.

POMACÉES.

Cydonia vulgaris *Pers.* — Bords des champs à Alairac et çà et là dans les haies à La Malepère (Corbières occidentales). AR.

Sorbus domestica *L.* — Bois, sur les bords du ruisseau de Ganez à La Malepère. AC.

Sorbus torminalis *Crantz.* — Bois de Castelbosc au sud-ouest d'Alairac ; bois du vallon de Ganez à La Malepère ; bois de Picquemoure et à Saint-Julien-de-Briola (Corbières occidentales). AC.

Sorbus Aria *Crantz.* — Bois et rochers des montagnes. Rochers entre Sorèze et Arfons ; bois de Ramondens à Lacombe (Montagne-Noire). AC.

Mespilus germanica *L.* — Bois du vallon de Ganez au sommet de La Malepère. AR.

ONAGRARIÉES.

Circæa lutetiana *L.* — Bords des torrents dans les montagnes. Bois de Ramondens, à Lacombe (Montagne-Noire). AC.

PARONYCHIÉES.

Paronychia polygonifolia *DC.* — Terrains schisteux et granitiques. Bords des chemins aux Cammazes et à Lacombe (Montagne-Noire). AC.

Paronychia argentea *Lam.* — Terrains sablonneux de la région narbonnaise. Etang de Montady et environs de Nissan (*frère Sennen*). AR.

Paronychia nivea *DC.* — Lieux pierreux et incultes de la région narbonnaise. Environs de Nissan, dans l'Hérault (*frère Sennen*). AR,

Scleranthus annuus *L.* — Champs dans les montagnes. Environs de Castelbosc, au sud-ouest d'Alairac dans la Malepère. AR.

CRASSULACÉES

Sedum maximum *Suter.* — Rochers humides et vieilles murailles dans les montagnes. Dans la Montagne-Noire à Arfons, à Lacombe. R.

Sedum cepæa *L.* — Haies, vieux murs dans les montagnes. Environs d'Arfons et à Lacombe (Montagne-Noire). AR.

Sedum hirsutum *All.* — Rochers des montagnes schisteuses et granitiques. Sur les rochers à Brousses et à Lacombe (Montagne-Noire.) AR.

Sempervivum tectorum *L.* — Sur un vieux mur en terre, dans le village de Sougraignes (*G. Gautier, Nobis*).

SAXIFRAGÉES

Chrysosplenium oppositifolium *L.* — Lieux humides dans les montagnes. Environs de Labécède (*abbé L. Chevallier*); entre Arfons et Lacombe dans le vallon du Lampy. AR.

OMBELLIFÈRES

Angelica silvestris *L.* — Bords des fossés et des ruisseaux dans les montagnes. Dans le bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire). AC.

Bifora testiculata *DC.* — Champs, moissons. Entre Béziers et Vendres (*frère Sennen*). AC.

Bifora radians *Bief.* — Moissons. Environs de Castelnaudary (*abbé L. Chevallier*); environs de Nissan et à Béziers (*frère Sennen*). AR.

Peucedanum Cervaria *Lap.* — Bois, coteaux secs. Dans les bois de chênes entre St-Julien-de-Briola et Plavilla Rare.

Opoponax Chironium *Koch.* — Haies, bords des champs. Montagne percée, près de Nissan dans l'Hérault. (*frère Sennen*). AR.

Heracleum Lecoqii *Godr. et Gren.* — Environs d'Issel dans la Montagne-Noire, (*abbé L. Chevallier*). AC.

Silaus pratensis *Bess.* — Prairies lieux humides et marécageux. Bords de la Dure à Montolieu. (Montagne-Noire). AC.

Seseli tortuosum *L.* — Coteaux secs et argileux entre St-Geniès et Maquens. (Corbières occidentales). AC.

Œnanthe silaifolia *Bieb.* — Lieux herbeux, terrains mouillés. Bords de l'étang de Vendres. (*frère Sennen*). Rare.

Bupleurum protractum *Hoffm. et Linck.* — Moissons. Environs du Villasavary et à Souilhanels, (*abbé L. Chevallier*); entre Brousses et Montolieu dans la Montagne-Noire. AC.

Falcaria Rivini *Host.* — Champs calcaires, bords des chemins. Environs de Ribaute. (Corbières occidentales). Lacaune, au sud de La Valette, dans la Malepère. Le Pas du Loup de Nissan (*G. Gautier*). AR.

Apium graveolens *L.* — Bords des ruisseaux, lieux frais et herbeux. Ancien étang de Montady (*frère Sennen*). AC.

Trinia dioica *Gaud.* — Champs pierreux et arides. Garigue de Lespignan. (*frère Sennen*). AC.

Astrantia major *L.* — Dans une gorge boisée au pic de Bugarach à 1150 mètres d'altitude. (*G. Gautier*, *Nobis*). AR.

Eryngium maritimum *L.* — Dans les sables maritimes. Plage de Vendres dans l'Hérault. (*frère Sennen*). AC.

Sanicula europæa *L.* — Bois, lieux couverts dans les montagnes. Bois du vallon de Ganez à la Malepère. AR.

Hydrocotyle vulgaris *L.* — Lieux inondés, marais des terrains granitiques. Marais entre Saissac et la prise d'Alzau, dans la Montagne-Noire. Rare.

LORANTHACÉES.

Viscum album *L.* — Sur les amandiers entre Lacaune et le Bessou, dans le vallon de Ganez à La Malepère. AC.

CAPRIFOLIACÉES

Viburnum Lantana *L.* — Haies, bois. Bois de Picquemoure et de St-Julien-de-Briola ; bords du ruisseau de la Preuilhe entre Villesiscle et Bram ; bois de Castelbosc et de Lavax, vallon du ruisseau de Ganez à La Malepère. AC.

Sambucus racemosa *L.* — Bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe dans la Montagne-Noire. AR.

RUBIACÉES.

Galium Cruciata *Scop.* — Bords du ruisseau de St-Geniès, bois de Castelbosc, ruisseau de Ganez à La Malepère ; bords de la Vixiège dans le bois de Picquemoure : St-Julien-de-Briola ; ruisseau de la Preuilhe entre Villesiscle et Bram (Corbières occidentales). AC.

Galium vernum *Scop.* — Bois montagneux. Entre Montolieu et Brousses, sur les rochers le long de la Dure. (Montagne-Noire). AC.

Galium Bauhini *Lois.* — Bruyères et champs sablonneux au sommet de la Malepère (420 m. d'altitude), ainsi que dans les bois du vallon de Ganez (Corbières occidentales). AR.

Galium corrudæfolium *Vill.*— Coteaux secs, rochers, garigues. Environs de Béziers vers l'étang de Vendres (*frère Sennen*). AC.

Galium commutatum *Jord.*- Rochers du pic de Bugarach dans les Corbières occidentales. (*G. Gautier*, *Nobis*). AR.

Galium maritimum *L.* — Lieux secs. Vallon du ruisseau de Ganez à La Malepère. AC.

Galium erectum *Huds.* var : *rigidum*, — Dans une prairie sèche sur les bords du ruisseau de St-Geniès au nord-est de La Valette (Corbières occidentales). AC.

Asperula galioides *M. B.* — Bords des champs, lieux pierreux. Environs de Béziers vers Vendres. (*frère Sennen*). Rare.

Crucianella maritima *L.* — Dans les sables maritimes à Vendres. (*frère Sennen*). AC.

Crucianella angustifolia *L.* — Lieux arides. Garigue de La Matte près de Caunes. AC.

VALÉRIANÉES.

Valeriana officinalis *L.* — Lieux frais et ombragés dans les montagnes. Bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe ; vallon du ruisseau de Ganez à La Malepère.

Valeriana officinalis *L.* var. *angustifolia.* — Bords du ruisseau de Ganez à La Malepère; moins commun que le type.

DIPSACÉES.

Scabiosa Succisa *L.* — Prairies, clairières des bois. Fossés de la route de Bugarach et autour de la source de La Madeleine, à Rennes-les-Bains. (*G. Gautier*, *Nobis*).

Cephalaria leucantha *Schrad.* — Coteaux pierreux, rochers. Bords des champs et coteaux à Couiza (Corbières occidentales). AC.

CORYMBIFÈRES.

Linosyris vulgaris *Dc.* — Friches herbeuses, coteaux pierreux. Saint-Roch, près de Montolieu dans la Montagne-Noire. AR.

Erigeron acer *L.* — Bords des champs, lieux arides. Champs à Castelbosc, au sud-ouest d'Alairac (Corbières occidentales). AC.

Aster alpinus *L.* — Au sommet du pic de Bugarach, dans les pelouses du nord-est à 1232 mètres d'altitude (*G. Gautier, Nobis*).

Doronicum Pardalianches *L.* — Lieux pierreux et humides dans la région montagneuse. Bords du ruisseau de Ganez, au sommet de la Malepère. Rare.

Senecio adonidifolius *Lois.* — Terrains schisteux et granitiques. Dans le bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire). AR.

Senecio vulgaris var. *L. radiatus*. — Champs pierreux à Castelbosc dans la Malepère. Rare.

Chrysanthemum coronarium *L*. — Champs cultivés entre Vendres et Béziers (*frère Sennen*). AR.

Anthemis collina *Jord*. — Rochers schisteux à Bertrande, près Cuxac-Cabardès (Montagne Noire). AC.

Anthemis altissima *L*. — Moissons, bords des chemins entre Vendres et Béziers (*frère Sennen*). AR.

Inula helenioides *DC*.— Bords du chemin qui conduit de Malves à la Méc, sur la rive gauche du Clamoux (Montagne-Noire). AC.

Inula Conyza *DC*. — Lisière des bois, coteaux arides. Friches entre Sorèze et Arfons (Montagne-Noire) ; bords du ruisseau de Ganez à la Malepère. AC.

Inula salicina *L*. — Bois montagneux. Environs d'Issel dans la Montagne-Noire. (*abbé L. Chevallier*). Rare.

Filago germanica *L*. var : *canescens*. — Champs sablonneux à Vendres (*frère Sennen*). AR.

Micropus erectus *L*. — Champs très secs et pierreux. Environs de Nissan dans l'Hérault (*frère Sennen*). AR.

CINAROCÉPHALES.

Galactites tomentosa *Mœnch*. — Environs de St-Papoul, Issel, Labecède, aux bords des chemins et des fossés (*abbé L. Cheralier*). AC.

Silybum Marianum *Gærtn*. – Lieux vagues, bords des chemins. Environs de Goutal, au nord d'Alairac, à la Malepère. AR.

Cirsium eriophorum *Scop*. — Friches pierreuses dans les montagnes. Vallon du ruisseau de Ganez à La Malepère ; bois entre Saint-Julien-de-Briola et Plavilla ; bois de Picquemoure (Corbières occidentales). Rare.

Cirsium palustre *Scop*. — Bords des fossés à Sougraignes sur la rive gauche de la Salz. (*G. Gautier, Nobis*).

Cirsium bulbosum *DC*. — Prairies et coteaux humides. Bords des champs à Filhol dans la Malepère ; bruyères de Mouny (Corbières occidentales); bords de la route entre Villalier et Malves. AC.

Cirsium monspessulanum *All*. — Bords des eaux, des fossés. Souilhanels, Castelnaudary (*abbé L. Chevallier*).

Carduus nutans *L.* — Bords des chemins, friches dans les montagnes. Champs à l'ouest de Castelbosc (Malepère) ; bruyères de Mouny près d'Orsans ; St-Julien-de-Briola ; Villesiscle ; Fanjeaux (Corbières occidentales). AC.

Carduncellus mitissimus *DC.* — Friches. Environs de Souilhanels dans la Montagne-Noire (*abbé L. Chevallier*). AC.

Centaurea Scabiosa *L.* — Bords des champs à Souilhanels dans la Montagne-Noire. (*abbé L. Chevallier*). AR.

Centaurea collina *L.* — Coteaux secs, bords des champs. Bords des champs à l'ouest de Castelbosc (Malepère). Environs de Labecède et de Castelnaudary (*abbé L. Chevallier*).

Centaurea melitensis *L.* — Lieux secs. Champs entre Béziers et Vendres dans l'Hérault (*frère Sennen*). AR.

Serratula tinctoria *L.* — Bois, prairies. Bois de Castelbosc au sud-ouest d'Alairac et dans le vallon du ruisseau de Ganez à La Malepère ; bois de Picquemoure ; St-Julien-de-Briola ; bruyères de Mouny près d'Orsans (Corbières occidentales). AC.

Leuzea conifera *DC.* — Collines pierreuses, bois secs. Environs de Ribaute dans les Corbières occidentales (*G. Gautier, Nobis*).

Stehœlina dubia *L.* — Collines sèches dans les environs du Villasavary (*abbé L. Chevallier*). Rare.

Carlina Cinara *Pourret.* — Bords des chemins dans les montagnes schisteuses. Pelouses et bords des chemins entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire). AR.

Atractylis humilis *L.* — Lieux pierreux à la garigue de Lespignan. (*frère Sennen*). Rare.

Xeranthemum inapertum *Willd.* — Lieux secs, friches herbeuses. Environs de Béziers (*frère Sennen*). AC.

CHICORACÉES.

Tolpis barbata *Gærtn.* — Lieux secs, terrains siliceux. Environs d'Issel et de Labecède dans la Montagne-Noire (*abbé L. Chevallier*).

Arnoseris minima *Koch.* — Terrains légers et sablonneux dans les montagnes. Entre Aragon et Brousses (Montagne-Noire). Rare.

Thrincia hispida *Roth.* — Terrains sablonneux entre Béziers et Vendres (*frère Sennen*). Rare.

Leontodon crispus *Vill.* — Collines arides et très sèches. Garigue de Lespignan dans l'Hérault (*frère Sennen*).

Scorzonera humilis *L.* — Prairies dans les montagnes. Environs de St-Papoul (*abbé L. Chevallier*) ; bruyères de Mouny près d'Orsans ; prairies sèches à St-Julien-de-Briola (Corbières occidentales). Rare.

Lactuca muralis *Fresen.* — Lieux ombragés dans les montagnes ; rochers schisteux, bords de la route entre Sorèze et Arfons ainsi qu'à Lacombe (Montagne-Noire). AR.

Prenanthes purpurea *L.* — Bois des montagnes. Dans le bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire). Rare.

Tragopogon crocifolius *L.* — Coteaux secs, bois. Garigue entre Aragon et Montolieu. Rare.

Crepis pulchra *L.* — Champs, lieux vagues. Environs de Nissan dans l'Hérault (*frère Sennen*) AC.

Sonchus maritimus *L.* — Bords de l'étang de Vendres [*frère Sennen*) AC.

Hieracium amplexicaule *L.* — Rochers dans les montagnes. Bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe. AR.

Scolymus maculatus *L.* — Lieux incultes autour de l'étang de Montady (*frère Sennen*). AR.

CAMPANULACÉES.

Phyteuma spicatum *L.* — Bois humides. Bords du ruisseau de Ganez à La Malepère. Rare.

Campanula persicifolia *L.* — Bois dans les montagnes. Entre Arfons et Lacombe dans le bois de Ramondens. AR.

Campanula persicifolia *L.* var. *lasiocalyx.* — Environs du Villasavary dans la Montagne-Noire (*abbé L. Chevallier*). Rare.

Campanula glomerata *L.* — Dans les bois de chênes à Rennes-les-Bains (*G. Gautier, Nobis*). AC.

Wahlembergia hederacea *Rchb.* — Lieux sablonneux près des rochers dans les montagnes. Dans le bois de Ramondens entre Lacombe et Arfons. AR.

Campanula rotundifolia *L.* — Rochers du pic de Bugarach vers 1000 mètres d'altitude. (*G. Gautier, Nobis*).

Specularia hybrida. *Alph. DC.* — Moissons. Champs dans les environs d'Issel (*abbé L. Chevallier*).

VACCINIÉES

Vaccinium Myrtillus *L.* — Bois dans les montagnes. Bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire). Bois du col de Capèla dans les Corbières occidentales (*G. Gautier*). Recueilli dans cette dernière localité par M. Jean.

ÉRICINÉES.

Arbutus Unedo *L.* — Bois des basses montagnes. Vallon du ruisseau de Ganez à La Malepère. AC.

Erica cinerea *L.* — Bois secs, bruyères. Environs de St-Julien-de-Briola; bois de Picquemoure au sud-ouest de Fanjeaux. AR.

Erica cinerea *L.* var. *alba*. — Bruyères et bois à Rennes les-Bains où il est mêlé au type. AR.

Erica arborea *L.* Environs de Labécède dans la Montagne-Noire (*abbé L. Chevallier*); bois de Castelbose, de Cantaloup, au point culminant de La Malepère et dans le vallon du ruisseau de Ganez; bois à St-Julien-de-Briola; bois de Picquemoure dans les Corbières occidendentales. AR.

LENTIBULARIÉES.

Utricularia vulgaris *L.* — Eaux stagnantes, fossés. Etang de Vendres (*frère Sennen*). AR.

PRIMULACÉES.

Primula officinalis *Jacq.* var. *suaveolens*. — Bois de Picquemoure et à St-Julien-de-Briola (Corbières occidentales). AC.

Asterolinum stellatum *Link.* — Bois, pelouses. Lieux sablonneux à Colombiers dans l'Hérault (*frère Sennen*); environs de Limoux (*abbé Combes*). AR.

Lysimachia nemorum *L.* — Lieux humides, bords des fossés dans les montagnes. Environs de Fourtou dans les Corbières orientales; bords du ruisseau de Ganez à La Malepère. AC.

JASMINÉES.

Phyllirea angustifolia *L.* — Garigue de La Matte à l'ouest de Caunes (Montagne-Noire); environs de Ribaute dans les Corbières orientales. AC.

Jasminum fruticans *L.* — Environs de Castelnaudary (*abbé L. Chevallier*). Rare.

GENTIANÉES.

Limnanthemum nymphoides *Hoffm et Link.* — Canaux à Colombiers dans l'Hérault. (*frère Sennen*). AR.

Cicendia pusilla *Griseb.* — Mares dans les environs d'Issel (*abbé L. Chevallier*). Rare.

Chlora imperfoliata *L.* — Sables de la plage de Vendres (*frère Sennen*). AR.

Gentiana acaulis *L.* — Sur les rochers du pic de Bugarach à 950 m. d'altitude. (*G. Gautier, Nobis*). Rare.

Gentiana campestris *L.* — Rochers du pic de Bugarach à 1150 mètres d'altitude. (*G. Gautier, Nobis*). AR.

CONVOLVULACÉES.

Convolvulus lineatus *L.* — Coteaux arides de la région narbonnaise. Bagnoles, coteaux à l'est du village. Environs de Nissan (*frère Sennen*). AR.

BORRAGINÉES.

Borrago officinalis *L.* — Champs à La Valette entre St-Michel et Goutal (Corbières occidentales). Rare et subspontané !

Symphytum tuberosum *L.* — Le long des fossés et des ruisseaux dans les lieux ombragés. Environs de Castelnaudary (*abbé L. Chevallier*); bords du ruisseau de Ganez à La Malepère. AC.

Nonnea alba *DC.* — Environs de Colombiers dans l'Hérault (*frère Sennen*). Rare.

Lithospermum purpureo-cœruleum *L.* — Haies, bois. Vallon du ruisseau de Ganez à La Malepère ; bois de Picquemoure sur les bords de la Vixiège ; bois à Saint-Julien-de-Briola et à Plavilla. AC.

Lithospermum tinctorium *L.* — Lieux arides et sablonneux. Environs de Nissan dans l'Hérault (*frère Sennen*). Rare.

Lithospermum apulum *Vahl.* — Lieux arides de la région narbonnaise. Environs de Vendres (*frère Sennen*). AR.

Echium italicum *L.*— Lieux secs. La Malepère entre Cantaloup et Alairac sur les bords des champs. AC.

Pulmonaria vulgaris *Mérat.* — Bords du ruisseau et bois entre Saint-Julien-de-Briola et Plavilla ; bords de la Preuilhe entre Villesiscle et Bram (Corbières occidentales). Rare.

Myosotis silvatica *Hoffm.* · Bois montagneux. Bois de Picquemoure au sud-ouest de Fanjeaux dans les Corbières occidentales. AR.

Echinospermum Lappula *Lehm.* — Lieux vagues et sablonneux. Environs du Villasavary (*abbé L. Chevallier*). Rare.

Cynoglossum officinale *L.* — Lieux incultes dans les montagnes. Bords de la route, dans le bois de Ramondens, entre Arfons et Lacombe. AC.

SOLANÉES.

Verbascum Lychnitis *L.* — Clairières des bois dans les montagnes. Bords des chemins à Fontiers-Cabardès, à Lacombe (Montagne-Noire) AC.

Atropa Belladonna *L.* — Bois, lieux ombragés dans les montagnes. Bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe. AR.

SCROFULARIACÉES.

Antirrhinum Asarina. — Rochers daus le bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe. Rare.

Antirrhinum latifolium var. *intermedium* Rouy. — Rochers sur la rive droite de la Salz, à Rennes-les-Bains. AR.

Linaria Elatine *Desf.* — Champs en friche à Castelbosc au sud-ouest d'Alairac (Corbières occidentales). AC.

Linaria origanifolia *Dc.* — Rochers du pic de Bugarach, à 1200 mètres d'altitude. Rare.

Erinus alpinus *L.* — Rochers du pic de Bugarach, dans les Corbières occidentales. Rare.

Gratiola officinalis *L.* — Mares, fossés entre Béziers et Vendres dans l'Hérault (*frère Sennen*) Bords du canal du Midi, à Sauzens. AR.

Veronica Teucrium *L.* — Bois, haies, pelouses. — Bois de Castelbosc et dans le vallon du ruisseau de Ganez à La Malepère ; bruyères de Mouny près d'Orsans ; bois de Picquemoure et à Saint-Julien-de-Briola. AC.

Veronica officinalis *L.* — Bois dans les montagnes. Bois du vallon de Ganez à La Malepère ; entre Saiut-Julien-de-Briola et Plavilla dans les bruyères humides (Corbières occidentales). AR.

Veronica Chamædrys *L.* — Haies, bois. Bords du ruisseau de Saint-Geniès et de Ganez à La Malepère ; bois à Saint-Julien-de-Briola dans les Corbières occidentales. AC.

Veronica montana *L.* — Environs de Labécède dans la Montagne-Noire (*abbé L. Chevallier*). Rare.

Veronica serpyllifolia *L.* — Bois frais. Champs sablonneux et bois humides au sud-ouest de Castelbosc (400 mètres d'altitude) et bords du ruisseau de Ganez à La Malepère ; bruyères entre Saint-Julien-de-Briola et Plavilla ; bois de Picquemoure au sud-ouest de Fanjeaux. AC.

Veronica acinifolia *L.*— Champs sablonneux dans les environs d'Issel (*abbé L. Chevallier*). Rare.

Digitalis purpurea *L.* — Terrains granitiques ou siliceux dans les montagnes. Bords des chemins à Lacombe et à Arfons dans la Montagne-Noire. AC.

Digitalis lutea. — Bois, coteaux pierreux dans les montagnes. Bois à Rennes-les-Bains et à Bugarach (*G. Gautier, Nobis*).

Euphrasia montana *Jord.* — Pelouses et prairies dans les montagnes. Environs d'Arfons (*abbé L. Chevallier*) ; bords de la route entre Saissac et les Cammazes. AR.

Rhinanthus minor *Ehrh.* — Prairies humides, lieux herbeux. Dans une prairie entre Bonnery et le bois de Picquemoure au sud-ouest de Fanjeaux. AC.

Pedicularis silvatica *L.* — Bois humides, prairies dans les montagnes. Lieux humides, dans les bruyères, au point culminant de La Malepère et sur les bords du ruisseau de Ganez ; bruyères de Mouny près d'Orsans ; bois de Picquemoure au sud-ouest de Fanjeaux. AC.

Melampyrum nemorosum *L.* — Bois de Ramondens entre Lacombe et Arfons (Montagne-Noire). Rare.

Melampyrum arvense *L.* — Champs cultivés dans les environs de Béziers (*frère Sennen*). Rare.

Melampyrum pratense *L.*— Bois montueux. Bruyères de Mouny près d'Orsans ; bois de Picquemoure ; bois du vallon de Ganez à La Malepère. AR.

Melampyrum cristatum *L* — Bois dans les environs d'Issel (*abbé L. Chevallier*) ; bois de Picquemoure et à Saint-Julien-de-Briola. AC.

OROBANCHÉES.

Orobanche amethystea *Thuill.* — Parasite sur l'*Eryngium*

campestre, à la garigue de Lespignan près de Béziers (*frère Sennen*). Rare.

Orobanche cernua *Lœfl.* — Sur les *Artemisia gallica*, à la plage de Vendres (*frère Sennen*). AR.

Orobanche cruenta *Bertol.* — Bruyères de Mouny près d'Orsans dans les Corbières occidentales. Rare.

Lathræa clandestina *L.* — Parasite sur les racines des peupliers le long du ruisseau de St-Geniès, à La Valette, et du ruisseau de Ganez (Malepère) ; bords de la Vixiège à St-Julien-de-Briola et dans le bois de Picquemoure. AC.

LABIÉES.

Lavandula Stœchas *L.* — Bois de Cantaloup, à l'ouest d'Alairac dans la Malepère. AC.

Mentha cervina *L.* — Dans les lieux humides de la région de l'olivier. Etang de Montady (*frère Sennen*). AC.

Lycopus europæus *L.* var. *exaltatus*. — Bords du Clamoux à Villegly, dans la Montagne-Noire. AR.

Rosmarinus officinalis *L.* — Sur les rochers autour de Fanjeaux dans les Corbières occidentales. Rare dans cette région.

Thymus vulgaris *L.* — Collines à La Valette et à Cantaloup, dans la Malepère. AR.

Salvia pratensis *L. variation à fleurs roses*. — Coteaux argileux entre Bagnoles et Villarzel-Cabardès, sur les bords des chemins. AR.

Glechoma hederacea *L.* — Bois de Picquemoure au sud-ouest de Fanjeaux ; bords du ruisseau de Ganez à La Malepère. AC.

Lamium Galeobdolon *Crantz.* — Dans le vallon du ruisseau de Ganez à la Malepère. AR.

Lamium maculatum *L.* — Lieux ombragés dans les environs de Labécède (*abbé L. Chevallier*). AC.

Galeopsis Tetrahit *L.* — Bords des champs et des fossés dans les montagnes. Environs d'Arfons et de Lacombe, dans la Montagne-Noire. AC.

Stachys germanica *L.* — Bords des champs autour de l'étang de Montady (*frère Sennen*). AR.

Stachys annua *L.* — Dans les champs cultivés aux environs de Castelnaudary (*abbé L. Chevallier*). AC.

Betonica officinalis *L.* — Dans les bois entre Saint-Julien-de-Briola et Plavilla ; vallon du ruisseau de Ganez, à La Malepère. AC.

Phlomis Herba-venti *L.* — Bords des champs à Villegailhenc, dans la Montagne-Noire. AC.

Sideritis romana *L* — Garigue de La Matte, à l'ouest de Caunes autour des carrières de marbre. (Montagne-Noire). AR.

Sideritis pyrenaica *L.* — Au pic de Bugarach dans les Corbières à 950 mètres d'altitude. AR.

Melittis melissophyllum *L.* — Dans les bois du vallon de Ganez, à la Malepère. AC.

Scutellaria galericulata *L.* - Bords des fossés, aux environs de Colombiers dans l'Hérault. AR.

Brunella alba *Pall.* — Bords des chemins à la garigue de La Matte près de Caunes. AC.

Brunella grandiflora *Jacq.* — Environs d'Issel *(abbé L. Chevallier)*. Dans les bois à Rennes-les-Bains et à Bugarach. (*G. Gautier*, *Nobis*). Bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe. AR.

Ajuga reptans *L.* — Bois de Cantaloup et bords du ruisseau de Ganez à La Malepère ; bois de Picquemoure et de Saint-Julien-de-Briola (Corbières occidentales). AC.

Teucrium Polium *L.* — Terrains secs, garigues. Coteaux de Saint-Geniès ; bois de Cantaloup à Alairac ; bruyères de Saint-Julien-de-Briola ; bois de Picquemoure dans les Corbières occidentales. AC.

Teucrium aureum *Poll.* — Rochers, lieux secs dans les basses montagnes. Collines au nord-est de Sougraignes ; pic de Bugarach. (*G. Gautier*, *Nobis*.) AC.

Teucrium pyrenaicum *L.* — Dans une gorge boisée au pic de Bugarach, sur les rochers, à 1180 mètres d'altitude. (*G. Gautier*, *Nobis*).

GLOBULARIÉES.

Globularia vulgaris *L.* — Bruyères de Mouny, près d'Orsans ; friches au sommet de La Malepère dans les Corbières occidentales. AR.

PLOMBAGINÉES.

Statice confusa *G. G.* — Plante non indiquée dans la *Flore de l'Hérault* mais largement représentée entre l'Aude et l'Orb, à Roquehaute (*frère Sennen.*)

Statice echioides *L.* — Plage entre Béziers et Vendres (*frère Sennen*). Les autres espèces de Statices recueillies au même endroit par notre zélé correspondant sont : *Statice Dodartii Gir.*, *St. Girardiana Guss.*, *Statice virgata Willd*, *Statice bellidifolia Gn.*

Statice Limonium *L.* var. *macroclada.* — Plage entre Vendres et l'embouchure de l'Orb ; étang de Montady (*frère Sennen*). AR.

PLANTAGINÉES.

Plantago media *L.* — Bords des chemins et friches. Bruyères de Mouny près d'Orsans ; bois de Castelbosc à La Malepère. AC.

Plantago serpentina *All.* — Lieux pierreux, friches. Collines de Commelles au sud-est de Monze ; coteaux argileux à Saint-Julien-de-Briola et à Mouny, près d'Orsans. AC.

Plantago Lagopus *L.* — Terrains sablonneux et pierreux de la région narbonnaise. Environs de Nissan (*frère Sennen*). AC.

ARISTOLOCHIÉES.

Aristolochia rotunda *L.* — Bois de Picquemoure, sur les bords de la Vixiège, au sud-ouest de Fanjeaux. (Corbières occidentales). AC.

Aristolochia Pistolochia *L.* — Lieux stériles aux environs de Rennes-les-Bains. (*G. Gautier*, *Nobis.*) AR.

CYTINÉES.

Cytinus Hypocistis *L.* var. *kermesinus Guss.* — Sur les *Cistus salvifolius* aux environs de La Valette, à La Malepère. AR.

SALSOLACÉES.

Polycnemum arvense *L.* var. *majus.* — Champs sablonneux autour de Castelbosc, à La Malepère. AC.

Atriplex hastata *L.* var. *salina Wallr.* — Etang de Montady (*frère Sennen*). AC.

Suæda maritima *Dumort.*— Plage entre l'Orb et l'Aude et étang de Montady (*frère Sennen*) AC.

Suæda splendens *Gren. et Godr.* — Etang de Montady (*frère Sennen*). AC.

POLYGONÉES.

Rumex acetosa *L.* — Dans les paturages des bois de Cantaloup

et de Ganez à La Malepère ; environs de Saint-Julien-de-Briola, dans les bois. AC.

Rumex acetosella *L.* — Champs sablonneux au sommet de La Malepère, à 420 mètres d'altitude ; autour du bois de Picquemoure ; champs à Saint-Julien-de-Briola et à Villesiscle. AC.

Rumex intermedius *Dc.* — Petit bois de Rayssan, près Béziers ; Lespignan (*frère Sennen*) ; garigue de La Matte, à l'est de Caunes. AR.

Rumex bucephalophorus *L.* — Lieux sablonneux. Lieux sablonneux à Vendres et à la Montagne-percée entre Nissan et Montady (*frère Sennen*). AC.

EUPHORBIACÉES.

Euphorbia Peplis *L.* — Dans les sables de la plage de Sérignan (*frère Sennen*). AC.

Euphorbia serrata *L.* — Bords des champs à Fanjeaux (*abbé L. Chevallier*) ; St-Geniès, près La Valette ; dans la Malepère. AC.

Euphorbia amygdaloides *L.* — Bois du vallon de Ganez à La Malepère ; bois de Picquemoure sur les bords de la Vixiège. AC.

Euphorbia pilosa *L.* — Sur les bords du ruisseau de Ganez ; ruisseau de St-Geniès ; bois de Castelbosc à La Malepère ; bois de Picquemoure, sur les bords de la Vixiège ; ruisseau de la Preuilhe à Villesiscle. AC.

Mercurialis perennis *L.* — Dans les bois du vallon de Ganez à La Malepère, où il est assez rare. Bois de Ramondens entre Lacombe et Arfons dans la Montagne-Noire. AC.

CONIFÈRES.

Juniperus phœnicea *L.* — Garigue de La Matte et vallon du Cros, près Caunes, où il est beaucoup plus abondant que nous ne l'avions supposé tout d'abord. AC. (1)

Juniperus communis *L.* — Très abondant sur les coteaux argileux et dans les bois, entre Fanjeaux et Mirepoix ; bois de Picquemoure, bruyères de Mouny, etc. Bois de Castelbosc et vallon de Ganez, à La Malepére. AC.

---

(1) Un Coin du Minervois ou Exploration botanique des environs de Caunes *Bull. de la Société d'Études scientifiques de Paris*, 1888.

LILIACÉES.

Tulipa silvestris *L.* — Champs cultivés à la Justice, près de Carcassonne, où M. Rebelle l'a recueilli le premier.

Ornithogalum umbellatum *L.* — Champs entre St-Geniès et l'Hortal au nord-est de La Valette, à La Malepère. AR.

Ornithogalum narbonense *L.* — Environs de Castelnaudary (*abbé L. Chevallier*). Rare.

Gagea arvensis *Schult.*— Dans les champs pierreux à Cantaloup, à l'est d'Alairac, dans La Malepère. RR.

Allium Moly *L.* — Cette espèce, que nous avons déjà sigalée à Caunes, dans les éboulis calcaire du Roc de Monsieur, abonde à l'est de cette même station dans un profond ravin situé sur la rive droite du ruisseau du Cros.

Allium roseum *L.* — Champs et vignes à Vendémies, près Limoux (*abbé Combes*); bords du ruisseau de la Preuilhe entre Villesiscle et Bram. AC.

Allium flavum *L.* — Garigue de St-Mamers, à Villegly, dans la Montagne-Noire. AR.

Bellevalia romana *Rchb.* — Environs de Castelnaudary (*abbé L. Chevallier*). Dans les pâturages du bois de Cantaloup à La Malepère; dans une prairie, à l'ouest de Picquemoure. AR.

DIOSCORÉES.

Tamus communis *L.* — Bois du vallon de Ganez à La Malepère; bois de Picquemoure au sud-ouest de Fanjeaux et à St-Julien-de-Briola. Rare.

IRIDÉES.

Iris Chamæiris *Bertol.* — Coteaux argileux et secs à l'ouest de Villemoustaussou où il est assez rare.

AMARYLLIDÉES.

Narcissus Tazetta *L.* — Dans les prairies à Lacaune, au sud de La Valette, dans La Malepère. AC.

Narcissus biflorus *Curt.* — M. l'abbé L. Chevallier nous dit avoir recueilli cette espèce dans les environs d'Issel (Montagne-Noire). AR.

Galanthus nivalis *L.* — Dans les bois, aux Cammazes, à Labécède (*abbé L. Chevallier*). Rare.

Leucoium æstivum *L.* — Bords des fossés aux environs de Colombiers dans l'Hérault (*frère Sennen*). AR.

ORCHIDÉES.

Cephalanthera ensifolia *Rich.* — Bruyères de Mouny et bois de St-Julien-de-Briola dans les Corbières orientales. AR.

Epipactis latifolia *All.* — Bois de Castelbosc, au sud-ouest d'Alairac et dans le bois du vallon de Ganez à La Malepère. Rare.

Limodorum abortivum *Sw.* — Environs de Saint-Papoul ; friches herbeuses autour du Lampy, dans la Montagne-Noire. (*abbé L. Chevallier*). Rare.

Serapias longipetala *Poll.* — Environs d'Issel (*abbé L. Chevallier*) ; dans les bois de pins, à l'est du Roc de Monsieur, près Caunes. AR.

Anacamptis pyramidalis *Rich.* — Dans les prés secs aux environs d'Issel (*abbé L. Chevallier*). Friches herbeuses, à la garigue de la Matte près de Caunes ; bois de Castelbosc et dans le vallon du ruisseau de Ganez à La Malepère. AR.

Platanthera bifolia *L.* — Bruyères de Mouny près d'Orsans ; bois de Picquemoure au sud-ouest de Fanjeaux. Rare.

Platanthera chlorantha *Cust.* — Bruyères de Mouny près d'Orsans ; bois à St-Julien-de-Briola. Rare.

Orchis Morio *L.* — Bois de Castelbosc et dans le vallon de Ganez à La Malepère ; bruyères de Mouny près d'Orsans ; bois de Picquemoure et de St-Julien-de-Briola, (Corbières occidentales). AC.

Orchis laxiflora *Lam.* — Bois de Picquemoure, sur les bords de la Vixiège, au sud-ouest de Fanjeaux ; bords du ruisseau de Ganez et bois de Cantaloup à La Malepère, AC.

Orchis provincialis *Balbis.* — Bois de Castelbosc et de Cantaloup, au sud-ouest d'Alairac, dans la Malepère. AR.

Orchis mascula *L.* — Bruyères humides de Mouny près d'Orsans ; bois à St-Julien-de-Briola ; bois de Castelbosc et dans le vallon de Ganez à La Malepère. Rare.

Orchis palustris *Jacq.* — Prairies marécageuses à l'ouest du bois de Picquemoure, au sud-ouest de Fanjeaux. AR.

Orchis maculata *L.* variation *à fleurs blanches.* — Dans les bois du vallon de Ganez à La Malepère, où il est mêlé au type. AR.

Orchis purpurea *Huds.* — Bruyères humides de Mouny, près d'Orsans; environs de Ribaute. Rare.

Orchis conopea *L.* — Dans les bois aux environs d'Issel (*abbé L. Chevallier*). AR.

Orchis ustulata *L.* — Bruyères humides de Mouny près d'Orsans; bois au sud de St-Julien-de-Briola. Rare.

Ophrys lutea *Car.* — Bois de Castelbosc à la Malepère; bois et bruyères entre St-Julien-de-Briola et Plavilla; bois de Picquemoure. AR.

Ophrys apifera *Huds.* — Bois de Castelbosc au sud-ouest d'Alairac, dans la Malepère. Rare.

Ophrys Scolapax *Car.* — Prés secs aux environs d'Issel (*abbé L. Chevallier*); lieux herbeux des bruyères de Mouny, près d'Orsans. AR.

JONCAGINÉES.

Triglochin Barrelieri *Lois.* — Lieux marécageux, à la plage de Vendres (*frère Sennen*). AC.

NAIADÉES.

Potamogeton pusillus *L.* — Dans les mares de l'ancien étang de Montady (*frère Sennen*). AC.

AROIDÉES.

Arum maculatum *L.* — Bords des chemins dans les environs d'Arfons et à Lacombe (Montagne-Noire). AR.

TYPHACÉES.

Sparganium ramosum *Huds.* — Dans un ruisseau marécageux entre Saissac et le bassin de Lampy; bords du Clamoux, à Villegly (Montagne-Noire). AR.

JONCÉES.

Juncus striatus *Schousb.* — Lieux humides aux environs de Lespignan (*frère Sennen*). AR.

Luzula silvatica *Gaud.* — Environs de Labecède dans les bois (*abbé L. Chevallier*); dans les bois de Ramondens entre Arfons et Lacombe (Montagne-Noire); dans les bois du vallon de Ganez à La Malepère. AC.

Luzula Forsteri *DC.* — Bois de Castelbosc et dans le vallon du ruisseau de Ganez à La Malepère; bruyères de Mouny près d'Orsans; bois de Picquemoure, au sud-ouest de Fanjeaux. AC,

CYPÉRACÉES.

Scirpus silvaticus *L.* — Bords de la Rigole du Lampy (*abbé L. Chevallier*). AR.

Cladium Mariscus *R. Br.* — Dans les marais aux environs de Colombiers, dans l'Hérault (*frère Sennen*) AC.

Carex pendula *Huds.* — Bords du Ruisseau de Ganez, à La Malepère. AC.

Carex nitida *Host.* — Pelouses sèches entre Béziers et Vendres dans l'Hérault (*frère Sennen*). Rare.

Carex Halleriana *Asso.* — Bois de Castelbosc, à La Malepère ; bruyères de Mouny, près d'Orsans. AC.

Carex depauperata *Good.* — Dans les bois aux environs de Durfort dans la Montagne-Noire (*abbé L. Chevallier*). *Plante nouvelle pour le Tarn.*

Carex extensa *Good.* — Dans les sables maritimes, à la plage de Vendres (*frère Sennen*). AC.

Carex strigosa *Huds.* — Bois de Picquemoure dans les endroits frais et herbeux. (Corbières occidentales. AR.

GRAMINÉES.

Phalaris brachystachys *Link.* — Lieux stériles aux environs des Crozés, dans la Montagne-Noire (*abbé L. Chevallier.*) Rare.

Glyceria festuciformis *Heynold.* — Dans les marais de l'étang de Vendres (*frère Sennen*) AC.

Glyceria convulata *Friez.* — Plage de Vendres dans l'Hérault (*frère Sennen*). AC.

Melica minuta *L.* — Environs de Fanjeaux dans les Corbières occidentales (*frère Sennen*). AR.

Melica uniflora *Retz.* — Bois montagneux. Bords du ruisseau de Ganez à La Malepère. AR.

Leersia orysoides *Soland.* — Lieux aquatiques, bords des eaux. Etang de Marseillette, bords des fossés ; Carcassonne, dans les fossés du canal, sous Serres, à Saint-Jean ; Trèbes, au bord du canal. AC.

Festuca arundinacea *Schreb.* — Bords du canal à Colombiers dans l'Hérault. (*frère Sennen*). AC.

Vulpia sciuroides *Gmel.* — Bords des champs sablonneux à Vendres (*frère Sennen*). AC.

Hordeum maritimum *L.* — Étang de Montady (*frère Sennen*). AC.

Ægilops triuncialis *L.* — Environs de Saint-Ferréol dans la Montagne-Noire (*abbé L. Chevallier*).

Ægilops triaristata *Willd.* — Coteaux secs entre Bagnoles et Villarzel-Cabardès. Rare.

Lepturus cylindricus *Trin.* — Etang de Montady, dans les sables (*frère Sennen*). AR.

Psilurus aristatus *Lr. et Batr.* — Lieux secs et sablonneux aux environs de Nissan (*frère Sennen*). AC.

FOUGÈRES.

Asplenium Adianthum-nigrum *L.* — Bois dans le vallon du ruisseau de Ganez, à La Malepère. AC.

Osmunda regalis *L.* — Lieux marécageux sur les bords du Lampy, à Lacombe. AC.

MOUSSES.

Weissia verticillata *Brid.*, Boulay, p. 547. — Sur les rochers humides, à la source de la Capillaire, au sud-est de Monze. *Espèce nouvelle pour l'Aude.* AC.

Dicranum scoparium *Hedw.*, Boulay, p. 483. — Sur les racines des arbres dans les bois de La Malepère et au bois de Picquemoure. AC.

Barbula squarrosa *De Nodt.* — Bois de La Malepère, au sud-ouest de Lavalette ; sur les coteaux arides à Villegly. AR.

Rhacomitrium canescens *Brid.* — Sur la terre et au pied des arbres dans les bois de La Malepère. AR.

Hedwigia ciliata *Hedw.* — Sur les rochers et les pierres, à La Malepère, dans les bois. AR.

Orthotrichum affine *Schr.*, Boulay, p. 323. — Sur les troncs des chênes dans les bois de La Malepère où il est commun.

Bryum capillare *Hedw.*, Boulay, p. 262. — Sur la terre et les racines des arbres dans les bois de La Malepère; Caunes, dans les bois du Roc de Monsieur. AC.

Bartramia pomiformis *Hedw.*, Boulay, p. 219. — Dans les interstices des rochers et sur la terre, à Fourtou, dans les Corbières orientales. AR.

Pogonatum aloides *P. Beauv.*, Boulay, p. 200. — Sur les rochers humides, dans les bois de La Verrière, près de Fourtou. AC.

Polytrichum formosum *Hedw.*, Boulay, p. 193. — Dans les bois de La Malepère, au sud-ouest d'Alairac, où il est rare.

Polytrichum commune *Linn.*, Boulay, p. 191. — Lieux humides. Sources de La Madeleine, à Rennes-les-Bains; bois de La Malepère, au sud-est de Lavalette. AC.

Anomodon viticulosus, *Hook et Tayl.*, Boulay, p. 164. — Aux troncs des arbres, dans les bois de La Malepère; Caunes, bois du Roc de Monsieur. C.

Pteriginandrum filiforme, *Hedw.*, Boulay, p. 170. — Sur la terre et au pied des sapins dans la forêt de las Planès, au sud-est de Mazuby. AR.

Thuidium tamariscinum *Schimp.*, Boulay, p. 155. — Sur la terre, dans les bois de La Malepère, au sud d'Alairac. AC.

Thuidium abietinum *Schimp.*, Boulay, p. 158. — Dans la forêt de las Planès, au sud-est d'Ourthizet (Petites-Pyrénées de l'Aude). AR.

Isothecium myurum *Brid.*, Boulay, p. 143 — Aux troncs et sur les racines des arbres dans les bois de La Malepère. AC.

Isothecium sericeum *Spruce*, Boulay, p. 140. — Sur les rochers et aux troncs des arbres à La Matte, au nord-est de Caunes. C.

Hypnum commutatum *Hedw.*, Boulay, p. 45. — Le long d'un ruisseau, à Sougraignes. AC.

Hypnum cupressiforme *Linné*, Boulay, p. 31. — Aux troncs des arbres, dans les bois de La Malepère. AC.

Hypnum molluscum *Hedw.*, Boulay, p. 28. — Au pied des sapins dans les forêts d'Ourthizet, à Mazuby. AC.

Hypnum cuspidatum *Linné*. — Sur les pelouses et dans les bois de La Malepère, au sud-ouest de Lavalette. C.

Hypnum irriguum *Wils.*, Boulay, p. 12. — Sur les rochers schisteux, à La Matte, au nord-est de Caunes. AR. *Espèce nouvelle pour l'Aude.*

Hylocomium splendens *Schimp.*, Boulay, p. 9. — Au pied des sapins dans la forêt de las Planès au sud-est de Mazuby. AC.

Hylocomium triquetrum *Schimp.*, p. 2. — Sur la terre, dans les bois à Fourtou. AC.

SPHAIGNES.

Sphagnum cymbifolium *Ehrh.* — Au bord de la Salz, à Rennes-les-Bains et à Sougraignes. AC.

HÉPATIQUES.

Scapania nemorosa *Nées.*, Boulay, p. 775. — Sur la terre, dans les bois humides autour des sources de la Salz, à Fourtou ; au pied des sapins, à Mazuby. AR.

Frullania Tamarisci *Dum.*, Boulay, p. 838. — Au pied des chênes, dans les bois de La Malepère ; bois du Roc de Monsieur, au nord de Caunes. C.

LICHENS

Thamnolia vermicularis *Schœrer.* — Au pied des sapins dans la forêt de las Planès au sud-est de Mazuby. AR. *Espèce nouvelle pour l'Aude.*

Cladonia endiviæfolia *Fr.* — Sur les pelouses de La Malepère. Villegly, sur les coteaux à l'est du village. C.

Cladonia alcicornis *Fries.* — Villegly, à la garigue de St-Mamers; dans les bois de La Malepère, sur la terre nue.

Cladonia pyxidata, *Hoffm.* — Sur la terre nue à La Malepère ; Carcassonne au bois de Serres. AC.

Cladonia pyxidata var. *symphycarpa.* — Sur la terre nue, dans la forêt de las Planès, au sud-est de Mazuby. AC.

Cladonia furcata *Hoffm.* — Sur les tertres et les coteaux à La Malepère ; Carcassonne, au bois de Serres. AC.

Cladonia furcata var. **foliacea** *Rouney.* — Carcassonne, au bois de Serres ; Caunes, bois du Roc de Monsieur. AR.

Cladonia rangiferina *Hoff.* — Sur la terre nue, dans les bois à La Malepère où il est commun.

Ramalina farinacea *Ach.* — Sur les sapins, à la forêt de las Planès, au sud-est de Mazuby. C.

Cetaria islandica *Ach.* — Sur la terre et les troncs des sapins, dans les forêts d'Ourthizet et de las Planès, au sud de Mazuby. AR.

Cetraria aculeata *Fr.* — Sur les branches et les troncs des sa-

pins, dans les forêts d'Ourthizet et de las Planès, au sud de Mazuby AR.

Peltigera canina *Hoffm.* — Sur la terre, dans le bois de Serres, à Carcassonne ; au pied des chênes à La Malepère. AC.

Peltigera rufescens *Hoffm.* — Sur la terre, au pied des chênes, dans le bois de Serres, à Carcassonne. AR.

Sticta pulmonacea *Ach.* — Sur les troncs des sapins dans les forêts de las Planès et d'Ourthizet, au sud de Mazuby ; sur les troncs des châtaigniers à Lespinassière. R.

Parmelia acetabulum *Duby.* — Sur les troncs des vieux châtaigniers à Cuxac-Cabardès et à Lespinassière. AR.

Parmelia prolixa *Nyl.* — Sur les rochers granitiques à Cuxac-Cabardès et à Lespinassière. AR.

Parmelia tiliacea *Ach.* — Sur les écorces des châtaigners, à Cuxac-Cabardès. AC.

Parmelia caperata *Ach.*—Aux troncs des sapins, à Mazuby ; sur les chênes, à La Malepère ; sur les rochers, à Marmorières près de Limousis. C.

Parmelia physodes *Ach.* — Sur les chênes et les saules à Castelbosc et dans les bois de La Malepère ; sur la terre nue et les troncs des sapins, à Mazuby, AC.

Physcia chrysophthalma *DC.* — Sur l'écorce des prunelliers sauvages, dans les bois de La Malepère. AC.

Physcia parietina *Nyl.*— Sur l'écorce des arbres à La Malepère; sur la terre nue, dans la forêt d'Ourthizet; au sud de Mazuby. AC.

Physcia ciliaris *DC.* — Sur les châtaigniers à Cuxac-Cabardès et à Lespinassière. C.

Squammaria crassa *DC.* — Sur la terre, à Rennes-les-Bains ; sur les rochers schisteux de La Matte, près Caunes. AC.

Squammaria lentigera *DC.* — Sur les tertres, à La Fajole, près Carcassonne. C.

Lecidea candida *Ach.* — Sur les rochers calcaires du Nummulitique, à Taurise ; même station, à la garigue de Villegly. AR.

Endocarpon hepaticum *Ach.* — Sur les rochers schisteux et la terre nue, à La Matte, au nord-est de Caunes. AC.

FONGINÉS.

Apiosporium Rhododendri *Fkl.* — Sur les feuilles du *Rhododendrum ferrugineum*, au pic d'Ourthizet (Mazuby, dans les Petites-Pyrénées). Juin 1891.

Coleosporium Tussilaginis *Ser. C, Roumeg. Fungi gall. exsic. n° 250.* — Sur les feuilles du *Tussilago Farfara*, à Villegly. Août 1891.

Depazea Hepaticola *Desm.* — Sur les feuilles de l'*Hepatica triloba*, à Joucou, dans la vallée du Rebenty. Juin 1891.

Marsonia Potentillæ *Desm.* — Sur les feuilles du *Potentilla reptans*, à Carcassonne. Juillet 1891.

Puccinia Scirpi *DC.* — Sur les feuilles du *Scirpus lacustris*, au bord du Fresquel, à Carcassonne. Juillet 1891.

Phragmidium Rubi *Hers. — Fung. gall. exsic. Cas. Roumeg. n° 4733.* — Sur les feuilles des *Rubus*, à Carcassonne. Juillet 1891.

Phyllosticta concentrica *Sacc. Mich.* — Sur les feuilles de l'*Hedera Helix*, à Carcassonne. Octobre 1891.

Phyllosticta Glechomæ *Sacc. Mich.* — Sur les feuilles du *Glechoma hederacea* à Villegly. Septembre 1891.

Rœstelia oxyacanthæ *Link* in Bull. mag. 1815, p. 23. (Æcidie du *Gymnosporangium clavariæforme* Jacq.) C. Roumeg. F. gall. exs. n° 150. — Sur les feuilles du *Cratægus monogyna*, à Villegly. Août 1891.

Septoria Anemones *Desm.* — Sur les feuilles de l'*Anemone ranunculoides*, au pic d'Ourthizet, près de Mazuby. Juin 1891.

Septoria clematidis *Desm* — Sur les feuilles du *Clematis vitalba*, à Villegly. Août 1891.

Septoria Gei *Rob.* in Desm. Ann. sc. nat. 1843 p. 343. Cas. Roumeg. Fung. gall. exs. n° 2531. — Sur les feuilles du *Geum urbanum*, à Mazuby. Juin 1891.

Septoria Quercina *Desm.* C. Roum. F. gall. exs. n° 1888. — Sur les feuilles du *Quercus coccifera*, à la garigue de Villegly. Août 1891.

Uromyces Armeriæ *Lev.* in Ann. sc. nat. 1847. p. 375. — Sur les feuilles et les tiges de l'*Armeria plantaginea*, à la garigue de Villegly. Septembre 1891.

Lepiota clypeolaria *Fr.* Hym. Eur. p. 31. — Dans les bois de La Malepère, au sud d'Alairac. Octobre 1891.

Collybia fusipes *Bull.*— En touffes, au pied du tronc des saules, le long de l'Arnouse, à Carcassonne. Décembre 1891.

Mycena stannea *Fr.* Hym. Eur. p. 143.— Parmi les broussailles au bois de Serres, près de Carcassonne. Décembre 1891.

Mycena pura *Persoon.*— Dans les broussailles, au bois de Serres. près de Carcassonne. Décembre 1891.

Mycena lineata *Fr.* Hym. Eur. p. 134.— Bois de Serres, près de Carcassonne, dans les broussailles. Décembre 1891.

Pleurotus Eryngii *DC.* Fl. fr. VI, p. 47.— Carcassonne, le long du canal vers Serres, sur les racines de l'Eryngium campestre. Décembre 1891.

Hygrophorus limacinus. *Fr.* Hym. Eur. p. 408. — Dans les bois de chênes à La Malepère ; Carcassonne, à Serres. Décembre 1891.

Hygrophorus conicus *Fries.* — Sur les tertres, parmi les broussailles le long du canal du Midi, à l'est de Serres, près de Carcassonne. Décembre 1891.

Schizophyllum commune *Fries.* — Sur les troncs des chênes, dans les bois de La Malepère. Octobre 1891.

Entoloma repandum *Fr. Hym. Eur.* p. 190. — Dans le bois de Serres, près de Carcassonne, parmi les broussailles. Décembre 1891.

Nolanea pascua *Fr. Hym. Eur.* p. 100. — Dans les bois de La Malepère, lieux humides. Carcassonne, le long du canal du Midi, vers Serres. Octobre 1891.

Cortinarius violaceus *Fr. Epic.* I. p. 238. — Dans les bois de La Malepère, au sud-ouest de Lavalette. Octobre 1891.

Cortinarius badius *Wein,* p. 175. – Sur les tertres autour du bois de Serres, près de Carcassonne. Décembre 1891.

Flammula flavida *Fries. Hym. Eur.* p. 249. — Sur les racines de l'*Hieracium pilosella* dans le bois de Serres, à Carcassonne. Décembre 1891.

Galera tenera *Fr. Hym. Eur.* p. 267. — Parmi les broussailles, dans le bois de Serres, à Carcassonne. Décembre 1891.

Psilocybe atrorufa *Fr., Hym. Eur.* p. 300. — Carcassonne, parmi les broussailles au bois de Serres. Décembre 1892.

Dædalea Quercina *L.* — Sur les troncs de chênes, dans les bois de La Malepère au sud d'Alairac. Octobre 1892.

Polyporus versicolor *L.* — Sur les troncs de chênes dans les bois de La Malepère. Carcassonne, aux troncs des saules le long de l'Arnouse. Octobre 1892.

Boletus granulatus *(L). Fr. Hym. Eur.* p. 498. — Dans les bois de La Malepère, au sud-ouest d'Alairac. Décembre 1891.

Clavaria pistillaris *(L). Fr. Hym. Eur.* p. 676. — Dans les bois de La Malepère, au sud-ouest d'Alairac. Décembre 1891.

Stereum spadiceum *Fr. Epic.* p. 549. — Sur les troncs de chênes, dans les bois de La Malepère, au sud-ouest d'Alairac. Octobre 1891.

Hirneola Auricula-Judæ *Fr., Cas. Roumeg. Fungi gall. exs.* n° 507. — Sur les trons des ormeaux, à La Malepère près Carcassonne. Octobre 1891.

Morchella esculenta *Fries. var. conica.* — Carcassonne, au bord de l'Aude près le moulin de Maquens ; maison de campagne du Petit Séminaire ; Bram, le long du ruisseau de la Preuilhe. Avril 1891.

ALGUES

Vaucheria cæspitosa *Ag.* — Dans les fossés de l'Arnouse et l'ancien lit du canal, à Carcassonne.

Zygnema cruciatum *Ag. Payer.* — Dans les eaux stagnantes de l'Arnouse et du canal du Midi à Carcassonne.

Oscillaria limosa *Ag.* — Dans le bassin du parc, à Villegly (Montagne-Noire).

Chara fœtida *Al. Braun.* — Dans les fossés de l'Arnouse, à Carcassonne.

Padina Pavonia *Lamour.* — Sur les coquilles rejetées par la mer et les sables humides, à la plage de Vendres.



UNE INONDATION EN 1699

Extrait des Archives de la Commune de Couiza

L'an de grâce 1699, et le dixième jour du mois d'octobre, je, Brun, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste du lieu de Couizan déclare à qui il appartient et appartiendra que le neuvième jour du dit mois et an, après les onze heures de la nuit, François Mouisse, du dit lieu, vint heurter à la porte de la maison que j'habite, pour m'advertir que l'eau de la rivière de Sals était déjà dans le village et qu'elle augmentait de plus en plus, ce qui obligea M. Catays, curé d'Antuniac, M. Lacoste, vicaire de Quérigut, et M. Ricard, vicaire de Bouisse, de se retirer promptement au lieu de Montazels ; de sorte que ces Messieurs qui étaient couchés chez moi s'étant réfugiés, je me trouva seul et n'ayant pas le temps d'appeler quelque personne.

Je m'en alla à l'église pour mettre la réserve du Saint Sacrement sur la chaire avec les ornements de la sacristie, de peur qu'il n'arrivat comme l'an 1678, du 25 au 26 septembre, que l'eau renversa tout et dans le presbytère et dans la sacristie : ce que j'eus le temps de retirer. Mais il arriva que l'eau, qui était arrivée par la rue de l'Arc qui est entre la rivière et la place, entra presque en même temps que moi dans l'église, ce qui me fit agir avec beaucoup d'empressement dans ce transfert, et fut cause que je glissa des deux pieds. Je fus renversé dans l'eau avec un missel et un petit rituel, et les registres des baptêmes, des mortuaires et des mariages et quelques linges que je portais et que je ne pus pas reprendre à cause de l'obscurité de la nuit.

(Ces registres étaient depuis l'an seize cent quatre-vingt-cinq jusqu'à ce jour d'huy). Je fus obligé de monter dans la dite chaire et d'y attendre le jour, d'où je ne descendis pas jusques à ce que quelques personnes qui étaient en peine de savoir ce que j'estais devenu ne me voyant paraistre nulle part vinrent à la porte de l'église, marchant dans l'eau, qui me voyant en cet état m'offrirent leur assistance. Quand l'inondation eut cessé et que l'eau qui estait dans l'église fut escoulée, je descendis et me mella parmi le bourbier qui y restait. Je trouva le missel et le rituel, mais pas les registres qui. étant plus légers. furent emportés par l'eau quand elle se retira.

C'est ma présente déclaration que j'ai faite en présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la même église le dixième jour du dit mois et an. et ay signé.

Signé : BRUN, *prêtre.*

Pour copie conforme :

Louis FÉDIÉ.

UN ÉPISODE DE L'HISTOIRE INDUSTRIELLE

DANS L'AUDE

(1732-1733)

Je désire faire connaître à la Société quelques documents extraits du dépôt central des archives du département et relatifs à l'histoire de l'industrie drapière dans l'Aude. Il n'y s'agit que d'un détail, puisque ce sont seulement les pièces testimoniales d'une compétition entre diverses manufactures, à la fin du premier tiers du XVIII[e] siècle. Mais, pour infime que soit ce détail pris en soi, il n'en est pas moins capable d'éveiller quelques suggestions ou de rappeler quelques idées intéressantes touchant l'ancienne organisation de l'industrie nationale. Et ce mot « nationale » a ici plus qu'un sens de convention : on se rappelle, en effet, à quel degré de protection les vieilles manufactures étaient soumises et de quelles multiples réglementations elles ont été l'objet. Les idées protectionnistes, condensées dans le système célèbre de Colbert, avaient précédé de beaucoup son ministère, et même le règne de Louis XIV. Dans le Languedoc, en particulier, où la draperie était en honneur, on trouve des règlements dès l'époque de Louis XII (1508) et de Charles IX (1560 et 1571). Mais sous Colbert, la tendance en faveur de l'intervention du pouvoir central s'accentua au point qu'un règlement général fut imposé aux corporations de drapiers de toute la France et que l'observation en fut assurée au prix de mesures pénales très rigoureuses. C'est Colbert aussi qui institua les *inspecteurs des manufactures* chargés de veiller à l'observation des ordonnances royales

et des arrêts du conseil, et d'activer par leurs encouragements et par leur contrôle l'ardeur des corporations. On considérait donc alors que la protection était le meilleur agent de la prospérité industrielle du pays. Il en fut de même pendant le XVIII[e] siècle. Ainsi, un arrêt rendu en Conseil d'Etat le 29 janvier 1715 détermina les pays du Languedoc où la fabrication des draps serait autorisée. Bon nombre d'arrêts du même genre intervinrent dans la suite : je ne m'attarderai pas à les énumérer, car c'est précisément à celui de 1715 qu'il sera fait allusion dans les textes que j'aurai l'honneur de mettre sous les yeux de la Société.

J'ai dit que les faits de détail qui vont être relatés sont significatifs du système qui régissait, dans les deux derniers siècles, l'industrie nationale. Ils ne sont pas non plus sans intérêt pour l'histoire de l'ancienne manufacture de draps dans notre département. Le souci, chez les fabricants, de la protection administrative et l'énergie des plaintes portées par les manufacturiers d'une région contre ceux d'une autre s'expliquent aussi, en effet, par le rôle que l'industrie drapière jouait dans la prospérité de notre contrée et dans l'état social. Elle était la source la plus abondante de la richesse, et avec les profits, les honneurs aussi y trouvèrent leur compte. Bien des familles, d'abord roturières, ont gagné dans la fabrication des draps leurs titres de noblesse. Cette industrie a donc servi chez nous à l'élévation et à la fortune du Tiers-Etat.

Après ces considérations, j'arrive aux textes mêmes que je me propose d'analyser. Les fabriques pullulaient dans l'ancienne région audoise ; il y en avait sur tous les points de notre département actuel, dans le Cabardès, le Carcassès, le Razès, le pays de Sault, etc. Mais, en dépit d'une minutieuse règlementation, des rivalités avaient éclaté entre elles aux débuts du XVIII[e] siècle ; et ces compétitions furent assez ardentes pour que les concurrents en référassent aux autorités et aux corps élus compétents. C'est dans ces con-

ditions que les Etats de Languedoc furent saisis, le 29 décembre 1732, d'une requête des fabricants de Limoux sollicitant d'eux le droit de fabriquer les draps de montagne dits *vingt-deuxains* et *vingt-quatrains*. Or, cette fabrication avait été jusque-là plus propre et spécialement réservée aux manufactures du Cabardès, qui, à la nouvelle de la demande des Limouxins, adressèrent aussitôt aux Etats un mémoire de protestation.

Ils y posent en principe que, l'arrêt du 29 janvier 1715 ne recevant pas plus d'exécution que tous autres règlements, il conviendrait de prendre des mesures nouvelles pour mettre des bornes à ce qu'ils appellent « l'ambition des fabriquants », et d'assurer à chaque pays « le privilège « exclusif de fabriquer des draps d'une seule qualité qui lui « soit la plus propre et la plus convenable. » Ils font, en outre, remarquer que l'augmentation du nombre des fabriques oblige les industriels à draîner un peu partout, hors de leurs jurandes, les ouvriers nécessaires, et que la dispersion des travailleurs ne permet plus de compter sur la « quantité fixe et certaine de draps communs » qui, jusque dans les dernières années, avait été en quelque sorte garantie à l'Etat. Ils proposent, en conséquence, que l'on détermine à nouveau les divers arrondissements où chaque qualité de draps pourra être fabriqué.

Dans la seconde partie de leur mémoire, qui est l'essentielle pour nous, les manufacturiers du Mas-Cabardès se livrent à des critiques sévères et à d'amères attaques contre les fabricants de Limoux. Ils leur reprochent d'avoir discrédité leur industrie en l'imitant et en marquant leurs produits d'un « nom supposé et de quelque lieu du diocèse « de Carcassonne, quoique fabriqués à Limoux, et en entre- « prenant, malgré l'arrêt de 1715, d'y mettre les lisières « indiquées pour les draps mélangés de la montagne « du Cabardès. » Mais leurs draps sont « de très mauvaise qualité et de très peu d'usage » : le poids en est

illégal: enfin les eaux de la rivière d'Aude dans lesquels on les foule « sont si moles qu'elles ne peuvent rendre un drap « que mol et lâche, donnant beaucoup d'aunage, sans être « tenant ni nerveux. » En fin de compte, la concurrence des Limouxins a cette double suite funeste que, d'une part, elle ruine la fabrication des draps du Cabardès, et que, d'autre part, elle décourage par ses fraudes et par son insuffisance la bonne volonté des acheteurs.

C'est pourquoi les plaignants réclament le privilège exclusif de la confection des draps de montagne, et qu'à tout le moins les marques de Limoux et celles du Mas-Cabardès soient nettement distinguées.

La réponse des manufacturiers Limouxins se trouve également dans un mémoire au Roi. Ils déclarent « injustes » les prétentions de leurs adversaires et leur « reprochent de manquer par le principe. » « Les draps « de montagne, disent-ils, ne sont quallifiéz de ce « nom que parce qu'ils n'ont point de lieu fixe et » determiné pour leur fabrique, et que presque tout le « departement de l'inspection de Carcassonne est montagne; « c'est pourquoy il a toujours eté libre d'en fabriquer par « tout, et les fabriquans du Mas-Cabardès peuvent sy peu « se pretendre seuls dans ce droit qu'ils ne sçauroient contester que nombre de lieux dans le departement, indépendans de leur montagne, ne soint dans une possession « d'en fabriquer bien plus ancienne que la leur. Tels sont « les lieux de Pommas, St Hillaire, Couffoulens, Montreal, « Villeneuve, Lagrasse, la Citté d'Allet, Couiza, Esperaza, « et autres du departement, qui tous ensemble en font ou « en ont fait une fabrique fort considerable qu'ils marquent « chacun de leur plomb particulier. » Or, le droit pour ces différents endroits de confectionner les draps dits de montagne leur est formellement assuré par maint arrêt du Conseil, en particulier par celui du 23 octobre 1717 : à telles enseignes, au reste, que les règlements concernant cette

qualité de draps y ont toujours été soigneusement appliqués.

Quant à l'accusation de contrebande portée contre eux, les défendeurs expliquent qu'elle est aussi peu fondée que la prétention des manufacturiers du Mas-Cabardès au privilège exclusif. Voici leurs arguments.

Il y a eu antérieurement, à Limoux comme à Carcassonne, une fabrication privilégiée qui suffisait à peine aux besoins du commerce ; mais la concurrence des royaumes étrangers, munis maintenant de manufactures, a singulièrement modifié l'état des choses. Les industriels de Limoux ont été contraints de rechercher un remède à l'avilissement des prix et à la diminution de la fabrique. Ce remède, ce sont des sortes d'associations formées avec les manufacturiers circonvoisins, tels que ceux de Montréal, Lagrasse, Pomas, Alet, etc., associations en vertu desquelles les draps de ces derniers, « marqués de leur nom et des lieux de leur demeure », « reçoivent leur apprest à Limoux. » Rien là de repréhensible ni de délictueux, comme voudraient le faire croire les demandeurs ; bien au contraire, ces sociétés sont avantageuses au public, « soit par l'augmentation du « commerce,... soit par le plus grand nombre d'artizans « qu'*elles font* vivre dans un pais ingrat et rude au pied « des Pyrenées, comme est sur tout le diocese d'Allet, ou « les recoltes ne suffisant pas souvent aux charges, il ne « leur reste de ressource que dans le lanifice et dans leur « art que ces societtez entretiennent encore dans l'etat de « perfection qu'ils y ont acquis. » D'autre part, les particuliers associés y trouvent leur intérêt par les secours qu'ils se donnent mutuellement, « l'un par le droit qu'il a de « fabriquer, l'autre par le fonds qu'il fournit pour metre ce « droit en usage. »

Reste enfin cette prétendue supériorité dans la façon des marchandises, dont se prévalent les fabricants du Cabardès. Elle paraît bien difficile à établir dans la réalité, car « les

« memes ingrediens et la meme qualité de laines » sont employés à Limoux et chez eux ; de plus, les faits qui servent à prouver que la foulure des draps Limouxins est inférieure à celle des draps rivaux paraissent purement imaginaires. En définitive, les industriels du Mas sont mal venus à se plaindre et leur mémoire n'est que pour abuser le Roi. D'après les arrêts et les ordonnances précédents, le droit pour la ville de Limoux de fabriquer des draps de montagne reste entier.

Le conflit, dont nous avons raconté les origines et montré le caractère, exigea une enquête officielle qui fut faite, le 3 novembre 1733, par Paul Pailloux, inspecteur des manufactures de la Province du Languedoc. Dans le procès-verbal qu'il en dressa, il résume la défense présentée au nom des Limouxins par Delcassé et Rouch, jurés gardes du corps des marchands. On y voit reproduite l'argumentation précédente, mais avec plus d'insistance et de force encore sur certains points.

Les avocats de la manufacture limouxine démontrent la bonté de leurs produits en rappelant l'étendue et la constance de leur commerce. « Tant que les draperies de Paris, « Troyes, Lyon, Orléans, Limoges, Bordeaux, Bayonne, « Saragosse, et autres villes continueront de nous en « (*des draps*) demander avec l'empressement qu'ils « font, nous les (*les gens du Cabardès*) verrons tran- « quillement se morfondre inutilement aux foires de notre « province : leur en imposera-t-on quand on leur dira que « presque tous autant qu'ils sont ont eté, malgré eux, obligez « de porter leurs draps à Beaucaire au lieu qu'on n'y « en a pas veu une seule piece de Limoux ? » En dépit de la calomnie, la qualité des laines employées à Limoux est la meilleure, si l'on en juge par les lieux d'origine : Durban, Villesèque, Fraisse, Saint-Laurent, Devès, Talairac, Despalais, Saint-Jean-de-Barrou, etc. et les plaines du Roussillon. Pour ce qui est enfin de la déca-

dence de certaines draperies (en vingtains et quinzains) attribuée malignement aux Limouxins, elle est due à des causes étrangères et inévitables, dont l'énumération offre un intérêt économique rétrospectif. 1° La concurrence des fabriques du Nord oblige celles du Midi à céder leurs marchandises à plus bas prix qu'autrefois. 2° Le système des billets de banque (ou système de Law) n'avait pas été favorable aux régions manufacturières. Ici, en effet, pour payer les ouvriers, la monnaie métallique est nécessaire. Les historiens du Languedoc (XIII, p. 944) rapportent qu'il y avait dans les manufactures de draps pour le Levant plus de 30,000 ouvriers. Se représente-t-on, dès lors, combien était onéreuse pour les fabricants, qui ne recevaient que du papier, l'obligation de payer en argent un personnel aussi considérable? Ajoutez à cela l'augmentation du prix des denrées et de celui de la main d'œuvre.

Nous avons maintenant sous les yeux toutes les pièces du procès : il ne me reste plus qu'à faire connaître la manière dont l'inspecteur Pailloux l'a tranché.

En faveur des fabricants du Mas-Cabardès, il propose le renouvellement de l'arrêt de janvier 1715. Quant à ceux de Limoux, voici textuellement comment il entend faire droit à leurs doléances et requêtes :

« J'ay examiné leur fabrique avec exactitude, que j'ay
« trouvé de la qualité en laine pour leurs draps 20^{aines} et
« 15^{aines} et dont ils n'ont point changé en aucune maniere
« ny la marque ny l'ordre des lizieres, et se conforment
« aux reglements pour cette qualité, mais ils en font très
« peu et c'est depuis qu'il leur a manqué de consoma-
« tion : c'est pourquoi il est necessaire que s'etant adonnés
« a ce commerce du drap 22^{aines} dont la qualité nous en a
« parû bonne, qu'il leur soit permis de le continuër, etant
« du bien de la province que cette ville se soutienne dans
« ce commerce, Et ayant examiné la manière en laquelle
« ils marquent les dits draps 22^{aines} montagne, j'ay trouvé

« qu'ils les marquoient aux noms des fabricants de divers « villages voisins avec lesquels les dits marchands de Li- « moux ont des societés, à ce qu'ils m'ont representé, de « meme que par des mémoires. Et pour remedier a toutes « ces tracasseries de part et d'autre, et pour que les dits « fabriquants puissent se conformer au dernier arrêt du « Conseil en la marque des dits draps, mon observation est « qu'on devroit obliger les dits fabriquants de marquer les « dits draps 22^{ains} montagne qu'ils font du propre nom du « fabriquant qui les fait fabriquer. Et pour qu'il y ait de « l'egalité dans la marque des dits draps, j'ay trouvé qu'il « estoit necessaire qu'ils fussent marqués de Pieusse, lyeu « attenant audit Limoux, endroit principal ou les ouvrages « de cette fabriquation se font. Et par la il n'y auroit plus « de variation a la marque des dits draps. »

Je n'ai pu savoir si les propositions de l'inspecteur furent agréées : pour leur sagesse, elles l'eussent mérité.

CAMILLE BLOCH,

Archiviste du département de l'Aude.

Séance du 15 Janvier 1893

Présidence de M. Maure

Etaient présents : MM. Athané, Baichère, Castel, Coste, Desmarest, Colonel Grillières, Général de la Sougeole, Montès, Pontet, Roumens, Scheurer, Sourbieu.

M. Bloch s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Docteur Marfan, membre du Conseil général de l'Aude et maire de Castelnaudary, est nommé membre correspondant de la Société.

M. le Président communique à la Société une lettre du Ministère de l'Instruction publique pour l'informer que le Congrès des Sociétés savantes se réunira à Paris le 4 avril 1893. Il remercie en même temps M. Hippolyte Faure de Narbonne de l'envoi de son ouvrage intitulé : *Tableau comparé de la mortalité proportionnelle et du prix de revient de la journée dans la Charité de Narbonne et dans 72 hospices de l'Europe* et dont il fait hommage à la Société. Ce généreux et infatigable travailleur n'oublie jamais dans ses largesses et la Société des Arts et Sciences et la Biblio-

thèque municipale à laquelle il a déjà offert ses nombreux et savants ouvrages.

Il est procédé ensuite à l'élection du nouveau Président : l'unanimité des voix s'est portée sur M. le Colonel Grillières.

Avant de quitter le fauteuil de la présidence, M. Maure paye un juste tribut d'éloges à la mémoire de notre regretté confrère, M. Raymond Alary, enlevé subitement à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis. La Société a perdu en lui un artiste et un poète.

M. Maure parle ensuite de l'inauguration de l'exposition de peinture, organisée dans les salons de la Mairie par les soins de la nouvelle Société des Beaux-Arts : l'entreprise a été couronnée d'un plein succès.

La Société des Arts et Sciences ne pouvait rester indifférente aux efforts de sa jeune sœur à laquelle elle désire prouver sa bienveillante sympathie. Comme par le passé, elle s'intéresse toujours à tout ce qui concerne l'art et le commerce du Beau. Depuis longtemps déjà, elle avait fait part de ses bonnes intentions à M. Roumens, Président de la Société des Beaux-Arts, et lui avait souhaité une heureuse bienvenue. Elle n'a fait en cela que suivre ses anciennes traditions. Personne, en effet, n'ignore que c'est grâce aux efforts persévérants de la Société des Arts et Sciences et à ses largesses souvent renouvelées que le Musée de Carcassonne doit de posséder plusieurs tableaux d'un grand prix et dont le nom des artistes qui les ont éxécutés prouve suffisamment la valeur.

C'est elle qui, en dehors de ses acquisitions particulières et souvent renouvelées, profitant des grands tournois agricoles et industriels, a toujours voulu rehausser l'éclat de ces fêtes de l'intelligence et du travail en organisant en même temps des concours de poésies et des expositions de Beaux-Arts qui ont attiré dans notre ville les œuvres de plusieurs de nos grands maîtres.

Ces expositions qui eurent lieu à l'occasion des Concours régionaux de 1859, 1867, 1876, 1884, ont laissé des souvenirs agréables qui ne s'effaceront pas de si tôt. Les amateurs de notre région, comme la Société des Arts et Sciences, ont prouvé aux artistes qu'ils leur étaient reconnaissants en faisant des achats nombreux dont plusieurs ornent notre Musée ou des galeries particulières, et en organisant des loteries d'œuvres d'art.

On ne saurait oublier aussi que les donateurs les plus généreux de la Bibliothèque ou du Musée étaient des membres de la Société des Arts et Sciences. A ce sujet, il nous sera permis de rappeler les noms des Mahul, Docteur Bellemanière, Cornet-Peyrusse, Coste-Reboulh, qui ont enrichi la Bibliothèque de nombreux et savants ouvrages. Ce dernier a encore embelli notre Musée en lui léguant ses tableaux, dessins, gravures et objets précieux qui sont venus s'ajouter à ceux déjà donnés par notre confrère M. Gineste, et à la belle collection aussi riche que variée de M. Courtejaire.

Tous les ans, la Société des Arts et Sciences offre des médailles aux élèves les plus méritants de nos écoles municipales de dessin et de musique. C'est

dire qu'elle témoigne le plus vif intérêt à tous nos artistes et s'associe à leurs succès.

Aussi a-t-elle decidé de les encourager encore d'une manière absolument désintéressée en disposant d'une partie de ses faibles ressources pour l'achat d'une œuvre digne de figurer honorablement dans le Musée de notre ville.

A cet effet, elle a nommé une Commission qui a été chargée d'acquérir un ouvrage des plus méritants du Salon. Une fois encore elle fait œuvre utile et prouvera autant aux artistes exposants qu'à la nouvelle Société des Beaux-Arts que la sœur aînée n'oublie point ses bonnes et anciennes traditions. Elle ne formule qu'un désir : c'est de voir placer sur chacun des tableaux qu'elle a déjà offerts une plaque qui indique et perpétue sa générosité. *Cuique suum.*

M. Maure cède le fauteuil de la présidence à M. le Colonel Grillières, qui, en termes émus exprime toute sa reconnaissance pour le témoignage de sympathie spontané qui lui a été donné. Il remercie M. Maure des qualités éminentes qui le distinguaient comme Président et qu'il a toujours déployées pour le bien de la Société des Arts et Sciences.

A défaut d'expérience, qu'il aura bientôt acquise, M. Grillières apporte avec lui toute sa bonne volonté à laquelle vient se joindre l'autorité de sa grande érudition. Notre nouveau Président peut être assuré que la Société est heureuse de le voir placé à sa tête, et que le concours de chacun de nous lui est assuré d'avance pour lui faciliter ses nouvelles fonctions.

M. l'abbé Baichère offre à la Société sa brochure intitulée : *Lithologie des écoles,* dont M. Castel s'est

chargé de faire le compte-rendu dans une de nos prochaines séances. Il fait ensuite l'analyse du *Bulletin de Saintonge et d'Aunis*, XIIe volume, 6e livraison, qui est formé par la *Revue des Archives historiques* concernant la monographie de plusieurs familles importantes de cette région, et les différents travaux qui y ont été exécutés.

Le compte-rendu du *Bulletin périodique de la Société ariégeoise*, IVe volume, n° 7, est fait par M. Pontet. Cette brochure renferme un travail de M. l'abbé Castet sur les études grammaticales du dialecte gascon en Couserans. C'est une série de conjugaisons de verbes avec leurs modifications comparés aux verbes français.

M. le Colonel Grillières analyse les *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, XXIe volume, 3e fascicule. Ce bulletin très intéressant renferme un compte-rendu de M. Courteseau sur l'hiver de 1890-91 à Montbéliard. Comme dans toute la France, cet hiver y a été plus remarquable par la durée et la continuité du froid que par son intensité. Les observations de M. Courteseau portent sur la température, la gelée, la terre gelée, les chutes de neige et le séjour de la neige sur le sol, ainsi que sur les rivières gelées. Cette dernière surtout a fixé l'attention du rapporteur parce qu'elle se rattache à un phénomène un peu perdu de vue et qui a été remis par la presse à l'ordre du jour. Il concerne la formation de la glace sous l'eau dans le fond des rivières. Après avoir nié le fait, on en a peut-être abusé et certains publicistes ont soutenu que les rivières gèlent à leur surface parce que des parcelles de glace venant du fond en déterminent la

prise instantanée, de même qu'un fragment de cristal jeté dans une solution sursaturée en provoque la solidification. C'est seulement dans les endroits peu profonds où court rapidement une eau limpide que ce phénomène a pu être observé. La congélation, il est vrai, débute à la surface et contre les bords ; mais une glace bien distincte ne tarde pas à se former sous l'eau au milieu du chenal libre autour des pierres les plus saillantes, sous la forme de petits îlots qui grossissent peu à peu sans se réunir à la glace superficielle, laquelle finit par tout envahir, si l'abaissement de température est à un degré suffisant. Il se produit évidemment un phénomène analogue à celui de la gelée blanche.

Il a été reconnu que la chaleur obscure rayonne à travers l'eau courante, et cela suffit pour expliquer que, pendant les nuits sereines, le lit des rivières peu profondes puisse tomber à une température légèrement inférieure à zéro, en commençant par les corps qui offrent le plus de saillie et qui, étant recouverts d'une couche d'eau plus mince, se refroidissent plus vite. Ils constituent ainsi des centres attractifs en modérant la vitesse du courant au-dessous d'eux et facilitent la congélation du liquide. L'auteur en conclut que ce qui ajoute encore à l'analogie entre la glace de fond et la gelée blanche, c'est que la première n'est qu'une masse poreuse et sans consistance formée de cristaux incohérents exactement comme le givre.

Cette brochure renferme encore des détails fort intéressants sur le village de Saint-Dizier, dont la réputation comme lieu de pèlerinage pour la guérison de la folie remonte à une époque fort éloignée et s'est perpétuée

jusqu'à 1860 environ. Les malades étaient soumis à plusieurs épreuves qui comprenaient trois traitements : physique, moral et religieux. Les aliénés étaient amenés de fort loin à Saint-Dizier ; mais on y remarquait surtout un grand nombre de démonopathes. Le culte de Saint-Dizier rappelle celui de la Sainte de Gheel, en Belgique ; mais, dans cette dernière localité, les malades sont soumis à un traitement médical approprié à leur état.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président distribue les ouvrages à analyser et la séance est levée.

Le Secrétaire ,

B. COSTE.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES ARTS

A la Séance du 5 Février 1893

Messieurs,

Dans votre dernière séance, vous avez donné pouvoir à votre Commission des Arts de choisir — parmi les œuvres réunies en ce moment par les soins de la Société des Beaux-Arts, nouvellement fondée à Carcassonne, — un tableau digne de figurer au Musée de notre ville.

En prenant cette décision, vous obéissiez à deux mouvements tout naturels : — donner à une Société nouvelle, dont les aspirations sont conformes aux nôtres, une preuve de bonne confraternité ; — puis encourager les arts, en ajoutant une œuvre de plus à côté des richesses réunies déjà presque toutes par notre Société, — soit avec ses propes ressources, — soit avec celles que de généreux donateurs ont mises à sa disposition.

Pour accomplir sa mission, votre Commission des Arts a visité attentivement l'Exposition ouverte par la Société des Beaux-Arts, et agissant en vertu des pouvoirs que vous lui aviez donnés, a décidé d'acquérir *La Paysanne*

gardant ses vaches, œuvre de *M. Charvot*, de Moulins, élève de MM. Giacomotti et Bonnat.

Cette œuvre d'une conception simple, — d'une exécution sobre et large à la fois, nous a paru d'un effet heureux, et a réuni tous les suffrages.

Nous aurions pu assurément jeter nos regards sur des toiles plus remarquables peut-être. *La Radegonde* de *Rochegrosse*, — *Les Vaches* de *Barillot*, — *La Tireuse de cartes* et le *Déjeuner de l'Ouvrier* de *Cain*, — *Le Marché Louis XV* de *Sauerfeld*, auraient pu nous tenter; mais c'eut été dépasser les limites que vous aviez dû nous assigner, en raison des ressources modestes dont notre Société peut disposer.

Par d'autres considérations qu'il serait superflu d'énumérer ici, nous ne pouvions davantage songer : — aux deux jolis tableaux de *Quinton*, *Le Repos*, et le *Retour des Champs*, — *Aux Jockeys* de *Bodoy*, — *A la Nature morte* de *Claude*, ni à *La Marine* de *Brun* dont le Musée possède déjà l'équivalent.

J'ajouterai que nous aurions été heureux de porter notre choix sur l'œuvre d'un de nos concitoyens. Car, dans cette exposition, ils tiennent assurément un rang très honorable. Mais leurs toiles principales sont des portraits, et les autres n'avaient peut-être pas l'importance souhaitée pour le don que nous voulions faire à notre Musée.

Toutefois nous devons dire ici quel plaisir nous avons eu à revoir les œuvres connues de nous tous, — soit de notre cher confrère *houmens*, (à qui la Société des Beaux-Arts a du reste offert la présidence), — soit de *M. Salières*, les deux vétérants, — si appréciés, — de la peinture à Carcassonne, — puis de leurs dignes émules, *Landrac*,

Ourtal, *Sourou*, à côté desquels on peut nommer deux jeunes gens, *Dat de Saint-Foulc* et *Teichère*, dont les débuts font concevoir les plus belles espérances.

MM. Vidal, Pagnoux et de Maiffredy ont fait aussi la preuve d'un réel talent.

Je ne puis terminer ce rapide aperçu sans dire un mot de cette pléïade de jeunes demoiselles ou dames dont les œuvres charmantes attestent le goût délicat, et occupent à cette exposition une place vraiment remarquable. Je ne les nommerai pas; vous les connaissez tous, aussi bien que cet aimable docteur, qui, si près d'elles, semble être le berger de ce joli troupeau. En vérité, c'est plaisir de voir à quel point, dans notre petite ville, l'amour des arts est cultivé au foyer de nos meilleures familles.

Je n'ai parlé ici que de peintures et de dessins ; il y a pourtant aussi quelques aquarelles d'un rare mérite. Quant à la sculpture elle n'est guère représentée que par le buste magistral d'*Injalbert* et deux petites têtes très amusantes de *Baldocchi*.

En résumé, il faut se féliciter du résultat obtenu par la nouvelle Société des Beaux-Arts, et bien que cette Exposition ne doive point faire oublier celles que notre Société des Arts et Sciences a organisées à diverses reprises, (1859-1867-1876 et surtout 1884), cet effort méritait d'être encouragé.

Vous l'avez compris, Messieurs, et votre Commission sera heureuse si vous voulez bien ratifier le choix qu'elle a cru devoir faire en dehors de toute école, de tout préjugé et de toute camaraderie.

Avant de terminer, permettez-moi, Messieurs, d'exprimer le regret qu'il n'ait pas été possible de trouver pour cette Exposition une salle où la lumière, plus large-

ment distribuée, ait permis de mieux apprécier la qualité des œuvres qui s'y trouvent.

Et peut-être est-ce le cas de rappeler le désir exprimé par un critique distingué, membre honoraire de notre Société, M. Buisson, qui dans son compte-rendu de notre Exposition de 1884, écrivait ce qui suit en parlant du magasin à fourrages où elle avait été organisée :

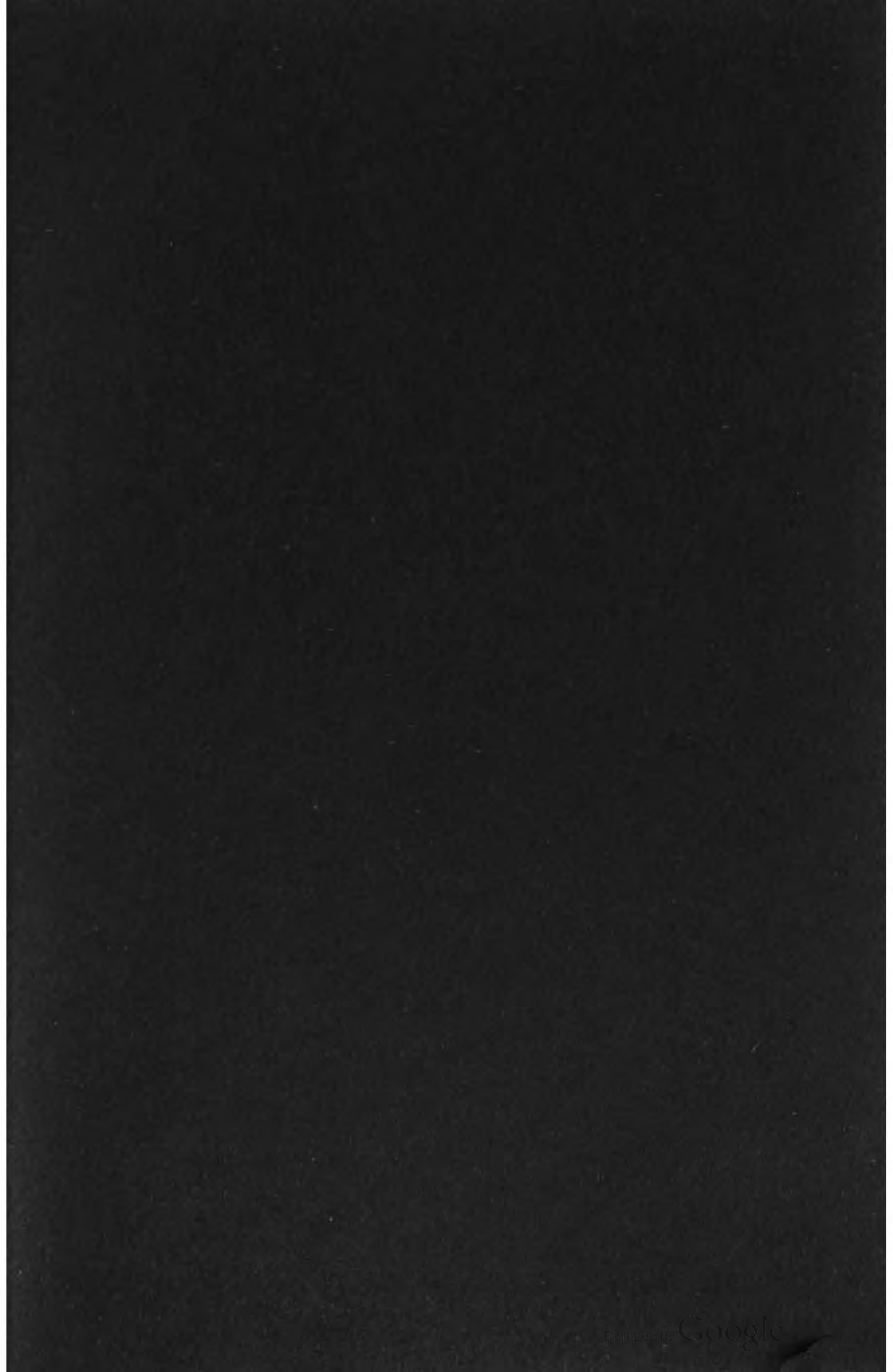
« La ville profiterait de ce succès d'une façon durable,
« s'il devenait l'occasion d'une entente entre le Départe-
« ment et l'Etat pour conserver désormais à l'usage des
« expositions publiques d'art, d'industrie, d'agriculture,
« et aux mille besoins accidentels que la vie moderne
« crée ou rencontre dans une ville comme Carcassonne,
« un édifice, désormais familier au public, bien situé,
« et qu'il répugnerait à tout le monde de voir, après cette
« espèce de renaissance, redevenir une grange à
« foin. » (1)

Par malheur, ce désir n'a pas été réalisé. Et cette magnifique nef renferme toujours les fourgons de la garnison. Ne trouvez-vous pas, Messieurs, qu'il serait du devoir de notre Société de renouveler, à cette occasion, auprès de la municipalité actuelle, ce vœu si éloquemment traduit par notre éminent confrère et collaborateur ?

Le Rapporteur,

J. DESMAREST.

(1) Tome V de nos *Mémoires*. 1re Partie. Page 63.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01470 0234

